

Université de Montréal

La situation socioéconomique des résidants des collectivités des Premières Nations et des collectivités environnantes du Québec : impact des facteurs de contexte et des facteurs individuels

par

Mélanie Deslauriers

Département de sociologie

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et des Sciences

En vue de l'obtention du grade de

Maître ès Sciences (M.Sc.) en sociologie

Avril 2011

© Mélanie Deslauriers, 2011

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La situation socioéconomique des résidants des collectivités des Premières Nations et des collectivités environnantes du Québec : impact des facteurs de contexte et des facteurs individuels

Présenté par :

Mélanie Deslauriers

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Valérie Amiroux
président-rapporteur

Claire Durand
directrice de recherche

Gérard Duhaime
codirecteur

Anne Calvès
Membre du jury

Résumé

Cette recherche se penche sur l'impact des facteurs de contexte et des facteurs individuels sur les conditions socioéconomiques des résidants des collectivités des Premières Nations du Québec et des résidants des communautés situées à proximité.

Des régressions logistiques sur les données censitaires de 2001 ont été réalisées afin de répondre aux questions d'étude. Quatre dimensions, inspirées de l'indice de bien-être (IBC), ont été étudiées : l'activité, le logement, le revenu et la scolarité.

Les résultats de recherche montrent que les deux types de facteurs contribuent à l'explication des inégalités sociales. Plus spécifiquement, les inégalités scolaires apparaissent principalement déterminées par les facteurs de contexte bien que les facteurs individuels, tel que l'âge et le genre, soient aussi déterminants. Ces dernières surviennent en amont des inégalités d'emploi et de revenu et expliquent celles-ci. De plus, les inégalités relatives au logement sont expliquées par l'emplacement spatial et le type de communauté de résidence.

Par ailleurs, l'ethnicité des répondants ne joue pas un rôle de premier plan dans l'explication des disparités observées, une fois les autres caractéristiques contrôlées, ce qui ne signifie pas qu'il n'existe pas d'inégalités entre Amérindien et non-Amérindien. En fait, des chances différenciées persistent lorsque les autres caractéristiques sont contrôlées. Ainsi, les résultats mettent en évidence l'utilité de déplacer le point focal de la recherche quantitative sur les conditions autochtones du principal fait d'être Amérindien ou non vers un éventail plus large de déterminants.

Mots-clés : Premières Nations, conditions socioéconomiques, recensement 2001, régression logistique, condition autochtone comparée, catégorisations.

Abstract

This research assesses the specific contribution of individual and contextual factors in explaining the socioeconomic discrepancies between members of First Nations communities and those of communities located nearby.

Using logistic regression on 2001 census data, four dimensions of socioeconomic conditions, largely inspired by the Community Well-Being Index (CWB), are assessed: employment, housing, income and education.

The results of the study show that social inequalities appear correlated to both types of factors. Educational inequalities are primarily due to contextual factors even if individual factors, such as age and gender, also play a role in determining the odds of living social inequalities. Educational inequalities precede employment and income inequalities and, to some extent, explain them. Moreover, housing inequalities are mainly explained by spatial location and residence in a First Nations community

Furthermore, the ethnicity of respondents does not play a major role in explaining the discrepancies, once other characteristics are taken into account. This does not mean that social inequalities do not exist between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians. Actually, significant differences between these two social categories are observed even when other characteristics are controlled for. Thus, the results of this study point out to the fact that the focus of quantitative research on Aboriginal people's conditions should be put on additional predictors of inequalities besides "aboriginality". Also, the review of literature shows a lack of research on social inequalities within First Nations communities in Canada.

Keywords : First Nations, socioeconomic conditions, 2001 census, logistic regression, comparative aboriginal condition, categorizations.

Table des matières

Résumé.....	I
Abstract.....	II
Liste des tableaux.....	VI
Liste des figures.....	IX
Introduction.....	1
Chapitre 1. La statistique sociale comme outil de compréhension et de (re)construction de l'autochtonité.....	3
1.1. <i>Quantification; la statistique et la moyenne.....</i>	3
1.1.1. <i>De l'objectivité du chiffre : quantification ou mesure ?.....</i>	3
1.1.2. <i>Classe d'équivalence et espace d'équivalence.....</i>	6
1.1.3. <i>La moyenne.....</i>	7
1.2. <i>Recensement et ethnicité.....</i>	10
1.2.1. <i>Quelques mots sur le(s) rôle(s) du recensement.....</i>	10
1.2.2. <i>Les enquêtes censitaires canadiennes de 1986 à 2006 et les Autochtones.....</i>	13
1.3. <i>Autochtonité et législation : la Loi sur les Indiens, le statut d'Indien et les réserves.....</i>	18
1.3.1. <i>Le statut d'Indien ou «Indien inscrit».....</i>	18
1.3.2. <i>Le cadre législatif dans lequel s'inscrit l'administration des réserves et des établissements indiens.....</i>	20
Chapitre 2. État actuel de la recherche sur les conditions socioéconomiques des Autochtones en contexte canadien.....	24
2.1. <i>L'utilisation des comparaisons nationales.....</i>	24
2.2. <i>L'indice de bien-être des collectivités (IBC); entre analyse macro et méso.....</i>	28
2.3. <i>Les recherches avec une échelle d'analyse plus circonscrite.....</i>	35
Chapitre 3. Inégalités sociales et stratification.....	42
3.1. <i>Conceptualisation.....</i>	42

3.2.	<i>Théoriser les inégalités; comment explique-t-on la condition des Autochtones, et plus spécifiquement des Premières Nations du Canada ?</i>	42
Chapitre 4.	Problématique et méthodologie	48
4.1.	<i>Problématique</i>	48
4.2.	<i>Questions de recherche</i>	49
4.3.	<i>Description de la population</i>	52
4.3.1.	<i>Les communautés</i>	52
4.3.1.1.	Les conditions de vie dans les communautés: la distribution des scores d'IBC	55
4.3.2.	<i>Les ménages</i>	57
4.3.3.	<i>Les individus</i>	58
4.3.3.1.	La distribution selon les âges	58
4.3.3.2.	Amérindiens et non-Amérindiens	61
4.4.	<i>Description des bases de données et justification</i>	68
4.5.	<i>Mesures</i>	70
4.5.1.	<i>Les variables dépendantes</i>	70
4.5.1.1.	<i>Les variables liées aux individus</i>	70
4.5.1.1.1.	La scolarité	70
4.5.1.1.2.	L'activité	71
4.5.1.1.3.	Le revenu des individus	71
4.5.1.2.	<i>Les variables liées aux ménages</i>	72
4.5.1.2.1.	Le logement	72
4.5.1.2.2.	Le revenu des ménages	73
4.5.2.	<i>Les variables indépendantes</i>	74
4.5.2.1.	Les caractéristiques individuelles	74
4.5.2.2.	Les caractéristiques des ménages	74
4.5.2.3.	Les caractéristiques des communautés	75
4.6.	<i>Approche méthodologique : type d'analyse utilisée et justification</i>	77
4.6.1.	<i>La régression logistique binaire</i>	78
4.7.	<i>Stratégie d'analyse</i>	80

Chapitre 5. Résultats	82
5.1. <i>La scolarité</i>	83
5.1.1. <i>Alphabétisation fonctionnelle</i>	83
5.1.2. <i>Diplôme d'études secondaires</i>	87
5.1.3. <i>Synthèse</i>	91
5.2. <i>L'activité</i>	92
5.2.1. <i>Emploi</i>	92
5.2.2. <i>Statut d'emploi</i>	96
5.2.3. <i>Synthèse</i>	99
5.3. <i>Le revenu</i>	100
5.3.1. <i>Revenu individuel</i>	100
5.3.2. <i>Revenu du ménage</i>	105
5.3.3. <i>Synthèse</i>	109
5.4. <i>Le logement</i>	110
5.4.1. <i>État du logement</i>	110
5.4.2. <i>Surpeuplement</i>	113
5.4.3. <i>Synthèse</i>	116
 Chapitre 6. Discussion	 118
6.3. <i>Limites de la recherche</i>	123
 Conclusion	 126
 Bibliographie	 128
 Appendice	 i

Liste des tableaux

Tableau I. Historique des questions utilisées pour quantifier l’autochtonité, période de 1986 à 2006	p.17
Tableau II. Liste des réserves partiellement dénombrées pour la période de 1991-2006 en ordre alphabétique, province de Québec.....	p.53
Tableau III-a. Description des variables dépendantes	p.73
Tableau III-b. Description des variables indépendantes.....	p.76
Tableau III-c. Description de la variable de regroupement de collectivités selon le type de collectivité	p.77
Tableau IV. Modèles de régression relatifs à l’alphabétisation fonctionnelle.....	p.86
Tableau V. Modèles de régression relatifs à la possession d’un diplôme d’études secondaires	p.90
Tableau VI. Scolarité - Synthèse	p.92
Tableau VII. Modèles de régression relatifs à l’occupation d’un emploi durant la période 2000-2001	p.95
Tableau VIII. Modèles de régression relatifs à l’occupation d’un emploi majoritairement à temps plein durant la période 2000-2001	p.98
Tableau IX. Activité – Synthèse.....	p.100
Tableau X. Modèles de régression relatifs à la possession d’un revenu individuel supérieur au 75 ^e centile	p.104
Tableau XI. Modèles de régression relatifs à la possession d’un revenu du ménage supérieur au 75 ^e centile	p.108
Tableau XII. Revenu individuel – Synthèse	p.110
Tableau XIII. Revenu du ménage – Synthèse	p.110
Tableau XIV. Modèles de régression relatifs au fait d’habiter un logis qui nécessite des réparations majeures.....	p.112

Tableau XV. Modèles de régression relatifs au fait d’habiter un logis surpeuplé.....	p.115
Tableau XVI. État du logement – Synthèse	p.117
Tableau XVII. Surpeuplement – Synthèse	p.117
Tableau XVIII. Tableau des différents groupes possibles selon les combinaisons de réponses aux questions 17, 21 et 22	p.i
Tableau XIX. Tableau croisé des différents groupes possibles selon les combinaisons de réponses aux questions 17, 21 et 22 par type de collectivité ; Population de 20 à 59 ans.....	p.ii
Tableau XX. Formats des questions pour recenser l’autochtonité – Formulaire de recensement de 1986	p.iii
Tableau XXI. Formats des questions pour recenser l’autochtonité – Formulaire de recensement de 1991	p.iv
Tableau XXII. Formats des questions pour recenser l’autochtonité – Formulaire de recensement de 1996	p.v
Tableau XXIII. Formats des questions pour recenser l’autochtonité – Formulaire de recensement de 2001	p.vi
Tableau XXIV. Formats des questions pour recenser l’autochtonité – Formulaire de recensement de 2006	p.vii
Tableau XXV. Définition des zones géographiques établies par l’AINC et noms attribués par McHardy & O’Sullivan (2004) et White & Maxim (2007)	p.viii
Tableau XXVI. Variation des conditions de bien-être entre les collectivités des Premières Nations et les autres collectivités canadiennes, période de 1991 à 2001 (O’Sullivan & McHardy, 2004)	p.viii
Tableau XXVII. Distribution des âges selon les regroupements de collectivités	p.ix
Tableau XXVIII. Localités composant les aires ethnogéographiques selon le type d’économie dominante (Duhaime & Godmaire, 2002).....	p.x
Tableau XXIX. Liste des regroupements de collectivités selon un critère de proximité géographique	p.xiv

Tableau XXX. Modèles de régression relatifs à la fréquentation d'un établissement postsecondaire	p.xviii
Tableau XXXI-a. Modèles de régression relatifs à la possession d'un revenu individuel inférieur au 25 ^e centile.....	p.xix
Tableau XXXI-b. Modèles de régression relatifs à la possession d'un revenu individuel supérieur au 50 ^e centile	p.xx
Tableau XXXII-a Modèles de régression relatifs à la possession d'un revenu du ménage inférieur au 25 ^e centile.....	p.xxi
Tableau XXXII-b. Modèles de régression relatifs à la possession d'un revenu du ménage supérieur au 50 ^e centile	p.xxii
Tableau XXXIII. Description de la variable d'alphabétisation fonctionnelle	p.xxiii
Tableau XXXIV. Description de la variable de diplôme secondaire	p.xxiv
Tableau XXXV. Description de la variable de fréquentation postsecondaire.....	p.xxv
Tableau XXXVI. Description de la variable d'emploi.....	p.xxvi
Tableau XXXVII Description de la distribution du revenu individuel	p.xxvii
Tableau XXXVIII. Description des conditions de logement selon les regroupements de collectivités.....	p.xxviii
Tableau XXXIX. Description du logement; Surpeuplement.....	p.xxix
Tableau XXXX. Situation d'emploi selon les groupes d'âges et selon les zones géographiques de l'AINC; collectivités des Premières Nations.....	p.xxx
Tableau XXXXI. Situation d'emploi selon les groupes d'âges et selon les zones géographiques de l'AINC; collectivités avoisinantes.....	p.xxxi
Tableau XXXXII. Description de la variable de log. du revenu total du ménage.....	p.xxxii
Tableau XXXXIII. Codage des variables nominales indépendantes.....	p.xxxiii

Liste des figures

- Figure 1. Représentation schématique d'une façon de concevoir la «chaîne statistique» ..p.5
- Figure 2. Lac-Simon et Obejdiwan – Exemple de décomposition de l'IBC 2001p.34
- Figure 3. Boîtes à moustache sur les valeurs de l'IBC total de 2001 par regroupement de collectivitésp.56
- Figure 4. Regroupement d'Odanak - Distribution des âgesp.59
- Figure 5. Regroupement de Wendake – Distribution des âgesp.60
- Figure 6. Combinaison de réponses possibles aux questions censitaires portant sur l'autochtonitép.62
- Figure 7 à 30. Distribution des âges – Divers regroupementsp. xxxiv à xlv
- Figure 31. Premier et second axes de l'analyse des correspondances sur les scores d'IBC décomposé – Collectivité des Premières Nations uniquementp.xlvi

Remerciements

Ce mémoire n'aurait pu être réalisé sans la contribution précieuse de ceux qui m'ont entourée tout au long de mon parcours académique. À tous ceux, professeurs et collègues, dont j'ai croisé le chemin lors de ces deux années au département de sociologie, qui, sans peut être même le savoir, avez contribué à ma réflexion et m'avez inspirée, je vous dis merci.

Plus particulièrement, je tiens à remercier ma directrice de recherche, Claire Durand, pour sa disponibilité et son intérêt sans pareils à ma recherche. Elle eut à cœur non seulement l'avancement de mon projet de recherche, mais aussi mon financement. En m'incitant, toujours un peu plus, à repousser mes limites, elle m'a permis d'approfondir les différentes facettes du métier de chercheur.

Je remercie aussi Gérard Duhaime, mon codirecteur, pour ses commentaires instructifs lors de l'élaboration de mon projet de recherche. Aussi, je témoigne ma gratitude aux divers organismes qui ont contribué financièrement à la réalisation de ce mémoire

Merci à mes amis, anciens comme nouveaux, et à mon amoureux de m'avoir permis de m'évader lorsque mon mémoire devenait un enfer mais, surtout, merci de m'avoir toujours encouragé à poursuivre malgré les embûches.

Finalement, je remercie ma famille pour leur soutien unique durant ces deux années. Plus particulièrement, merci à toi Denise de m'avoir épaulée jusqu'à tes derniers jours ...

Je ne crois pas qu'il puisse exister de réussite qui ne soit attribuable à l'œuvre d'une seule personne, aussi grands ses efforts soient-ils. La réussite est, selon moi, toujours collective. Sans vous ce mémoire n'aurait pu être ce qu'il est. À tous, je vous dois énormément. Merci !

Introduction¹

L'intérêt médiatique, politique et scientifique à l'égard des conditions d'existences des Autochtones, et plus particulièrement des Amérindiens, s'est accentué à la suite de la *Commission royale sur les peuples autochtones* de 1992. La recherche quantitative sur les conditions de vie des Autochtones a par conséquent connu un regain de popularité dans les années 1990. Cela a permis de rendre visible dans l'espace public canadien les inégalités vécues par les Autochtones alors que le point focal de la recherche quantitative sur les conditions autochtones consistait jusque là en la mise en parallèle des conditions socioéconomiques des Autochtones et des Allochtones sans égard aux facteurs internes qui fragmentaient ces deux catégories sociales². Ainsi, l'autochtonité apparaissait comme le principal déterminant des inégalités puisqu'il était le seul facteur énoncé dans ces recherches pancanadiennes descriptives. Par la suite, des auteurs se sont intéressés aux disparités internes aux catégories Autochtone et Allochtone en s'attardant aux caractéristiques individuelles (voir entre autres Gerber, 1990; Maxim & White, 2001; Bernier, 1997) ou de contexte (voir entre autres, Duhaime & Godmaire ; O'Sullivan & McHardy, 2004; McHardy & O'Sullivan, 2004), mais peu de recherches, à notre connaissance, s'attardent à l'effet combiné des facteurs individuels et de contexte.

Le mémoire se penche sur la contribution des facteurs de contexte dans la compréhension des dynamiques d'inégalités sociales entre les résidents des collectivités des Premières Nations du Québec et ceux des communautés situées à proximité une fois les facteurs individuels contrôlés. De plus, l'apport de l'autochtonité dans l'explication des inégalités sociales, au-delà des autres caractéristiques pertinentes, est aussi étudié. En d'autres termes, il s'agit d'évaluer la part supplémentaire de variance totale expliquée par l'autochtonité quand d'autres déterminants des inégalités sont inclus dans les analyses.

Les trois premiers chapitres sont consacrés à la littérature existante. Le premier chapitre examine les différentes facettes de l'entreprise statistique, des étapes sous-jacentes

¹ Bien que la recherche et les analyses soient fondées sur des données de Statistique Canada, les opinions exprimées ne représentent pas celles de Statistique Canada.

² Un exemple révélateur est sans doute l'utilisation fréquente de la maxime «Autochtones [...] autres Canadiens» dans les rapports de Statistique Canada.

à la conception des outils de cueillette et d'analyse à la diffusion des résultats dans l'espace public. Cela permet de questionner l'apparente objectivité de la statistique sociale et, plus spécifiquement, des enquêtes censitaires. Finalement, la dernière partie de ce chapitre est consacrée aux particularismes législatifs relatifs à l'autochtonité dans le contexte canadien, ce qui permet de souligner les liens étroits entre État, législation et recensement. Le deuxième chapitre porte sur les recherches réalisées ces vingt dernières années et traitant des conditions socioéconomiques des Amérindiens. Trois niveaux généraux d'analyse sont distingués; les analyses pancanadiennes, les analyses provinciales et les analyses intraprovinciales ou régionales. Le troisième chapitre présente les principaux paradigmes utilisés afin d'expliquer les conditions d'existence différenciées entre Amérindiens et Allochtones du Canada.

Dans le quatrième chapitre, les questions autour desquelles s'articule la présente recherche sont énoncées et la méthodologie employée est présentée. L'enquête utilisée, les mesures choisies et le type d'analyse réalisé y sont mentionnés de façon détaillée. Par la suite, les résultats d'analyses sont présentés dans le cinquième chapitre. La présentation est divisée selon les quatre dimensions à l'étude, soit la scolarité, l'activité, le revenu et le logement.

Le dernier chapitre resitue dans un contexte théorique plus large les résultats de recherche obtenus en les liant à ceux des études antérieures. Enfin, le chapitre se conclut par les limites de l'étude, notamment l'absence d'un critère temporel dans les analyses.

Chapitre 1. La statistique sociale comme outil de compréhension et de (re)construction de l'autochtonité

Dans ce chapitre, nous abordons dans un premier temps le rôle que joue la statistique sociale en tant qu'agent de transformation du monde social, entre autres via les diverses procédures qu'elle met en oeuvre. Dans un deuxième temps, cela nous amène à nous interroger sur la place du recensement en tant qu'instrument de compréhension, mais aussi de construction du social. Notre attention est principalement portée sur les modifications dans le libellé et le nombre de questions servant à quantifier l'autochtonité. En fin de chapitre, nous discutons brièvement certaines particularités législatives relatives à l'autochtonité dans le contexte canadien.

1.1. Quantification; la statistique et la moyenne

La statistique a joué un rôle important dans l'établissement de la sociologie comme science à part entière (Desrosières, 2008; Halbwachs, 1935), du moins à travers la sociologie d'inspiration durkheimienne et la «découverte» de faits sociaux. Devenue un incontournable dans l'argumentaire effectué dans l'espace public, la statistique sociale se présente souvent comme objective, neutre, par conséquent dénuée de tout caractère subjectif, que ce soit dans le choix de l'objet à quantifier ou de l'outil employé pour parvenir à cette fin. La section qui suit questionne cette vision de la statistique sociale comme outil de savoir neutre et objectif, et ce, principalement en nous inspirant des écrits de Desrosières.

1.1.1. De l'objectivité du chiffre : quantification ou mesure ?

Une première distinction lexicale se doit d'être faite; elle s'opère entre les verbes *quantifier* et *mesurer*, trop souvent confondus dans la recherche sociale. Si le second terme renvoie au calcul de caractéristiques d'un objet qui préexiste à la mesure (par exemple la largeur d'un livre), le premier se rapporte à la transformation en chiffre de ce qui, auparavant, existait en idée ou en mot (par exemple le bien-être) (Desrosières, 2008). Ainsi, l'un est du ressort de la métrologie réaliste, liée aux sciences «pures», alors que l'autre

implique deux temps à la mesure; la quantification est, avant toute chose, l'acte de convenir de ce qui sera mesuré, puis des procédures et des mesures. Cependant, comme le souligne Desrosières (2008; 2001; 2000), le rapprochement trop fréquent entre les deux termes, employés comme des synonymes, – voire la substitution de «quantifier» par «mesurer» – dans les sciences sociales a pour incidence de brouiller la nature des objets de l'étude et, conséquemment, des chiffres obtenus, en masquant l'entreprise de convention sur laquelle ils reposent. Cette première distinction jette les bases à partir desquelles une remise en question de la statistique sociale peut être envisagée. Si cette dernière se présente comme une science objective/neutre, c'est largement en raison du rapprochement effectué dans le sens commun entre celle-ci et la statistique des sciences «dures».

Se dégage alors une tension entre l'apparence «réelle» des statistiques sociales et l'apparence construite de celles-ci (Haggerty, 2002). La posture nominaliste nous permet de sortir de cette opposition entre réel/irréel; si l'objet de la mesure est construit et qu'il découle de conventions, il n'en demeure pas moins qu'on ne peut lui nier un caractère «réel» dans la mesure où les acteurs se le réapproprient et orientent leur conception du social en fonction de ce dernier. Il devient donc «réel» lorsqu'il fait sens pour les acteurs. Cette position justifie de penser les objets quantifiés non pas uniquement comme ce que Foucault appelait des «reflets de la réalité», mais aussi de les penser en tant qu'agents de transformation de la réalité (Desrosières, 2008). Les statistiques, tout comme les nomenclatures, sont productrices de réalité puisqu'elles contribuent à créer du langage commun. Cela nous mène à nous interroger sur les divers rôles de la statistique.

Les rôles variés endossés par la statistique renvoient à la polysémie de ce terme. D'une part, «statistique» désigne l'ensemble des données quantitatives collectées par un État sur lui-même, d'autre part, le mot signifie un ensemble de procédés mathématiques, techniques, permettant, entre autres, le traitement de nombres (Desrosières, 2008). La statistique est, par conséquent, à la fois un outil de preuves et un outil de gouvernement (Desrosières, 2008; 2000) puisque s'entremêlent, entre autres, une connaissance de l'État sur ce qui est contenu dans ses frontières (démographie, économie, etc.) – outil de gouvernement –, un traitement technique de cette information brute pour faire ressortir des faits imperceptibles à première vue et un type de langage spécifique à la statistique – outil de preuve –. La statistique, dans son rôle d'outil de preuve, devient un élément

d'argumentation presque incontournable dans les débats publics, de l'édification en problème d'un objet donné à l'explication et à la résolution de ce problème. En quelque sorte, une articulation se produit entre la légitimité et l'autorité de l'État et la légitimité scientifique des statistiques de telle sorte que l'un renforce l'autre (Desrosières, 2008; 2000). La scientificité accordée à l'outil de preuve s'étend à l'outil de gouvernement, participant au gommage de l'existence du processus de négociation (quant aux objets d'intérêt, aux façons de les cerner, aux catégories et nomenclature mises de l'avant, etc.) sur lequel repose l'outil de gouvernement.

En ce sens, les énoncés statistiques constituent bien des outils de preuves, de pouvoir et de coordination dont la légitimité et l'efficacité argumentative sont renforcées, du moins dans le cas des enquêtes censitaires, par la séparation existante entre trois «étapes» de la recherche. Pour reprendre les mots de Desrosières (2008), l'étanchéité entre ces étapes, c'est-à-dire «la mesure en train de se faire» (étape 1) et «la mesure faite» (étape 2), permet de masquer le travail de construction fait de part et d'autre de la banque de données. La figure 1 schématise une des façons de concevoir la «chaîne statistique».

Figure 1. Représentation schématique d'une façon de concevoir la «chaîne statistique»



Il est rare dans la recherche sociale qu'un même chercheur travaille à la fois en début et en fin de la «chaîne statistique». Cette division du travail durcit l'apparence «réelle» du donné statistique. Ainsi, ce qui est fait en aval et en amont se présente aux uns et aux autres comme des données existant d'elles-mêmes, «réelles» – au sens métrologique –, issues de la mesure d'objets aux contours définis, et non comme le produit de multiples négociations entre acteurs s'opérant aux deux étapes de la chaîne et portant sur ce qui se

doit d'être mesuré et analysé, sur la façon dont il le sera ainsi que sur l'utilisation et la divulgation ultérieures des résultats d'analyse.

Nous nous intéresserons dans les parties suivantes à certains des éléments composant chacune de ces deux étapes, et ce, de façon à démontrer plus spécifiquement de quelle façon un objet peut prendre «vie» – au sens d'avoir l'air vrai – et devenir «vrai» – notamment en influant sur les schèmes mentaux – pour les acteurs.

1.1.2. Classe d'équivalence et espace d'équivalence

En amont de la base de données se trouvent l'espace d'équivalence et les classes d'équivalences qui le composent. L'espace d'équivalence peut se concevoir comme un lieu abstrait où une multitude d'unités (i.e. personnes, villes, etc.) sont rapprochées en raison du partage d'un attribut commun qui fait d'eux des composantes d'un tout cognitivement pertinent. Par exemple, le recensement constitue un espace d'équivalence dans la mesure où ce dernier permet de mettre en relation des individus qui sont liés entre eux, entre autres, parce qu'ils appartiennent à un territoire donné. Puisque ce territoire unifié est pensé comme une totalité pertinente à l'analyse, il devient possible cognitivement de penser les individus l'habitant comme comparables puisque partie intégrante d'un même espace.

La classe d'équivalence réfère quant à elle à l'agrégation de différentes unités appartenant à un même espace d'équivalence et jugées comme similaires selon un critère donné. À l'intérieur de chacune de celles-ci «les items qui y figurent sont rapprochés, mis en perspective entre eux, et ainsi rendus d'un certain point de vue» (Desrosières, 2008, p.122). Ainsi, les catégories ethniques (i.e. Acadien, Franco-Ontarien, etc.), raciales (i.e. Noir, Blanc, etc.), de genre (homme/femme) ou, encore, socioprofessionnelles constituent des exemples de classes d'équivalence. La classe d'équivalence implique donc qu'il y ait nécessairement agrégation des unités singulières et, conjointement, homogénéisation de ces dernières via une perte de leur singularité. Notons que l'homogénéité de chacune des classes n'est pas nécessairement, voire rarement, antérieure à la classe créée. Halbwachs notait déjà dans *La statistique en sociologie* (1935) les pièges possibles de l'agrégation en statistique: «on risque alors de superposer aux groupes réels des groupes fictifs qui ne paraissent correspondre aux premiers que parce qu'ils ne sont que ces premiers en effet,

mais privés d'une grande partie de leur contenu». En d'autres mots, il ne faut pas oublier que le codage fait perdre une partie des singularités, par la réduction et la simplification, et fractionne l'espace social selon certains critères mis de l'avant pas les acteurs (i.e. experts statistiques, lobby, etc.). Les classes d'équivalence fonctionnent donc, une fois leur légitimité acquise, comme des sortes de boîtes noires. Les groupes présentés sont perçus comme des totalités cohérentes et allant de soi alors qu'elles sont davantage le fruit de négociations.

À l'autre bout de la chaîne statistique s'effectue le traitement des données. Mentionnons qu'à cette étape la mise en relation de classes d'équivalence, et la construction d'espaces communs pour les penser, est à la fois un acte technique et un acte politique. Comme Desrosières (2008) le souligne, le fait de mettre en relation des unités implique nécessairement qu'il soit possible – dans le sens de faisable (techniquement) et d'adéquat/cohérent (politiquement et socialement) – de les penser en relation. En ce sens, nier le caractère comparable de deux choses, peu importe les raisons avancées, revient à dire qu'elles ne sont pas de même ordre et qu'elles ne peuvent occuper un espace commun. Classes d'équivalences et contexte social sont donc intrinsèquement liés. L'acte de comparaison des classes d'équivalence repose sur ce qui est socialement acceptable de même qu'il a la capacité de transformer les relations sociales (Espeland & Stevens, 1998); comparer les situations de vie des Autochtones et des Allochtones implique que l'on tende vers une égalité, mais la comparaison présuppose aussi qu'on considère les premiers comme des citoyens au même titre que les seconds. Toutefois, notons que lorsqu'on s'intéresse aux dissemblances et similitudes entre classes d'équivalence, on en vient à perdre de vue qu'il existe fort probablement, au sein même de chacune de ces classes, des clivages importants qui tendent à éloigner les individus ainsi assemblés selon un critère particulier.

1.1.3. La moyenne

La moyenne est souvent présentée comme une mesure statistique parmi tant d'autres, pour ainsi dire un calcul banal que les élèves, tôt dans leur formation académique, apprennent à mettre en application à des ensembles de nombres. Pourtant, l'histoire de son

développement et de son établissement en tant que mesure statistique valide est marquée par de nombreux litiges et débats relevant, entre autres, de l'opposition fréquente en sciences sociales entre libre arbitre et déterminisme des acteurs (Desrosières, 2008; 2000). Loin d'historiciser les étapes qui ont mené à son adoption en tant qu'instrument de «mesure» du monde social, nous exposerons dans cette partie les fondements et implications de l'utilisation de la moyenne comme instrument d'analyse de l'espace social. Nous nous intéressons plus spécifiquement à ce type de mesure de tendance centrale puisqu'elle est fréquemment utilisée pour rendre compte des dissimilarités entre les conditions d'existence des Allochtones et des Autochtones.

Dans un premier temps, le but poursuivi par Quetelet lors de l'élaboration et l'utilisation de la moyenne est de faire ressortir des régularités macrosociales existantes en dépit des imperfections individuelles (Desrosières, 2008). La moyenne est donc, en soi, une entreprise de gommage des expériences individuelles, qui pour Quetelet ne sont que des répliques imparfaites d'un type idéal – *l'homme moyen* –, au profit de la découverte de «réalités» de niveau supérieur. Par l'homogénéisation qu'elle impose, la moyenne engendre, tout comme les classes d'équivalence, inévitablement une perte de singularité des objets étudiés. Ce désavantage est compensé par le fait qu'elle offre une perspective holiste qui permet d'exposer la présence de forces, dynamiques ou mécanismes qui dépassent les simples individus. Par ce procédé de simplification, on trouve des faits larges, avec une puissance explicative limitée mais qui n'auraient pu être dégagés autrement.

La moyenne est donc utile, mais le chercheur ne devrait jamais s'y arrêter pour décrire une situation. Dans certains cas, elle peut être d'une utilité limitée pour renseigner sur une situation ou encore induire en erreur le chercheur en masquant des dynamiques s'opérant à l'intérieur de la classe d'équivalence. Qui plus est, déterminée par la somme des expériences individuelles, la moyenne rend compte de l'existence de faits distincts de ces expériences, faits qui pourtant ne sont pas nécessairement, voire très rarement, réalisés chez aucun individu³. Par ailleurs, notons que l'entreprise statistique participe à l'instauration d'une norme par la mise de l'avant de la moyenne (Haggerty, 2002). Cette norme n'est pas

³ Pour illustrer ce propos, nous n'avons qu'à penser au taux de fécondité des femmes qui, s'il équivalait au chiffre obtenu, donnerait des demis ou de tiers d'enfant par femme !

que mathématique, elle est aussi prescriptive puisqu'elle instaure comme déviant ce qui s'en écarte.

Bref, tout comme s'ensuit de la mise en équivalence la création de «personnes collectives désingularisées» (Thévenot, 1990, p.1276), la moyenne fournie des caractéristiques propres à ces entités qui désormais apparaîtront comme des choses allant de soi. Les individus uniques laissent place à de grands groupes, déterminés selon des conventions sociales, inspirés par le sens commun, mais aussi instaurant du sens commun. L'apparence «réelle» de ces regroupements sera renforcée par l'accolement de caractéristiques chiffrées (notamment les valeurs moyennes) facilement comparables entre classes d'équivalence et jugées représentatives des diverses qualités de ces dernières. En résumé, si les individus sont rapprochés, liés entre eux à travers un processus de partage qui les assigne à une catégorie donnée et leur enlève une part de leur singularité en amont de la banque de données, en aval ce produit un phénomène équivalent, notamment pas la mise en avant de valeurs moyennes. La moyenne donne des caractéristiques particulières aux regroupements créés et permet ainsi le durcissement de l'aspect «réel», au sens métrologique, de ces regroupements. Peu à peu le travail de construction des classes et des mesures est mis dans l'ombre et tend à être oublié.

Un des principaux outils sur lesquels repose la statistique sociale est le recensement. La prochaine section se penche sur ce dernier.

1.2. Recensement et ethnicité

1.2.1. Quelques mots sur le(s) rôle(s) du recensement

Il apparaît incontournable de débiter cette recherche par une mise en perspective des différents rôles antagonistes et complémentaires que revêt le recensement, ne serait-ce que pour déconstruire son apparente objectivité et éclairer sur la relation particulière qu'entretient celui-ci avec la société dans laquelle il est produit.

Présenté par Hacking (2005) comme un outil répondant à «l'*impératif impérial*»⁴ du colonisateur, le recensement s'inscrit dans une relation triadique où il côtoie catégorisation et empire. Pour Hacking (2005), les résultats espérés par le colonisateur s'articulent autour des objectifs de contrôle, de domination ainsi que d'exploitation des populations conquises. C'est donc par l'imposition d'une grille classificatoire sur le territoire qu'il prend possession de ce qui s'y trouve en redéfinissant, selon sa subjectivité, les frontières qui lui sont préexistantes (Hacking, 2005); souvent définies sur le critère de la «race» et impliquant des «règles de pollution», les nouvelles frontières morcellent la population de façon à distinguer différents groupes d'individus (Kertzer & Arel, 2002). Le dispositif statistique mis en place rend ainsi compte, par le découpage de la population qui y est privilégié, d'une part, du modèle «idéal» des divisions du monde social produit par le majoritaire et, d'autre part, diffuse ce dernier au sein de l'espace discursif de sorte qu'il devient, au fil du temps, légitimé, voire même naturalisé. Dans cette perspective, le recensement est plus qu'un simple reflet de la réalité puisqu'il représente un des moyens les plus visibles, et des plus importants au plan politique, par lequel le majoritaire façonne et représente statistiquement – via la description, l'observation et la «territorialisation» – les identités collectives.

Cette idée de grille se retrouve aussi dans les travaux d'Anderson (1991) portant, entre autres, sur les processus de «*nation-building*» dans des contextes coloniaux. Une des forces du travail d'Anderson est de dégager l'existence d'une relation qui se serait tissée

⁴ Hacking (2005) parle d'*impératif impérial* puisque le recensement se présente comme un besoin ressenti par le colonisateur de classier et d'énumérer le colonisé et, par extension, résulte en la production d'une image stéréotypée du colonisé.

entre recensement, carte et musée, transformant leurs rôles endossés jusqu'alors. Ils vont désormais profondément définir la manière dont l'empire colonial imagine ses colonies – et par extension la façon dont les colonies vont s'imaginer – et la définition même des individus qu'elles contiennent. Nous ne nous attarderons qu'au recensement, ce dernier étant un des principaux éléments sur lesquels repose la présente étude.

Un des points focaux de *Imagined Communities* (Anderson, 1991) est sans contredit la mise de l'avant du caractère changeant des catégories de recensements via l'exemple des enquêtes censitaires successives de Malaisie de la fin du 19^e siècle. Celles-ci montrent des changements rapides, superficiellement arbitraires dans lesquels les catégories sont continuellement modifiées par agglomération, désagrégement, recombinaison et réordonnées, la seule constante étant la primauté de l'identité majoritaire dans l'ordre d'énonciation des nomenclatures. Pour Anderson, la particularité des nouveaux recensements tient dans l'effort déployé pour compter les objets de l'imaginaire du colonisateur. Les multiples typologies imaginaires s'enracineront progressivement au sein des institutions, déterminant une organisation du monde social hiérarchisée sur des principes ethno-raciaux. Ce qui au départ était une lubie du colonisateur finira par faire sens, par devenir une réalité acceptée par tous, colonisateur comme colonisé, de telle sorte que son caractère construit sera oublié.

Des écrits d'Anderson tout comme de ceux de Hacking, il ressort que le recensement constitue un outil à travers lequel le majoritaire instaure une nouvelle reconfiguration, au sein de l'espace discursif, des façons de penser les identités collectives et d'organiser le déroulement du quotidien. De façon plus générale, le déplacement des frontières préexistantes à l'État – où à la colonisation – fait en sorte qu'il se produit un modelage des identités collectives selon les nouveaux critères établis, découlant directement de l'idéologie dominante et imposée aux populations minorisées. En ce sens, le fait de concevoir et de véhiculer une image à l'intérieur de laquelle les Amérindiens, voire même les Autochtones, sont faussement dépeints comme un groupe homogène défini par des caractéristiques (organisation sociale, système politique, culturel, etc.) identiques est une résultante d'un tel déplacement de frontières.

Ces principes énoncés par les deux auteurs cités ci-dessus sont aussi observables à l'extérieur des contextes coloniaux. Le concept foucauldien de *biopouvoir*, étroitement lié à

celui de *biopolitique*, permet d'approfondir et d'actualiser la réflexion entamée sur le lien entre empire colonial et recensement et d'étendre la réflexion à la période post-coloniale. Ainsi, le recensement s'inscrit comme un dispositif de biopouvoir dans la mesure où ce dernier permet une forme d'exercice de pouvoir particulier : l'objet central de l'intervention gouvernementale est déplacé du territoire aux populations qui s'y trouvent. Cette modification dans l'objet même de la «gouvernementalité» est effectuée subséquemment au développement de la «statistique comme science de l'État» (Foucault, 1994), cette dernière permettant l'élaboration d'une connaissance détaillée des phénomènes liés à la population (Foucault, 1994). Effectivement, la création d'un «individu lisible» (Kertzer & Arel, 2002) est réalisée à travers le dispositif statistique étatique qui rend possible la quantification des phénomènes propres à la population (i.e. natalité, mortalité, etc.) et transforme celle-ci en objet de savoir et de pouvoir. L'appareil statistique, et par extension le recensement, deviennent des outils de l'art de gouverner (Foucault, 1994) puisqu'ils constituent une forme de *surveillance* de même qu'un instrument de contrôle des populations via la construction d'un savoir permettant sa gestion. L'acte de recenser est donc un acte largement politique, car il assigne une place spécifique aux objets de sa quantification de façon à ce que ces derniers puissent être connus et gouvernés (Hubner, 2007).

Il faut toutefois se garder de croire que le recensement constitue un outil à disposition unique du groupe majoritaire et dont les groupes minoritaires ne peuvent se servir. Effectivement, il devient un espace de grande visibilité où les groupes minorisés peuvent se faire reconnaître, selon une nomenclature choisie et non imposée, de même que rendre compte de leur important apport dans la constitution de la société canadienne et faire reconnaître, dans certains cas, la présence de discriminations systémiques à leur égard. Il permet donc à ces derniers de revendiquer une place dans l'espace public et de légitimer cette dernière. De plus, il est important de souligner le rôle primordial qu'ont tenu les questions quantifiant l'altérité dans la mise en place et le maintien d'un dispositif de lutte contre les discriminations au Canada, notamment en ce qui concerne la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Potvin, 2005). La relation entre l'appareil statistique et l'appareil politique est apparente, non seulement dans ce dernier cas, mais aussi dans l'ensemble du processus d'adoption du questionnaire où l'influence de divers groupes d'intérêts et des

ministères est exercée lors des consultations publiques ou auprès des partis politiques⁵ (voir entre autres Potvin, 2005, Bilge, 2004, Boyd, 1996).

Ce bref exposé a permis de présenter le recensement comme un outil majeur de construction de la réalité (Kertzel & Arel, 2002) où, par les catégories ethniques explicitées – ou celles non explicitées (voir entre autres Amiraux et Simon, 2006) –, le modèle idéal de stratification du monde social véhiculé dans l'idéologie dominante y est représenté. D'une certaine façon, le recensement «produit» la société à l'aide de l'image particulière qu'il renvoie de celle-ci; l'abstention de nommer renseigne donc autant que les nomenclatures présentent. Plus qu'un outil analytique neutre et indépendant des pouvoirs politiques, il constitue un véhicule privilégié par lequel le processus historique de formation et de reproduction de l'État est effectué, et ce, notamment à travers l'acte de nommer – ou d'ignorer – qui participe à la gestion de l'ethnicité et des identités collectives (Kertzer & Are, 2002). Il constitue ainsi un forum contemporain où sont construites et véhiculées les façons de penser la société dans laquelle il est produit (Anderson, 2008; Bilge, 2004), de même qu'il peut s'avérer être un outil de lutte efficace pour faire reconnaître et valoriser des identités. Dans le contexte canadien, il s'avère être un instrument à travers lequel la réitération d'une identité pancanadienne est opérée (Bourhis, 2003). Une fois déconstruite l'apparente objectivité des dispositifs statistiques étatiques et les divers rôles (politique, scientifique et administratif) qu'il endosse mis à nu, nous pouvons maintenant nous attarder de façon plus explicite sur le dispositif et les moyens utilisés pour quantifier l'autochtonité en contexte canadien.

1.2.2. Les enquêtes censitaires canadiennes de 1986 à 2006 et les Autochtones.

Si l'enregistrement des caractéristiques des populations est effectué dès les débuts de la colonisation, la recension de ces dernières devient systématique suite à la *Loi constitutionnelle* de 1867 (Potvin, 2005). Ainsi, dès 1871 un recensement est

⁵ Le contenu du questionnaire de Statistique Canada doit être, dans un premier temps, approuvé par le Cabinet du Premier Ministre. Ensuite, il est soumis au Parlement.

obligatoirement tenu de façon décennale (Statistique Canada, 2009). C'est par d'ailleurs à cette même année que les premiers efforts sérieux seront déployés pour quantifier les Autochtones (Hubner, 2007). Toutefois, c'est suite à l'adoption de la *Loi sur la statistique* en 1971 que l'intensification de la production statistique sur les populations s'accroît de façon substantielle avec la mise en place du dispositif statistique actuel, Statistique Canada, en remplacement du Bureau fédéral de la Statistique et l'inscription dans la législation canadienne d'une obligation de tenir une enquête censitaire sur une base quinquennale. Néanmoins, ce n'est qu'en 1981 que des catégories plus spécifiques aux populations amérindiennes (i.e. «Inuit», «Indien inscrit», «Indien non-inscrit» et «Métis») feront leur apparition dans la liste des choix offerts (Bourhis, 2003). Loin de vouloir historiciser l'ensemble des modifications apportées aux catégories censitaires utilisées en contexte canadien pour quantifier l'autochtonité⁶, nous nous attarderons à celles employées suite à l'adoption du projet de loi C-31, c'est-à-dire les enquêtes de 1986 à 2006.

En premier lieu, soulignons que les données colligées lors d'un recensement était jusqu'en 2006 tirées de deux questionnaires distincts : une version longue et une version courte⁷. Le questionnaire abrégé comporte généralement moins d'une dizaine de questions et l'information qui y est recueillie ne permet pas d'identifier les répondants autochtones. C'est donc à partir d'une ou de plusieurs questions, selon les années, du questionnaire complet que sont tirées les statistiques sur les populations autochtones. Ce questionnaire est administré à 20% de la population (soit un ménage sur cinq) sauf, entre autres, pour les habitants des réserves qui se voient tous administrer le questionnaire détaillé. Il est ici à noter une seconde particularité d'importance : depuis 1971 Statistique Canada a délaissé la cueillette par interviewer au profit de l'auto-dénombrement (Bilge, 2004) sauf dans le cas

⁶ Pour une énumération détaillée et exhaustive des diverses catégories censitaires utilisées antérieurement à 1986 voir les textes de Saku (1999), Bourhis (2003), Potvin (2005), Guimond (2007), Hubner (2007) et Anderson (2008).

⁷ Notons que pour le recensement de 2011, la version longue du questionnaire (c'est-à-dire le questionnaire complet) a été abolie; la totalité des ménages recevront donc le questionnaire court. Les questions habituellement posées dans le formulaire complet seront posées dans le questionnaire sur l'*Enquête nationale auprès des ménages*.

des individus résidants sur une réserve ou une terre réservée ainsi que ceux habitants les régions nordiques qui font jusqu'à ce jour l'objet d'un recensement par intervieweur (Statistique Canada, 2010b). Voyons maintenant plus en détail la ou les questions utilisées et leurs formats respectifs pour chacune des années de 1986 à 2006⁸ car celles-ci renseignent sur les façons de concevoir l'autochtonité véhiculées dans l'espace public canadien.

En 1986, deux questions servent à identifier les répondants ayant une origine autochtone ou se déclarant Autochtone : une question récolte de l'information sur les origines ethniques des recensés (Q.17) et une autre demande aux répondants de spécifier s'ils ont une ascendance autochtone (Q.7). Pour ce qui est de la question sur les origines ethniques, le format de réponse est celui des cases pré-codées et l'on retrouve dans les catégories de réponses explicitées les choix «Inuit», «Indien de l'Amérique du Nord» et «Métis», de même que trois espaces laissés en blanc où il est possible de spécifier une origine non spécifiée. Les réponses multiples sont acceptées, et ce depuis le recensement de 1981 (Bilge, 2004), année au cours de laquelle les catégories spécifiques aux populations autochtones ont fait leur apparition dans la liste des choix offerts (Bourhis, 2003). Par ailleurs, il est demandé au répondant de spécifier le(s) groupe(s) ethnique(s) auquel(s) lui ou ses ancêtres appartiennent (Statistique Canada, 1988). Cette spécification disparaîtra dès le recensement suivant où sera désormais soulignée la référence aux origines ethniques ancestrales. La question de l'ascendance autochtone, quant à elle, avait pour objectif général d'évaluer la perception du répondant quant à son appartenance à un ou plusieurs des quatre groupes autochtones cités (c.-à-d. «Inuit», «Indien inscrit», «Indien non inscrit», et «Métis»). Sa présence dans l'enquête avait aussi un but spécifique : les recenseurs voulaient pouvoir identifier les répondants sans origines autochtones mais avec un statut d'Indien inscrit. Dans le questionnaire, elle se déclinait de la façon suivante: «*Vous considérez-vous comme un(e) autochtone, c'est-à-dire Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis ?*» (Statistique Canada, 1988). La question ne donnera pas des résultats de qualité suffisante et, conséquemment, la population autochtone ne sera identifiée que par la

⁸ Pour voir le libellé et la mise en page exacte consulter les tableaux XX à XXIV en Annexe. Pour l'information concernant le nombre de questions disponibles à chacune des années voir le tableau I (p.16).

question 17 pour l'année 1986. Elle sera retirée du questionnaire pour l'enquête de 1991 avant de faire réapparition en 1996 sous une formulation et un titre fort différents. Nous y reviendrons.

Tout comme en 1986, le questionnaire de 1991 était composé de deux questions servant à quantifier le nombre de répondants autochtones. Comme auparavant, l'on y retrouvait la question sur les origines ethniques (Q.15) avec ces catégories de réponses précodées où figuraient les mêmes trois choix qu'en 1986. Cependant, un léger changement avait été opéré: la catégorie «Inuit» était désormais libellée «Inuit/Esquimau». La seconde question utilisée lors de cette enquête portait sur le statut d'Indien inscrit et exhortait le répondant de spécifier sa bande indienne dans l'éventualité d'une réponse affirmative. Cette question sera reprise dans les recensements ultérieurs jusqu'à celui de 2006, mais elle sera scindée en deux questions. En outre, dès 1991 l'on ne questionnera pas uniquement sur le statut d'Indien inscrit, mais aussi sur celui d'Indien des traités et une question propre à l'appartenance à une bande ou une Première Nation sera introduite.

L'enquête censitaire de 1996 rompt avec les versions précédentes sur deux points : d'une part, le format de réponses proposé pour la question sur les origines ethniques ne comporte plus de cases précodées, mais plutôt quatre espaces blancs accompagnés d'exemples de catégories ethniques établis selon la «règle de la fréquence»⁹ et, d'autre part, la production de données sur les populations autochtones s'intensifie notamment par l'accroissement du nombre de questions censitaires utilisées pour quantifier l'autochtonité. Cette intensification avait déjà débuté en 1991 durant la période post-censitaire avec la création d'une enquête spécifique aux Autochtones (*l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA)*). Outre la question sur les origines ethniques (Q.17), on compte des questions sur le statut d'Indien inscrit/Indien des traités (Q.21), sur l'identité autochtone (Q.18) et sur l'appartenance à une bande ou à une Première Nation (Q.20). La question sur l'identité autochtone fait écho à celle de 1986 sur l'ascendance. Toutefois sa formulation et les choix de réponse offerts ont été passablement rectifiés. Parmi les choix énoncés, les

⁹ Les exemples cités sont ceux ayant été déclarés le plus fréquemment par les répondants au recensement précédent et apparaissent en ordre croissant. Quelques exceptions subsistent à cette règle; l'on retrouve dans les exemples listés les mentions «Cri», «Mi'kmaq (Micmac)», «Métis» et Inuit (Esquimau)».

catégories «Indien inscrit» et «Indien non inscrit» de 1986 ont été remplacées par «Indien de l'Amérique du Nord» et la possibilité de cocher plus d'une des catégories listées est explicitée. Ces quatre questions (c.-à-d. origines ethniques, Indien inscrit/des traités, identité autochtone et appartenance à une bande/Première Nation) seront reprises intégralement dans les questionnaires de 2001 et 2006, sans que des modifications notables soient apportées au libellé des questions ou aux choix de réponses offerts. Le tableau I résume pour chacun des recensements de la période 1986 à 2001 le nombre et la nature des questions utilisées pour quantifier l'autochtonité.

Tableau I. Historique des questions utilisées pour quantifier l'autochtonité, période de 1986 à 2006

Questions	1986	1991	1996	2001	2006
Question 17 – Origine ethnique	X	X	X	X	X
Question 18 – Identité autochtone	X*		X	X	X
Question 20 – Appartenance à une bande indienne ou à une Première Nation		X	X	X	X
Question 21 – Indien inscrit et/ou Indien des traités		X	X	X	X

X – Question posée pour cette année

* Le format de la question est largement différent de celui utilisé ultérieurement. Statistique Canada titre la question comme une question d'ascendance autochtone. En raison de problème de qualité des données, les informations comptabilisées par la question n'ont été ni publiées, ni analysées.

Nous avons vu que le nombre et le format des questions à partir desquelles sont tirées les informations sur les populations autochtones ont subi des transformations d'une enquête à l'autre. Ces changements peuvent s'inscrire dans une démarche qui permet aux groupes d'intérêts autochtones de participer à l'élaboration de questions censitaires et ainsi, faire reconnaître les enjeux primordiaux à sonder et choisir les manières les plus appropriées d'être désigné. Depuis 1991, le libellé de la question sur les origines ethniques est relativement stable ce qui permet de croire que les données recueillies sont comparables, fait qui apparaît aussi véridique pour les questions des recensements de 1996 et ultérieurs

relatives à l'identité autochtone, au statut d'Indien inscrit/des traités et à l'appartenance à une bande.

Attardons-nous maintenant à la *Loi sur les Indiens* afin de comprendre les particularités juridiques qui régissent la vie d'une partie des Amérindiens, soit les «Indiens inscrits».

1.3. Autochtonité et législation : la Loi sur les Indiens, le statut d'Indien et les réserves

Instaurée en 1876, la *Loi sur les Indiens*, mainte fois révisée depuis, constitue un ensemble de lois contraignantes régissant tous les aspects de la vie, individuelle et collective, des Amérindiens figurant sur le registre canadien des «Indiens inscrits». Loin de faire un exposé exhaustif des différentes composantes de cette loi, la partie suivante s'efforce de dresser un bref aperçu de ce qu'implique le statut d'Indien inscrit et de rendre compte des principaux points qui caractérisent les réserves amérindiennes en regard des autres municipalités québécoises de façon à mettre en relief les spécificités législatives entourant l'autochtonité dans le contexte canadien.

1.3.1. Le statut d'Indien ou «Indien inscrit »

Le nom de l'ensemble des citoyens à qui le gouvernement a reconnu et accordé un statut d'«Indien» depuis le XIX siècle est consigné dans le *registre des Indiens* (Dupuis, 1998), bien que ce registre, en tant que composante de la *Loi sur les Indiens*, n'ait été créé officiellement qu'après 1951 (AINC, 2010). Spécifique à une certaine portion de la population, le statut d'«Indien inscrit» est consenti par le gouvernement fédéral aux individus qui peuvent établir une descendance avec des personnes inscrites sur ce répertoire. Au fil des ans, des modifications majeures dans les critères d'attribution du statut (et de suppression de celui-ci, notamment via l'émancipation) ont été apportées, ce qui a permis, du moins en ce qui concerne les modifications de 1985, d'enrayer dans l'octroi (ou le retrait) du statut une partie des discriminations alors fondées sur le sexe. Suite à l'adoption du projet, les Amérindiennes ayant perdu leur statut suite à un mariage

avec un homme sans statut ou suite à l'émancipation de leur mari¹⁰ ont pu le retrouver si elles le désiraient et, ainsi, le transmettre à leurs enfants¹¹. Pour cette raison, toutes comparaisons entre les périodes pré-1985 et post-1985 en ce qui concerne les caractéristiques démographiques, socio-économiques ou autres des «Indiens inscrits» doivent être faites avec prudence puisque la composition de cette population diffère d'une période à l'autre, le nombre de personnes réinscrites depuis l'adoption du projet C-31 étant considérable.

Plus particulièrement, le statut d'Indien inscrit ne remplace pas celui de citoyen canadien, mais s'y ajoute (Dupuis, 1998). Celui-ci place l'individu sous l'autorité du gouvernement fédéral pour l'obtention de certains services (i.e. éducation post-secondaire, santé, logements, etc.), et ce, même si ces services sont de juridiction provinciale. Contrairement à la croyance populaire, le statut d'Indien n'accorde pas systématiquement une exemption de taxes ou d'impôts à celui qui le possède. Pour pouvoir bénéficier de ce droit ou de la gratuité d'accès aux services précédemment cités, un individu avec statut doit obligatoirement résider dans une réserve (Potvin, 2005). Dans une certaine mesure, le statut d'inscrit place son détenteur sous la tutelle du gouvernement, dans un statut équivalent à celui d'un mineur (Dupuis, 1998), principalement parce que le ministre délégué aux MAINC dispose d'un pouvoir décisionnel intrusif en regard des décisions personnelles de la vie courante (i.e. exécution du testament, etc.).

La détention ou non d'une reconnaissance juridique de «l'autochtonité d'un individu» (le statut d'«Indien inscrit») s'inscrit comme un critère principal de définition et de reconnaissance de son identité amérindienne, du moins pour une certaine proportion

¹⁰ Cela s'applique aussi aux Amérindiens (homme ou femme) qui auraient perdu leur statut suite à l'émancipation de leur père. L'émancipation n'est plus possible depuis 1985. Il est aussi à noter que depuis 1985, les femmes sans statut ne gagnent plus un statut d'«Indien inscrit» si elles épousent un homme avec statut.

¹¹ Ces modifications font suite à l'adoption du projet de loi C-31. Les Amérindiennes concernées ont regagné leur statut (article 6(1)) et ont pu le transmettre à leurs enfants. Toutefois, ces enfants sont inscrits dans le registre sous l'article 6(2). Une certaine forme de discrimination persiste puisqu'aujourd'hui, il est possible de transmettre un statut à ses enfants uniquement si au moins un des deux parents est 6.1 ou si les **deux** parents sont 6.2.

d'individus. En d'autres mots, le statut d'Inscrit consenti par le gouvernement a, au fil des ans – pour une part des Amérindiens, tout comme pour les Allochtones –, fini par circonscrire le groupe des Amérindiens, définissant, jusque dans une certaine mesure, ses frontières symboliques. La relation politico-légale entre l'individu et l'État devient un des principaux critères de sanction du «caractère amérindien» d'une personne, confinant à un second rang l'importance des liens culturels et sociaux qu'entretient un individu avec une communauté (Simard, 2003).

Selon Alfred & Corntassel (2005), ce processus de déplacement des critères de définition de l'«*image de soi*» des Amérindiens résulte de l'approche colonialiste de l'État canadien en ce qui a trait à la gestion de la population via ses procédures de définitions/redéfinitions de qui est et qui n'est pas considéré Amérindien. Cela nous rappelle les propos de Anderson (1991) sur la déconstruction des façons antérieures de se penser véhiculées par les populations colonisées et leur reconstruction en de nouvelles «entités», suivi par la réorganisation du social selon ces nouvelles entités, entraînant l'impression que ce qui a été imaginé est en fait réel et a toujours été ainsi. La création d'une identité juridique pancanadienne (être «Indien inscrit»), couplée à d'autres facteurs, participe à la fabrication d'une nouvelle identité : celle de l'«Amérindien en tant qu'envers du Blanc» (Simard, 2003).

Bref, le régime de tutelle a pour incidence de faire des Amérindiens, du moins ceux ayant un statut d'«Indien», un groupe juridiquement distinct des autres Canadiens. Cette distinction n'est pas que restreinte aux aspects individuels de la vie des membres des Premières Nations, puisqu'elle s'étend aussi aux dimensions collectives du vivre ensemble, et ce, à travers la gestion gouvernementale des réserves.

1.3.2. Le cadre législatif dans lequel s'inscrit l'administration des réserves et des établissements indiens

Mis en place avant la création de l'État canadien, le régime des réserves sera légitimé moralement par les arguments philosophiques, juridiques et empiriques de la Commission Bagot de 1844 (Simard, 2003). Avant toute chose, il est fortement sous-tendu par une idéologie coloniale de ségrégation ethnique et l'attitude paternaliste de l'État à

l'égard des Amérindiens (Simard, 2003). La partie suivante se propose de présenter les principales caractéristiques du cadre législatif dans lequel s'inscrit l'administration des réserves et des établissements indiens et ainsi de faire ressortir ses particularités par rapport aux autres types d'entités municipales québécoises.

Fortement hétérogène en ce qui concerne la superficie des terres et la richesse des ressources qu'elles contiennent, les réserves partagent un point commun majeur: elles sont, tout comme les «Indiens inscrits», sous la tutelle du gouvernement fédéral. En ce sens, le régime de tutelle mis en place lors de l'adoption de la *Loi sur les Indiens* donne un pouvoir considérable au gouvernement fédéral dans l'administration de la vie collective des Amérindiens, du moins dans les collectivités des Premières Nations, pouvoir qui n'a pas d'égal dans les autres municipalités. Il est primordial de saisir que ce dernier entrave la vie collective dans la mesure où il limite le champ d'action des collectivités sur le plan administratif.

Tout d'abord, les réserves ne peuvent être créées, déménagées, voire même fermées, que par le gouvernement fédéral, ce dernier (ou dans certains cas, le gouvernement provincial) restant propriétaire des terres sur lesquelles est établie la réserve. En d'autres mots, la bande ne possède pas de droit de propriété sur le territoire occupé, mais seulement un droit collectif d'usage qui lui est consenti tant que ses membres occupent le territoire (Dupuis, 1998). Par extension, les individus y résidant ne peuvent pas être propriétaire ni de leur habitation, ni de la terre sur laquelle elle est construite. Dans l'éventualité où la bande désirerait se départir, définitivement ou temporairement, de terres dans la réserve, elle ne dispose que de très peu de latitude. La collectivité n'a alors que la possibilité de louer ou de vendre par cession totale ou partielle au gouvernement fédéral les terres en question. Dans le cas d'une location de terre, la bande doit d'abord céder cette dernière au gouvernement qui, ensuite, louera et gèrera, au nom de la bande, les revenus de la location (Dupuis, 1998).

Cette particularité dans l'administration des revenus tirés de la location des terres appartenant à la collectivité s'étend aussi à la gestion des fonds de la bande. En effet, loin d'avoir un plein pouvoir sur les fonds qui lui appartiennent, la bande doit, pour pouvoir prélever de l'argent de son compte de revenus, faire approuver les retraits par le ministère, ce dernier ayant la discrétion d'approuver ou non (Dupuis, 1998). Plus spécifiquement, le financement des collectivités, outre les revenus découlant de l'exploitation d'entreprises

appartenant à la collectivité (i.e. musée, pourvoirie, entreprise d'aviation, etc.) ou de la vente/location des terres, provient, comme pour toute autre municipalité, de transferts gouvernementaux. Ces derniers dépendent de l'emplacement géographique de la communauté et du nombre de résidents avec statut que la communauté comporte. Cela s'avère finalement contraignant pour la réalisation des travaux publics ou le développement de la communauté. Toutefois, toutes les communautés ne jouissent pas du même niveau d'autonomie, certaines d'entre elles ayant un plus grand contrôle sur l'éducation, l'administration financière et la gestion de leur territoire. Quant aux établissements indiens (i.e. Kitcisakik), ils consistent en des terres publiques occupées par des bandes qui, bien qu'elles n'aient pas le statut de réserve, reçoivent, en pratique, les mêmes services que ces dernières. Ainsi, bien que les terres sur lesquelles sont situés les établissements soient souvent des terres de la Couronne, elles ne constituent pas des terres qui ont été mises à l'usage et au profit d'une bande particulière comme c'est le cas pour les réserves. Ainsi, le gouvernement fédéral, même s'il a une obligation morale de fournir des services aux habitants d'un établissement indien, n'a pas d'obligation légale.

Pour résumé, les changements en ce qui concerne la «mesure de l'autochtonité» dans les enquêtes censitaires de 1871 et subséquentes et la conception même de l'autochtonité depuis la mise en place de la *Loi sur les Indiens* sont le reflet des contextes sociaux à l'intérieur desquels ils s'inscrivent (Norris, 1996).

Par ailleurs, la collecte d'information sur les Autochtones, et plus particulièrement sur les Amérindiens, a eu un certain impact sur ces derniers, ne serait ce que dans le rôle que celle-ci a pu jouer dans la mise en place de dispositifs de contrôle, d'assimilation (Hubner, 2007) ainsi que, éventuellement et paradoxalement, de lutte contre les discriminations (Potvin, 2005). Elle a permis à l'État d'étendre son pouvoir sur les populations contenues à l'intérieur de ses frontières, et plus particulièrement sur les Amérindiens, via la possibilité de les localiser, de les nommer et d'identifier qui était et qui n'était pas Amérindien. Cela a eu pour résultante d'accroître le pouvoir détenu par l'État sur ceux-ci et de modifier à la fois la façon dont la société se représentait les Amérindiens et la représentation que ces derniers avaient d'eux-mêmes (Hubner, 2007). Par conséquent, il n'est pas vain d'avancer que l'acte de recenser figure parmi l'un des éléments majeurs à

avoir modelé la relation des Premières Nations au groupe majoritaire puisqu'il permet d'amasser et de centraliser une information qui s'avéra capitale dans la mise en place d'un ensemble de lois propres aux Premières Nations.

Voyons désormais l'état actuel de la recherche quantitative sur les conditions socioéconomiques des Autochtones.

Chapitre 2. État actuel de la recherche sur les conditions socioéconomiques des

Autochtones en contexte canadien

La majorité des études quantitatives portant sur les conditions socioéconomiques des Autochtones sont effectuées à partir de données colligées par Statistique Canada, que ce soit lors des enquêtes censitaires ou bien lors d'enquêtes complémentaires comme l'*Enquête auprès des peuples autochtones*. Plus spécifiquement, une large part des études traitant de la situation socioéconomique des Amérindiens ont été réalisées à partir des données de recensement de 1996 ou d'enquêtes antérieures, ou encore à partir de données d'*Affaires Indiennes et du Nord Canada* (AINC) (Wilkes, 2010). En ce qui concerne les études utilisant les données de l'AINC, les informations produites ne s'appliquent qu'aux populations d'«Indiens inscrits». Nous abordons dans ce chapitre les grandes tendances de la recherche quantitative portant sur les conditions socioéconomiques des Amérindiens et réalisée au cours des vingt dernières années.

2.1. L'utilisation des comparaisons nationales...

S'intéressant aux différences sur le plan socioéconomique selon, d'une part, l'appartenance ethnique (Allochtones, Amérindiens, Métis ou Inuit) et, d'autre part, le genre, Gerber (1990) a démontré, à l'aide des données de recensement de 1986, que, de façon générale, les Autochtones étaient désavantagés économiquement par rapport à la population canadienne dans son ensemble, les plus désavantagés étant les Amérindiens. La division de la population en ces quatre groupes (Allochtones, Amérindiens, Métis ou Inuit) de même que selon leur sexe a aussi permis de rendre compte des désavantages cumulés, notamment en ce qui a trait au salaire, par les Amérindiennes en rapport aux autres groupes de l'analyse. Effectivement, la possession de plusieurs «caractéristiques minoritaires»¹² (être membre d'un groupe minoritaire visible, être femme et résider dans des communautés dépendantes) et leur interaction dans des configurations particulières auraient pour résultante de placer les femmes amérindiennes dans une triple position d'infériorité

¹²Les propos de Gerber sont liés à ceux de Juteau et Robert sur le «double blind of ethnicity and feminity» (Gerber, 1990; p.3), c'est-à-dire posséder plusieurs caractéristiques (par exemple être femme et membre d'une minorité) auxquelles les attributs d'impuissant et de dépendance sont rattachés

(Gerber, 1990). D'après Kendall (2001), la principale cause de cette pauvreté chez les Amérindiens serait le manque chronique d'emploi dans les communautés, mais aussi l'absence de territoire suffisamment grand ou de ressources exploitables sur les territoires détenus. Selon Gerber, la pauvreté, bien qu'incontestablement présente chez les Autochtones, ne serait pas systématique. Une attention particulière aux distributions salariales des trois groupes Autochtones montre son caractère inégal et polarisé. Selon elle, il est aussi possible d'envisager que la dispersion salariale observée chez les Autochtones, qui est plus inégale que celle du groupe des Allochtones, soit due en partie à des différences démographiques, le nombre de jeunes travailleurs (18-24 ans) étant plus grand dans le premier groupe. Ainsi, il existe une iniquité au Canada quant à la distribution des salaires non seulement intergroupe – entre les Allochtones et les Autochtones – mais aussi intragroupe – à l'intérieur des trois différents groupes Autochtones –.

Cela est cohérent avec les résultats de Maxim & White (2001) qui ont, pour leur part, étudié les disparités salariales et de revenu entre la population canadienne dans son ensemble et celles de différents groupes autochtones, mais aussi entre les différents peuples autochtones (Métis, Inuit, Indiens inscrits et Amérindiens sans statut). À l'aide des données de recensement de 1991, quatre indicateurs économiques sont testés; les revenus positifs en salaire pour 1995, le revenu total (toutes sources confondues) positif, les salaires de 1995 incluant les revenus de salaires nuls et les revenus totaux incluant les revenus nuls. On y observe que les quatre groupes autochtones ont des revenus de salaire beaucoup plus bas que la population canadienne en général, les Amérindiens avec statut étant les plus désavantagés. Par ailleurs, une plus grande proportion d'Indiens inscrits (42%) déclare des revenus de salaire nuls que d'Allochtones (27%), d'Indiens non inscrits (37%), de Métis et d'Inuit (31%). Les auteurs avancent que la discrimination ainsi que l'isolation des communautés pourraient être des facteurs expliquant les inégalités entre Autochtone et Allochtone. Néanmoins, ils notent une tendance générale à l'accroissement des disparités de revenus ainsi qu'à une polarisation de ces derniers plus marquée chez les quatre groupes autochtones que dans le groupe allochtone. Effectivement, il semble exister plus d'inégalités salariales à l'intérieur de chacun des groupes autochtones qu'à l'intérieur du groupe allochtone. Les Inuit constituent le groupe où la plus grande polarisation des revenus est observée suivi du groupe des Indiens inscrits, des Amérindiens sans statut, des

Métis et finalement des Allochtones. Les analyses portaient sur les répondants âgés de 18-64 ans seulement.

Dans une étude similaire, George et Kuhn (1994) ont examiné les inégalités salariales entre les Autochtones et les autres Canadiens. Ils ont aussi conclu que les salaires étaient distribués plus inégalement chez les travailleurs autochtones que chez les autres travailleurs canadiens. Bernier (1997), s'inspirant de cette dernière étude, a particularisé les groupes établis par George et Kuhn en les distribuant selon quatre regroupements, soit les Amérindiens vivant sur une réserve, les Amérindiens vivant hors réserve, les Métis et les Inuit. Ses analyses ont montré que la distribution des salaires était plus inégale et plus polarisée chez les Inuit que dans les quatre autres groupes (c.-à-d. Amérindiens vivant sur une réserve, Amérindiens vivant hors réserve, Métis et Allochtones), ce qui est cohérent avec les résultats obtenus par Maxim & White (2001).

Utilisant les données de recensement de 1991, De Silva (1999) s'est penché sur la présence de discriminations salariales envers les travailleurs des Premières Nations à temps plein tout comme à temps partiel. Tout comme dans la recherche menée par Maxim & White (2001), l'échantillon est restreint aux individus âgés entre 15 et 64 ans. Toutefois, d'autres critères de sélection sont introduits; être employé salarié, avoir un revenu positif et résider ailleurs qu'au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest. À l'aide de régressions, il identifie comme prédicteurs du revenu les facteurs de la scolarité et de l'âge, la discrimination ne jouant qu'un rôle secondaire dans les inégalités de revenus entre Amérindiens et Allochtones. Toutefois, l'auteur souligne que les discriminations pourraient se produire en amont de la rémunération salariale, soit au niveau de l'éducation et la formation se qui expliquerait la différence observable sur ces points entre les Allochtones et les Autochtones.

Afin de tenir compte des facteurs liés à l'isolement et à la taille des communautés, *Affaires Indiennes et du Nord Canada* (AINC) a procédé en 1997 à des analyses où était effectué un jumelage entre une réserve et une communauté considérée comparable par son emplacement géographique et la taille de sa population. L'objectif était d'évaluer le pourcentage de points dans l'écart entre Autochtones et Allochtones sur diverses variables socioéconomiques qui pouvait être expliqué par la taille et l'isolement des réserves. Cinq années de recensement furent utilisées pour évaluer les progressions réalisées dans les deux

groupes: 1971, 1976, 1981, 1986 et 1991. Ils observent que l'écart entre la population des réserves et la population canadienne dans son ensemble se réduit avec le temps pour la scolarité (par exemple le pourcentage d'individu sans scolarité ou avec seulement une maternelle, avec moins de neuf années de scolarité et avec une scolarité universitaire). Par ailleurs, 68,7% de l'écart entre le pourcentage d'individu avec une formation universitaire serait attribuable à l'isolement et à la taille des collectivités amérindiennes. Quant à la participation au marché du travail, elle s'est accrue largement chez les hommes (de 48,9% à 58,1% entre 1971 et 1991) et les femmes (18,6% à 41% entre 1971 et 1991) habitant en réserve. Le pourcentage d'écart par rapport à la population dans son ensemble qui reste inexpliqué est de 77% pour les hommes et de 62,4% pour les femmes. Les données sur le taux de chômage révèlent un portrait moins reluisant pour l'ensemble des groupes étudiés. Entre 1971 et 1991, ce taux s'est accru pour les trois groupes (réserves, collectivités comparables et population dans son ensemble), mais cet accroissement a été davantage marqué pour les réserves, passant de 13,6% à 26,3%. Les auteurs concluent que les résultats de l'étude ne permettent pas de confirmer que les différences observées entre les populations des réserves et canadienne dans son ensemble seraient attribuables à la taille et à l'isolement des réserves. Cependant, une partie de cette disparité le serait. Les résultats doivent tout de même être interprétés avec prudence, le nombre de réserves participantes variant considérablement d'une année censitaire à l'autre.

En somme, depuis les 20 dernières années, la recherche traitant des conditions socio-économiques des Autochtones a permis de documenter et de rendre visible dans l'espace public canadien l'existence d'inégalités sociales entre les Autochtones et les «autres Canadiens». Elle s'avère un outil supplémentaire à la disposition des Autochtones pour conscientiser les populations aux injustices commises à leur égard et légitimer leurs revendications. Par contre, ces recherches partagent une lacune commune; le niveau de comparaison privilégié, celui des comparaisons nationales, tend à homogénéiser les regroupements créés (c.-à-d. Autochtones vs «autres Canadiens») en raison d'une mise en équivalence des acteurs sans égard à leur situation géographique. Les variations interprovinciales n'y sont que peu ou pas discutées ce qui nous pousse à certaines interrogations. Pouvons-nous réellement concevoir que les données publiées sont représentatives des conditions de vie de l'ensemble des membres des Premières Nations et

qu'il n'existe pas de variations, ou très peu de variations dans leurs conditions d'existence, de sorte que de l'application d'une telle procédure nous obtenons des informations exhaustives? Est-il justifié de procéder à une mise en équivalence de l'expérience individuelle d'un membre de la Première Nation d'Abitibiwinni (Québec) et d'un autre de la Première Nation de Fort McMurray (Alberta)?

Un survol de la littérature existante nous révèle l'omniprésence des comparaisons nationales entre «Autochtones» et «autres Canadiens» dans les publications scientifiques et gouvernementales. Par contre, il est possible de noter la présence d'études utilisant un niveau d'analyse se différenciant par l'étendue des groupes comparés; plutôt que de traiter des regroupements pancanadiens (i.e. Autochtone, Inuit, Amérindiens, Métis, autres Canadiens), les chercheurs ont tenu compte de l'existence possible de divisions autres, notamment géographiques, assez importantes pour qu'elles doivent être considérées lors des analyses. Dans la prochaine section, nous abordons ces études.

2.2. L'indice de bien-être des collectivités (IBC); entre analyse macro et méso

L'indice de bien-être des collectivités (IBC) développé par le MAINC est inspiré par l'IDH des populations utilisé par les Nations Unies (Édouard, 2008). Avec l'*Index of relative Socioeconomic Disadvantage* (IRIRSD), un indice australien, il constitue l'un des rares indicateurs composites spécifiques aux populations autochtones (Cooke, 2005). En fait, il s'agit, comme son nom l'indique, d'un indicateur qui a pour fonction de renseigner de façon générale sur les conditions socio-économiques des habitants d'une collectivité spécifique. L'unité d'analyse, c'est-à-dire la collectivité, correspond ni plus ni moins aux subdivisions de recensement (SDR) définies par Statistique Canada. Ainsi, elles coïncident avec les municipalités, telles que définies par les lois provinciales, ou avec des régions jugées équivalentes pour des fins statistiques (i.e. les réserves ou les établissements indiens, etc.) (Statistique Canada, 2003). Les objectifs poursuivis dans l'application de l'indice sont de quatre ordres. Tout d'abord, les auteurs avancent que ce dernier permet de repérer les communautés prospères qui, en quelque sorte, peuvent constituer des «modèles», et conséquemment « déterminer les meilleures pratiques pour les collectivités non

développées» (McHardy & O’Sullivan, 2004a, p.1)¹³. Ensuite, de par la facilité des comparaisons qu’il rend possible, il «met en évidence les collectivités exigeant une attention immédiate en raison de la gravité de leur situation socio-économique » (McHardy & O’Sullivan, 2004a, p.1). Ces deux dernières fonctions de l’indice sont particulièrement intéressantes, car elles permettent de chiffrer une information obtenue dans la recherche qualitative; les problèmes rencontrés dans une communauté (i.e. chômage, pauvreté, etc.) ne sont pas nécessairement les mêmes que dans une seconde (Kendall, 2001) ce que les statistiques nationales ne dégagent pas aisément. Puis, il constitue un outil rapide, peu dispendieux et réutilisable dans des recherches ultérieures portant sur les déterminants et les corrélats du bien-être à un niveau méso, soit celui des communautés. Finalement, il offre la possibilité de comparer le bien-être général des réserves aux autres communautés canadiennes qui sont régies par des contraintes administratives semblables. Attardons-nous maintenant à sa composition afin de saisir ce à quoi correspond précisément cet ensemble de mesures.

Construit à partir des données de recensement, l’IBC est bâti autour de neuf indicateurs sociaux ou économiques regroupés en quatre dimensions, chacune couvrant un aspect du bien-être tel qu’identifié par les auteurs, soit (1) la scolarité, (2) l’activité/l’emploi, (3) le revenu et (4) le logement. La valeur de l’indicateur de scolarité est obtenue en pondérant deux indicateurs; la proportion d’individus âgés de 15 ans et plus qui ont au moins 9 années de scolarité et la proportion d’individus de 20 ans et plus qui ont au moins un diplôme d’études secondaires. La première composante vaut pour les deux tiers de l’indice global d’IBC éducation alors que la deuxième vaut un tiers. L’indicateur de force de travail est, pour sa part, obtenu à l’aide de la moyenne des résultats obtenus par deux mesures soit la population active totale pendant la semaine qui a précédé le recensement exprimée en pourcentage de la population de 20 ans et plus ainsi que la

¹³ Notons ici que nous remettons en doute la pertinence d’ériger en modèle à suivre les choix développementaux effectués par les communautés qui apparaissent, en regard de l’IBC, prospères. Nous croyons que chaque communauté présente un ensemble de facteurs qui lui est unique et l’apposition uniforme d’un type de développement (i.e. tourisme autochtone), sans tenir compte de ces facteurs spécifiques, ne mènerait probablement pas à des succès pour toutes les collectivités des Premières Nations.

proportion de la population active de 15 ans et plus qui occupait un emploi dans la semaine précédant le recensement. La valeur de l'IBC logement s'obtient par pondération égale de deux indicateurs : la quantité de logements, c'est-à-dire la proportion d'individus habitant dans un logement ne contenant pas plus d'un individu par pièce d'habitation et la qualité de logement, c'est-à-dire la proportion d'individus habitant dans un logement ne nécessitant pas de réparation majeure. L'IBC revenu est quant à lui constitué à l'aide d'un unique indicateur, le revenu per capita. Les auteurs soulignent que cette méthodologie particulière a pour but de rendre compte du poids de dépendance, c'est-à-dire les personnes qui ne déclarent pas de revenu – notamment les enfants et les personnes âgées – étant probablement à charge des autres membres qui ont un revenu, plus élevé dans les foyers autochtones. Chacun de ces quatre indicateurs (éducation, logement, activité/emploi et revenu) a un poids égal dans le calcul de la valeur finale de l'indice synthétique. Ainsi, l'IBC total, de même que chacune de ses composantes, est toujours équivalent à une valeur comprise entre 0 et 1, un représentant la plus forte valeur qu'il est possible d'obtenir. Voyons maintenant les conclusions tirées par les auteurs ayant travaillé avec l'IBC.

Lorsque le bien-être des collectivités des Premières Nations, calculé à partir des données de recensement de 2001, était comparé à celui des autres communautés canadiennes, ces premières obtenaient une valeur d'IBC moyenne inférieure à celle des dernières (McHardy & O'Sullivan, 2004). Les écarts observés entre ces deux types de communautés étaient plus marqués en Alberta que dans les autres régions, les plus faibles différences obtenues étant entre les collectivités du Nord¹⁴. Ainsi, lorsqu'introduit dans l'analyse, l'emplacement géographique (soit la province où est située la communauté) permet de rendre compte de l'existence de différences interprovinciales dans la valeur totale de l'IBC mais aussi dans les disparités enregistrées entre les deux groupes de communautés. L'effet possible d'un second facteur explicatif des conditions de bien-être, cependant non couplé dans leurs analyses à celui de la province, a été testé soit l'isolement des collectivités. Cet isolement est déterminé par la «zone géographique» d'appartenance

¹⁴ Le nombre de collectivités des Premières Nations s'élevait à 57 en Alberta alors qu'il était de 35 dans le Nord. Pour ce qui est du nombre d'autres communautés canadiennes dans ces régions, il était de 334 et de 42, respectivement.

des collectivités, c'est-à-dire celles établies par l'AINC selon les critères de proximité et d'accessibilité routière aux grands centres de services. Ces zones géographiques sont au nombre de quatre¹⁵ que les auteurs désignent comme zone urbaine, zone rurale, zone isolée et zone éloignée/d'accès difficile. Les collectivités des Premières Nations situées en territoire canadien ont donc été réparties en quatre groupes, puis l'indice total d'IBC moyen a été calculé pour chacun de ces groupes. Ce procédé a permis de dégager l'existence de conditions de bien-être différenciées selon le degré d'isolement; l'IBC moyen des collectivités en zone urbaine était le plus élevé (0,71), suivait celui de celles en zone isolée (0,68), puis celui de celles en zone rurale (0,65) et finalement celui de celles en zone éloignée (0,60). Il a aussi permis de rendre compte de la dispersion des communautés, tant des Premières Nations qu'autres, sur un continuum de bien-être.

Dans une seconde étude, O'Sullivan & McHardy (2004) se sont penchés sur l'évolution de l'écart entre les conditions de bien-être des réserves et des autres communautés canadiennes telles que quantifiées par l'IBC. Pour ce faire, les valeurs de l'IBC ont été définies à partir des enquêtes censitaires de 1991, 1996 et 2001¹⁶. Les analyses révèlent que la valeur d'IBC moyenne des réserves est, pour les trois périodes à l'étude, inférieure à celle des autres communautés canadiennes. Cependant, cet écart s'amenuise durant la période 1991-1996 et reste stable entre 1996 et 2001¹⁷. Par ailleurs, les résultats montrent que le bien-être s'est accru entre 1991 et 2001 pour les deux groupes, mais que cet accroissement a été plus marqué pour le groupe des communautés des

¹⁵ Pour une description détaillée de chaque zone et du nom qui lui a été rattaché, voir le tableau XXV en Annexe.

¹⁶ Pour être incluse dans l'analyse, une collectivité devait répondre à un certain nombre de critères, dont avoir une population supérieure à 65 habitants ainsi qu'avoir une valeur d'IBC, et ce, pour chacune des années de recensement. Ainsi, les collectivités pour lesquelles il n'était pas possible d'établir une valeur d'IBC (i.e. dénombrement partiel, non existence, etc.) aux trois temps de mesures ont été écartées de l'analyse (O'Sullivan & McHardy, 2004). Ainsi, le nombre total de SDR dont l'IBC a été calculé s'élève à 5 693 pour 1991, 5 585 pour 1996 et 5 188 pour 2001. De ce nombre, 3 842 collectivités, soit environ 74 %, sont comprises dans l'analyse dont 399 collectivités des Premières Nations et 3 443 autres collectivités.

¹⁷ L'écart type entre les valeurs d'IBC moyennes des deux groupes est de 0,19 pour 1991 et 0,15 pour 1996 et 2001.

Premières Nations. Tout comme dans la recherche de McHardy et O’Sullivan (2004) discutée précédemment, cette étude longitudinale est caractérisée par une analyse par région des valeurs d’IBC moyennes. Elle montre que l’écart entre les deux groupes est plus marqué dans les provinces de l’Ouest alors qu’il est à son plus faible dans les régions de l’Atlantique et du Nord. Pour l’ensemble de la période, soit dix ans, la plus petite réduction de cet écart est observée dans le Nord alors que les plus importantes réductions se sont produites en Saskatchewan et au Québec. Le tableau XXVI, situé en Annexe, présente l’ensemble des chiffres. Les conclusions qui se dégagent de la recherche montrent que les collectivités de Premières Nations, en tant que groupe, offrent des conditions de bien-être inférieures à celles offertes en moyenne par les autres collectivités, que ce soit au niveau national ou dans les diverses provinces. Par contre, plusieurs disparités dans ces conditions entre les diverses Premières Nations sont identifiables, notamment selon la province où est localisée la communauté.

Reprenant la démarche et les critères de jumelage des collectivités en paires Réserve-Communauté comparables de l’AINC (1997) et la classification en zones géographiques de McHardy & O’Sullivan (2004), White & Maxim (2007) ont tenté d’évaluer l’incidence de la taille et de l’éloignement sur l’écart enregistré entre les conditions de bien-être des deux groupes¹⁸. De façon générale, les paires de collectivités situées en zones urbaines obtenaient des valeurs d’IBC global davantage similaires que les paires de collectivités situées dans une autre zone géographique, l’écart moyen entre les deux communautés augmentant avec l’éloignement¹⁹. De plus, la valeur totale de l’IBC était plus élevée pour les collectivités, des Premières Nations et comparables, en zone urbaine et moins élevée pour celles en zone «d’accès difficile». Ainsi, l’isolement aurait un effet négatif sur les conditions de bien-être, peu importe le type de communauté, mais cet effet serait plus marqué dans les réserves. Si l’on décompose l’IBC des réserves selon ses

¹⁸ Les analyses de White & Maxim (2007) reposent sur 495 paires. Les résultats sont donnés à la fois pour la valeur totale d’IBC et pour chacune de ses composantes.

¹⁹ Avec certaines nuances, puisque l’écart moyen étant plus marqué pour les collectivités appariées en zone rurale que celles en zone isolée. Néanmoins, la dispersion des écarts entre collectivités est plus grande pour la zone isolée, et ce, pour l’ensemble des composantes de l’indice. Ce dernier groupe serait celui présentant le plus d’hétérogénéité dans les situations enregistrées.

différentes dimensions (logement, revenu, instruction et activité) et que l'on compare les zones géographiques entre elles sur chacune de ces dimensions, il apparaît que la valeur d'IBC instruction pour les réserves est largement supérieure pour les zones urbaine (0,769) et rurale (0,702) que pour les zones isolée (0,577) et difficile d'accès (0,537). De plus, les écarts entre réserves et collectivités comparables sont moins grands (0,058, 0,066, 0,157 et 0,233 respectivement) plus l'on se rapproche des centres de services. La valeur d'IBC activité est sensiblement la même pour les zones urbaine (0,721) et isolée (0,716), mais l'écart entre collectivités des Premières Nations et collectivités comparables est plus restreint dans cette seconde zone (0,026 contre 0,104). Le même type de relation est observable en ce qui concerne la valeur moyenne de l'IBC revenu. Quant à la qualité et à la quantité des logements, elles semblent se dégrader avec l'isolement, et ce, pour les deux types de communauté. Cela est cohérent avec les propos de Kendall (2001), qui dénotait l'ambiguïté de l'effet de la localisation d'une communauté (urbaine ou rurale) sur le succès socio-économique de ses membres. La proximité d'une réserve à un centre de services important, et par extension aux ressources et à un marché du travail, n'est pas l'unique déterminant du bien-être des membres. D'autres facteurs seraient à l'œuvre, ce qui expliquerait le relatif succès du groupe «zone isolée» sur celui «zone rurale».

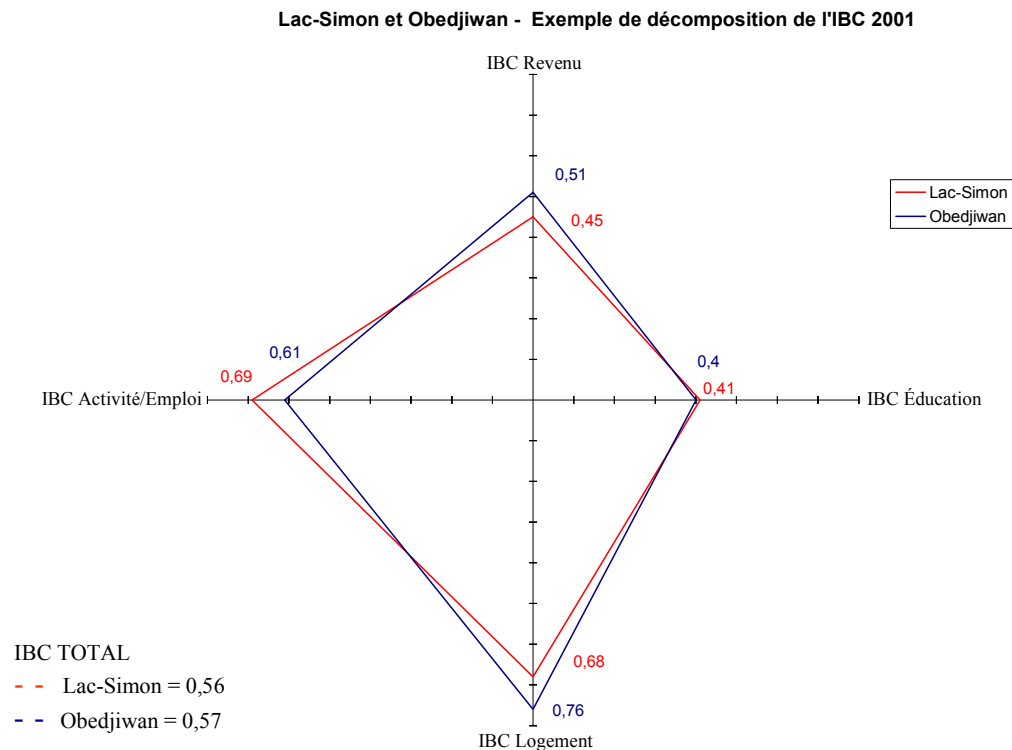
Contrairement aux études précédentes, McHardy & O'Sullivan n'ont pas cherché à évaluer les possibles différences interprovinciales et ont préféré considérer les communautés comme faisant partie d'un tout politiquement et administrativement indifférencié, soit l'espace pancanadien. Cela constitue, selon nous, une limite non négligeable dans la mesure où nous avons vu que les situations étaient variables d'une province à l'autre.

Les auteurs reconnaissent que bien que l'indice englobe plusieurs composantes du bien-être, il est loin d'être exhaustif, étant principalement axé sur les indicateurs socioéconomiques classiques (Cooke, 2005). En ce sens, il ne couvre pas certains aspects essentiels du bien-être des habitants d'une collectivité tels que l'état des langues ainsi que l'entraide et les solidarités, la souveraineté sur un territoire ou encore l'égalité entre les hommes et les femmes. De plus, la dimension individuelle et subjective du bien-être ne peut y être quantifiée en raison des données sur lesquelles l'indice repose. Du coup, le niveau de détresse psychologique, l'état de santé, le niveau de confiance envers les autres

membres de la famille ou de la communauté et la perception de la vie communautaire en générale sont occultés, bien que ces derniers constituent des éléments importants dans l'étude des opportunités de vie et du bien-être qu'offrent les communautés.

De plus, de par sa nature composite l'IBC total ne traduit pas toujours adéquatement et de façon détaillée l'état de la situation pour les diverses dimensions des conditions de bien-être qu'offre une communauté. Effectivement, pour une même valeur d'IBC total, deux communautés peuvent présenter des profils différents en ce qui a trait aux conditions de revenu, d'éducation, de logement et d'activité ou d'emploi que l'on y retrouve. La Figure 2 illustre cette situation particulière.

Figure 2



Dans cet exemple, il est possible de voir que la valeur d'IBC calculé pour les collectivités de Lac-Simon et d'Obedjiwan est sensiblement la même (0,56 et 0,57 respectivement). Cependant, lorsque l'indice est décomposé et que les valeurs obtenues sur les différents axes du bien-être sont montrées, des dissemblances entre les conditions de

logement, de revenu et d'emploi/activité apparaissent. Ainsi, les recherches bâties sur des comparaisons d'IBC global présentent des lacunes dans la mesure où elles tronquent la réalité. Il est possible de croire que, si nous en avons la possibilité, la décomposition des sous-indicateurs de l'IBC (i.e. IBC logement) permettrait de dégager d'autres dissemblances entre des communautés obtenant des valeurs de sous-indicateurs identiques.

Par ailleurs, bien que cet indice permette une analyse méso (au niveau de la communauté) des situations socio-économiques des membres des Premières Nations, la totalité des recherches utilisant ce dernier se sont attardées à des comparaisons soit pancanadiennes entre les «collectivités des Premières Nations» et les «autres collectivités canadiennes» (White & Maxim, 2007) ou soit provinciales utilisant ces mêmes deux groupes (O'Sullivan, 2006; McHardy & O'Sullivan, 2004; O'Sullivan & McHardy, 2004). Bref, l'IBC est un outil statistique permettant d'évaluer les différences, d'une part, intra-provinciales et, d'autre part, entre diverses collectivités des Premières Nations. Toutefois, dans la recherche menée antérieurement son utilisation a été restreinte à une comparaison Autochtone-Allochtone; en quelque sorte une mise en parallèle des réserves et des autres communautés sans interrogation sur les différences qui traversent chacun de ces deux groupes, éloignant des communautés pourtant incluses dans un même groupe, et les ressemblances qui rapprochent certaines communautés, sans égard à leur classification géographique.

2.3. Les recherches avec une échelle d'analyse plus circonscrite.

De rares études se sont penchées sur les situations propres aux Amérindiens en utilisant comme niveau d'analyse des régions plus circonscrites, c'est-à-dire sur une (des) province(s) spécifique(s) plutôt que l'espace canadien dans son ensemble ou encore une région particulière à une province (i.e. Nunavik, Baie-James).

S'intéressant aux caractéristiques socio-économiques des Autochtones, Wilkes (2010) s'est attardée à bâtir un portrait interprovincial des conditions socio-économiques des Autochtones. Pour ce faire, elle observe les dynamiques d'éducation, de revenu, du secteur d'activité et d'emploi des Autochtones et des Allochtones à la fois selon une échelle nationale et selon les provinces. Les données statistiques utilisées sont celles de l'enquête

censitaire de 2001 et la population autochtone est identifiée à partir de la question d'identité. Loin d'être distribué également à travers le pays, le pourcentage de population déclarant une identité autochtone varie grandement d'une province à l'autre, s'établissant à 1,1% (79 400 personnes) au Québec en 2001 (Wilkes, 2010). Le groupe Autochtones comprend donc l'ensemble des individus qui se sont déclarés comme Amérindiens, Métis, Inuits ou une combinaison de ces trois réponses²⁰.

Au niveau national, une large part de l'écart de revenu observé entre Autochtones et Allochtones est attribuable à un niveau de scolarisation différencié. Ainsi, à des niveaux d'éducation comparable, l'écart de revenu entre les deux groupes se resserre. Toutefois, des disparités dans la scolarisation sont observables. Effectivement, la proportion de la population autochtone qui a complété un diplôme universitaire est de 4%, alors qu'elle est de 15% chez les Allochtones. Cependant, les taux d'individus ayant entrepris des études universitaires, mais ne les ayant pas complétées, sont similaires pour les deux groupes, s'établissant à 3% chez les Allochtones et 1% chez les Autochtones. Par ailleurs, 30 % des Allochtones rapporte avoir une scolarité moindre qu'un secondaire complété, ce chiffre étant de 48% chez les Autochtones. Si nous nous intéressons aux chiffres obtenus lorsque l'on tient compte de la province de résidence, certaines variations apparaissent. Le pourcentage d'Autochtones n'ayant pas complété leurs études secondaires est particulièrement élevé (50% et plus) dans quatre provinces et territoires – le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest – ce qui a pour effet de hausser la moyenne nationale²¹.

En ce qui a trait au revenu, les travailleurs autochtones à temps plein gagnent en moyenne 10 000\$ de moins que leurs homologues allochtones, le revenu médian des premiers étant 33 416\$ alors que celui des seconds est de 43 486\$. Lorsque l'on considère

²⁰ Le lecteur nous pardonnera d'accorder une plus grande attention aux données obtenues pour le Québec. Toutefois, l'objet d'étude de la présente recherche, c'est-à-dire les situations socioéconomiques des Premières Nations du Québec, justifie la considération portée aux données québécoises au détriment de celles obtenues pour les autres provinces et territoires canadiens.

²¹ Au Québec ce pourcentage est de 51,57% chez les Autochtones et de 31,51% chez les Allochtones. L'écart est beaucoup moins important pour la province de Terre-Neuve où les pourcentages sont de 43,61% et 42,32% respectivement. Cet écart fluctue donc grandement d'une province à l'autre.

uniquement les travailleurs à temps partiel, l'écart sur le revenu médian s'amenuise à 5 588\$. Si nous tenons compte de toutes les sources de revenus, et non uniquement du revenu salarié, le revenu moyen des Autochtones est de 19 132\$ alors que celui des Allochtones se chiffre à 30 062\$. Si on modifie l'échelle de comparaison pour s'intéresser aux statistiques provinciales, l'écart de revenu observé au niveau national persiste, avec certaines variations. Les disparités les plus prononcées sont au Nunavut (écart de 32 988\$) alors qu'elles sont à leur plus bas à Terre-Neuve (5 406\$ pour le revenu moyen; 3 133 \$ pour le revenu médian)²². On observe que les revenus moyen et médian sont à leurs valeurs les plus élevées dans le Nord – Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut – et ce pour les deux groupes. Néanmoins, c'est également dans ces régions que les écarts de revenu entre Autochtone et Allochtone sont les plus marqués, notamment pour ceux qui travaillent à temps plein²³, allant de 23 434\$ au Nunavut à 10 932\$ au Yukon et 13 341\$ aux Territoires du Nord-Ouest. Aux disparités de revenus est rattachée une forme de différenciation quant aux secteurs d'emploi occupés, les Autochtones étant plus présents dans les secteurs des matières premières, de la vente et des métiers professionnels («trades» c'est-à-dire construction, industrie, force motrice – machiniste, mécanicien de véhicules automobiles, etc. – et services) et les Allochtones dans les secteurs des sciences, de la gestion et du commerce. Par contre, cette répartition dans les divers secteurs d'activité change lorsque l'on regarde les portraits provinciaux. Dans les Maritimes (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) le pourcentage d'Autochtones et d'Allochtones dans le secteur professionnel est similaire alors que les

²² Le revenu annuel médian des Allochtones s'élève à 16 167\$, celui des Autochtones à 13 034\$ pour la province de Terre-Neuve, tandis qu'il est de 20 731\$ pour les Allochtones et de 15 330\$ pour les Autochtones pour la province du Québec. Quant au revenu annuel moyen, il est de 22 789\$ pour les Allochtones et de 17 383\$ pour les Autochtones à Terre-Neuve et de 20 050\$ pour les Autochtones, comparativement à 27 192\$ pour les Allochtones, au Québec.

²³ Le revenu annuel médian toutes sources confondues des Autochtones habitant le Nunavut est de 13 190\$ alors qu'il est de 50 128\$ pour les Allochtones. Lorsque l'on regarde le revenu annuel moyen des travailleurs à temps plein, il se situe à 61 939\$ pour les Allochtones alors que celui des Autochtones est bien en dessous de ce seuil à 38 505\$.

Autochtones sont deux fois plus susceptibles que les Allochtones d'occuper un emploi de ce secteur dans le Nord.

Si la participation au marché du travail des deux groupes étudiés laisse transparaître peu de disparités au niveau national, le portrait se diversifie dans les comparaisons provinciales. Les écarts dans la participation au marché du travail sont plus marqués dans les Prairies et dans le Nord²⁴ que dans les autres provinces. Au Québec, cet écart est de 6,5 %, le taux de participation des Autochtones se situant à 57,7% et celui des Allochtones à 64,2%. Lorsque l'on s'attarde aux taux d'emploi et de chômage, on y observe aussi la présence de disparités; alors que le premier s'établit à 47,1% pour les Autochtones et à 59% pour les Allochtones, le second est de 18,5% et 8,1% respectivement. Wilkes fait remarquer que, bien qu'à niveau d'éducation comparable l'écart entre les deux populations se resserre, il n'en est rien pour les taux de chômage, du moins pour les hommes. Il existerait donc un effet d'interaction selon le genre entre le niveau de scolarité et l'emploi. L'étude de Wilkes permet de rendre compte de la persistance de disparités socioéconomiques entre Autochtones et Allochtones dans l'ensemble des provinces, mais aussi de leur ampleur variable selon les provinces. L'auteur avance que certaines politiques gouvernementales pourraient avoir servi de catalyseur aux actions entreprises par les Premières Nations pour améliorer leur situation de vie. En ce sens, la représentation des membres des Premières Nations dans les milieux de travail où s'applique la *Loi sur l'Équité en emploi* s'est accrue. Toutefois, l'auteur souligne que cet accroissement, loin d'être uniquement redevable aux politiques gouvernementales, pourrait aussi être lié aux gains considérables effectués par les Premières Nations en ce qui a trait à la scolarisation (Wilkes, 2010). Par ailleurs, l'approche de l'auteur met en lumière la nécessité de regarder les situations socioéconomiques avec une échelle d'analyse plus restreinte que celle des comparaisons nationales et ce afin d'identifier les situations propres à chaque province. Par contre, bien que les résultats soient présentés pour chacune des provinces, la population étudiée par l'auteur n'est divisée qu'en deux groupes, soit Autochtone et Allochtone. Il est possible de

²⁴ Les taux de participation au marché du travail pour les Autochtones et les Allochtones étant, respectivement de 64,2% et 73,5% en Alberta, 59% et 68,4% au Manitoba, 54,5% et 69,3% en Saskatchewan, 72% et 81,8% au Yukon, 61,8% et 93,3% au Nunavut ainsi que 65% et 87,4% dans les Territoires du Nord-Ouest.

croire que des dissemblances seraient apparues si l'on avait tenu compte d'un plus grand nombre de groupes comme l'ont fait, entre autres, Gerber (1990), Maxim & White (2001) et Bernier (1997). Par ailleurs, la comparaison entre province est compliquée par le fait que la redistribution des richesses, notamment via l'accessibilité à des ressources et services, diffère d'une province à l'autre; entre autres, un même revenu en Alberta et au Québec n'a pas la même signification en terme d'accessibilité aux ressources et services.

Dans une recherche s'intéressant aux retombées économiques de la Convention de la Baie-James pour les communautés cris et inuit signataires, Jean-Jacques Simard (2003) a étudié l'évolution, entre 1971 et 1986, du revenu personnel et familial moyen chez ces deux groupes en le comparant à celui du Canada, du Québec et des autres territoires nordiques canadiens. Les résultats obtenus permettent de dégager un fait jusqu'alors passé sous silence : les Autochtones conventionnés, peu importe les années, profitaient d'un revenu familial moyen supérieur à celui des Québécois des régions comparables. Ainsi, les Cris et les Inuits avaient, avant comme après la Convention de la Baie-James, de meilleurs revenus familiaux que la majorité des habitants de régions comparables. Toutefois, l'écart entre, d'une part les Cris et Inuit et d'autre part, «les autres Canadiens » n'a cessé de s'amoindrir au fil des ans. Cette constatation demeure vraie même lorsque l'on s'intéresse au revenu standardisé des Autochtones par famille et que l'on compare celui-ci au revenu médian des familles canadiennes. Il faut toutefois souligner certains faits primordiaux qui ne doivent pas être écartés de la réflexion : la taille des familles est généralement plus grande dans le Québec nordique et le coût de la vie y est fort différent de celui du sud de la province. En outre, il est possible que les retombées effectives des grands projets hydroélectriques aient été inégalement redistribuées entre les individus (Simard, 2003).

Dans une étude portant sur les modèles de développement du Québec isolé, Duhaime et Godmaire (2002) ont produit une typologie permettant de classer les communautés en les regroupant selon, d'une part le type d'activité économique dominante (grande échelle vs petite échelle) et d'autre part, l'appartenance ethnique principale des membres (Allochtone vs Autochtone). La comparaison des aires est effectuée selon les

valeurs obtenues²⁵ sur neuf indicateurs clés : la croissance quinquennale de la population, la proportion de la population âgée de 0-19 ans, le nombre de personnes par logement²⁶, la proportion de la cohorte du secondaire I inscrite en secondaire V, le revenu moyen par ménage, le taux d'hospitalisation par 1000 habitants, les dépenses per capita en santé, en éducation et en aide sociale. En comparant les quatre types d'aires obtenues par le croisement entre type d'échelle et type de communauté²⁷, ils montrent que les revenus par ménage sont plus élevés dans les aires autochtones d'économie à grande échelle que dans les aires allochtones d'économie à petite échelle. Ces dernières présentent une réussite scolaire générale basse bien que les dépenses publiques par élève tournent autour de la moyenne québécoise et le revenu par ménage se maintient près de la moyenne du Québec isolé grâce au revenu de pêche et aux transferts gouvernementaux. La situation des aires autochtones d'économie à grande échelle diffère de celle d'économie à petite échelle car ces premières contiennent des communautés sédentarisées depuis peu. Celles-ci ont conclu des ententes pour pouvoir exploiter à grande échelle les ressources naturelles de leur territoire. Le niveau de dépense publique est dû aux conventions signées qui ont mené à la construction d'hôpitaux, d'école, etc. Dans les aires autochtones d'économie à petite échelle, les dépenses publiques sont à leur plus bas niveau, à l'exception de l'aide sociale, malgré les besoins. Cela s'explique par le fait que les infrastructures en santé et en éducation y sont peu développées. Quant à la population des aires allochtones d'économie à grande échelle, elle présente des caractéristiques différentes des aires autochtones de même

²⁵ Les analyses sont réalisées sur les données de la banque de données Métrinord et concernent l'année 1991. Ces données proviennent de différentes sources, dont les enquêtes censitaires et les données des Ministères. Les valeurs obtenues sont comprises entre 0 et 10, 10 représentant les plus fortes valeurs observées et 0 les plus faibles.

²⁶ En 1991, on comptait en moyenne 4 personnes par logement chez les Algonquins, 6 chez les Attikameks, 5,7 chez les Cris, 5,8 chez les Nakapis et 4,6 chez les Innus.

²⁷ Les quatre modèles principaux sont les suivants : aire allochtone à économie à grande échelle (i.e. villes minières ou forestières, forte proportion de la population oeuvrant à la construction ou l'entretien d'installations hydroélectriques), aire allochtone à économie à petite échelle (i.e. village de pêcheurs), aire autochtone à économie à grande échelle et aire autochtone à économie à petite échelle. Pour une liste complète des communautés appartenant à chacune des aires, consulter le tableau XXVIII en Annexe.

échelle d'économie : elle est généralement composée d'une immigration récente motivée par les opportunités d'emploi qu'on y trouve et de leurs conditions avantageuses, notamment en ce qui à trait au salaire.

Les indicateurs démographiques sont à leurs plus fortes valeurs dans les aires autochtones, d'économie à petite échelle aussi bien qu'à grande échelle. Duhaime et Godmaire concluent que la forte croissance démographique des communautés autochtones est liée à la fixation spatiale de sa population, c'est-à-dire que la population vit peu de mobilité géographique car les réserves agissent comme des lieux d'enfermement. Les résultats obtenus par ces auteurs, même s'ils portent uniquement sur les communautés du Québec isolé, permettent de penser qu'une analyse plus ciblée permettrait de découvrir d'autres faits concernant la situation des membres des Premières Nations du Québec qui ne peuvent être dégagés en utilisant les comparaisons globales produites jusqu'à maintenant.

Ce bref aperçu de l'état de la recherche sur les questions autochtones, mais plus spécifiquement sur les questions amérindiennes, permet de dégager 4 grandes tendances de recherche empruntées, simultanément ou séparément, par les auteurs; la mise en lumière des disparités entre Allochtones et Autochtones, (1) sous-entendus comme des populations homogènes d'un océan à l'autre, (2) ou différenciées selon la province d'habitation, (3) les comparaisons entre divers groupes autochtones, la différenciation s'opérant au niveau de l'appartenance ethnique (i.e. Amérindiens, Métis ou Inuit), parfois du genre, du statut légal, mais jamais ou que très rarement selon le lieu d'habitation, et (4) les comparaisons intraprovinciales ou régionales caractérisées par la mise de l'avant de l'existence de conditions socioéconomiques différenciées à l'intérieur d'une province spécifique ou encore d'une région particulière d'une province (i.e. Nunavik, Québec isolé).

Attardons-nous maintenant au concept d'inégalités sociales et aux divers paradigmes développés pour expliquer les écarts enregistrés sur maintes caractéristiques entre «Autochtones» et «autres Canadiens».

Chapitre 3. Inégalités sociales et stratification

Dans ce chapitre, nous traiterons du concept d'inégalité sociale. Après une brève introduction au concept, trois perspectives générales sont présentées afin de situer les modèles d'explication des inégalités entre Allochtones et Autochtones. Par la suite, deux approches sont plus spécifiquement détaillées : celle de la réduction (Simard, 2003) et celle de la différenciation sociale (Juteau, 2003).

3.1. Conceptualisation

Les inégalités sociales sont la résultante d'une répartition non uniforme des biens, qu'ils soient matériels ou symboliques, entre les membres d'une société (Cuin, 1999). Elles impliquent donc qu'il y ait présences de chances inégales d'accès à des biens socialement valorisés et elles «tiennent à l'instauration d'une structure ordinale au sein d'un système de différenciations» (Cuin, 1999; p.281). À cet égard, les inégalités sociales peuvent être de nature multiple (scolaire, économique, de santé, etc.). De plus, Girod (1984) rappelle l'importance de regarder les situations dans le temps afin de mieux saisir l'évolution des situations et les dynamiques à l'œuvre dans l'instauration, le maintien, l'augmentation ou la diminution des inégalités sociales. Regardons maintenant les différents modèles explicatifs des inégalités socioéconomiques entre Allochtones et Autochtones.

3.2. Théoriser les inégalités; comment explique-t-on la condition des Autochtones, et plus spécifiquement des Premières Nations du Canada ?

Dans un article sur l'exclusion sociale, Jaccoud (1995) reprend habilement la classification faite par Wilkins des diverses approches adoptées pour expliquer la présence d'inégalités socioéconomiques entre Autochtones et Allochtones en contexte canadien. Dans cette typologie la diversité apparente des multiples approches est réduite à trois perspectives générales, soit celle de la modernisation, du colonialisme ainsi que de la dépendance/du colonialisme interne.

La perspective de la modernisation explique la marginalisation des communautés autochtones par le fait qu'elles sont à une étape intermédiaire de leur développement

économique et social. On y postule que ces dernières, aujourd'hui en émergence, devraient atteindre éventuellement un niveau de vie comparable à celui des «États occidentaux capitalistes modernes» (Jaccoud, 1995). Ainsi, la perspective de la modernisation est inspirée par la dichotomie wébérienne tradition/modernité et contient en elle un «*évolutionnisme de principe*» (Édouard, 2008)

«selon lequel les structures sociales sont appelées à transmigration de la tradition à la modernité à mesure que l'organisation sociale se complexifie, à mesure que l'organisation du travail s'autonomise par rapport aux autres secteurs d'activités et s'impersonnalise, à mesure que la solidarité organique se substitue à la solidarité mécanique » (Édouard, 2008; p.26-27).

Quant à la perspective de la dépendance, fortement liée à celle du colonialisme interne, elle met l'accent sur la dépendance politique et socioéconomique des collectivités autochtones à l'égard de l'État canadien en expliquant cette dernière par le caractère périphérique des réserves. On y avance alors que l'économie des collectivités autochtones serait subordonnée à celle du majoritaire, qui représente alors le centre symbolique. Les politiques contemporaines auraient tendance à perpétuer la subordination historique des Autochtones aux gouvernements (provinciaux et fédéral) (Wotherspoon, 2003). Ainsi, il serait impensable de croire à la notion portée par la perspective de la modernisation selon laquelle les nations «sous-développées» pourraient emprunter le même chemin que les nations «développées» puisque l'état de sous-développement et de dépendance serait une résultante du développement des nations «avancées» (Anderson & Bone, 1995). Pour sa part, le colonialisme interne se réfère à une incorporation forcée des Autochtones au sein d'un État-nation et, par extension, dans un mode de production/consommation capitaliste. Selon la troisième perspective, celle du colonialisme, la marginalité socioéconomique des autochtones est considérée comme «le résultat d'une politique de domination imposée par une minorité géographiquement et politiquement extérieure à un peuple «ethniquement» différent» (Jaccoud, 1995; p.95). Cette domination est exercée à divers niveaux soit, matériel, c'est-à-dire sur la terre, politico-administratif, c'est-à-dire au moyen de l'appareil militaire et judiciaire et culturel.

Comme l'a souligné Édouard (2008), la perspective de la modernité pose problème en ce sens qu'elle masque l'action des acteurs et des mécanismes historiques qui ont

contribués à la marginalisation des Autochtones au sein de l'espace canadien, de même qu'elle place la marginalisation comme étant un phénomène normal, bien que provisoire. De plus, elle place la situation des Allochtones en étalon de normalité en reléguant aux communautés autochtones la responsabilité de l'existence des disparités socioéconomiques. Pour cela, la perspective de la modernisation doit être écartée d'une étude sérieuse se penchant sur la (les) situation(s) socioéconomique(s) des Autochtones, ne serait-ce que pour son caractère normalisateur qui tend à banaliser et à justifier les situations de marginalité vécues par des groupes minorisés. Quant aux perspectives du colonialisme et de la dépendance (colonialisme interne), elles présentent des éléments d'explication plus exhaustifs et tiennent compte du contexte colonial dans lequel s'est opérée la mise à l'écart des Autochtones. Mais qu'elles sont les théories composant ces deux perspectives? Nous avons retenu deux théories : celle de la réduction (Simard, 2003) et celle de la différenciation sociale (Juteau, 2003).

Pour Simard (2003), la marginalisation socioéconomique des Amérindiens est à la fois une cause et une conséquence du régime de réduction opéré à leur égard. C'est à travers l'articulation de réductions opérées sur quatre plans (géographique, économique, politique et juridique) formant des sortes de «paliers» imbriqués les uns dans les autres, pas nécessairement successifs, que la dépendance des Autochtones à l'égard de l'État s'est accrue au fil de l'institutionnalisation de leur marginalité. La réduction géographique s'opère lors du confinement des individus à des milieux de vie spécifiques, soit les réserves. La réduction économique s'explique par la petitesse des terres, ces dernières étant insuffisantes pour supporter les activités nomades de certaines nations ainsi que par la pauvreté des ressources des territoires réservés. Ces deux facteurs combinés ne permettent pas aux communautés nouvellement sédentaires d'assurer leur autonomie, mais uniquement d'entretenir une production d'autosubsistance (trappe, guide pour les touristes, etc.). Peu à peu la dépendance des Amérindiens résidant dans les réserves envers les transferts monétaires directs (i.e. assistance sociale) ou indirects (i.e. emploi dans l'administration publique, programmes de développement) de l'État va s'accroître.

Cela rejoint la thèse de Jaccoud (1995) selon laquelle la colonisation des terres, couplée au confinement en réserve, aurait détruit les économies locales existantes. La perte de celles-ci aurait poussé l'État à mettre en place une politique de prise en charge (politique

de *Welfare State*) qui aurait renforcé la dépendance des communautés autochtones face à l'État canadien. Ainsi, les mécanismes mis en place auraient eu pour incidence de marginaliser les Autochtones et d'entretenir cette marginalisation, ce qui aurait mené à l'état de sous-développement observé dans certaines communautés autochtones.

Pour sa part, la réduction politique survient lorsque la dépendance envers le personnel et les actions paternalistes de l'État émerge de la dépendance des Amérindiens envers les fonds étatiques, cette dépendance étant maintenue par l'attitude paternaliste qui entraîne inévitablement l'infantilisation des individus qui en sont sujets. Cependant, notons que depuis quelques années l'espace politique canadien est de plus en plus pénétré par diverses organisations politiques autochtones, ces dernières ayant été créées de façon à contrebalancer le pouvoir du gouvernement fédéral et à promouvoir la légitimité des revendications (Ponting et Voyageur, 2001). Dernière composante du régime de réduction, la réduction juridique, débutée dès l'adoption de la *Loi sur les Indiens* de 1876, réfère au rôle majeur que joue l'État, via la législation, dans l'attribution et la définition du statut d'Indien, cristallisant les frontières symboliques qui séparent les Amérindiens des non-Amérindiens et institutionnalisant ainsi leur différence.

Bien que la théorie de la réduction s'avère fort utile pour comprendre les dynamiques permettant l'instauration et le maintien d'inégalités entre, d'une part, les membres des Premières Nations et, d'autre part, les Allochtones, elle n'est toutefois que d'une utilité limitée pour expliquer les éventuelles inégalités au sein même de chacun de ces groupes, c'est-à-dire qui transcendent les groupes ethniques.

Le concept de *différenciation sociale* (Juteau, 2003; Juteau, 2000) permet d'affiner notre compréhension des dynamiques d'inégalités sociales qui traversent les groupes ethniques. La différenciation sociale est définie comme «un processus économique, politique, culturel et normatif qui fonde les catégories sociales liées au sexe, à l'ethnicité, à la «race», à l'âge et la région» (Juteau, 2003, p.9) et qui situe «les gens dans différentes conditions et situations sociales caractérisées par l'inégalité des ressources, des possibilités et des chances dans la vie» (Wotherspoon, 2003; p.156-157). Elle est donc liée à la hiérarchisation sociale et est de nature multiple. Plusieurs formes de différenciation existent, par contre nous avons retenu, pour les besoins de la présente l'étude, deux formes particulières (la différenciation en fonction de l'âge et de l'emplacement géographique).

En ce qui concerne les groupes d'âge, on observe une position différentielle des jeunes travailleurs et des travailleurs dans la force de l'âge sur le marché de l'emploi (Cheal, 2003). Effectivement, l'insertion en emploi pour les jeunes est marquée par des difficultés de trouver un emploi à temps plein bien rémunéré. De plus, ils sont plus vulnérables au chômage et au travail à temps partiel que les autres groupes d'âge alors que l'emploi à temps plein favorise surtout les 30 à 50 ans (Cheal, 2003). La différenciation en fonction de l'âge s'appuierait sur une autre différenciation, en fonction, entre autres, du fonctionnement du marché et de l'évolution des programmes gouvernementaux : «dans l'ensemble, l'aspect le plus significatif des privilèges accordés aux travailleurs dans la force de l'âge a été le maintien de leurs revenus élevés, à une époque où les salaires des jeunes étaient instables et avaient tendance à baisser » (Cheal, 2003; p.88).

Finalement, une différenciation spatiale est aussi à l'œuvre dans le contexte canadien (Southcott, 2003). Plus particulièrement, cette différenciation sociale est fondée sur l'emplacement géographique de résidence et transcende les différences provinciales. Selon Southcott (2003), au sein d'une même province, il existerait plusieurs types de région, correspondant à des territoires pas nécessairement contigus, qui se sont développées selon différents types de relation industrielle. Ces conditions sociohistoriques dissemblables de développement fortement liées à la production de biens différents d'une région à l'autre auraient une incidence sur la structure de l'emploi dans ces dernières, et conséquemment, sur l'égalité des chances d'accès à l'emploi et aux ressources financières.

L'apport de Juteau, Cheal, Wotherspoon, et Southcott dans *Différenciation sociales : modèles et processus* (2003) est donc de montrer que la différenciation agit à la fois entre les groupes ethniques, mais aussi au sein des groupes ethniques selon d'autres critères de différenciation. Pour pouvoir bien comprendre la situation des membres des Premières Nations, il faut donc comprendre qu'une articulation de différenciations sociales selon, entre autres, l'âge, le genre, le statut juridique et l'emplacement géographique se produit au sein des collectivités des Premières Nations tout comme dans les autres types de communauté. À ce titre, Wotherspoon (2003) rappelle que des variations quant aux conditions d'emploi, et conséquemment de revenu, sont aussi évidentes dans la population des réserves. Notamment, les femmes et les jeunes sont plus à risque de se retrouver dans

des relations d'emploi non standard (par exemple travail à temps partiel, faible salaire, etc.).

Soulignons, par contre, que la marginalisation des Autochtones a substantiellement diminué au cours des dernières années créant de nouvelles structures d'opportunités²⁸ (Ponting et Voyageur, 2001), et ce, notamment grâce à l'action des Autochtones eux-mêmes ainsi qu'aux mouvements d'émancipation de groupes minorisés qui ont forcé les débuts d'une décolonisation massive à partir de 1950 (Simard, 2005). De plus, les intérêts des Premières Nations sont désormais protégés à l'intérieur de la juridiction de l'État canadien, notamment par la loi constitutionnelle de 1982 (Dupuis, 1991). Cependant, cela ne signifie pas que ces intérêts soient, dans la pratique, toujours pris en considération par les gouvernements.

En résumé, les expériences de vie des Autochtones sont multiples; ils ne vivent pas tous les mêmes situations sociales. Les moyennes pancanadiennes n'apparaissent toutefois pas aptes à refléter ce fait, surtout que l'accent est, le plus souvent, placé sur les disparités socioéconomiques générales entre Autochtones et Allochtones. L'autochtonité est donc mise de l'avant dans la présentation ou l'explication des disparités socioéconomiques alors que d'autres facteurs influençant les possibilités et perspectives de vie sont absents des analyses macrosociales. Dans le cas des analyses qui se concentrent sur la situation des collectivités des Premières Nations, notamment à l'aide de l'IBC, elles ne permettent pas d'étudier la possible présence d'inégalités au sein même des communautés ces dernières étant traitées dans les analyses comme des tout homogènes.

²⁸ Les structures d'opportunité sont définies par Ponting & Voyageur comme les possibilités de bénéficier d'une qualité de vie normale, et d'expérimenter une mobilité sociale/économique ascendante.

Chapitre 4. Problématique et méthodologie²⁹

Dans cette partie, la problématique, les questions de recherche et la méthodologie employée pour répondre aux objectifs de recherche sont présentés de façon détaillée. Le chapitre débute par la présentation de la problématique, puis suit l'énonciation des questions de recherche. Par la suite, la description de la population à l'étude est faite. Pour faciliter la lecture, l'information est présentée selon les diverses unités d'analyse, soit les communautés, les ménages et les individus. Ensuite, les bases de données utilisées pour l'analyse sont présentées sommairement, de même que les mesures employées. Finalement, le chapitre se conclut par une présentation et une justification du choix de la principale procédure statistique employée, soit la régression logistique.

4.1. Problématique

Notre revue de la littérature montre la rareté des études quantitatives concernant les situations socioéconomiques des Autochtones, et plus spécifiquement des Premières Nations, utilisant un niveau d'analyse autre que macroéconomique classique, c'est-à-dire national. En d'autres mots, la production de statistiques sur les Amérindiens, mais aussi sur les Autochtones en général, est dominée par la publication de données et d'études pancanadiennes. Mis à part certaines exceptions (Édouard, 2008; Simard, 2003; Duhaime & Godmaire, 2002; Duhaime, 2009; Kulshreshtha & Dore, 2003), les chercheurs ne fragmentent pas les niveaux de comparaison au-delà de l'unité d'analyse de la province. Cela peut s'expliquer partiellement par la construction sociale des régions dans le contexte canadien. Plus précisément, le terme de *région* a une sémantique différenciée (Southcott, 2003); Southcott mentionne que les régions dans la sociologie anglo-canadienne correspondent, plus ou moins, aux provinces ou à des regroupements de provinces. Dans la sociologie franco-québécoise, les régions font plutôt référence à «un territoire intraprovinciale partageant des moyens d'existence socio-économique et un passé sociohistorique similaires» (Southcott, 2003, p.210).

²⁹ Afin de respecter les règles de divulgation qui s'appliquent aux données confidentielles des fichiers censitaires de Statistique Canada, les effectifs présentés dans le mémoire ont été arrondis, selon le cas, sur une base de 5 (pour les nombres plus grands que 10) ou à 10 (pour les nombres plus petits que 10).

En s'intéressant aux disparités intraprovinciales, nous croyons qu'il est probable de rendre compte d'une plus grande hétérogénéité dans les situations socioéconomiques des habitants des collectivités des Premières Nations que ce que laissent croire les comparaisons macrosociologiques actuelles. En outre, l'intérêt de s'attarder aux dynamiques propre à une province vient du fait que les provinces interviennent différemment, via l'étendue de leur politique sociale ou de la reconnaissance de droits particuliers, à l'égard des Autochtones (Dupuis, 1995). Par ailleurs, en comparant les situations socioéconomiques des habitants des Premières Nations à celles des résidents des municipalités situées à proximité de ces dernières, nous croyons qu'il est possible de voir apparaître des ressemblances, notamment liées à un emplacement géographique et un marché de l'emploi similaire, qui ne peuvent être dégagées lors des comparaisons macroéconomiques habituelles. Nous avons donc choisi d'axer notre recherche sur les situations socioéconomiques des résidents des collectivités des Premières Nations du Québec ainsi que des collectivités avoisinantes qui composent l'environnement immédiat des réserves. Plus précisément, nous inspirant de l'IBC (Cooke, 2005; Cooke, Beavon, & McHardy, 2004; McHardy & O'Sullivan, 2004; O'Sullivan, 2006; O'Sullivan, McHardy, 2004; White & Maxim, 2007; Maxim, White & Beavon, 2001), nous nous intéressons aux variations existantes sur quatre axes, soit : l'activité, la scolarité, le logement et le revenu.

4.2. *Questions de recherche*

La recension des écrits effectuée nous a permis de constater qu'au niveau pancanadien l'éloignement d'un centre de services (i.e. Charlottetown, Moncton, Winnipeg, Edmonton, Québec, Sept-Îles, Val d'Or, Trois-Rivières, Montréal, etc.) était lié à une détérioration des conditions de vie qu'offre une communauté (White & Maxim, 2007; McHardy et O'Sullivan, 2004). La seule exception à cela est la valeur *d'IBC activité* des collectivités situées en zone isolée qui est supérieure à celle des communautés situées en zone rurale ou difficile d'accès (White & Maxim, 2007). Par conséquent, au Canada, l'isolement agirait comme un facteur de détérioration des conditions de bien-être, du moins telles que quantifiées par l'IBC, et ce peu importe le type de communauté. Toutefois, la détérioration serait plus accentuée dans les communautés des Premières Nations que dans les

municipalités qui ne sont pas des réserves (White & Maxim, 2007). Ainsi, outre les caractéristiques individuelles, deux facteurs peuvent être liés aux disparités socioéconomiques enregistrées : le degré d'isolement des collectivités, déterminé selon la zone d'emplacement de l'AINC (McHardy et O'Sullivan, 2004; Armstrong, 2001) et le type de communauté habitée (White & Maxim, 2007; AINC, 1997). Cela nous mène à notre principale question de recherche : *Dans quelle mesure les caractéristiques des communautés contribuent-elles à l'explication des variations de situations socioéconomiques individuelles?* Plus particulièrement, les variables l'emplacement géographique et de type de communauté continuent-elles de jouer un rôle dans l'explication de ces variations une fois que nous contrôlons pour les caractéristiques individuelles pertinentes ?

À la zone géographique, nous proposons d'ajouter un second niveau d'analyse qui tient compte de l'environnement immédiat des communautés des Premières Nations. Notre question de recherche s'inscrit donc dans un questionnement inspiré des propos de Desrosières sur les indicateurs et les catégories sociales. Nous cherchons à évaluer si les zones géographiques sont une unité de mesure suffisamment précise ou si, plutôt, elles ne nous induisent pas en erreur en nous laissant croire à une ressemblance entre communautés ayant des conditions sociohistoriques de développement dissemblables.

Outre un niveau d'analyse macroéconomique, les recherches quantitatives portant sur les questions amérindiennes et les publications statistiques présentent la plupart du temps des résultats obtenus à la suite d'analyses, somme toute, rudimentaires (i.e. comparaisons de moyenne, analyses de variance, etc.) où sont comparés Autochtones et «autres Canadiens». Bien que ces analyses permettent de documenter et de rendre visible dans l'espace public canadien la discrimination et les injustices à l'endroit des Autochtones, Édouard (2008) souligne qu'elles ont pour inconvénient de nous emprisonner dans des pièges éthiques et épistémologiques. En plus de mettre de l'avant la conception d'une société canadienne caractérisée principalement par un clivage fondamental séparant les Autochtones et le reste de la population, elle pose la situation des Allochtones en modèle à suivre pour les Autochtones et engendre une fausse conception linéaire du développement où les Autochtones seraient à la traîne des autres Canadiens. Par ailleurs, la mise en comparaison Autochtone-Allochtone (voire même Amérindien-Allochtone) habituelle a

pour incidence de réifier ces groupes, d'une part, en donnant l'impression qu'ils sont homogènes et dénudés de tout clivage important et, d'autre part, en renforçant l'image véhiculée dans le sens commun, c'est-à-dire qu'ils vont de soi, au lieu de mettre de l'avant qu'ils sont la résultante de processus historiques et que ces catégories sont produites et reproduites l'une envers l'autre, à travers la dichotomisation. En plus d'être réductrice et simplificatrice, cette opposition binaire n'est pas neutre puisque la mise en relation de ces catégories a une incidence négative sur la valeur sociale attribuée au groupe minorisé (dans le cas qui nous intéresse les Amérindiens) et sur son traitement général en société (Juteau, 2003). La production statistique, conjointement à la législation, semble donc jouer actuellement un certain rôle dans le maintien et le renforcement de cette opposition Amérindien-Allochtone.

La perspective du nominalisme dynamique (Hacking, 2006) nous permet de contourner l'idée de la «réalité», au sens métrologique, de ces deux groupes tout en justifiant qu'on s'attarde à ceux-ci. Les catégories utilisées par le dispositif statistique d'État, mais aussi par l'appareil législatif, pour procéder à la division du monde social finissent par «*façonner les gens*» (Hacking, 2006), c'est-à-dire modeler la façon dont ces derniers se pensent et organisent leur expérience de la réalité. C'est donc en partie dans l'exercice du recensement, et de ce qui en suit, que cette labellisation employée pour nommer les gens acquiert une partie de sa légitimité et de son caractère véridique. Dans la mesure où Amérindien et non-Amérindien sont des catégories fréquemment utilisées dans le sens commun et qu'elles deviennent le point focal de la plupart des recherches quantitatives, souvent descriptives mais pas uniquement, traitant des questions amérindiennes (voir entre autres Gionet, 2008; Statistique Canada; 2008d, George & Khun, 1994; AINC, 1997; Maxim, P., White, J & Beavon, D., 2001), il devient justifié de s'interroger sur l'apport explicatif unique du fait d'«être Amérindien» dans les disparités socioéconomiques.

Nous avons vu dans le deuxième chapitre que les conditions socio-économiques différenciées étaient liées, outre le groupe ethnique d'appartenance (Wilkes, 2010; Gerber, 1990; Maxim & White, 2001; George & Kuhn, 1994), à divers autres facteurs individuels tels que le genre (Gerber, 1990), l'âge (Wotherspoon & Satzewich, 1993; Kulshreshtha &

Dore, 2003; De Silva, 1999)³⁰ et la scolarité (De Silva, 1999). Par conséquent, notre deuxième question de recherche se formule ainsi : *Jusqu'à quel point le fait d'être «Amérindien» contribue-t-il à expliquer la variation dans les situations socioéconomiques individuelles, une fois que nous contrôlons les «autres caractéristiques individuelles» et communautaires pertinentes ?* En d'autres mots, quelle part supplémentaire de variance totale l'autochtonité nous permet-elle d'expliquer ?

4.3. Description de la population

La population est composée de l'ensemble des individus qui résident dans une réserve amérindienne située sur le territoire du Québec ou habitent une collectivité considérée comme avoisinante d'une réserve et qui ont été recensés lors de l'enquête quinquennale de 2001³¹. Voyons en premier les caractéristiques des communautés.

4.3.1. Les communautés

Le nombre de réserves qui participent au recensement varie d'une enquête quinquennale à l'autre. Le tableau II (p.53) présente une liste des réserves n'ayant pas participé à un ou plusieurs recensements durant la période de 1991 à 2006.

³⁰ De Silva (1999) avance que les disparités de revenus seraient la résultante de différences quant à l'éducation et à l'âge (De Silva, 1999), les Amérindiens plus âgés ou plus scolarisés déclarant des revenus plus élevés que leurs homologues plus jeunes ou moins scolarisés. Néanmoins, cette relation proportionnelle entre augmentation du revenu et augmentation de la scolarité est à questionner, d'autant plus que les écrits de Wotherspoon & Satzewich (1993) laissent penser, que malgré une scolarisation plus poussée que leurs aînés, les jeunes membres des Premières Nations résidant en réserve ne parviendraient pas à obtenir des emplois de «qualité» dans leur communauté, ces derniers étant déjà comblés par des membres plus âgés.

³¹ Pour une liste complète des collectivités des Premières Nations et de leurs communautés avoisinante incluse dans l'analyse, consulter le tableau XXIX en annexe.

**Tableau II. Liste des réserves partiellement dénombrées pour la période 1991 – 2006
en ordre alphabétique, province de Québec.**

Nom de la réserve (tel qu'établi par Statistique Canada)	Année de recensement			
	1991	1996	2001	2006
Akwesasne	X	X	X	X
Gesgapegiag (Gesgapegiag 2)				X
Kahnawake (Kahnawake 14)	X	X	X	X
Kanesatake	X	X	X	X
Lac-Rapide	X		X	X
Wendake	X	X		X

X – Réserve partiellement dénombrée pour l'année de recensement indiquée.

Source : Statistique Canada, recensement de la population de 1991, 1996, 2001 et 2006.

Ainsi, 37 réserves sur 41 (incluant les *établissements indiens*) ont été dénombrées lors du recensement de 2001, ce qui a pour conséquence une surreprésentation des Amérindiens vivant hors réserve dans les estimés censitaires (Wright, 1993). Cette surreprésentation est systématique, notamment, puisqu'aucune des trois communautés mohawks n'a été dénombrée depuis 1981, ces dernières comptant au moins 13 838³² résidents en 2007 (Secrétariat aux affaires autochtones, 2009).

Le refus de participer au recensement peut être compris à travers le fait que la collecte d'information effectuée via le recensement a constitué un vecteur non négligeable dans la mise en place du processus d'assimilation des Amérindiens (Hubner, 2007). Par ailleurs, certains champs (emploi, logement, revenu, etc.), en raison de la façon dont ils sont abordés, peuvent ne pas apparaître pertinents pour certains Autochtones habitant dans des régions isolées ou nordiques (Saku, 1999). Les raisons motivant la décision d'une Première Nation d'interdire le dénombrement complet de ses membres ou l'accès à son territoire sont multiples. Tout comme pour les réserves, le nombre de municipalités fluctue dans le temps

³² L'information provient du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle ne concerne que les habitants détenant un statut d'*Indien inscrit*. Les résidents des communautés mohawks n'étant pas inscrits au *Registre des Indiens* ne sont pas comptabilisés. La population de ces communautés est donc plus élevée que le chiffre présenté.

selon qu'elles aient été fusionnées ou défusionnées. Pour l'enquête de 2001, le nombre de SDR identifiées comme avoisinantes d'une collectivité des Premières Nations s'élève à 95 communautés.

Le choix des collectivités qui devaient être considérées comme avoisinantes a été effectué en fonction d'un critère de proximité géographique. Nous entendons par communauté avoisinante toute municipalité située à 25 kilomètres ou moins d'accès routier d'une collectivité des Premières Nations. Certaines exceptions à ce critère ont été apportées pour les réserves qui sont localisées dans des régions isolées (c.-à-d. Whapmagoostui, Wemontaci, etc.) ou qui ne sont pas reliées au réseau routier (c.-à-d. Pakuashipi, Matimekosh/Lac John, etc.) ou encore qui sont situées dans des régions où le nombre de municipalités est dense (Odanak, Wendake). Dans les deux premiers cas, les collectivités les plus près des réserves ont été identifiées comme avoisinantes, et ce peu importe la distance les séparant de la réserve, alors que dans le second cas la distance routière a été réduite à 15 kilomètres. Par la suite, afin d'identifier chacune des communautés étudiées à l'intérieur de la base de données, le code de subdivision de recensement (SDR) donné par Statistique Canada a été utilisé, la SDR étant le terme employé par l'organisme pour désigner le niveau d'analyse correspondant à «une municipalité ou une région jugée équivalente à des fins statistiques (i.e. réserve indienne [...]).» (Statistique Canada, 2003, p.310). Le tableau XXIX en Annexe présente une liste complète des communautés des Premières Nations et des collectivités avoisinantes incluses dans la population à l'étude, de même que leur nom et code respectif de SDR lors du recensement de 2001. Par contre, il a fallu regrouper à deux reprises des SDR puisque l'effectif par communauté était trop petit. Ainsi, la variable d'identification de la communauté (*PCSD*) a été recodée pour Lac John³³ et Hunter's Point³⁴ qui ont été jumelées à Matimekosh et Kebaowek respectivement.

En somme, 34 575 individus résident dans les collectivités des Premières Nations recensées alors que 395 275 personnes habitent l'une ou l'autre des communautés avoisinantes. Le nombre de résidents varie grandement d'une communauté à l'autre, et ce à

³³ L'effectif de la communauté était inférieur à 20 personnes selon les données du recensement.

³⁴ L'effectif de la communauté était inférieur à 10 personnes selon les données du recensement.

la fois dans les collectivités des Premières Nations et dans les collectivités avoisinantes, s'établissant entre 145 (Wôlinak) et 3455 (Chisasibi) résidants dans le premier type de communautés et entre 90 (Baie-Johan-Beetz) et 69 675 (Trois-Rivières) résidants dans le second.

4.3.1.1. Les conditions de vie dans les communautés: la distribution des scores d'IBC

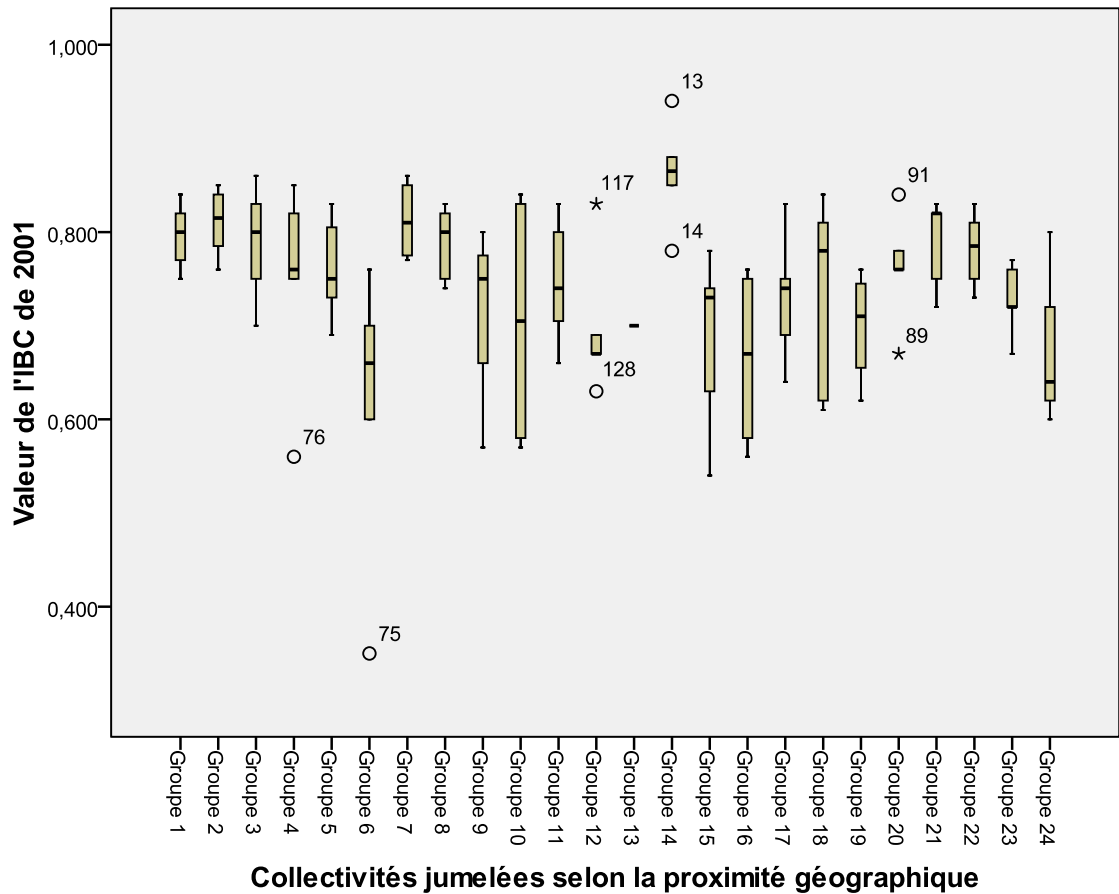
La réalisation de boîtes à moustaches sur les valeurs globales d'IBC permet de dégager l'existence d'une variabilité dans les conditions de vie offertes par les diverses communautés non seulement à l'intérieur de chaque regroupement de communautés, mais aussi entre chacun de ces derniers. La figure 3 (p.56) montre le résultat des boîtes à moustache sur les valeurs d'IBC de 2001 par regroupement de collectivités.

Le regroupement de Wendake (regroupement 14) se démarque nettement des autres regroupements de collectivités en affichant des valeurs d'IBC global plus élevées et, généralement, plus homogènes (puisque la boîte est moins étirée et qu'il n'y a pas de moustache) que les autres regroupements. Par ailleurs, la communauté de Kitcisakik obtient un IBC largement inférieur non seulement en comparaison des autres communautés qui composent sont regroupement, mais aussi en comparaison de l'ensemble des autres communautés. Les regroupements de collectivités de Manawan (groupe 9; 3 collectivités), d'Obedjiwan (groupe 10; 4 collectivités), de Pakuashipi (groupe 15; 5 collectivités), de La Romaine (groupe 16; 4 collectivités), de Mingan (groupe 17; 5 collectivités) et de Uashat/Maliothenam (groupe 18; 5 collectivités) sont les regroupements de collectivités où la présence de disparités dans les valeurs d'IBC est la plus marquée; les communautés des Premières Nations obtiennent des scores d'IBC bien en dessous de ceux de leurs collectivités avoisinantes, et ce, davantage que dans les autres regroupements³⁵ où l'écart est moindre ou inexistant. À une occasion l'écart est inversé; la communauté d'Essipit

³⁵ À l'exception des groupes de Lac-Simon (groupe 4) et de Kitcisakik (groupe 6) où les collectivités des Premières Nations ont des scores d'IBC tellement différents de ceux de leurs communautés avoisinantes que leur score sont traités en valeurs atypiques dans les boîtes à moustaches.

(groupe 20) a un score d'IBC fortement supérieur à celui des collectivités situées à proximité³⁶.

Figure 3. Boîtes à moustache sur les valeurs de l'IBC total de 2001 par regroupement de collectivités



* Où 13 correspond à Lac-Beauport, 14 à Vanier, 75 à Kitcisakik, 76 à Lac-Simon, 89 à Longue-Rive, 91 à Essipit, 117 à Matagamie et 128 à Chisasibi.

Nous avons aussi procédé à une analyse des correspondances sur les valeurs d'IBC décomposé³⁷ des communautés des Premières Nations. Cette façon de procéder a permis de

³⁶ L'IBC total d'Essipit se situe à 0,84 alors qu'il est de 0,78 pour Les Escoumins, de 0,76 pour Tadoussac ou pour Les Bergeronnes et de 0,67 pour Longue-Rive.

³⁷ Puisque ces variables étaient de type continu dans la base de données originale et, par conséquent, qu'elles ne répondaient pas aux exigences de l'analyse des correspondances, elles ont dû être transformées en

rendre davantage apparentes les disparités entre les communautés des Premières Nations quant aux conditions de vie qu'elles offrent à leurs membres qu'une analyse contenant en plus les valeurs d'IBC des collectivités avoisinantes. Le croisement des premier et second axes laisse apparaître une forme se rapprochant d'un tétraèdre qui est dû au fait que les communautés avec les plus fortes valeurs d'IBC décomposé se démarquent nettement (et donc s'éloignent du centre du graphique) des autres communautés qui obtiennent des valeurs moyennes ou faibles. Pour sa part, le deuxième axe oppose les communautés dont les scores d'IBC décomposé sont moyens (versant positif) à celles dont les scores sont faibles (versant négatif). Ainsi, lorsque comparées entre elles, trois types de communautés des Premières Nations peuvent être dégagés; les communautés où on retrouve les conditions de vie le plus optimales (c'est-à-dire Essipit et Wendake), les communautés où les conditions de vie sont moyennes (par exemple Odanak, Kitigan Zibi, Mashteuiatsh, Timiskaming, etc.) et celles où les conditions de vie sont les plus mauvaises (par exemple La Romaine, Lac-Simon, Manawan, Obedjiwan, etc.). Cette classification est cependant relative à la comparaison entre collectivités des Premières Nations. Pour autant, il ne faudrait pas croire que les conditions de vie moyennes identifiées dans cette analyse correspondent aux conditions de vie moyennes pour l'ensemble des communautés du Québec. Plutôt, elles sont considérées moyennes en regard des conditions de vie offertes par l'ensemble des collectivités des Premières Nations.

4.3.2. *Les ménages*

Nous avons choisi de circonscrire l'unité des ménages à ce que Statistique Canada appelle le ménage privé, c'est-à-dire une «personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada» (Statistique Canada, 2003, p.197). Au total, la population comprend 174 730 ménages.

variables nominales. Pour ce faire, nous avons procédé à la création de variables catégorielles où les valeurs d'IBC décomposé sont regroupées par tranche de dix. Par exemple, pour l'IBC revenu cela donné une variable à 7 catégories où 1=IBC revenu de 0,40 et moins, 2=IBC de revenu entre 0,41 et 0,50, 3=IBC de revenu de 0,51 à 60, etc.

De façon générale, la taille des ménages dans les collectivités environnantes est passablement uniforme d'une communauté à l'autre, se situant à environ deux personnes par ménage, à l'exception de la communauté de Kuujjuarapik où les ménages sont un peu plus peuplés³⁸. Cependant, la taille moyenne des ménages est loin d'être aussi uniforme d'une collectivité des Premières Nations à l'autre; elle oscille entre deux à six personnes par ménage. C'est dans les communautés d'Odanak, de Wôlinak, de Kitigan Zibi, de Wendake et d'Essipit que la taille moyenne des ménages est la plus petite. Ces communautés, toutes situées en zone urbaine, ont une composition du ménage qui se rapproche davantage de celle des communautés avoisinantes que de celle des autres collectivités des Premières Nations. Quant aux ménages les plus volumineux, ils se trouvent dans la communauté de Manawan, située en zone rurale, où 50% des ménages sont composés de six personnes ou plus. Le tableau XXXI en annexe présente une description détaillée de la taille des ménages selon les regroupements de communautés et par type de collectivités.

4.3.3. *Les individus*

Somme toute, la population totale (c'est-à-dire l'ensemble des individus résidant dans une réserve ou dans une communauté considérée comme avoisinante) contient 429 850 individus. De ce nombre, 250 170 sont âgés de 20 à 59 ans.

4.3.3.1. *La distribution selon les âges*

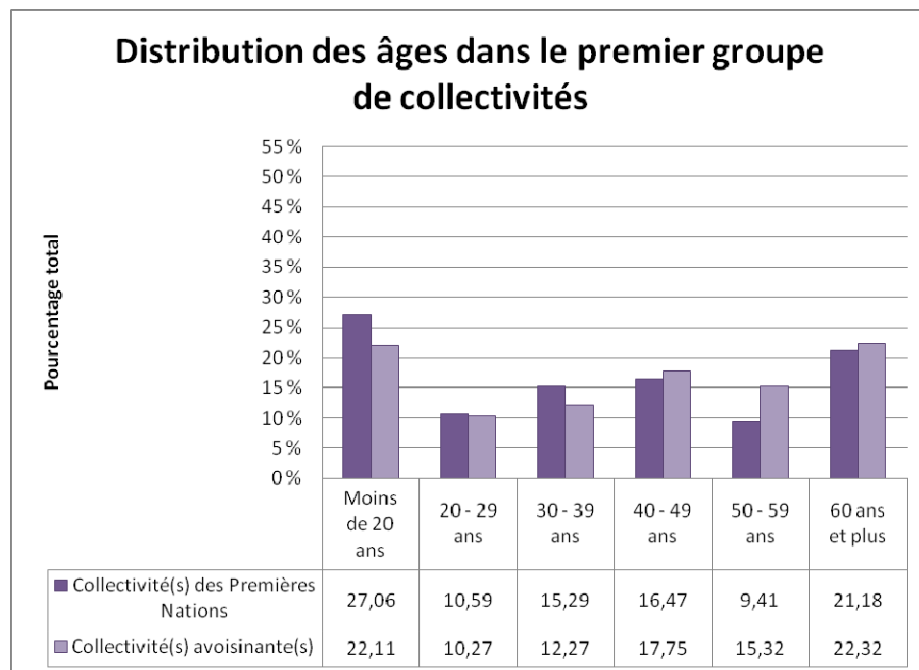
La distribution des répondants selon les catégories d'âge diffère selon le type de communauté à l'étude. Effectivement, dans les collectivités des Premières Nations 58,9% des répondants étaient âgés de moins de 30 ans (dont 42,9% ont moins de 20 ans) alors que dans les communautés avoisinantes ce pourcentage s'établissait à 36,8% (24,4% pour les moins de 20 ans). De plus, le pourcentage d'individus âgés de plus de 60 ans dans les communautés avoisinantes (16,7%) est le double de celui des communautés des Premières Nations (7,3%). La population des collectivités des Premières Nations du Québec est donc

³⁸ La taille médiane des ménages pour cette communauté est de 3 personnes, alors que la moyenne est de 3,43 pour un écart-type de 2,231.

généralement plus jeune que celles des collectivités situées à proximité, ce qui concorde avec les données pancanadiennes plus récentes (Gionet, 2008).

Même si cette tendance d'une population plus jeune en milieu autochtone est constante peu importe les regroupements de collectivités, on observe quelques exceptions. Ainsi, la distribution selon les âges de la population d'Odanak (figure 4) et de Wendake (figure 5, p.60) est davantage similaire à celles de leurs collectivités environnantes que celles des autres collectivités des Premières Nations.

Figure 4. Regroupement d'Odanak

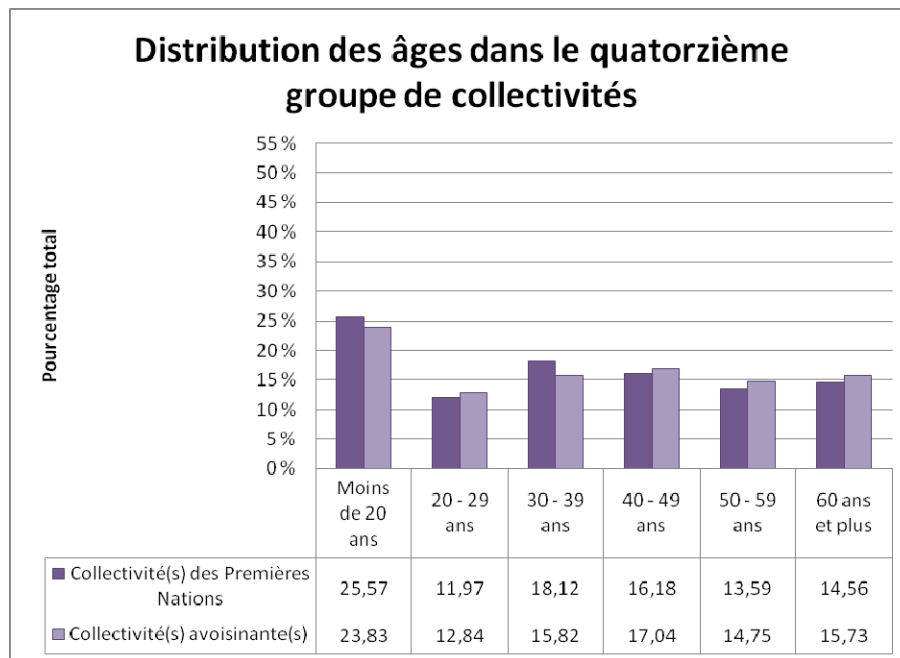


L'allure de la pyramide des âges varie d'un regroupement de collectivités à un autre. C'est ainsi qu'un faible pourcentage (moins de 10%) de la population des collectivités (tant des Premières Nations qu'avoisinentes) des regroupements 10, 12, 13 et 24³⁹ est âgé de plus

³⁹ Le regroupement 10 est composé des villes d'Obedjiwan, de Wemotaci, de Parent et de Rivière-Windigo; de Chisasibi, Wemindji, Eastmain, Waskaganish et Matagami pour le regroupement 12; de Whapmagoostui et Kuujuarapik pour le regroupement 13 et Kawawachikamach, Matimekosh/Lac-John et Schefferville pour le regroupement 24.

de 60 ans. Bref, le pourcentage de population âgé de 20 à 59 ans varie de 41,3% (Winneway/Kitcisakik) à 65,4% (Essipit) dans les communautés des Premières Nations et de 51,4% (regroupement 13⁴⁰) à 72,9% (regroupement 10) pour les communautés avoisinantes.

Figure 5. Regroupement de Wendake



L'allure de la pyramide des d'âges varie d'un regroupement de collectivités à un autre. C'est ainsi qu'un faible pourcentage (moins de 10%) de la population des collectivités (tant des Premières Nations qu'avoisinantes) des regroupements 10, 12, 13 et 24⁴¹ est âgé de plus de 60 ans. Bref, le pourcentage de population âgé de 20 à 59 ans varie de 41,3% (Winneway/Kitcisakik) à 65,4% (Essipit) dans les communautés des Premières

⁴⁰ Il est à noter que la communauté avoisinante de Whapmagoostui est Kuujjuarapik. Cette dernière est une communauté inuit qui possède des caractéristiques propres la différenciant des autres collectivités avoisinantes de l'étude.

⁴¹ Le regroupement 10 est composé des villes d'Obedjiwan, de Wemotaci, de Parent et de Rivière-Windigo; de Chisasibi, Wemindji, Eastmain, Waskaganish et Matagami pour le regroupement 12; de Whapmagoostui et Kuujjuarapik pour le regroupement 13 et Kawawachikamach, Matimekosh/Lac-John et Schefferville pour le regroupement 24.

Nations et de 51,4% (regroupement 13⁴²) à 72,9% (regroupement 10) pour les communautés avoisinantes. Le tableau XXVII intitulé *Distribution des âges selon les groupes de collectivités* situé en annexe présente l'ensemble des résultats détaillés pour chacun des regroupements de collectivités. Pour une représentation graphique de la distribution des individus par âge et par type de collectivité pour tous les regroupements, voir les figures 7 à 30 situées en annexe.

4.3.3.2. Amérindiens et non-Amérindiens

Les communautés sélectionnées sont loin de constituer des groupes homogènes en regard, entre autres, de leur composition ethnique. Considérer que tous les habitants d'une collectivité des Premières Nations sont amérindiens, ou encore considérer que les habitants des collectivités avoisinantes sont tous allochtones, posait problème. Nous avons donc choisi de départager les répondants selon que ces derniers étaient ou non Amérindiens. Pour ce faire, nous devons trouver la façon la plus adéquate de procéder.

Comme mentionné précédemment, le nombre de questions permettant une telle identification varie selon les enquêtes censitaires. Puisque nous utilisons les données du recensement de 2001, nous disposons de quatre questions⁴³ : les questions sur les origines ethniques (Q.17), l'identité autochtone (Q.18), l'appartenance à une bande (Q.20) et le statut d'«Indien inscrit» (Q.21).

On pourrait croire que la décision d'utiliser une mesure plutôt qu'une autre pour quantifier l'autochtonité soit une considération méthodologique de second ordre. Néanmoins, Guimond (2003) a démontré la nécessité de se questionner sur le (les) critère(s) de construction de «la population autochtone» et ce, d'autant plus dans le contexte canadien où il n'existe pas de consensus sur ce qui constitue des mesures de l'autochtonité. En fait, le croisement des réponses aux questions correspondant aux principaux concepts (origine, identité et statut) utilisés pour circonscrire l'autochtonité montre qu'il n'existe pas de

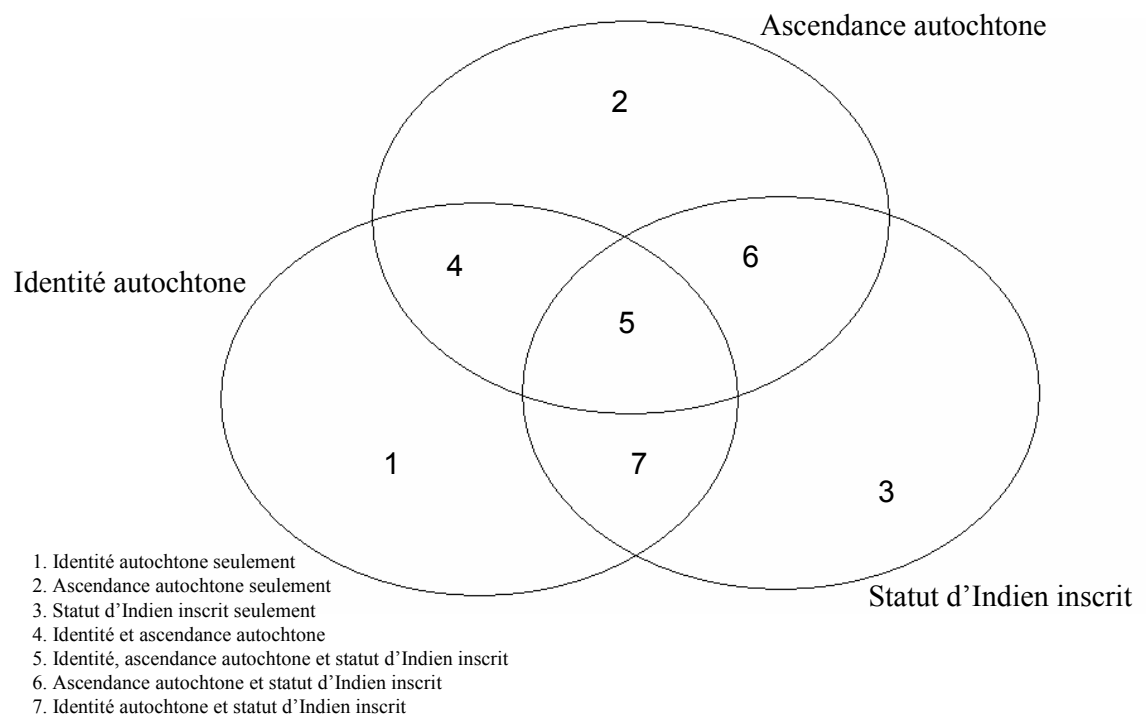
⁴² Il est à noter que la communauté avoisinante de Whapmagoostui est Kuujjuarapik. Cette dernière est une communauté inuit qui possède des caractéristiques propres la différenciant des autres collectivités avoisinantes de l'étude.

⁴³ Voir le tableau XXIII. *Formats des questions pour recenser l'autochtonité – formulaire de recensement de 2001* en annexe pour les différents libellés.

structure hiérarchique de ces dimensions. En autres mots, plutôt que de résulter en la formation de groupes de différentes tailles, les uns contenus dans les autres, sur le principe des poupées gigognes, la mise en commun des réponses à ces trois questions rend compte d'un enchevêtrement partiel des dimensions. Certains répondants peuvent déclarer une ascendance autochtone sans nécessairement s'identifier à un groupe autochtone, l'inverse étant aussi possible. De plus, une proportion d'individus avec statut qui n'ont pas d'origine autochtone⁴⁴ peuvent s'auto-identifier, pour de multiples raisons, comme amérindien. La figure 6 présente l'ensemble des combinaisons de réponses possibles aux questions censitaires 17, 18 et 21.

Figure 6.

Combinaisons de réponses possibles aux questions censitaires portant sur l'autochtonie



⁴⁴ Notamment les femmes allochtones mariées à un «Indien inscrit» avant 1985.

Parmi la population âgée de 20 à 59 ans, 17 045 répondants ont déclaré à la fois une ascendance amérindienne⁴⁵, un statut d'inscrit ainsi qu'une identité autochtone (situation 5), 795 ont indiqué une ascendance et une identité amérindienne sans avoir de statut (situation 4), 595 une identité amérindienne et un statut d'Indien inscrit sans origine amérindienne (situation 7) et 75 une ascendance amérindienne et un statut sans toutefois s'identifier comme Amérindien (situation 6). Par ailleurs, 2 265 répondants ont rapporté avoir des ancêtres amérindiens mais ont signalé ne pas s'identifier comme Amérindien et l'absence de statut (situation 2), 175 ont déclaré avoir un statut sans avoir d'origine ou d'identité amérindienne (situation 3), 585 disent s'identifier comme Amérindien bien qu'ils n'aient pas d'origine ou de statut (situation 1) et 228 625 n'ont déclaré ni une ascendance amérindienne, ni une identité, ni un statut⁴⁶. Plus complexe qu'il ne paraît a priori, le portrait se complique si l'on tient compte qu'il est possible de déclarer une ascendance et/ou une identité autochtone multiple. Par contre, nous ne détaillerons pas cet aspect dans la mesure où nous ne discriminons pas les réponses multiples des réponses simples.

Si on compare la distribution des réponses à ces trois questions selon le type de communauté, on s'aperçoit que 90% de la population vivant en réserve déclare une ascendance amérindienne, s'identifie comme Amérindien et rapporte un statut d'inscrit (n=15 405) alors que ce pourcentage chute à 0,7% pour les collectivités avoisinantes (n=1 645). Ainsi, plus de 92% de la population des réserves mentionne une identité

⁴⁵ En ce qui concerne l'ascendance amérindienne et l'identité amérindienne, les chiffres présentés regroupent les réponses multiples, c'est-à-dire plusieurs origines autochtones déclarées (c.-à-d. Innu et Inuit) ou une origine amérindienne et une origine allochtone (c.-à-d. Indien de l'Amérique du Nord et Italien) ou plusieurs identités autochtones (c.-à-d. Métis et Indien de l'Amérique du Nord, Indien de l'Amérique du Nord et Inuit), et les réponses simples (c.-à-d. Mik'maq, Indien de l'Amérique du Nord, etc.).

⁴⁶ Voir le tableau XVIII. *Tableau des différents groupes possibles selon les combinaisons de réponses aux questions 17, 21 et 22* en annexe pour l'ensemble des résultats détaillés.

amérindienne, combinée ou non à une ascendance amérindienne ou à un statut, alors que seulement 1,44% de la population des communautés avoisinantes fait de même⁴⁷.

Ainsi, cette «boîte noire» qu'est le groupe «Amérindien» est présentée comme une entité relativement homogène mais, en vérité, elle regroupe des populations hétéroclites. Il est capital de mentionner que cette hétérogénéité caractérise la «population autochtone», et par extension celle «amérindienne», telle que définie par Statistique Canada dans ses enquêtes mais, de surcroît, elle affecte aussi la comparabilité des recherches portant sur les questions amérindiennes faites par des chercheurs non affiliés à l'institution statistique. Plus précisément, selon les années, la variable d'identification de la «population amérindienne» n'est pas construite à partir des mêmes questions. Nous avons déjà souligné dans le premier chapitre les diverses formes que, pour chacune des enquêtes censitaires, les questions relatives à la quantification de l'autochtonité ont prises. Le nombre et le format fluctuant de ces dernières selon les enquêtes affectent la construction de la variable d'identification dans la mesure où cette dernière n'est pas constituée à partir de mesures constantes, que ce soit en nombre ou en format. En d'autres mots, la population «amérindienne» du recensement de 1986 est constituée des individus ayant déclaré, en réponse simple ou multiple, des origines inuit, métisses ou amérindiennes (Q.17); pour 1991 s'ajoutent les individus ayant déclaré un statut d'Indien inscrit (Q.16) qu'ils aient ou non déclaré des origines; pour 1996, la Q.17 en tant que principal indicateur est délaissée et sont introduites dans la construction de la population les questions sur l'identification, en réponse simple ou multiple, aux nomenclatures Inuit, Métis ou Indien de l'Amérique du Nord (Q.18), la déclaration d'un statut d'Indien inscrit (Q.21) ou l'appartenance à une Première Nation (Q.20), qu'il y ait eu auto-identification du répondant à un groupe autochtone ou non; finalement, depuis 2001 la population «amérindienne» est construite à partir des réponses, multiples ou simples le cas échéant, aux quatre questions disponibles, soit l'origine (Q.17), l'identité (Q.18), l'appartenance à une Première Nation (Q.20) et le

⁴⁷ Voir le Tableau XIX *Tableau croisé des différents groupes possibles selon les combinaisons de réponses aux questions 17, 21 et 22 par type de collectivité; Population de 20 à 59 ans* en annexe pour les résultats détaillés.

statut politico-légal (Q.21)⁴⁸. Bref, la comparabilité dans le temps des données diffusées pour l'une ou l'autre des enquêtes est compliquée par le fait que les groupes comparés ne sont pas nécessairement constitués d'individus partageant les mêmes «propriétés».

De plus, les recherches quantitatives portant sur les questions amérindiennes, pour une même année, peuvent ne pas traiter d'une même population bien qu'elles présentent toutes des informations sur les «Amérindiens». Ainsi, un chercheur peut avoir choisi telle ou telle question, ou combinaison de questions, pour identifier parmi la base de données les répondants «amérindiens», choix méthodologique qui peut ne pas avoir été partagé par un autre chercheur. Par exemple, la population amérindienne étudiée par Gerber (1990)⁴⁹ ou par George et Kuhn (1994) a été identifiée à partir de la question d'origine (Q.17), celle de Wilkes par la question d'identification (Q.18), celle de Bernier (1999) par les questions 17 et 18⁵⁰ et celle de l'AINC (1997) par la question du statut (Q.21) et par le lieu de résidence (réserve uniquement).

Pour la présente recherche, nous avons arrêté notre choix, à l'instar de Wilkes (2010), sur la question d'identité autochtone. Ainsi, nous considérons comme amérindienne toute personne qui s'est identifiée (Q.18) comme Amérindienne ou Métis, en réponse simple ou multiple, lors de cette enquête (situations 1, 4, 5 et 7). Par conséquent, les individus ayant un modèle de réponse correspondant aux situations 2 (ascendance amérindienne uniquement), 3 (statut d'*Indien inscrit* uniquement) et 6 (ascendance

⁴⁸ Il est à noter que Statistique Canada différencie la « population autochtone » en diverses catégories. Depuis 1996, nous obtenons le portrait suivant : réponses « autochtones » multiples ou simples, autodéclarées (Q.18 et/ou Q.17, selon l'enquête) ou dérivées (Q.20 et Q.21 avec réponse négative à la Q.18). Les réponses autodéclarées peuvent être décomposées en réponses simples ou multiples pour chacun des groupes autochtones juridiquement reconnus (i.e. Amérindien en réponse unique, etc.). Par ailleurs, depuis 2001, une distinction supplémentaire existe entre deux types de «population autochtone» soit la population d'identité (Q.18, Q.20 ou Q.21) ou la population d'ascendance (Q.17).

⁴⁹ Sont considérés comme Amérindien, Inuit ou Métis les individus ayant déclaré des *origines maternelles et paternelles* amérindiennes, inuit ou métis.

⁵⁰ Une comparaison est effectuée, entre autres, entre la population d'origines autochtones (c.-à-d. ceux qui ont déclaré une ou plusieurs origines autochtones) et d'identité. Cependant, la population d'identité correspond dans cette étude aux individus ayant déclaré une ou plusieurs origine(s) et une ou plusieurs identité(s) autochtone et non pas uniquement une identité ce qui la distingue totalement de l'étude de Wilkes (2010).

amérindienne et statut d'*Indien inscrit* uniquement) ou encore les individus ne déclarant aucune ascendance ou identité amérindienne et aucun statut d'*Indien inscrit* sont considérées appartenir au groupe «non-Amérindien»⁵¹. Cela porte l'effectif du groupe «Amérindien», tel que nous l'avons défini, à 19 030 individus (répartis de la façon suivante : 15 680 résidant dans une collectivité des Premières Nations et 3 350 résidant dans une communauté avoisinante) tandis que le groupe «non-Amérindien» est composé de 232 680 personnes (dont 1 540 habitant une collectivité des Premières Nations). Cette démarche est sous-tendue par le fait que la question d'identification, par son libellé, est la seule qui renseigne sur l'identification subjective des individus à un groupe autochtone, la question 17 portant sur le lien de sang qui uni les enquêtés, via leurs ancêtres, à tel ou tel groupe et la question 21 traitant de la reconnaissance juridique ou non de leur autochtonité. Nous avons préféré écarter la question du statut (Q.21) en tant qu'indicateur d'autochtonité puisque ce dernier ne renseigne que sur la relation de l'État face à l'individu, c'est-à-dire la reconnaissance politico-légale du «être Amérindien», et que, bien qu'il confère un statut particulier aux individus qui le détiennent, il ne peut être tenu comme un moyen de circonscrire pleinement ce qu'est «être amérindien» (Frideres, 2008; Alfred et Corntassel, 2005). La reconnaissance par l'individu de son appartenance à un groupe donné, largement tributaire d'une reconnaissance réciproque par le groupe comme membre intégrant de celui-ci, nous apparaît plus pertinente pour identifier les répondants amérindiens.

De plus, nous avons préféré inclure les répondants se reconnaissant Métis au groupe «Amérindien» dans la mesure où les critères définissant les frontières symboliques du groupe Métis sont flous. Reconnue dans la Constitution canadienne de 1982, la catégorie Métis peut être, dans l'espace discursif canadien, définie de deux manières distinctes mais non exclusives; soit elle réfère aux Métis de l'Ouest et met de l'avant le partage d'une histoire, d'une langue, d'une mémoire collective et de pratiques culturelles par les membres du groupe, soit aux individus issus d'une union mixte entre un Autochtone, mais plus particulièrement un Amérindien, et un Allochtone. Dans cette dernière définition, c'est la

⁵¹ Voir le tableau XIX *Tableau croisé des différents groupes possibles selon les combinaisons de réponses aux questions 17, 21 et 22 par type de collectivité; Population de 20 à 59 ans* en annexe pour les résultats détaillés.

mixité du lien de sang qui constitue le principal critère d'inclusion au groupe. Il est à noter que la signification attribuée à la catégorie dans les enquêtes censitaires est elle-même empreinte de cette ambiguïté. Bref, l'inclusion des répondants s'identifiant Métis est motivée par deux facteurs : d'une part, notre recherche se restreint au contexte québécois et donc, il est probable que les répondants qui s'identifient comme Métis le fassent en raison d'une ascendance combinant une (des) origine(s) autochtone(s) et allochtone(s) et, d'autre part, les remarques formulées par divers groupes autochtones contenues dans le *Résultats des essais qualitatifs des questions d'identification autochtone* (Statistique Canada, 2008a) nous rappelle que certains «Indien sans statut» peuvent, en raison d'une incompréhension de ce qui leur est demandé, s'identifier comme «Métis» plutôt que comme «Indien de l'Amérique du Nord». Cela rejoint les propos de Simard (2003) et d'Alfred et Corntassel (2005) sur l'importance du statut juridique dans l'autodéfinition identitaire des Amérindiens.

Par contre, cette stratégie de recherche présente un inconvénient majeur qui devra être pris en compte lors de la discussion des résultats: la mesure porte sur l'appartenance subjective du répondant à un groupe spécifique. Loin d'être fixe dans le temps, cette dernière est dynamique et, par conséquent, elle possède la propriété de se transformer d'une enquête à l'autre. En exemple, un même individu pourrait décider de ne plus s'identifier, dans les enquêtes subséquentes, au(x) groupe(s) autochtone(s) auquel(s) il s'est identifié(s) en 2001, ou l'inverse, et voire même s'identifier occasionnellement à un groupe (c.-à-d. en 2001, 2006 et 2016, mais pas en 2011). De plus, il s'avère possible qu'une identité devienne plus attrayante, ou perde de son attrait, en fonction du contexte social, ce qui influencerait sur la propension des répondants à s'identifier à ce groupe. La population déterminée à partir de la question d'identité (Q.18) serait donc moins constante que celle tirée de la population d'origine (Q.17) ou celle de statut (Q.21)⁵². Par ailleurs, l'utilisation

⁵² Cette affirmation pourrait être discutée dans la mesure où la déclaration d'une origine pourrait être également influencée de la même façon que l'identification à un groupe. Par ailleurs, des modifications dans la législation, notamment en 1985, font en sorte que la population construite à partir de la Q.21 serait aussi changeante à travers le temps. Par conséquent, ni l'une ni l'autre de ces questions ne constituent des mesures constantes.

d'une seule question pour cerner la population amérindienne pourrait laisser croire que l'autochtonité est unidimensionnelle. Loin de nous l'idée d'affirmer un tel propos; plutôt il existe plusieurs façons d'«être Amérindien». Cependant, il nous a fallu faire un choix méthodologique et l'option de considérer l'auto-identification d'un répondant aux groupes «Métis» et «Indien de l'Amérique du Nord» nous est apparue comme l'option la moins inadéquate.

4.4. Description des bases de données et justification

Dans un premier temps, nous avons utilisé la base de données de l'IBC 2001 qui contient les valeurs d'IBC (générales et détaillées) pour l'ensemble des communautés dénombrées lors que l'enquête censitaire de 2001.

Par la suite une seconde base de données a été créée à partir des fichiers de données confidentielles du recensement de 2001. Les données sont issues du questionnaire complet de recensement (2B ou 2D⁵³) et, conséquemment, ont été recueillies auprès d'un échantillon de 20% (1 ménage sur 5) de la population canadienne hormis pour les réserves ou les communautés isolées où l'ensemble des résidents ont rempli ce questionnaire.

Outre les données de recensement, d'autres données d'enquêtes effectuées par Statistique Canada étaient disponibles, notamment celles tirées de *l'Enquête sur la population active* (EPA) et celles de *l'Enquête auprès des peuples autochtones* (EAPA). La première enquête comporte des informations sur la situation des enquêtés sur le marché du travail ainsi que sur leurs caractéristiques socioéconomiques et démographiques. Par contre, l'échantillon aléatoire à partir duquel sont tirées les données a pour désavantage de contenir peu d'Amérindiens, la petitesse de la taille de ce sous-groupe s'expliquant par le fait que les Amérindiens ne forment qu'un faible pourcentage de la population canadienne totale. La sous-représentation des Amérindiens au sein de l'échantillon a pour incidence d'aboutir à une erreur d'échantillonnage grande, ce qui réduit la confiance quant aux résultats des analyses et devient problématique pour la généralisation (Wright, 1993). Quant à la seconde

⁵³ Le formulaire 2B est le questionnaire long reçu par les résidents hors réserves tandis que le formulaire 2D est celui utilisé par les agents recenseurs lors des interviews avec les résidents de réserves. Les deux versions sont identiques, si ce n'est que la seconde contient des indications s'adressant aux intervieweurs.

enquête, l'EAPA, son utilisation ne se présentait pas comme une option envisageable dans la mesure où la passation du questionnaire n'a été effectuée qu'auprès d'un sous-échantillon des individus qui ont déclaré des origines autochtones (Q.17), un statut d'«Indien inscrit» (Q.21), appartenir à une bande indienne (Q.20) et/ou s'identifier à l'un ou plusieurs des groupes autochtones cités (Q.18) lors de l'enquête censitaire de 2001 (Statistique Canada, 2006c). Dans un tel cas, une comparaison entre les opportunités socioéconomiques offertes par les diverses communautés (tant des Premières Nations qu'avoisinentes) ne s'avère pas possible puisque l'effectif pour chacune des collectivités avoisinantes serait trop petit pour être représentatif de la population de la SDR et ne contiendrait que des répondants identifiés comme autochtone par Statistique Canada. Toutefois, pour les chercheurs dont la population d'étude est uniquement les populations autochtones, l'EAPA permet, par l'étendue des thèmes qui y sont abordés, de couvrir un plus large éventail de dimensions se rapportant aux conditions de vie (c.-à-d. solidarités et à l'entraide, rapport à la culture, connaissance et utilisation de langues autochtones, etc.) que les données de recensement.

Bref, les enquêtes censitaires permettent d'avoir un échantillon de très grande taille, ce qui élimine du coup les problèmes de sous représentation de la population autochtone retrouvés dans les enquêtes effectuées à partir d'échantillons plus petits. De même, elles sont effectuées auprès de l'ensemble de la population, sans égard à leur appartenance ethnique, ce qui rend possibles les comparaisons entre collectivités des Premières Nations et communautés avoisinantes. Pour la présente recherche, l'enquête censitaire de 2001 a été préférée à celle de 2006 puisque, d'une part, celle-ci contient un plus grand nombre de réserves dénombrées ou avec des taux de non-réponse inférieurs à 25%⁵⁴ et, d'autre part, son utilisation permet la comparaison de nos résultats à ceux obtenus par McHardy & O'Sullivan (2004) dans leur étude sur les conditions de bien-être des collectivités des

⁵⁴ En outre, notre décision est motivée par le fait que la communauté de Wendake a été dénombrée lors du recensement de 2001, ce qui n'est pas le cas pour 2006. Nous trouvons pertinent que cette dernière figure dans les analyses car elle présente des caractéristiques particulières, notamment le fait qu'elle soit située, tout comme les collectivités mohawks, très près – voire à l'intérieur – d'un grand centre urbain (c.-à-d. Québec) et qu'elle soit la seule communauté wendat de la province.

Premières Nations et à ceux de Wilkes (2010), de même qu'elle permet d'ajouter aux renseignements fournis par l'IBC.

4.5. Mesures

Quatre axes à l'étude, largement inspirés par l'indice de bien-être des collectivités (IBC) (McHardy & O'Sullivan, 2004; O'Sullivan & McHardy, 2004; O'Sullivan 2006) sont investigués soit la scolarité, l'activité, le logement et le revenu. Dans la section suivante, nous présentons d'abord les variables dépendantes sur chacun de ces axes puis les variables indépendantes.

4.5.1. Les variables dépendantes

L'ensemble des variables dépendantes sont de type binomial. Certaines d'entre elles sont des variables liées aux individus (c.-à-d. alphabétisation fonctionnelle, statut d'emploi, etc.) alors que d'autres sont des variables de ménage (c.-à-d. qualité du logement, surpeuplement, etc.) Le tableau III-a (p.73) présente l'information sur le codage de chacune d'entre elles.

4.5.1.1. Les variables liées aux individus

4.5.1.1.1. La scolarité

Trois variables sont testées en ce qui concerne le volet scolarité. Premièrement, la possession d'au moins 9 années de scolarité agit comme variable substitut à l'alphabétisation fonctionnelle qui est définie comme le nombre minimal d'années de scolarité nécessaire à l'acquisition des compétences de base pour fonctionner dans une société moderne (Armstrong, 2001). Elle a été créée à partir de la variable *TOTYRSR* (*Scolarité : Nombre total d'années de scolarité*) du recensement qui est de type continu. Une scolarité de niveau secondaire, c'est-à-dire l'obtention du diplôme d'études secondaires, et la fréquentation d'un établissement postsecondaire, que les études aient été complétées ou non, sont les deux autres variables utilisées. Les tableaux XXXIII, XXXIV

et XXXV en annexe offrent une description des variables selon les regroupements de collectivités.

4.5.1.1.2. *L'activité*

Ce volet est composé de deux variables : l'occupation du répondant durant la période 2000-2001 ainsi que le statut d'emploi des personnes en emploi en 2000, c'est-à-dire travailleur majoritairement à temps plein ou majoritairement à temps partiel.

Dans le cas de la variable d'occupation, elle a été créée à partir de la variable *WORKACT_FIXED* (*Activités sur le marché du travail : Travail en 2000 - FIXED*) du recensement. Les catégories 3 (*N'a pas travaillé en 2000, a travaillé en 2001*) et 4 à 13 (c'est-à-dire le nombre de semaines travaillées à temps ou à temps partiel en 2001) ont été fusionnées pour obtenir une catégorie regroupant les individus ayant occupé un emploi durant la période de 2000 et 2001. La catégorie 2 (*N'a pas travaillé en 2000, a travaillé avant 2000 ou n'a jamais travaillé*) et la catégorie 1 (*Sans objet, < 15 ans, pensionnaires d'institution*) ont été recodées 0 (*N'a pas travaillé durant la période de 2000-2001*) et 99 (*Données manquantes*) respectivement.

La variable de statut d'emploi est un recodage de la variable *FPTIM* (*Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 2000*) du recensement. Le nombre d'heures minimales pour être considéré à temps plein par l'institut statistique est de 30 heures par semaine. Dans le cas où un individu aurait eu à la fois un emploi à temps plein durant une partie de l'année et un emploi à temps partiel durant l'autre partie de l'année, son statut d'emploi était déterminé à partir de l'emploi pour lequel il avait travaillé le plus de semaines. Bien évidemment, cette variable ne concerne que les individus qui ont travaillé en 2000. Les tableaux XXXVI, XXXX et XXXXI en annexe présentent une description de ces variables selon les regroupements de collectivités et les zones géographiques.

4.5.1.1.3. *Le revenu des individus*

Trois variables de revenu sont à expliquer. Dans tous les cas, les valeurs ont été transformées en leur logarithme naturel. Cette procédure a été privilégiée de façon à ramener sur une échelle plus petite les salaires et tenir compte du fait qu'une augmentation du salaire d'une unité n'a pas la même signification selon le revenu. Par ailleurs, en raison

des règles de divulgation en ce qui concerne les données censitaires, il s'avérait plus utile d'utiliser le logarithme naturel du revenu, car cela permettait d'éliminer les risques de bris de confidentialité associés à la divulgation de résultats d'analyses descriptives. Les répondants ayant déclaré des revenus négatifs ont été retirés des analyses, toutefois ceux ayant mentionné des revenus nuls sont gardés.

Les variables individuelles ont été obtenues à l'aide de la variable *TOTINC (Revenu total)* qui mesure le revenu total de l'individu pour l'année 2000, toutes sources de revenus confondues. Elles ont été créées par rapport aux 25^e, 50^e et 75^e centiles de revenu individuel de l'ensemble de notre échantillon âgé de 20 à 59 ans. Ainsi, l'on tente d'expliquer les facteurs influençant le fait de posséder un revenu individuel inférieur au 25^e centile, supérieur au 50^e centile ou supérieur au 75^e centile de revenu. Le tableau XXXVII en annexe offre une description de la distribution du revenu individuel par regroupement de collectivités.

4.5.1.2. *Les variables liées aux ménages*

4.5.1.2.1. *Le logement*

Cet axe est le seul qui ne contienne que des variables de ménage. L'intérêt pour les conditions de logement des ménages est justifiable par le fait que de mauvaises conditions de logement ont une incidence négative sur la sécurité et la santé physique et psychologique des individus (Duhaime, 2009). Dans cet axe, on retrouve deux variables dépendantes calquées sur celles utilisées dans l'*IBC logement* soit la qualité du logement et le surpeuplement. La qualité du logement indique si le logis nécessite des réparations majeures. Elle est construite à partir de la variable *RPAIR (État du logement)*; les valeurs indiquant la nécessité de réparations mineures (valeur 4) ou d'aucune réparation (valeur 1) ont été fusionnées en une seule catégorie et la valeur 3 (*Oui, des réparations majeures sont requises*) a été recodée.

La variable de surpeuplement est obtenue par la division du nombre total de personnes dans le ménage par le nombre total de pièces dans le logement. Elle est donc construite à partir de la variable *ROOMS (Nombre de pièces)* du recensement et d'une

variable obtenue par agrégation de la variable *ID* (numéro d'identification du ménage) de façon à obtenir le nombre de personnes par ménage.

Tant pour la variable de qualité que pour celle de surpeuplement, nous avons attribué une valeur manquante aux ménages collectifs (c.-à-d. prison, CHSLD, etc.). Ces derniers sont donc exclus des analyses. Pour une description de chacune de ces variables, voir les tableaux XXXVIII et XXXIX en annexe.

4.5.1.2.2. *Le revenu des ménages*

À l'instar des variables de revenu des individus, la transformation des valeurs de revenu des ménages en leur logarithme naturel a été effectuée. Les trois variables de ménages à expliquer ont été créées à partir de la variable de revenu total du ménage (*HHINC*) et, tout comme dans le cas des variables individuelles, en fonction des 25^e, 50^e et 75^e centiles de revenu total des ménages. Le tableau XXXXII, en annexe, offre une description par regroupement de communautés des logarithmes naturels de revenu familial total.

Tableau III-a Description des variables dépendantes

	Variabes	Codage	N
<i>Variables individuelles</i>	Alphabétisation fonctionnelle	0 Le répondant ne possède pas 9 années de scolarité 1 Le répondant possède 9 années ou plus de scolarité	250 170
	Diplôme d'étude secondaire	0 Le répondant ne détient pas diplôme d'étude secondaire 1 Le répondant détient un diplôme d'étude secondaire	250 170
	Fréquentation postsecondaire	0 Le répondant n'a jamais fréquenté un établissement postsecondaire 1 Le répondant a fréquenté un établissement postsecondaire	250 170
	Occupation	0 Le répondant n'a pas travaillé durant la période 2000-2001 1 Le répondant a travaillé durant la période 2000-2001	250 170
	Statut de l'emploi	0 Le répondant n'a pas principalement travaillé à temps plein en 2001 1 Le répondant a principalement travaillé à temps plein en 2001	201 460
	Revenu individuel inférieur	0 Le logarithme naturel du revenu total du répondant est supérieur au 25 ^e centile 1 Le logarithme naturel du revenu total du répondant est inférieur au 25 ^e centile	249 970
	Revenu individuel supérieur	0 Le logarithme naturel du revenu total du répondant est inférieur au 50 ^e centile 1 Le logarithme naturel du revenu total du répondant est supérieur au 50 ^e centile	249 970
	Revenu individuel supérieur	0 Le logarithme naturel du revenu total du répondant est inférieur au 75 ^e centile 1 Le logarithme naturel du revenu total du répondant est supérieur au 75 ^e centile	249 970
	<i>Variable des ménages</i>	Qualité du logement	0 Le logement ne nécessite pas des réparations majeures 1 Le logement nécessite des réparations majeures
Surpeuplement		0 Le logement ne contient pas plus d'une personne par pièce 1 Le logement contient plus qu'une personne par pièce	174 730
Revenu familial inférieur		0 Le logarithme naturel du revenu total du ménage est supérieur au 25 ^e centile 1 Le logarithme naturel du revenu total du ménage est inférieur au 25 ^e centile	174 625
Revenu familiale supérieur à la médiane		0 Le logarithme naturel du revenu total du ménage est inférieur au 50 ^e centile 1 Le logarithme naturel du revenu total du ménage est supérieur au 50 ^e centile	174 625
Revenu familial supérieur		0 Le logarithme naturel du revenu total du ménage est inférieur au 75 ^e centile 1 Le logarithme naturel du revenu total du ménage est supérieur au 75 ^e centile	174 625

4.5.2. *Les variables indépendantes*

Le tableau III-b (p.76) présente une liste des caractéristiques individuelles, des ménages et des communautés qui seront testées pour une ou plusieurs analyses. Le codage de chacune des variables est présenté dans le tableau XXXXIII en annexe (p.xxxiii).

4.5.2.1. *Les caractéristiques individuelles*

Pour l'ensemble des analyses, la variable d'identité auto-déclarée est présente puisqu'elle nous permet de répondre à notre deuxième question de recherche, soit la part supplémentaire de variance dans les situations socioéconomiques individuelles expliquée par le fait «d'être Amérindien», et ce, lorsque les autres caractéristiques individuelles et communautaires pertinentes sont contrôlées. La variable d'identité, ou d'autochtonité, réfère au fait que le répondant soit un Amérindien ou un non-Amérindien selon les critères énoncés précédemment dans ce chapitre. Elle a été créée à partir des réponses à la question 18 sur *l'identité autochtone*.

Deux variables de contrôle sont présentes pour l'ensemble des séries de régressions; il s'agit de l'âge et du sexe. La variable d'âge, tout d'abord continue dans le fichier original de recensement, a été transformée en variable catégorielle. La variable de sexe est distribuée également dans toutes les collectivités; contrairement à l'étude de Dore & Kulshreshtha (2003), notre échantillon ne comporte pas une surreprésentation de femmes.

Par ailleurs, pour les analyses relatives aux dimensions du revenu et de l'activité, l'apport de la scolarité du répondant est contrôlé. L'occupation du répondant est contrôlée pour les séries d'analyse en lien avec la dimension du revenu individuel.

4.5.2.2. *Les caractéristiques des ménages*

Le logarithme naturel du revenu total du ménage, traité comme une variable continue, est utilisé comme variable explicative dans les analyses sur la qualité du logement. La raison sous-tendant ceci est que plus un ménage dispose d'un revenu élevé, plus ce dernier peut consacrer une plus grande part de revenu aux dépenses liées au logement (se permettre de louer un logement de meilleure qualité, effectuer des réparations sur une propriété, etc.).

Pour les analyses relatives à la dimension du revenu des ménages, trois variables indépendantes sont présentes : le type de famille (famille monoparentale ou non), le nombre de soutiens dans le ménage et le poids de dépendance (c'est-à-dire le nombre de personnes à charge du ou des soutien(s) du ménage). Le(s) soutien(s) du ménage correspond(ent) à tout individu qui effectue des dépenses en lien avec le logement (par exemple paiement du loyer ou de l'hypothèque, de l'électricité, etc.). Cette variable diffère donc de celle départageant les familles monoparentales des autres types de familles puisqu'une famille avec un seul soutien n'est pas nécessairement une famille monoparentale.

4.5.2.3. *Les caractéristiques des communautés*⁵⁵

Les variables indépendantes de communauté sont au nombre de trois et sont présentes dans toutes les régressions logistiques. La variable *Coll_Type* sert à départager les collectivités des Premières Nations des communautés situées à proximité. La variable *groupe_Coll* identifie chacun des regroupements de collectivités créés. Cette dernière est donc une variable nominale à 24 catégories. Certains des regroupements sont plus volumineux (par exemple les regroupements de Wendake (10 communautés) et d'Odanak (9 communautés)) alors que d'autres contiennent moins d'effectifs (regroupement de Kawawachikamach et regroupement de Manawan (3 communautés)). Le tableau III-c (p.77) présente une description de la variable *groupe_Coll*.

Une troisième variable relative aux caractéristiques des communautés a été créée; il s'agit de la «zone géographique» dans laquelle la communauté est située (*Zone_AINC*). En fait, cette variable est la même que celle utilisée dans les travaux de White et Maxim (2007) et repose sur le classement en quatre sous-ensembles (collectivités urbaines, rurales, difficiles d'accès ou isolées) élaboré par l'AINC. Pour les collectivités qui ne sont pas des communautés des Premières Nations, la distance entre ces celles-ci et le centre de services le plus près a été évaluée, puis elles furent départagées selon les critères habituels de

⁵⁵ Afin de faciliter la lecture, les regroupements de collectivités ont été nommés selon la collectivité des Premières Nations qu'ils contenaient. Lorsque plusieurs collectivités des Premières Nations composaient le groupe, le nom a été déterminé par l'ordre alphabétique. Pour une liste complète de la composition de chacun des regroupements, voir le tableau XXIX en annexe.

classement. Dans le cas où la communauté était un centre de service, la valeur 5 (*Centre de service*) lui a été attribuée. La variable *Zone_AINC* diffère de la variable de regroupement en ce sens que 14 regroupements (58%) sont composés de communautés ne partageant pas un accès routier semblable (zone similaire) à un centre de services⁵⁶.

Tableau III-b. Description des variables indépendantes

Variables		Nom	n	
Caractéristiques individuelles	Âge	Gr_age20	250 170	
	Sexe	Sex	250 170	
	Scolarité	Scol4	250 170	
	Occupation	occupation_3cat	250 170	
	Identité du répondant (Amérindien ou Non-amérindien)	Identite_AM	250 170	
Caractéristiques des ménages	Logarithme naturel de la somme total de revenu du ménage	revenuTotalLOG	174 625	
	Nombre de soutiens dans le ménage	NSTIEN	174 730	
	Nombre de personne à charge	charge	174 730	
	Monoparentalité	FLGmonoparentale	174 730	
Caractéristiques des communautés			<i>Fichier Individu</i>	<i>Fichier Ménage</i>
	Type de collectivité (des Premières Nations ou avoisinante)	Coll_Type	250 170	174 985
	Regroupement de collectivité sur le critère de proximité géographique	Groupe_coll	250 170	174 985
	Zone de la collectivité selon les critères de l'AINC	Zone_AINC	250 170	174 985

Au total, 76 (58,5 %) communautés sont localisées en zone urbaine, 21 (16,2%) en zone rurale, 10 (7,7%) en zone difficile d'accès, 13 (10%) en zone isolée et 10 (7,7%) sont des centres de services.

⁵⁶ C'est le cas des regroupements de Wôlinak, de Pikogan, de Lac-Simon, de Kitigan Zibi, de Uashat/Malioenam, d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Gesgapegiag qui contiennent un centre de services et des communautés situées en zone urbaine. Le regroupement de Manawan combine un centre de service, une communauté urbaine et une rurale. Le regroupement d'Obedjiwan est composé d'une collectivité urbaine et de trois rurales; le regroupement de Nemiscau de trois collectivités rurales, trois difficiles d'accès et d'une isolée; le regroupement de Chisasibi d'une communauté rurale, trois difficiles d'accès et d'une isolée; finalement, le groupe de La Romaine a trois communautés difficiles d'accès et une communauté sans accès routier.

Tableau III-c. Description de la variable de regroupement de collectivités selon le type de collectivité

Groupes	Type de collectivité		Total	
	Avoisinentes	Premières Nations	N	%
Groupe 1 : Odanak	8	1	9	6,9%
Groupe 2 : Wôlinak	7	1	8	6,2%
Groupe 3 : Pikogan	7	1	8	6,2%
Groupe 4 : Lac-Simon	4	1	5	3,8%
Groupe 5 : Timiskaming	6	1	7	5,4%
Groupe 6 : Kitcisakik	3	2	5	3,8%
Groupe 7 : Kebaowek	3	1	4	3,1%
Groupe 8 : Kitigan Zibi	5	1	6	4,6%
Groupe 9 : Manawan	2	1	3	2,3%
Groupe 10 : Obedjiwan	2	2	4	3,1%
Groupe 11 : Nemiscau	3	4	7	5,4%
Groupe 12 : Chisasibi	1	4	5	3,8%
Groupe 13 : Whapmagoostui	1	1	2	1,5%
Groupe 14 : Wendake	9	1	10	7,7%
Groupe 15 : Pakuashipi	4	1	5	3,8%
Groupe 16 : La Romaine	2	2	4	3,1%
Groupe 17 : Mingan	4	1	5	3,8%
Groupe 18 : Uashat/Maloteni	3	2	5	3,8%
Groupe 19 : Betsiamites 3	3	1	4	3,1%
Groupe 20 : Essipit	4	1	5	3,8%
Groupe 21 : Mashteuiatsh	4	1	5	3,8%
Groupe 22 : Gesgapegiag	5	1	6	4,6%
Groupe 23 : Listuguj	4	1	5	3,8%
Groupe 24 : Kawawachikamach	1	2	3	2,3%
Total	95	35	130	100,0%

4.6. Approche méthodologique : type d'analyse utilisée et justification

La régression logistique simple a été préférée à la régression logistique multiniveau en dépit du fait que l'analyse multiniveau a pour avantage d'éliminer les erreurs de type écologique – c'est-à-dire d'inférer, sur la base de données agrégées, des conclusions au

niveau des individus (Bressoux, 2008) – et que la structure hiérarchique de nos données⁵⁷ ait été théoriquement plus propice à l’emploi de ce dernier type d’analyse. Notre choix de privilégier la régression logistique s’explique par l’impossibilité de rencontrer une des exigences minimales de l’analyse multiniveau, plus précisément que le niveau supérieur soit composé d’au moins 30 unités. Puisque nous n’aurions eu que 24 unités au niveau supérieur (c’est-à-dire les regroupements de collectivités), nous avons donc choisi d’utiliser la régression logistique binaire avec entrée hiérarchique. Dans la prochaine partie, nous abordons les particularités de cette méthode.

4.6.1. La régression logistique binaire

En premier lieu, en utilisant la méthode logistique binaire, le chercheur tente de prédire la probabilité qu’un individu i soit classé dans l’une ou l’autre des deux catégories de la variable dépendante. La variable Y est donc de type nominal dichotomique où 1 correspond à l’occurrence de l’événement (par exemple, vivre dans un logement surpeuplé) et 0 à l’absence (ne pas vivre dans un logement surpeuplé). À la différence de la régression linéaire, la régression logistique ne postule pas l’existence d’une relation linéaire entre la variable Y et les variables indépendantes.

Pour pouvoir interpréter les résultats d’une régression logistique, il faut tout d’abord départager les variables contributrices de celles qui ne le sont pas. Pour ce faire, on utilise le test du Chi2 de Wald qui renseigne sur la pertinence de chacune des variables explicatives dans le modèle. Lorsque le test est significatif (c’est-à-dire qu’il est inférieur au seuil de 0,05), la variable peut être gardée dans le modèle et il est possible d’inférer la relation à la population. Dans le cas contraire, il faut s’assurer qu’il n’existe pas d’effet de médiation ou d’interaction entre cette variable et une autre variable indépendante avant d’éliminer complètement cette première du modèle. Dans le cas d’une variable catégorielle, le test du Chi2 de Wald nous renseigne sur la présence de différences significatives quant

⁵⁷ Plus spécifiquement dans le cas de notre recherche, il serait possible de concevoir que les individus sont situés dans des ménages, eux-mêmes nichés dans des communautés qui, à leur tour, peuvent être regroupées en des noyaux géographiques spécifiques. Cette procédure permettrait de discerner les effets de contextes des effets individuels.

aux chances d'obtenir la valeur 1 sur la variable Y entre une catégorie d'une variable indépendante donnée et la catégorie de référence de cette variable.

Une fois déterminées les variables à garder dans le modèle, le chercheur peut entreprendre l'interprétation des résultats. Il existe trois grands types d'interprétation des résultats d'une régression logistique. Ces derniers sont : l'interprétation en termes de *rapport de cote*, de probabilités estimées ou encore d'effet marginal sur les probabilités estimées (Bressoux, 2008). Dans la présente étude, nous utiliserons l'interprétation en termes de rapport de cote. L'attention du chercheur est donc dirigée sur la valeur de $\exp(B)$. Lorsqu'une relation est significative, la valeur de $\exp(B)$ peut être interprétée comme une augmentation des chances de connaître l'événement si $\exp(B) > 1$ ou une diminution des chances de connaître l'événement si $\exp(B) < 1$ pour chaque augmentation d'une unité de la variable indépendante. Comme le rappelle Bressoux (2008), ce changement d'unité dans une variable nominale correspond à un changement de catégorie et l'interprétation se fait, comme nous l'avons mentionné précédemment, en fonction de la catégorie de référence.

Le pouvoir explicatif du modèle, c'est-à-dire le pourcentage de variance expliquée, peut être évalué par différents indices. Les deux plus communs sont le *R2 de Cox-Snell* et le *R2 de Nagelkerke*. Le second, qui est un coefficient ajusté, a pour avantage de pouvoir atteindre comme valeur maximale 1 (ou autrement dit 100%). Par exemple, pour un *R2 de Nagelkerke* égale à 0,251, on dira que le modèle explique 25,1% de la variance totale. De plus, lors de l'interprétation du modèle, on regarde la distribution des résidus afin d'identifier les données pour lesquelles le modèle fonctionne mal. Cette distribution est censée suivre la loi normale lorsque l'échantillon est de grande taille. Ainsi, les données extrêmes sont celles situées à plus de -3 ou +3 écarts-types (lorsque les résidus ont été standardisés).

Nous avons choisi de procéder par régression logistique avec entrée hiérarchique, c'est-à-dire que les variables indépendantes sont entrées par bloc dans le modèle selon un ordre logique. Cela permet de voir les relations existantes entre les variables indépendantes ainsi que d'évaluer leur contribution respective au modèle. Lorsqu'une variable ne contribue pas au modèle, cette dernière est enlevée de façon à ce que le modèle complet ne contienne que les variables contributrices. De plus, lors d'une procédure avec entrée

hiérarchique, on s'intéresse particulièrement au maximum de vraisemblance (-2 LL) pour connaître la significativité globale de chacun des modèles produits aux différentes étapes d'entrée des variables. En effet, l'interprétation de ce dernier permet d'avoir une idée de l'amélioration de prédiction qu'apportent au modèle les nouvelles variables explicatives. Bien que son interprétation soit relative (en soi, la valeur n'a pas de signification, il faut plutôt la comparer à une ou plusieurs autres valeurs pour pouvoir l'interpréter), une décroissance du maximum de vraisemblance indique que le modèle s'ajuste davantage aux données.

Pour la présente étude, nous utilisons deux séries de modèles logistiques. D'une part, une série sera effectuée sur des variables individuelles, c'est-à-dire que nous tenterons de prédire l'occurrence d'événements individuels (par exemple, obtenir un diplôme de secondaire). D'autre part, une seconde série aura pour objectif de prédire l'occurrence d'événements qu'on pourrait qualifier de familiaux ou de ménage (par exemple, habiter un logement surpeuplé). Voyons désormais la stratégie d'analyse choisie.

4.7. Stratégie d'analyse

Des régressions logistiques binaires avec entrées hiérarchiques sont exécutées sur les données censitaires. Nous procédons en deux temps; une série d'analyses porte sur les variables dépendantes individuelles et une autre série d'analyses sur les variables de ménage. Pour chacune des séries d'analyses, la même procédure est appliquée. Dans un premier temps, les relations bivariées entre chacune des variables à expliquer et les variables indépendantes sont examinées. Ensuite, une régression ne contenant que les variables indépendantes de niveau individuel (ou des ménages, le cas échéant) est réalisée. Par la suite une seconde analyse utilise les variables indépendantes relatives aux communautés. Finalement une régression combinant variables individuelles (ou des ménages) et variables «de communautés» est réalisée; la variable indépendante d'identité amérindienne (lorsqu'elle s'applique) est entrée en dernier dans l'analyse. Cette procédure a pour but d'expliquer, tant par des facteurs individuel, familial ou communautaire la

probabilité d'obtenir la valeur 1⁵⁸ pour chacune des variables dépendantes. En tout, six régressions sont réalisées pour les variables de ménage, dont trois pour la dimension du revenu et deux pour celle du logement; huit régressions sont effectuées pour les variables individuelles, dont trois pour le volet du revenu individuel, trois pour celui de la scolarité et deux pour celui l'activité.

⁵⁸ Pour les renseignements détaillés de la valeur 1 de chacune des variables dépendantes, se référer au tableau III-a. *Description des variables dépendantes* (p.72).

Chapitre 5. Résultats⁵⁹

Les résultats des régressions logistiques sont présentés par thèmes. Pour plus de clarté, il est conseillé de se référer aux tableaux présentant les divers modèles de régression lors de la lecture.

Plusieurs éléments sont examinés pour chacun des modèles obtenus. Dans l'ordre, nous nous attardons à la contribution des variables individuelles (ou de ménage, le cas échéant) pour expliquer les variables dépendantes puis à la contribution des variables de communautés entrées seules ou avec contrôle des caractéristiques individuelles et de ménage. Finalement, l'apport «unique»⁶⁰ de la variable d'identité à l'explication de la variance totale est évalué via les changements dans le *R2 de Nagelkerke* et les changements dans la valeur du maximum de vraisemblance (-2 LL) qui suivent l'introduction de cette variable.

Les résultats discutés dans cette partie proviennent d'analyses effectuées sur des données pondérées. Cette procédure a été privilégiée afin de répondre aux normes d'utilisation des données censitaires, et ainsi, de faciliter la divulgation des résultats. Afin de nous assurer de la justesse de ces derniers, les analyses furent reproduites sans que la pondération ne soit appliquée aux données. Aucune différence notable, c'est-à-dire qui changerait l'interprétation générale, n'est apparue entre les premiers et seconds résultats. Puisqu'il s'agit d'analyses réalisées sur une population, la significativité du test du Chi² de Wald informe sur l'importance de la relation plutôt que sur la possibilité d'inférer la relation obtenue à une population et rapport de cote de 1 indique qu'il n'y a pas de différences entre une quelconque catégorie et celle de référence d'une variable indépendante donnée.

De plus, une mise en garde s'impose pour bien comprendre les résultats présentés dans cette section. Comme mentionné précédemment, les regroupements de collectivités

⁵⁹ Afin de faciliter la lecture, les résultats négatifs ont été ramenés sur une base comparative commune à ceux positifs selon la forme $1/\exp(B)$. Par exemple, pour un $\exp(B)$ de la catégorie femme égale à 0,294, l'interprétation sera faite de la façon suivante; les femmes ont 3,4 fois moins de chances que les hommes (catégorie de référence) d'obtenir un salaire supérieur au 75e centile (variable dépendante).

⁶⁰ C'est-à-dire lorsque les autres caractéristiques individuelles et de communautés sont contrôlées.

ont été nommés selon la collectivité des Premières Nations qu'ils contiennent. Pour autant, il ne faudrait pas oublier que ces derniers contiennent à la fois des communautés des Premières Nations et des communautés avoisinantes.

5.1. La scolarité

5.1.1. Alphabétisation fonctionnelle

Dans un premier temps, nous nous intéressons aux facteurs liés au fait de détenir une alphabétisation fonctionnelle. Le tableau IV (p.86) présente les divers modèles de régression relatifs à l'alphabétisation fonctionnelle.

Les modèles 1 et 2 montrent la contribution des variables individuelles. Les résultats indiquent que les chances de posséder une alphabétisation fonctionnelle sont plus élevées chez les répondants plus jeunes (20-29 ans). Par ailleurs, ces chances sont aussi significativement plus élevées pour les femmes. Le fait d'être Amérindien fait diminuer de 5,5 fois la probabilité d'avoir fait 9 années de scolarité. La contribution totale des variables individuelles à l'explication de la variance se chiffre à 11%.

Les modèles 3, 4, et 5 présentent la contribution des variables collectives. Le modèle 3 présente les résultats d'analyse alors que la variable de zone est entrée seule. L'ensemble des catégories de la variable sont significativement liées à la variable dépendante. Les résidents en zones rurale, isolée et difficile d'accès ont de 2,5 à 3,1 fois moins de chances d'avoir complété 9 années de scolarité. Seuls les résidents en zone urbaine ont plus de chances ($exp(b)=1,04$, $p<0,001$) que les résidents des centres de services d'avoir une telle formation. Cependant, l'introduction de la variable de regroupements dans le modèle 4 rend négative la relation observée entre la variable dépendante et cette dernière catégorie; les résidents en zone urbaine se trouvent alors désavantagés ($exp(b)=0,653$, $p<0,001$) par rapport à leur homologue en centre de services. De plus, nous notons la présence de chances différenciées en fonction du regroupement de résidence; les résidents de six groupements obtiennent des chances plus élevées ($exp(b)$ de 2,348 ($p<0,001$) à 1,235 ($p<0,001$)) de posséder une alphabétisation fonctionnelle que ceux de la catégorie de référence (regroupement d'Odanak) alors que ces chances sont moindres pour les habitants

de dix groupements ($exp(b)$ de 0,255 ($p<0,001$) à 0,877 ($p<0,05$)). L'ajout de la variable de regroupements de collectivités (modèle 4) au modèle précédent permet de hausser le pourcentage de la variance totale expliquée à 5,5 % alors qu'avant son introduction, ce chiffre était de 2,7% (modèle 3).

Enfin, la variable de type de collectivité est introduite dans le modèle 5. Cet ajout atténue largement l'importance de la relation entre, d'une part, les catégories *zone isolée* et *zone difficile d'accès*, et dans une moindre mesure *zone rurale*, et, d'autre part, la variable dépendante; la différence entre ces catégories et celle de référence s'évanouit et leurs rapports de cote se rapprochent de la valeur 1. La part de variance totale expliquée par les variables de communauté s'élève à 6,6 %.

Les modèles 6 à 9 montrent la contribution combinée des variables individuelles et collectives. Le modèle 7 présente l'effet des variables de zones et de regroupements lorsque l'âge et le sexe sont contrôlés. L'âge continu d'être un facteur déterminant; les chances de détenir une alphabétisation fonctionnelle sont toujours plus grandes plus les répondants sont jeunes, et ce, peu importe l'emplacement géographique. Dans une moindre mesure, le fait d'être une femme ($exp(b)=1,09$, $p<0,001$) augmente aussi ces chances. Dans ce modèle, un regroupement de plus (Mingan) que dans le modèle sans contrôle pour l'âge et le sexe (modèle 4) est positivement lié à la variable dépendante et un autre (Lac-Simon) l'est négativement lorsque comparés au regroupement d'Odanak. Nous procédons à l'introduction du type de communauté dans le modèle 8, ce qui a pour incidence de rendre quatre regroupements de plus (Kitcisakik, Nemiscau, Pakuashipi et Listuguj) significatifs alors que deux autres (Kebaowek et Kitigan Zibi) perdent totalement leur significativité.

Dans le modèle final (modèle 9), l'apport des variables individuelles n'est pas modifié. De plus, les chances différenciées de détenir une alphabétisation fonctionnelle en fonction du groupe de résidence d'un individu perdurent; le groupe de Wendake, lorsque comparé à la catégorie de référence, est celui dont les résidents ont les chances les plus élevées d'avoir complété 9 années de scolarité ($exp(b)=2,158$, $p<0,001$). Les chances les moins élevées se trouvent dans les regroupements de Whapmagoostui ($exp(b)=0,363$, $p<0,001$), Pakuashipi ($exp(b)=0,345$, $p<0,001$) et La Romaine ($exp(b)=0,246$, $p<0,001$) qui ont respectivement 2,8, 2,9 et 4,1 fois moins de chances que les habitants des communautés composant le

groupe d'Odanak d'avoir une alphabétisation fonctionnelle. Par ailleurs, le type de communauté dans laquelle un individu réside serait toujours lié à des chances différenciées de posséder une alphabétisation fonctionnelle; les résidants des collectivités des Premières Nations auraient 1,25 fois moins de chances d'avoir minimalement 9 années de scolarité, toutes choses étant égales par ailleurs.

Pour ce qui est de l'apport de la variable d'autochtonité, elle explique 5,7% de la variance de l'alphabétisation fonctionnelle (modèle 2) de plus que les autres caractéristiques individuelles (modèle 1). Toutefois, une fois contrôlées ces caractéristiques et celles des communautés (modèle 9), la variance «unique» expliquée n'est plus que d'un demi-pourcentage. Cela ne veut pas dire pour autant que la variable ne contribue pas à l'explication des inégalités scolaires; les Amérindiens ont tout de même 2,82 ($p < 0,001$) fois moins de chances que les non-Amérindiens d'avoir une alphabétisation fonctionnelle. Au total, 13,5% de la variance totale est expliquée dans ce modèle.

Tableau IV. Modèles de régression relatifs à l'alphabétisation fonctionnelle (9 années de scolarité et plus)

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)	Modèle 9 EXP(B)
Caractéristiques individuelles									
<i>Age (Ref=50-59 ans)</i>									
20-29	3,280 ***	4,138 ***				3,654 ***	3,888 ***	4,265 ***	4,378 ***
30-39	3,309 ***	3,947 ***				3,653 ***	3,847 ***	4,107 ***	4,173 ***
40-49	2,605 ***	2,797 ***				2,745 ***	2,857 ***	2,899 ***	2,920 ***
<i>Sexe (Ref= Homme)</i>									
femme	1,113 ***	1,125 ***				1,100 ***	1,090 ***	1,103 ***	1,106 ***
<i>Identité ethnique (Ref=Allochtone)</i>									
Amérindien		,182 ***							,355 ***
Caractéristiques communautaires									
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>									
Zone urbaine			1,040 ***	,653 ***	,747 ***	1,041 **	,633 ***	,739 ***	,741 ***
Zone rurale			,377 ***	,399 ***	,874	,325 ***	,282 ***	,736 **	,814 *
Zone isolée			,407 ***	,631 ***	1,181	,349 ***	,474 ***	1,033	1,105
Zone difficile d'accès			,321 ***	,555 ***	1,193	,272 ***	,403 ***	1,035	1,128
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>									
Groupe 2				1,427 ***	1,439 ***		1,382 ***	1,392 ***	1,414 ***
Groupe 3				,877 *	,911		,793 ***	,824 **	,840 **
Groupe 4				,901	,948		,813 ***	,856 **	,890 *
Groupe 5				1,294 **	1,375 ***		1,238 **	1,325 **	1,407 ***
Groupe 6				,942	,589 ***		1,147	,627 **	,686 *
Groupe 7				1,992 ***	1,124		2,373 ***	1,158	1,180
Groupe 8				,858 *	,952		,830 **	,937	1,064
Groupe 9				,860	,924		,881	,949	,958
Groupe 10				,476 ***	,504 ***		,456 ***	,473 ***	,471 ***
Groupe 11				,886	,661 ***		,969	,654 ***	,629 ***
Groupe 12				,602 ***	,633 ***		,621 ***	,635 ***	,628 ***
Groupe 13				,469 ***	,404 ***		,464 ***	,377 ***	,363 ***
Groupe 14				2,348 ***	2,199 ***		2,302 ***	2,131 ***	2,158 ***
Groupe 15				,715 *	,369 ***		,812	,353 ***	,345 ***
Groupe 16				,255 ***	,254 ***		,256 ***	,246 ***	,246 ***
Groupe 17				1,244	,653 ***		1,557 ***	,696 **	,650 ***
Groupe 18				,792 ***	,899		,723 ***	,832 **	,875 *
Groupe 19				,596 ***	,772 ***		,521 ***	,707 ***	,759 ***
Groupe 20				,744 ***	,771 ***		,706 ***	,734 ***	,763 ***
Groupe 21				1,235 ***	1,308 ***		1,169 **	1,250 ***	1,301 ***
Groupe 22				1,533 ***	1,569 ***		1,502 ***	1,537 ***	1,557 ***
Groupe 23				1,071	1,406 ***		,995	1,369 ***	1,426 ***
Groupe 24				,610 **	,616 **		,634 **	,625 **	,660 *
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisnantes)</i>									
Collectivités des Premières Nations					,401 ***			,323 ***	,798 ***
N (arrondi, non pondéré)	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170
Constante	3,782 ***	4,213 ***	9,531 ***	9,107 ***	8,606 ***	4,164 ***	4,148 ***	3,777 ***	3,711 ***
Statistiques (- 2 LL, dl) (162613,050, 5) *** (155315,326, 5) *** (165903,029, 4) *** (162355,669, 27) *** (160987,280, 28) *** (158542,175, 8) *** (154598,462, 31) *** (152655,346, 32) *** (151983,978, 33) ***									
R deux	0,026	0,054	,013	,027	,032	,042	,057	,064	,066
Nagelkerke	0,053	0,11	,027	,055	,066	,085	,115	,130	,135

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.1.2. Diplôme d'études secondaires

Dans cette partie, nous examinons la relation entre les caractéristiques individuelles et collectives et le fait d'être diplômé au niveau secondaire. Pour les modèles de régression qui ont trait à la possession d'un diplôme d'études secondaires, se référer au tableau V (p.90).

Encore une fois, les deux premiers modèles examinent l'apport des variables individuelles à la possession d'un diplôme d'études secondaires. Plus les répondants sont jeunes et plus leurs chances de détenir un tel diplôme sont élevées. Les femmes sont légèrement plus susceptibles d'être diplômées du secondaire ($exp(b)=1,284$, $p<0,001$) que les hommes. La variable d'identité est significativement liée à la variable dépendante; les Amérindiens ont 3,75 fois moins de chances que les non-Amérindiens d'avoir décroché un diplôme secondaire. La part totale de variance expliquée par les variables individuelles se situe à 5,2%.

Les modèles 3 à 5 détaillent l'apport des variables communautaires. Comme pour l'alphabétisation fonctionnelle, les habitants en zone urbaine sont les seuls à être plus susceptibles que les résidents des centres de service d'être diplômés de l'école secondaire, les citoyens des autres zones étant significativement défavorisés en terme de chances (de 2,1 à 2,7 fois) lorsque comparés à leurs homologues des centres de services. Dans le modèle 4, nous procédons à l'incorporation de la variable de regroupements. À l'instar du modèle 4 d'alphabétisation fonctionnelle, l'introduction de la variable de regroupement dans le modèle 4 rend négative ($exp(b)=0,735$, $p<0,001$) la relation entre la catégorie *zone urbaine* et la variable dépendante. Par ailleurs, la variable de regroupements permet de souligner la présence de chances différenciées entre habitants de collectivités situées dans une même zone et cela perdure dans les modèles subséquents. Par exemple, les personnes domiciliées dans une communauté constituant le groupe de Betsiamites bénéficient de chances moins élevées ($exp(b)=0,612$, $p<0,001$) de détenir un diplôme secondaire que leurs homologues d'Odanak, bien que ces deux regroupements ne soient composés que de collectivités situées en zone urbaine. Finalement, la variable de type de communauté est

additionnée au modèle (modèle 5). Les habitants des collectivités des Premières Nations ont significativement moins de chances ($\exp(b)=0,556$, $p<0,001$) que ceux des collectivités avoisinantes d'avoir un diplôme secondaire. Dans ce modèle, les variables de communautés expliquent 6,7% de la variance totale.

Pour leur part, les modèles 6 à 9 présentent les résultats d'analyse lorsque les variables individuelles et collectives sont entrées conjointement. L'apport des caractéristiques individuelles ne se modifie pas substantiellement. Il en est de même pour les variables de communautés, à l'exception de la variable de type de communauté qui subit un changement majeur dans le dernier modèle (modèle 9). De fait, l'introduction de la variable d'identité rend positive la relation entre la possession d'un diplôme d'études secondaires et le fait de résider dans une collectivité des Premières Nations; les résidents des réserves ont 1,1 ($p<0,01$) fois plus de chances que ceux des collectivités avoisinantes de détenir un tel diplôme, toutes choses égales par ailleurs.

En outre, l'ajout de la variable d'identité entraîne aussi des changements dans la significativité de trois regroupements; les habitants des communautés composant les groupes de Timiskaming et de Kitigan Zibi ont significativement plus de chances que ceux du groupe d'Odanak d'avoir compléter leurs études secondaires alors qu'il n'existe plus aucune différence significative pour le groupement de Uashat/Malotenam lorsque les autres caractéristiques individuelles et communautaires sont contrôlées. Au total, six groupements⁶¹ sont positivement liés à la variable dépendante, dans une étendue de 2,016 ($p<0,001$) à 1,11 ($p<0,05$), et sept⁶² le sont négativement, de 0,585 ($p<0,05$) à 0,857 ($p<0,05$) lorsque comparés à la catégorie de référence. De plus, l'écart entre les résidents des différentes zones et ceux des centres de services observé dans tous les modèles se réduit lorsque l'on contrôle pour l'ensemble des autres caractéristiques collectives et individuelles. Ces premiers ont de 1,3 à 1,9 fois moins de chances, au seuil de 0,1%, que les seconds d'avoir un diplôme secondaire.

⁶¹ Il s'agit des regroupements de Wôlinak, de Timiskaming, de Kebawek, de Kitigan Zibi, de Wendake et de Mashteuiatsh.

⁶² Ce sont les regroupements de Lac-Simon, de Manawan, de Obedjiwan, de Natashquan, de Betsiamites et de Essipit.

La contribution unique de la variable d'identité se chiffre à moins d'un demi-pourcentage de point lorsque les autres variables individuelles et communautaires sont contrôlées. Les Amérindiens ont alors 2,43 ($p < 0,001$) fois moins de chances que les non-Amérindiens de détenir un diplôme d'études secondaires, toutes choses égales par ailleurs, soit 1,32 fois plus de chances que lorsque l'effet des caractéristiques de communauté n'est pas contrôlé (modèle 2). En somme, dans le modèle final 8,8% de la variance totale est expliquée par les diverses variables indépendantes dont seulement 0,04% l'est uniquement par la variable d'autochtonité.

Les résultats pour la fréquentation postsecondaire sont similaires à ceux du diplôme d'études secondaires et n'ajoutent pas d'information supplémentaire. Par souci de concision, ils ne seront pas discutés. Pour voir les modèles de régression sur le fait d'avoir fréquenté un établissement postsecondaire, se référer au tableau XXX en annexe (p.xviii).

Tableau V. Modèles de régression relatifs à la possession d'un diplôme d'études secondaires

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)	Modèle 9 EXP(B)
Caractéristiques individuelles									
<i>Age (Ref=50-59 ans)</i>									
20-29	1,600 ***	1,772 ***				1,700 ***	1,743 ***	1,787 ***	1,808 ***
30-39	1,495 ***	1,605 ***				1,574 ***	1,619 ***	1,645 ***	1,655 ***
40-49	1,243 ***	1,267 ***				1,271 ***	1,301 ***	1,303 ***	1,305 ***
<i>Sexe (Ref= Homme)</i>									
femme	1,270 ***	1,284 ***				1,267 ***	1,264 ***	1,270 ***	1,273 ***
<i>Identité ethnique (Ref=Allochtone)</i>									
Amérindien		,267 ***							,412 ***
Caractéristiques communautaires									
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>									
Zone urbaine			1,099 ***	,735 ***	,781 ***	1,101 ***	,733 ***	,785 ***	,784 ***
Zone rurale			,424 ***	,373 ***	,561 ***	,405 ***	,337 ***	,535 ***	,579 ***
Zone isolée			,478 ***	,466 ***	,620 ***	,456 ***	,431 ***	,594 ***	,625 ***
Zone difficile d'accès			,373 ***	,358 ***	,507 ***	,354 ***	,331 ***	,488 ***	,522 ***
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>									
Groupe 2				1,531 ***	1,537 ***		1,503 ***	1,509 ***	1,525 ***
Groupe 3				,988	1,005		,958	,975	,987
Groupe 4				,846 ***	,864 ***		,817 ***	,836 ***	,857 ***
Groupe 5				1,077	1,109		1,054	1,088	1,132 *
Groupe 6				,698 **	,538 ***		,734 *	,548 ***	,585 ***
Groupe 7				1,956 ***	1,440 ***		2,034 ***	1,437 ***	1,439 ***
Groupe 8				,977	1,027		,962	1,018	1,110 *
Groupe 9				,619 ***	,647 ***		,616 ***	,647 ***	,652 ***
Groupe 10				,554 ***	,621 ***		,538 ***	,613 ***	,607 ***
Groupe 11				1,371 ***	1,192		1,396 ***	1,192	1,152
Groupe 12				,975	1,104		,956	1,102	1,090
Groupe 13				1,215	1,216		1,179	1,177	1,142
Groupe 14				2,115 ***	2,048 ***		2,072 ***	1,998 ***	2,016 ***
Groupe 15				1,253 *	,927		1,278 *	,910	,887
Groupe 16				,601 ***	,651 ***		,593 ***	,653 ***	,652 ***
Groupe 17				1,417 ***	1,002		1,519 ***	1,027	,968
Groupe 18				,893 **	,942		,863 ***	,916 *	,944
Groupe 19				,612 ***	,704 ***		,577 ***	,674 ***	,708 ***
Groupe 20				,644 ***	,654 ***		,628 ***	,638 ***	,653 ***
Groupe 21				1,111 **	1,140 **		1,086 *	1,118 **	1,149 ***
Groupe 22				1,038	1,048		1,025	1,036	1,043
Groupe 23				,820 ***	,945		,793 ***	,930	,955
Groupe 24				,971	1,075		,953	1,070	1,150
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisnantes)</i>									
Collectivités des Premières Nations					,556 ***			,514 ***	1,100 **
N (arrondi, pondéré)	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170
Constante	1,123 ***	1,186 ***	1,711 ***	1,581 ***	1,545 ***	1,135 ***	1,057 ***	1,019 ***	1,010 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(329021,64, 4)	(321832,37, 5)	(326794,06, 4)	(319939,34, 27)	(319108,295, 28)	(323734,926, 8)	(316761,69, 31)	(315713,455, 32)	(314867,294, 33)
R deux	Cox & Snell	,011	,039	,019	,046	,049	,031	,058	,062
	Nagelkerke	,014	,052	,026	,062	,067	,042	,079	,088

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.1.3. Synthèse

Nous nous apercevons que, autant pour l'alphabétisation fonctionnelle que pour la possession d'un diplôme d'études secondaires ou la fréquentation d'un établissement postsecondaire, les regroupements de collectivités et les zones géographiques expliquent une part commune de variance, mais, en plus, chacune d'entre elles permet d'expliquer une part supplémentaire. Pour ces analyses, la variable de regroupement de collectivités semble plus apte à expliquer une plus grande part de variance totale non partagée que celle de zones. Par exemple, dans la régression sur la possession d'un diplôme secondaire, sa contribution unique à l'explication de la variance est de 3,6% contre 0,3% pour la variable de zone. Par conséquent, il y existe, au-delà du type de zone habitée, des facteurs uniques relatifs à l'environnement immédiat des communautés.

Tout comme les facteurs spatiaux, le type de communauté habitée est lui aussi déterminant. Les trois variables collectives sont contributrices aux modèles et permettent d'ajouter à l'explication des inégalités scolaires. L'apport des variables collectives demeure lorsque les caractéristiques individuelles sont contrôlées.

La contribution des variables collectives est similaire à celle des variables individuelles pour ce qui est de l'obtention d'un diplôme secondaire. En ce qui concerne l'alphabétisation fonctionnelle, les variables de contexte sont les principales contributrices. Pour ce qui est de la fréquentation postsecondaire, ce sont les caractéristiques individuelles qui sont les principales contributrices à l'explication de la variance. Dans ce cas, bien que l'importance des caractéristiques communautaires soit moindre que celle des caractéristiques individuelles, il demeure qu'au-delà des caractéristiques des individus l'endroit de résidence importe dans les chances de se scolariser.

Quant à l'autochtonité, son rôle apparaît comme mineur. Effectivement, une fois contrôlé pour les autres caractéristiques, celle-ci contribue à l'explication d'environ un demi-pourcentage de la variance totale. Elle apporte donc peu d'information supplémentaire à celle des autres variables, ce qui ne signifie pas qu'elle n'est pas importante dans l'explication de chances différenciées. Effectivement, lorsque nous tenons

compte du lieu de résidence, l'inégalité de chances entre Amérindiens et non-Amérindiens perdure même si elle s'amointrit. Par contre, il s'avère difficile de différencier ce qui relève de facteurs collectifs et de facteurs individuels en raison de l'imbrication de ces derniers. L'apport des facteurs individuels et collectifs à l'explication de la variance totale

Tableau VI. Scolarité - Synthèse

Modèle de départ	Facteurs introduits dans le modèle	Alphabétisation fonctionnelle	Diplôme secondaire	Fréquentation postsecondaire
		% de variance totale expliquée	% de variance totale expliquée	% de variance totale expliquée
Facteurs individuels (sans autochtonéité)		5,3%	1,4%	4,5%
Zones géographiques (modèle 6)		8,5%	4,2%	6,0%
Regroupements de collectivités (modèle 7)		11,5%	7,9%	8,4%
Types de collectivités (modèle 8)		13,0%	8,4%	8,5%
Autochtonéité (modèle 9)		13,5%	8,8%	8,9%
<i>Modèle final facteurs individuels seulement</i>		11,0%	5,2%	6,4%
<i>Modèle final facteurs communautaires seulement</i>		6,6%	6,7%	3,7%

pour les modèles relatifs à la scolarité est illustré dans le tableau VI.

5.2. L'activité

5.2.1. Emploi

Dans cette section, nous nous intéressons aux facteurs liés à l'emploi. Les résultats d'analyse concernant l'occupation d'un emploi durant la période 2000-2001 sont présentés dans le tableau VII (p.95).

Les modèles 1 à 3 présentent la contribution des facteurs individuels. Les femmes apparaissent moins susceptibles ($exp(b)=0,406$, $p<0,001$) que les hommes d'avoir occupé un emploi rémunéré durant la période. L'âge est aussi lié à des chances inégales d'accéder à l'emploi. Lorsque comparés aux 50-59 ans, les individus âgés entre 30 à 39 ans bénéficient des chances les plus élevées ($exp(b)=3,145$, $p<0,001$) d'avoir occupé un emploi, suivi des 20-29 ans ($exp(b)=2,927$, $p<0,001$) puis des 40-49 ans ($exp(b)=2,805$, $p<0,001$). Dans le deuxième modèle, la scolarité est introduite. Cette dernière apparaît comme déterminante

dans les probabilités d’obtenir un emploi; plus les répondants sont scolarisés et plus leurs chances d’être en emploi sont élevées. Par ailleurs, cela a pour effet d’abaisser les rapports de cote des catégories d’âge. Désormais, les travailleurs dans la force de l’âge (30 à 49 ans) ont environ 2,5 fois plus de chances d’avoir occupé un emploi que les 50-59 ans, tandis que cela se chiffre à 2,2 fois plus pour les 20-29 ans. En dernier lieu, la variable d’autochtonité est entrée dans le modèle 3. Les Amérindiens ont 1,4 fois moins de chances que les non-Amérindiens d’avoir occupé un emploi pour cette période, une fois les autres caractéristiques individuelles contrôlées. Ce modèle explique 18% de la variance totale.

Les modèles 4 à 6 montrent la contribution des variables de communauté. Le modèle 4 présente la contribution de la variable de zones. Lorsque comparés aux résidants des centres de services, uniquement les résidants en zones urbaine et difficile d’accès ont des chances significativement différentes (de 1,2 à 1,3 fois plus, respectivement) d’avoir accédé à l’emploi.

Par la suite, la variable de regroupements est insérée dans le modèle (modèle 5). Son introduction entraîne des modifications dans la direction⁶³ et la significativité de la relation entre les modalités de la variable de zones et la variable dépendante. Seuls les habitants en zone urbaine ont des chances plus grandes ($exp(b)=1,058$, $p<0,01$) que ceux en centres de services d’être en emploi alors que, lorsque comparés à ces derniers, les résidants en zone rurale, isolée et difficile d’accès ont de 2,2 à 3,7 fois moins (au seuil de 0,1%) de chances. De plus, l’introduction de la variable de regroupement permet, une seconde fois, de révéler la présence de chances différenciées entre regroupements pourtant composés de communautés de même zone; les résidants du groupement de Betsiamites ont environ 2 fois moins de chances que ceux d’Odanak d’être en emploi. Au total, les résidants de 15 regroupements⁶⁴ obtiennent plus de chances que ceux d’Odanak d’occuper un emploi, dans une étendue de 1,1 ($p<0,05$) à 9 ($p<0,001$) fois, tandis que ces chances sont moindres au

⁶³ Exclusivement pour la catégorie *zone difficile d’accès*.

⁶⁴ Les chances les plus élevées sont observées pour les regroupements de Whapmagoostui ($exp(b)=6,02$, $p<0,001$), de Matimekosh ($exp(b)=6,327$, $p<0,001$) et de Pakuashipi ($exp(b)=8,957$, $p<0,001$). Il est à noter que ces trois regroupements ne sont composés que de communautés situées en zone difficile d’accès.

sein de 3 regroupements⁶⁵, et ce, de 1,1 ($p < 0,05$) à 2 fois ($p < 0,001$). Dans le modèle 6, nous procédons à l'introduction de la variable de type de communauté. Les résidants des collectivités des Premières Nations sont alors moins susceptibles ($exp(b) = 0,646$, $p < 0,001$) que leurs homologues des communautés avoisinantes d'occuper un emploi. Très peu de la variance totale est expliquée (1,5%) par le modèle.

Dans les modèles 7 à 10, les variables individuelles et collectives sont introduites conjointement. La contribution des variables individuelles ne s'en trouve pas substantiellement transformée. Entrée dans le modèle 10, la variable d'autochtonité est contributrice au seuil de 01%. Les Amérindiens sont désavantagés quand vient le temps de s'insérer en emploi; ils ont 1,8 fois moins de chances que les non-Amérindiens d'avoir occupé un poste, une fois contrôlé pour les facteurs individuels et communautaires. Notons que ce chiffre est supérieur à celui obtenu dans le modèle ne contenant que les facteurs individuels (voir modèle 3).

De façon générale, peu de changements sont observés quant à la contribution des variables collectives dans les modèles conjoints, si ce n'est que l'effet du type de communauté habitée se modifie. En effet, l'introduction de la variable d'identité dans le modèle final (modèle 11) a pour résultante de rendre positive la relation observée entre l'emploi et la résidence dans une collectivité des Premières Nations. Les résidants des réserves ont 1,2 fois ($p < 0,001$) plus de chances que ceux des collectivités avoisinantes d'avoir occupé un emploi durant la période 2000-2001, toutes choses égales par ailleurs. En addition, l'inégalité des chances se creuse entre certains regroupements de collectivités; les chances d'être en emploi sont 10,7 ($p < 0,001$) fois plus élevées pour les résidants du regroupement de Pakuashipi que pour leurs homologues d'Odanak. Toutefois, certaines différences significatives entre regroupements présentent dans les modèles précédents s'évanouissent. C'est d'ailleurs le cas pour les regroupements de Mashteuiatsh et de Kitigan Zibi qui ne présentent plus de différence significative en regard de la catégorie de référence. En somme, 19% de la variance totale est expliquée.

⁶⁵ Il s'agit des regroupements de Kitigan Zibi, de Manawan et de Betsiamites.

Tableau VII. Modèles de régression relatifs à l'occupation d'un emploi durant la période 2000-2001

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)	Modèle 9 EXP(B)	Modèle 10 EXP(B)
Caractéristiques individuelles										
<i>Age (Ref=50-59 ans)</i>										
20-29	2,927 ***	2,187 ***	2,281 ***				2,165 ***	2,210 ***	2,249 ***	2,274 ***
30-39	3,145 ***	2,484 ***	2,562 ***				2,451 ***	2,474 ***	2,504 ***	2,524 ***
40-49	2,805 ***	2,465 ***	2,494 ***				2,462 ***	2,474 ***	2,484 ***	2,491 ***
							***	***		
<i>Sexe (Ref= Homme)</i>										
femme	,406 ***	,368 ***	,369 ***				,368 ***	,366 ***	,366 ***	,367 ***
<i>Scolarité (Ref= A une fréquentation post-secondaire)</i>										
N'a pas 9 années de scolarité		,146 ***	,156 ***				,142 ***	,143 ***	,146 ***	,148 ***
A plus de 9 années de scolarité		,391 ***	,399 ***				,388 ***	,391 ***	,391 ***	,394 ***
A un diplôme d'études secondaires		,500 ***	,500 ***				,496 ***	,490 ***	,488 ***	,490 ***
<i>Identité ethnique (Ref=Allochtones)</i>										
Amérindien			,711 ***							,561 ***
Caractéristiques communautaires										
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>										
Zone urbaine				1,200 ***	1,058 **	1,109 ***	1,212 ***	1,156 ***	1,200 ***	1,198 ***
Zone rurale				1,007	,446 ***	,654 ***	1,246 ***	,459 ***	,607 ***	,640 ***
Zone isolée				,989	,354 ***	,484 ***	1,193 ***	,333 ***	,410 ***	,422 ***
Zone difficile d'accès				1,281 ***	,271 ***	,385 ***	1,773 ***	,253 ***	,321 ***	,333 ***
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>										
Groupe 2					,956	,958		,816 ***	,823 ***	,827 ***
Groupe 3					1,228 ***	1,243 ***		1,205 **	1,222 ***	1,229 ***
Groupe 4					1,061	1,077		1,059	1,078	1,096
Groupe 5					1,128	1,155 *		1,033	1,054	1,089
Groupe 6					1,503 **	1,163		1,782 ***	1,494 **	1,576 **
Groupe 7					2,654 ***	1,953 ***		2,494 ***	2,015 ***	2,031 ***
Groupe 8					,886 *	,921		,915	,943	1,001
Groupe 9					,799 **	,817 **		,845 *	,865 *	,866 *
Groupe 10					1,611 ***	1,640 ***		2,015 ***	2,100 ***	2,107 ***
Groupe 11					3,375 ***	2,762 ***		3,823 ***	3,399 ***	3,347 ***
Groupe 12					2,711 ***	2,793 ***		3,492 ***	3,678 ***	3,705 ***
Groupe 13					6,020 ***	5,588 ***		8,671 ***	8,414 ***	8,375 ***
Groupe 14					1,349 ***	1,313 ***		1,122 *	1,105 *	1,111 *
Groupe 15					8,957 ***	6,529 ***		13,130 ***	10,727 ***	10,669 ***
Groupe 16					2,903 ***	2,885 ***		5,080 ***	5,184 ***	5,237 ***
Groupe 17					3,084 ***	2,213 ***		3,614 ***	2,860 ***	2,741 ***
Groupe 18					1,182 **	1,229 ***		1,223 ***	1,269 ***	1,296 ***
Groupe 19					,512 ***	,574 ***		,535 ***	,584 ***	,602 ***
Groupe 20					,978	,991		1,117	1,127	1,146 *
Groupe 21					1,105 *	1,127 *		1,026	1,048	1,067
Groupe 22					1,195 **	1,204 **		1,109	1,121	1,124 *
Groupe 23					,921	1,033		,899	,973	,986
Groupe 24					6,327 ***	6,316 ***		9,229 ***	9,569 ***	10,070 ***
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisinantes)</i>										
Collectivités des Premières Nations						,646 ***			,718 ***	1,189 ***
N (arrondi, pondéré)	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170
Constante	3,714 ***	9,211 ***	9,173 ***	4,244 ***	4,026 ***	3,966 ***	8,106 ***	8,097 ***	7,878 ***	7,793 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(216185,401, 4)	(202908,751, 7)	(202611,526, 8)	(230999,61, 4)	(229367,102, 27)	(229059,11, 28)	(202529,534, 11)	(201218,111, 34)	(201067,846, 35)	(200851,742, 36)
R deux	0,059	0,107	,108	,001	,008	,009	,109	,113	,114	0,115
Cox & Snell	0,097	0,178	,180	,002	,013	,015	,180	,188	,189	0,190
Nagelkerke										

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.2.2. Statut d'emploi

Dans cette partie, nous nous attardons aux facteurs liés à l'emploi à temps plein (1) plutôt qu'à temps partiel (0) chez les travailleurs. Le tableau VIII. (p.98) présente les résultats pour les divers modèles réalisés sur cette variable dépendante.

La contribution des variables individuelles est exposée dans les modèles 1 à 3. Les travailleurs âgés de 20-29 ans ont des chances moindres que les 50-59 ans d'avoir travaillé majoritairement à temps plein, alors que les travailleurs dans la force de l'âge sont favorisés quant à leurs chances d'être à temps plein, et ce, toujours lorsque comparés aux 50-59 ans. Par ailleurs, les femmes sont moins susceptibles ($exp(b)=0,273$, $p<0,001$) que les hommes d'avoir occupé un emploi à temps plein. La scolarité est aussi un facteur déterminant; plus les travailleurs sont scolarisés, plus leurs chances d'avoir occupé un emploi à temps plein sont élevées. Des chances inégales d'accès à un travail à temps plein sont aussi observées entre Amérindiens et non-Amérindiens; ces premiers ont 1,6 fois ($p<0,001$) plus de chances que les travailleurs non-Amérindiens d'avoir travaillé majoritairement à temps plein. Les variables individuelles permettent d'expliquer 12,8% de la variance totale.

Les modèles 4 à 6 montrent l'apport des variables collectives. Le modèle 4 ne contient que la variable de zones. Les travailleurs des quatre zones (urbaine, rurale, isolée et difficile d'accès) y ont significativement plus de chances que ceux des centres de services d'avoir occupé un poste à temps plein, et ce, dans un intervalle de 1,1 ($p<0,001$) à 1,6 fois ($p<0,001$). Par la suite, la variable de regroupements de collectivité est introduite dans le modèle 5. En tout, dix regroupements sont significativement liés à la variable dépendante lorsque comparés à la catégorie de référence (groupement d'Odanak); les résidents de huit regroupements⁶⁶ obtiennent des chances de 1,2 ($p<0,001$) à 1,7 fois ($p<0,001$) plus élevées que ceux du regroupement d'Odanak d'avoir travaillé à temps plein, tandis que les salariés résidant dans les communautés composant les regroupements de Kitcisakik ($exp(b)=0,524$, $p<0,001$) et de Whapmagoostui ($exp(b)=0,454$, $p<0,001$) sont désavantagés dans leurs

⁶⁶ Ce sont les regroupements de Pikogan, de Lac-Simon, de Timiskaming, de Kitigan Zibi, de Manawan, de Uashat/Malietenam, de Essipit et de Gesgapegiag.

chances d'accéder à un travail à temps plein. Finalement, le type de communauté habitée est entré dans le modèle 6. La résidence dans une collectivité des Premières Nations plutôt que dans une collectivité avoisinante est associée à des chances plus grandes pour les travailleurs d'être à temps plein ($exp(b)=1,256$, $p<0,001$). Dans ce modèle, très peu de variance totale (0,8%) est expliquée.

Les modèles 7 à 10 présentent la contribution combinée des variables individuelles et collectives. Peu de modifications sont constatées quant à l'apport des variables individuelles. Tous les facteurs individuels restent contributifs malgré l'entrée conjointe de ces derniers et de ceux de communauté. Cette procédure apporte quelques changements dans l'importance de la relation entre la modalité zone isolée et la variable dépendante qui est, dès lors, significative au seuil de 5% (modèle 9 et ultérieur) plutôt que 1% (modèle 5). Cela a aussi pour incidence de rendre significatives les différences, en terme de chances, d'accéder à un emploi à temps plein entre les travailleurs résidant dans le regroupement de Wendake et celui d'Odanak; les premiers ont 1,2 ($p<0,01$) fois plus de chances que les seconds d'avoir travaillé à temps plein, toutes choses égales par ailleurs. Comme pour les thèmes précédents, nous procédons en dernier à l'introduction de la variable d'autochtonité dans le modèle mixte. Une fois contrôlées les autres caractéristiques individuelles et collectives, les chances d'avoir travaillé à temps plein (1) plutôt qu'à temps partiel (0) continuent d'être supérieures pour les travailleurs Amérindiens, mais dans une moindre mesure⁶⁷. En somme, 13,4% de la variance totale est expliquée par le modèle mixte final.

⁶⁷ Le rapport de cote de la modalité *Amérindien* s'établit à 1,628 ($p<0,001$) dans le modèle 3 alors qu'il est de 1,352 ($p<0,001$) dans le modèle 11.

Tableau VIII. Modèles de régression relatifs à l'occupation d'un emploi majoritairement à temps plein durant la période 2000-2001

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)	Modèle 9 EXP(B)	Modèle 10 EXP(B)
Caractéristiques individuelles										
<i>Age (Ref=50-59 ans)</i>										
20-29	.476 ***	.453 ***	.440 ***				.448 ***	.446 ***	.441 ***	.439 ***
30-39	1,303 ***	1,248 ***	1,219 ***				1,231 ***	1,218 ***	1,206 ***	1,204 ***
40-49	1,398 ***	1,363 ***	1,349 ***				1,359 ***	1,355 ***	1,350 ***	1,349 ***
<i>Sexe (Ref= Homme)</i>										
femme	.280 ***	.275 ***	.273 ***				.274 ***	.273 ***	.272 ***	.271 ***
<i>Scolarité (Ref= A une fréquentation post-secondaire)</i>										
Na pas 9 années de scolarité		.708 ***	.646 ***				.675 ***	.652 ***	.633 ***	.627 ***
A plus de 9 années de scolarité		.913 ***	.892 ***				.901 ***	.883 ***	.881 ***	.878 ***
A un diplôme d'études secondaires		.911 ***	.910 ***				.904 ***	.895 ***	.899 ***	.898 ***
<i>Identité ethnique (Ref=Allochtones)</i>										
Amérindien			1,628 ***							1,317 ***
Caractéristiques communautaires										
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>										
Zone urbaine				1,272 ***	1,313 ***	1,291 ***	1,277 ***	1,287 ***	1,245 ***	1,246 ***
Zone rurale				1,558 ***	1,944 ***	1,730 ***	1,640 ***	2,099 ***	1,685 ***	1,658 ***
Zone isolée				1,129 ***	1,572 **	1,472 **	1,182 ***	1,530 **	1,371 *	1,358 *
Zone difficile d'accès				1,541 ***	2,195 ***	1,991 ***	1,693 ***	2,162 ***	1,846 ***	1,819 ***
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>										
Groupe 2			.941		.944			.989	.991	.989
Groupe 3			1,160	*	1,159	*		1,203 **	1,199 **	1,196 **
Groupe 4			1,157	*	1,155	*		1,189 **	1,183 **	1,176 **
Groupe 5			1,655 ***		1,642 ***			1,748 ***	1,723 ***	1,703 ***
Groupe 6			.524	***	.563	**		.481 ***	.550 **	.532 **
Groupe 7			.932		1,016			.879	1,037	1,036
Groupe 8			1,258	**	1,240	**		1,281 **	1,247 **	1,217 **
Groupe 9			1,351	***	1,335	**		1,346 **	1,316 **	1,313 **
Groupe 10			1,254		1,161			1,407	1,202	1,207
Groupe 11			.764		.781			.812	.832	.836
Groupe 12			.851		.785			1,035	.870	.872
Groupe 13			.454	***	.440	***		.562 **	.523 **	.526 **
Groupe 14			1,080		1,094			1,166 **	1,193 **	1,189 **
Groupe 15			.830		.906			.922	1,070	1,074
Groupe 16			.802		.759			1,048	.938	.937
Groupe 17			1,042		1,151			1,020	1,228	1,242
Groupe 18			1,430	***	1,416	***		1,513 ***	1,481 ***	1,469 ***
Groupe 19			1,099		1,054			1,168 *	1,078	1,063
Groupe 20			1,459	***	1,451	***		1,567 ***	1,552 ***	1,539 ***
Groupe 21			1,072		1,067			1,089	1,078	1,070
Groupe 22			1,223	**	1,222	**		1,249 **	1,244 **	1,242 **
Groupe 23			1,158		1,095			1,212 *	1,090	1,083
Groupe 24			1,485		1,394			1,797 *	1,586	1,534
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisinantes)</i>										
Collectivités des Premières Nations						1,256 ***			1,537 ***	1,214 **
N (arrondi, pondéré)	201 465	201 465	201 465	201 465	201 465	201 465	201 465	201 465	201 465	201 465
Constante	10,642 ***	11,850 ***	11,904 ***	4,152 ***	3,689 ***	3,698 ***	10,060 ***	8,734 ***	8,895 ***	8,938 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(167228,302, 4)	(167030,719, 7)	(166696,610, 8)	(182246,44, 4)	(181805,995, 27)	(181758,29, 28)	(166550,896, 11)	(166125,888, 34)	(165970,644, 35)	(165941,57, 36)
R deux	.074	.075	.076	.002	.004	.005	.077	.079	.080	.080
Cox & Snell	.124	.126	.128	.004	.007	.008	.129	.132	.134	.134
Nagelkerke										

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.2.3. Synthèse

Tant pour l'emploi que le statut d'emploi, la contribution des facteurs collectifs s'avère être minime, surtout lorsque nous la comparons à celle des facteurs individuels. Cependant, l'emplacement géographique de résidence et le type de communauté habitée sont tout de même liés à des chances différenciées d'accéder, d'une part, à l'emploi et, d'autre part, à un emploi à temps plein.

Les variables de zones et de regroupement expliquent à la fois une part partagée et unique de variance. La résidence dans une zone autre que le centre de service est associée à des chances supérieures d'emploi et, pour les travailleurs, à un emploi à temps plein. L'introduction de la variable de regroupement permet de rendre visible au sein d'une même zone la présence d'inégalités relatives à l'activité. Cela indique, qu'au-delà de la proximité à un centre de services, d'autres facteurs relatifs à l'environnement immédiat des communautés importent.

Quant aux facteurs individuels, ce sont les principaux contributeurs à l'explication de chances différenciées d'obtenir un emploi salarié ou de travailler à temps plein. La scolarité apparaît comme le principal facteur lié à l'emploi, alors que le sexe et l'âge sont les principaux contributeurs pour le statut d'emploi. Encore une fois, l'autochtonité ne contribue pas à expliquer une grande part de variance, une fois les autres caractéristiques contrôlées; même que pour le statut d'emploi, elle n'augmente pas la valeur du R^2 de Nagelkerke. Par contre, la valeur du maximum de vraisemblance décroît légèrement suite à son entrée, ce qui nous indique que le modèle additionné de la variable d'identité s'ajuste mieux aux données, et est donc plus juste, que les précédents. Cela permet de dégager que les Amérindiens sont désavantagés par rapport aux non-Amérindiens dans leurs chances d'accéder à l'emploi. Toutefois, une fois en emploi, les chances des premiers d'occuper un poste à temps plein sont supérieures à celles de leurs homologues non-Amérindiens. Le tableau IX (p.100) résume la contribution des facteurs individuels et collectifs à l'explication de la variance totale pour les modèles relatifs à l'activité.

Tableau IX. Activité - Synthèse

Modèle de départ	Facteurs introduits successivement dans le modèle	Occupation d'un emploi; période de 2000 à 2001	Occupation d'un emploi majoritairement à temps plein
		% de variance totale expliquée	% de variance totale expliquée
Facteurs individuels (sans autochtonité)		9,7%	12,4%
Zones géographiques (modèle 7)		10,0%	12,7%
Regroupements de collectivités (modèle 8)		11,1%	13,0%
Types de collectivités (modèle 9)		11,4%	13,1%
Autochtonéité (modèle 10)		19,0%	13,4%
<i>Modèle final facteurs individuels seulement</i>		18,0%	12,8%
<i>Modèle final facteurs communautaires seulement</i>		1,5%	0,8%

5.3. Le revenu

5.3.1. Revenu individuel

Dans cette partie, nous nous intéressons aux facteurs liés à la possession d'un revenu individuel supérieur au 75^e centile. Les modèles de régression relatifs à la possession d'un revenu individuel élevé sont présentés dans le tableau X (p.104)

Les modèles 1 à 4 montrent la contribution des variables individuelles. Dans le modèle 1, l'âge et le sexe sont entrés conjointement. L'âge est corrélé à des chances différenciées de posséder un revenu élevé; les 20-29 ont 4 fois moins de chances d'avoir un tel revenu, lorsque comparés aux 50-59 ans, alors que ces chances sont plus élevées pour les répondants dans la force de l'âge (30-49 ans). En addition, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir un revenu élevé. Nous procédons à l'introduction de la variable de scolarité dans le modèle 3. Cela a pour incidence de lier négativement, lorsque comparée à la catégorie de référence 50-59 ans, la catégorie 30-39 ans à la variable dépendante; une fois contrôlé pour la scolarité, les 30-39 ans ont 1,3 ($p < 0,001$) fois moins de chances que les 50-59 ans de bénéficier d'un revenu supérieur. La scolarité est associée

à des chances différenciées de posséder un revenu élevé; ceux ayant fréquenté un établissement postsecondaire obtiennent les chances les plus élevées alors que ceux sans alphabétisation fonctionnelle sont les plus désavantagés.

Dans le modèle 3, la variable d'occupation est insérée. Sans trop de surprises les travailleurs à temps plein obtiennent les meilleures chances de posséder un revenu individuel élevé alors que les travailleurs à temps partiel obtiennent des chances 6,8 ($p < 0,001$) fois moindres que ces derniers et les individus sans emploi 15,6 ($p < 0,001$) fois moindres. De plus, l'introduction de la variable d'occupation fait en sorte que les 40-49 ans sont alors 1,3 ($p < 0,001$) fois moins susceptibles que les 50-59 ans d'avoir un revenu élevé.

Enfin, la variable d'autochtonité est introduite dans le quatrième modèle. Elle est corrélée à des chances inégales d'avoir un revenu élevé; les Amérindiens ont 1,8 ($p < 0,001$) fois moins de chances que les non-Amérindiens de bénéficier d'un revenu supérieur au 75^e centile. Dans le modèle 4, les facteurs individuels expliquent 42% de la variance totale.

Dans les modèles 5 à 7, l'apport des variables collectives est exposé. Encore une fois, la variable de zones est entrée seule dans le cinquième modèle. Seuls les résidants en zones urbaine ($exp(b)=1,086$, $p < 0,001$) ou difficile d'accès ($exp(b)=0,613$, $p < 0,001$) obtiennent des chances significativement différentes de ceux des centres de services d'avoir un revenu supérieur. Par la suite, nous procédons à l'introduction de la variable des regroupements. Dès lors, l'ensemble des résidants des quatre zones obtiennent des chances significativement moindres que ceux des centres de services de posséder un revenu élevé, et ce, dans un intervalle d'environ une ($p < 0,05$) à 2,6 ($p < 0,001$) fois. Par ailleurs, il n'y a que les habitants du regroupement de Listuguj qui sont moins susceptibles que ceux d'Odanak de détenir un revenu supérieur au 75^e centile; ceux des regroupements de Kitcisakik, de La Romaine, de Betsiamites et d'Essipit n'obtiennent pas de chances significativement différentes en regardant de la catégorie de référence et les résidants des autres regroupements sont favorisés, par rapport à celle-ci, dans leurs chances de posséder un revenu élevé. La variable de type de communauté est insérée dans le modèle 7. Les résidants des collectivités des Premières Nations sont 2,3 fois moins susceptibles que leurs homologues des communautés avoisinantes de posséder un revenu supérieur au 75^e centile. Une fois contrôlé le type de communauté habitée, l'importance de la relation entre la

variable dépendante et les modalités zones rurale ou isolée s'amenuise; les résidants en zones urbaine ou difficile d'accès sont les seuls à avoir des chances significativement différentes de ceux des centres de services de posséder un revenu supérieur. Dans ce modèle, 2,5% de la variance est expliquée.

La contribution conjointement des facteurs individuels et collectifs est présentée dans les modèles 8 à 11. La contribution des facteurs individuels n'est pas modifiée substantiellement par l'introduction subséquente des variables collectives. Par contre, l'apport de ces dernières est changé quelque peu dans les modèles mixtes. Par souci de concision, nous ne détaillerons pas l'ensemble des transformations qui s'opèrent; plutôt nous nous concentrons sur le modèle final (modèle 11).

Dans le modèle final, seuls les résidants en zone rurale présentent des chances plus élevées que ceux des centres de services d'avoir un revenu supérieur, les résidants en zones urbaine et difficile d'accès étant désavantagés, de 1 ($p < 0,05$) à 1,8 ($p < 0,001$) fois respectivement, par rapport à ces derniers. En regard de la catégorie de référence, tous les regroupements sont positivement et significativement liés à la variable dépendante, hormis les regroupements de Kicisakik et de Listuguj où les chances des résidants de posséder un revenu élevé ne se distinguent pas de celles des résidants du groupement d'Odanak.

De plus, les inégalités de chances entre les résidants des collectivités des Premières Nations et ceux des collectivités environnantes s'amointrissent une fois les autres caractéristiques contrôlées; les premiers ont 1,4 fois ($p < 0,001$) fois moins de chances que les seconds d'avoir un revenu supérieur au 75^e centile, comparativement à 1,8 fois moins dans le modèle 4. La variable d'autochtonité reste contributrice au modèle lorsque les autres caractéristiques individuelles et collectives sont contrôlées; les Amérindiens sont 1,5 fois moins susceptibles que les non-Amérindiens de posséder un revenu élevé. Sa contribution unique à l'explication de la variance se chiffre à environ 0,1%. Au total, 42,9% de la variance totale est expliquée dans le modèle mixte final.

Pour ne pas alourdir l'exposé et puisqu'ils n'apportent que peu d'informations supplémentaires, les résultats de régression pour le fait de posséder un revenu individuel supérieur, d'une part, au 25^e centile et, d'autre part, au 50^e centile ne sont pas approfondis

dans cette section. Pour ces deux modèles de régression détaillés, se référer aux tableaux XXXI-a et XXXI-b en annexe (p. xix et xx).

Nous mentionnerons uniquement que les inégalités de revenu persistent dans ces modèles, à quelques modifications près; les résidants des collectivités des Premières Nations bénéficient de chances 1,4 ($p < 0,001$) moindres que ceux des résidants des collectivités avoisinantes de posséder un revenu inférieur au 25^e centile. De plus, dans ce modèle, l'autochtonité n'est plus associée à des chances différenciées.

Tableau X. Modèles de régression relatifs à la possession d'un revenu individuel supérieur au 75e centile

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)	Modèle 9 EXP(B)	Modèle 10 EXP(B)	Modèle 11 EXP(B)
Caractéristiques individuelles											
<i>Age (Ref=50-59 ans)</i>											
20-29	,253 ***	,170 ***	,129 ***	,132 ***				,128 ***	,126 ***	,127 ***	,128 ***
30-39	1,040 ***	,788 ***	,516 ***	,530 ***				,515 ***	,510 ***	,518 ***	,520 ***
40-49	1,304 ***	1,134 ***	,777 ***	,786 ***				,775 ***	,776 ***	,780 ***	,782 ***
<i>Sexe (Ref= Homme)</i>											
femme	,296 ***	,263 ***	,357 ***	,358 ***				,357 ***	,352 ***	,354 ***	,354 ***
<i>Scolarité (Ref= A une fréquentation post-secondaire)</i>											
N'a pas 9 années de scolarité		,143 ***	,193 ***	,210 ***				,192 ***	,198 ***	,205 ***	,207 ***
A plus de 9 années de scolarité		,394 ***	,429 ***	,438 ***				,428 ***	,437 ***	,438 ***	,439 ***
A un diplôme d'études secondaires		,441 ***	,447 ***	,444 ***				,447 ***	,442 ***	,436 ***	,437 ***
<i>Statut d'emploi (Ref=Majoritairement à temps plein)</i>											
Sans emploi			,064 ***	,064 ***				,064 ***	,064 ***	,064 ***	,064 ***
Majoritairement à temps partiel			,149 ***	,147 ***				,149 ***	,148 ***	,146 ***	,146 ***
<i>Identité ethnique (Ref=Allochtone)</i>											
Amérindien				,566 ***							,661 ***
Caractéristiques communautaires											
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>											
Zone urbaine					1,086 ***	,958 **	1,034 *	,985	,914 ***	,968 *	,967 *
Zone rurale					1,008	,666 ***	1,131	1,187 ***	,841	1,283 *	1,327 **
Zone isolée					,989	,669 ***	,965	1,268 ***	,791 *	1,057	1,082
Zone difficile d'accès					,613 ***	,385 ***	,600 ***	,611 ***	,372 ***	,532 ***	,547 ***
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>											
Groupe 2						1,428 ***	1,444 ***		1,622 ***	1,616 ***	1,623 ***
Groupe 3						1,711 ***	1,755 ***		2,050 ***	2,065 ***	2,072 ***
Groupe 4						1,687 ***	1,741 ***		2,148 ***	2,166 ***	2,182 ***
Groupe 5						1,544 ***	1,605 ***		1,548 ***	1,577 ***	1,597 ***
Groupe 6						1,065	,762 *		1,157	,857	,876
Groupe 7						3,644 ***	2,475 ***		3,885 ***	2,812 ***	2,819 ***
Groupe 8						1,370 ***	1,460 ***		1,592 ***	1,677 ***	1,742 ***
Groupe 9						1,207 **	1,301 ***		1,396 ***	1,455 ***	1,458 ***
Groupe 10						1,296 *	1,536 ***		1,650 ***	1,849 ***	1,836 ***
Groupe 11						2,802 ***	2,382 ***		3,412 ***	2,958 ***	2,912 ***
Groupe 12						2,365 ***	2,867 ***		3,383 ***	3,950 ***	3,919 ***
Groupe 13						3,068 ***	3,141 ***		4,725 ***	4,893 ***	4,827 ***
Groupe 14						2,088 ***	2,013 ***		2,332 ***	2,247 ***	2,255 ***
Groupe 15						2,831 ***	1,936 ***		3,010 ***	2,154 ***	2,125 ***
Groupe 16						1,146	1,275 **		1,567 **	1,635 ***	1,624 ***
Groupe 17						2,697 ***	1,730 ***		2,357 ***	1,626 ***	1,583 ***
Groupe 18						1,970 ***	2,116 ***		2,415 ***	2,515 ***	2,547 ***
Groupe 19						,908	1,085		1,362 ***	1,549 ***	1,579 ***
Groupe 20						1,014	1,038		1,155 *	1,174 *	1,189 **
Groupe 21						1,813 ***	1,879 ***		2,166 ***	2,205 ***	2,230 ***
Groupe 22						1,617 ***	1,643 ***		1,706 ***	1,709 ***	1,714 ***
Groupe 23						,723 ***	,857 *		,746 ***	,883	,894
Groupe 24						2,477 ***	2,932 ***		2,687 ***	3,045 ***	3,134 ***
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Voisines)</i>											
Collectivités des Premières Nations							,442 ***			,506 ***	,719 ***
N (arrondi, non pondéré)	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970
Constante	1,409 ***	3,226 ***	6,193 ***	6,255 ***	0,645 ***	0,398 ***	0,385 ***	6,247 ***	3,264 ***	3,192 ***	3,174 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(300766,142, 4)	(283856,921, 7)	(244562,104, 9)	(243810,064, 10)	(336315,539, 4)	(333437,705, 27)	(332054,359, 28)	(244204,649, 13)	(242185,004, 36)	(241520,238, 37)	(241409,078, 38)
R deux	,134	0,191	0,308	0,311	0,002	0,013	0,19	,309	,315	,317	,317
Nagelkerke	,181	0,258	0,417	0,42	0,002	0,018	0,025	,418	,426	,428	,429

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.3.2. Revenu du ménage

Les facteurs liés à la possession d'un revenu du ménage supérieur au 75^e centile sont discutés dans la partie suivante. Le tableau XI (p.108) expose l'ensemble des modèles réalisés relatifs à la possession d'un revenu familial élevé.

Dans les modèles 1 et 2, nous nous attardons à la contribution des caractéristiques du ménage. Dans le premier modèle, l'effet du nombre de soutiens dans le ménage et du poids de dépendance est examiné. Il en ressort que plus le ménage est composé d'un grand nombre de soutiens, plus les chances d'avoir un revenu familial supérieur au 75^e centile sont grandes. De plus, pour chaque augmentation d'une unité de la variable de dépendance, les chances d'avoir un revenu familial élevé s'accroissent de 1,7 fois. En d'autres mots, plus le ménage compte de personnes dépendantes, plus les probabilités que le revenu familial soit supérieur au 75^e centile sont grandes. Par la suite, nous introduisons dans le modèle 2 un indicateur de monoparentalité. Les familles non monoparentales bénéficient de 2,7 fois plus de chances que celles monoparentales d'avoir un revenu familial élevé. Le modèle explique 21,6% de la variance totale.

La contribution des facteurs de communautés est exposée dans les modèles 3 à 5. Dans le modèle 3, la variable de zone est entrée seule. Les chances de posséder un revenu supérieur au 75^e centile sont plus élevées pour les ménages en zone urbaine ($exp(b)=1,173$, $p<0,001$), rurale ($exp(b)=1,602$, $p<0,001$) et isolée ($exp(b)=1,358$, $p<0,001$) que pour ceux en centres de services, tandis qu'il n'existe pas de différence significative entre ces derniers et ceux en zone difficile d'accès. Ensuite, la variable de regroupements est introduite dans le quatrième modèle. Cela a pour effet de rendre significatives les différences, en terme de chances, observées entre les ménages en zone difficile d'accès ($exp(b)=1,311$, $p<0,05$) et ceux des centres de services. De plus, nous apercevons que des chances différenciées de posséder un revenu élevé existent en fonction du regroupement habité. Plus spécifiquement, lorsque comparés aux ménages du regroupement d'Odanak, les ménages de treize regroupements bénéficient de chances 1,2 ($p<0,05$) à 2,4 ($p<0,001$) fois plus grandes de

posséder un revenu familial élevé alors qu'elles sont 1,4 ($p < 0,05$) à 4,6 ($p < 0,001$) fois moindres pour les ménages de quatre regroupements⁶⁸.

Enfin, la variable de type de collectivité est additionnée au modèle précédent. La résidence dans une collectivité des Premières Nations plutôt que dans une collectivité avoisinante est associée à des chances moindres ($\exp(b)=0,623$, $p < 0,001$) de posséder un revenu familial élevé. Aussi, l'ensemble des zones sont désormais positivement liées, lorsque comparées à la modalité centre de services, à la variable dépendante. Au total, trois regroupements⁶⁹ n'obtiennent plus de chances significativement différentes de celles du regroupement d'Odanak. Tout juste 2,4% de la variance totale est expliquée dans ce modèle.

Finalement, les modèles 6 à 8 montrent la contribution combinée des facteurs de ménage et de communauté. La contribution des caractéristiques du ménage n'est pas largement modifiée, hormis pour la valeur des rapports de cote des modalités de la variable de zones qui augmente. Quant à l'apport des variables collectives, nous remarquons qu'il subit des transformations marquées.

Dans le modèle 6, la variable de zone est entrée conjointement aux facteurs familiaux. Une fois les caractéristiques familiales contrôlées, les ménages résidant en zone isolée et difficile d'accès sont désavantagés, en terme de chances, par rapport à leurs homologues des centres de services alors qu'il n'existe plus de différence significative entre ces derniers et ceux en zone urbaine ou rurale.

Finalement, la variable de type de collectivité est introduite dans le modèle 8. Cela a des répercussions sur, d'une part, l'importance de la relation entre certains regroupements de collectivités ou certaines zones et la v.d et, d'autre part, sur la direction de la relation entre la modalité zone rurale, lorsque comparée à la catégorie de référence, et la variable dépendante. En effet, dans ce modèle final, les ménages en zone rurale ont 1,3 ($p < 0,05$) fois plus de chances que ceux des centres de services de posséder un revenu familial élevé, tandis que, comparés à ces derniers, les ménages en zone urbaine ont 1,1 ($p < 0,001$) fois

⁶⁸ Ces quatre regroupements sont ceux de Kitcisakik, d'Obedjiwan, de La Romaine et de Listuguj.

⁶⁹ Il s'agit des regroupements de Whapmagoostui, de La Romaine et de Mingan.

moins de chances. Les chances différenciées d'avoir un revenu familial supérieur au 75^e centile, observées auparavant entre les résidants des centres de services et ceux en zone isolée ou difficile d'accès, disparaissent lorsque les autres caractéristiques pertinentes sont contrôlées.

Quant aux regroupements, deux d'entre eux (Timiskaming et Betsiamites) ne se distinguent plus significativement, en termes de chances, de celui d'Odanak, alors que, toutes choses égales par ailleurs, treize regroupements⁷⁰ offrent des chances supérieures de posséder un revenu familial élevé et cinq⁷¹ des chances inférieures. Aussi, une fois les autres caractéristiques pertinentes contrôlées, les ménages domiciliés dans les collectivités des Premières Nations obtiennent 4,1 fois moins de chances que ceux des collectivités avoisinantes d'avoir un revenu familial supérieur au 75^e centile. Combinés, les facteurs de ménage et de communauté expliquent un peu moins que 25% de la variance totale.

Tout comme pour les régressions sur les revenus individuels, les régressions pour le fait de posséder un revenu du ménage supérieur soit au 25^e ou soit au 50^e centile sont, à quelques détails près, l'antithèse de ceux pour le fait de posséder un revenu du ménage supérieur au 75^e centile. Pour cette raison, ils ne sont pas discutés dans cette partie. Pour les résultats détaillés, se référer aux tableaux XXXII-a et XXXII-b en annexe (p. xxii et xxiii).

⁷⁰ Il s'agit des regroupements de Wôlinak, de Pikogan, de Lac-Simon, de Kebaowek, de Kitigan Zibi, de Nemiscau, de Chisasibi, de Wendake, de Mingan, de Uashat/Malotienam, de Mashteuiasth et de Gesgapegiag.

⁷¹ Ces regroupements sont ceux de Kitcisakik, de Manawan, d'Obedjiwan, d'Essipit et de Listuguj.

Tableau XI. Modèles de régression relatifs à la possession d'un revenu du ménage supérieur au 75e centile

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)
Caractéristiques du ménage								
<i>Nombre de soutien (REF= Une personne)</i>								
Deux personnes	4,247 ***	3,851 ***				3,870 ***	3,882 ***	3,990 ***
Trois personnes	3,594 ***	3,787 ***				3,937 ***	4,387 ***	5,417 ***
Quatre personnes	6,525 ***	6,954 ***				7,729 ***	9,223 ***	13,747 ***
Cinq personnes	4,562 ***	5,423 ***				6,779 ***	8,314 ***	19,651 ***
Six personnes	15,777 ***	16,225 ***				18,555 ***	21,160 ***	34,469 ***
Nombre de personnes à charge	1,693 ***	1,709 ***				1,730 ***	1,780 ***	1,838 ***
<i>Monoparentalité (Ref= Oui)</i>		2,683 ***				2,684 ***	2,710 ***	2,594 ***
Non								
Caractéristiques communautaires								
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>								
Zone urbaine			1,173 ***	1,037	1,082 ***	,992	,791 ***	,874 ***
Zone rurale			1,602 ***	2,031 ***	2,670 ***	,966	,668 ***	1,301 *
Zone isolée			1,358 ***	1,900 ***	2,367 ***	,737 ***	,698 **	1,030
Zone difficile d'accès			,999	1,311 *	1,750 ***	,499 ***	,447 ***	,818
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>								
Groupe 2				1,248 ***	1,252 ***		1,200 **	1,220 ***
Groupe 3				1,740 ***	1,756 ***		1,248 ***	1,276 ***
Groupe 4				1,580 ***	1,597 ***		1,259 ***	1,308 ***
Groupe 5				1,275 **	1,290 **		1,054	1,107
Groupe 6				,219 ***	,185 ***		,257 ***	,184 ***
Groupe 7				1,797 ***	1,461 **		3,775 ***	2,353 ***
Groupe 8				1,181 *	1,222 **		1,069	1,169 *
Groupe 9				,891	,930		,564 ***	,655 ***
Groupe 10				,597 ***	,640 **		,334 ***	,575 ***
Groupe 11				1,117	,986		1,666 ***	1,454 **
Groupe 12				1,438 **	1,529 **		1,289	1,852 ***
Groupe 13				1,485 *	1,434		1,351	1,608 *
Groupe 14				2,008 ***	1,960 ***		1,970 ***	1,874 ***
Groupe 15				1,271	,980		1,810 ***	1,053
Groupe 16				,722 *	,735		,591 **	,833
Groupe 17				1,393 **	1,106		2,806 ***	1,602 ***
Groupe 18				2,423 ***	2,506 ***		1,998 ***	2,188 ***
Groupe 19				1,105	1,198 *		,793 **	1,006
Groupe 20				,927	,934		,717 ***	,733 ***
Groupe 21				1,601 ***	1,625 ***		1,226 ***	1,274 ***
Groupe 22				1,416 ***	1,419 ***		1,132	1,149 *
Groupe 23				,513 ***	,562 ***		,421 ***	,534 ***
Groupe 24				,703	,734		,689	1,053
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisinentes)</i>								
Collectivités des Premières Nations					,623 ***			,241 ***
N (arrondi, pondéré)	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625
Constante	,101 ***	,042 ***	,295 ***	,191 ***	,188 ***	,042 ***	,031 ***	,029 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(170701,383, 6)	(168817,188, 7)	(196017,69, 4)	(193805,532, 27)	(193582,272, 28)	(168518,692, 11)	(165741,411, 34)	(164331,856, 35)
R deux	,137	,146	,002	,015	,016	,148	,161	,168
Nagelkerke	,203	,216	,003	,022	,024	,219	,238	,248

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.3.3. Synthèse

Nous remarquons qu'encore une fois, les variables de regroupements et de zones permettent d'expliquer une part commune et unique de variance totale. Toutefois, la variable de regroupements s'avère plus apte à expliquer une plus grande part de variance non partagée que celle de zone. Par ailleurs, la variable de regroupement permet de rendre visible la présence de chances différenciées entre regroupements classés dans une même zone. Par exemple, les regroupements d'Odanak de Wendake et de Listuguj, tous trois composés de communautés situées en zone urbaine, se distinguent les uns des autres dans les chances qu'ont leurs résidents d'avoir un revenu familial supérieur au 75^e centile. Par conséquent, au-delà de l'effet de la zone habitée, des facteurs uniques relatifs à l'environnement immédiat des collectivités interviennent en ce qui concerne les inégalités de revenu.

Les résultats de recherche montrent que les inégalités de revenu sont principalement expliquées par les caractéristiques individuelles ou encore familiales, tandis que les facteurs collectifs jouent un rôle de second plan dans leur explication. En effet, tant pour les disparités de revenu individuel que familial, les variables collectives n'expliquent jamais plus 3% de la variance totale. Cette contribution est relativement marginale lorsqu'elle est comparée à l'apport des variables individuelles et familiales. Cependant, les facteurs collectifs demeurent contributeurs aux modèles lorsque les caractéristiques individuelles ou familiales sont contrôlées. Pour cela, ils ne doivent pas être écartés des modèles parcimonieux.

En ce qui concerne l'autochtonité, bien qu'elle soit corrélée aux inégalités de revenu, elle joue un rôle mineur dans l'explication des disparités de revenu. Effectivement, sa contribution unique à l'explication de la variance se chiffre à moins d'un demi-pourcentage; par conséquent, elle apporte peu à d'information supplémentaire à celle des autres facteurs. Malgré cela, elle permet d'ajouter à la compréhension des dynamiques d'inégalités de revenu; au-delà des différences individuelles, notamment la scolarité, et collectives, les Amérindiens demeurent désavantagés par rapport aux non-Amérindiens. Le

tableau XII et le tableau XIII présentent la contribution des divers facteurs à l'explication de la variance en ce qui a trait au revenu individuel et au revenu du ménage, respectivement.

Tableau XII. Revenu individuel - Synthèse

Modèle de départ	Facteurs introduits dans le modèle	Revenu individuel inférieur au 25e centile	Revenu individuel supérieur à la médiane	Revenu supérieur individuel au 75e centile
		% de variance totale expliquée	% de variance totale expliquée	% de variance totale expliquée
Facteurs individuels (sans autochtonéité)		43,0%	44,2%	41,7%
	Zones géographiques (modèle 8)	43,1%	44,3%	41,8%
	Regroupements de collectivités (modèle 9)	43,3%	44,8%	42,6%
	Types de collectivités (modèle 10)	43,3%	45,0%	42,8%
	Autochtonéité (modèle 11)	43,4%	45,0%	42,9%
<i>Modèle final facteurs individuels seulement</i>		43,1%	44,4%	42,0%
<i>Modèle final facteurs communautaires seulement</i>		1,1%	2,1%	2,5%

Tableau XIII. Revenu du ménage - Synthèse

Modèle de départ	Facteurs introduits dans le modèle	Revenu familial inférieur au 25e centile	Revenu familial supérieur à la médiane	Revenu familial supérieur au 75e centile
		% de variance totale expliquée	% de variance totale expliquée	% de variance totale expliquée
Facteurs familiaux		27,8%	28,3%	21,6%
	Zones géographiques (modèle 6)	28,2%	28,5%	21,9%
	Regroupements de collectivités (modèle 7)	29,0%	30,0%	23,8%
	Types de collectivités (modèle 8)	29,2%	30,8%	24,8%
<i>Modèle final facteurs communautaires seulement</i>		3,0%	2,9%	2,4%

5.4. Le logement

5.4.1. État du logement

Les facteurs liés à la résidence dans une habitation requérant des rénovations majeures sont examinés dans cette partie. L'ensemble des modèles réalisés sont détaillés dans le tableau XIV (p.112).

Les modèles 1 à 3 exposent l'apport des variables collectives. Le premier modèle est composé de la variable de zones. Nous remarquons que les conditions de logement s'altèrent en dehors des centres de services; les chances d'habiter dans une demeure requérant des réparations majeures sont plus élevées pour l'ensemble des autres zones, et ce, de 1 ($p < 0,05$) à 3,7 fois ($p < 0,001$). Dans le modèle 2, la variable de regroupements de collectivités est insérée. Au total, les résidants de 11 regroupements⁷² obtiennent des chances 1,2 ($p < 0,05$) à 3,2 ($p < 0,001$) fois plus élevées d'habiter un logement en mauvaise condition, tandis que ceux de six regroupements⁷³ bénéficient de chances 1,3 ($p < 0,01$) à 2,5 ($p < 0,001$) fois moindres.

En dernier, la variable de type de communauté est introduite dans le modèle 3. Cela a pour incidence de transformer l'importance de la relation entre la variable dépendante et les modalités, d'une part, de la variable de zones et, d'autre part, de celle de regroupements. En effet, une fois contrôlées les autres caractéristiques collectives, les résidants en zone isolée n'ont pas des chances différentes de leurs homologues des centres de services d'habiter dans un logis qui nécessite des réparations majeures et les rapports de cotes des zones urbaine, rurale et difficile d'accès sont abaissés à 1,418 ($p < 0,001$), 1,473 ($p < 0,01$) et 1,466 ($p < 0,05$) respectivement. Des chances différenciées entre les résidants du regroupement d'Odanak et ceux de Pakuashipi ($\exp(b)=1,509$, $p < 0,05$) apparaissent dans ce modèle, alors qu'entre ces premiers et ceux des regroupements de Kitigan Zibi, de Mingan et de Uashat/Maliotenam elles s'évaporent. De plus, les résidants des collectivités des Premières Nations ont 1,8 fois plus de chances que ceux des collectivités avoisinantes de demeurer dans un logis en mauvais état. Le modèle totalise 5,6% de variance expliquée.

Le modèle 4 présente la contribution de l'unique variable de ménage: le revenu total du ménage transformé en son logarithme. La variable apparaît positivement et négativement liée à la variable dépendante. En d'autres mots, pour chaque augmentation d'une unité de

⁷² Il s'agit des regroupements de Manawan, de Kitigan Zibi, de Obedjiwan, de Chisasibi, de Whapmagoostui, de La Romaine, de Uashat/Maliotenam, de Betsiamites, de Essipit, de Listuguj et de Matimekossh.

⁷³ Ce sont les regroupements de Wôlinak, de Kebaowek, de Wendake, de Mingan, de Mashteuiatsh et de Gesgapegiag.

revenu, les chances de résider dans un logement nécessitant des réparations décroissent de 1,1 fois ($p < 0,001$). Dans ce modèle, 0,2% de la variance totale est expliquée.

Les modèles 5 à 7 montrent la contribution conjointe des variables collectives et de ménage. L'apport de la variable de revenu n'est pas modifié. La contribution des variables collectives reste inchangée si ce n'est que, à la différence du modèle 3, des chances significativement différentes de demeurer dans un logement de mauvaise qualité se maintiennent entre les habitants du regroupement de Uashat/Maliothenam ($exp(b)=1,175$, $p < 0,05$) et ceux de la catégorie de référence lorsque nous contrôlons pour le revenu du ménage et les autres facteurs collectifs. Dans le modèle final, 5,8% de la variance totale est expliqué.

Tableau XIV. Modèles de régression relatifs au fait d'habiter un logis qui nécessite des réparations majeures

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)
Caractéristiques du ménage							
Logarithme naturel du revenu total du ménage				,898 ***	,882 ***	,901 ***	,900 ***
Caractéristiques communautaires							
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>							
Zone urbaine	1,043 *	1,527 ***	1,418 ***		1,068 ***	1,548 ***	1,436 ***
Zone rurale	2,371 ***	2,344 ***	1,473 **		2,473 ***	2,448 ***	1,536 **
Zone isolée	2,017 ***	1,625 **	1,053		2,099 ***	1,696 ***	1,095
Zone difficile d'accès	3,654 ***	2,486 ***	1,466 *		3,747 ***	2,540 ***	1,492 *
<i>Groupes (Ref= Groupe 1)</i>							
Groupe 2		,735 ***	,736 ***			,744 ***	,745 ***
Groupe 3		,897	,886			,930	,919
Groupe 4		,901	,887			,925	,910
Groupe 5		1,174	1,152			1,177	1,155
Groupe 6		2,120 ***	2,858 ***			2,052 ***	2,769 ***
Groupe 7		,479 ***	,681 *			,490 ***	,698 *
Groupe 8		1,205 *	1,133			1,224 **	1,151
Groupe 9		,905	,875			,917	,888
Groupe 10		1,908 ***	1,914 ***			1,908 ***	1,920 ***
Groupe 11		,861	1,112			,869	1,129
Groupe 12		1,607 **	1,665 **			1,659 **	1,727 ***
Groupe 13		1,688 *	1,982 ***			1,744 *	2,060 ***
Groupe 14		,405 ***	,423 ***			,419 ***	,439 ***
Groupe 15		,934	1,509 *			,952	1,546 *
Groupe 16		1,476 *	1,557 *			1,499 *	1,588 *
Groupe 17		,519 ***	,769			,525 ***	,778
Groupe 18		1,202 **	1,129			1,253 ***	1,175 *
Groupe 19		2,242 ***	1,983 ***			2,267 ***	2,006 ***
Groupe 20		1,627 ***	1,611 ***			1,633 ***	1,619 ***
Groupe 21		,635 ***	,619 ***			,655 ***	,639 ***
Groupe 22		,799 **	,799 **			,811 **	,811 **
Groupe 23		1,898 ***	1,639 ***			1,907 ***	1,648 ***
Groupe 24		3,209 ***	3,435 ***			3,283 ***	3,528 ***
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisnantes)</i>							
Collectivités des Premières Nations			1,842 ***				1,843 ***
N (arrondi, pondéré)	174 725	174 725	174 725	174 625	174 625	174 625	174 625
Constante	,085 ***	,096 ***	***	,297 ***	,307 ***	,275 ***	,284 ***
Statistiques (-2 LL, dl)	(102998,563, 4)	(100214,757, 27)	(99886,991, 28)	(104151,717, 1)	(102731,039, 5)	(100020,385, 28)	(99691,697, 29)
R deux	Cox & Snell	,008	,023	,025	,001	,009	,024
	Nagelkerke	,017	,052	,056	,002	,020	,058

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.4.2. Surpeuplement

La relation entre les caractéristiques communautaires et la résidence dans une demeure surpeuplée, c'est-à-dire dans un logis où l'on compte plus d'une personne par pièce, est examinée dans cette section. Le tableau XV (p.115) présente en détail les divers modèles obtenus.

Puisque cette série d'analyses ne contient pas de variable de ménage, l'ensemble des modèles ne montrent que l'apport de variables collectives. Le premier modèle est composé de la variable de zones. Les chances d'habiter un logement surpeuplé s'accroissent hors des centres de services; elles sont 1,6 fois plus élevées en zone urbaine, 17,7 fois en zone rurale, 19,3 fois en zone difficile d'accès et 21,7 fois en zone isolée, et ce au seuil de 0,1%. La variance totale expliquée par le modèle se chiffre à 13,7%.

Dans le deuxième modèle, la contribution de la variable de regroupements est présentée. Comparés aux résidents du groupement d'Odanak, ceux de onze regroupements⁷⁴ obtiennent des chances plus élevées de résider dans un logis surpeuplé, et ce dans un intervalle de 1,8 ($p < 0,05$) à 32,1 ($p < 0,001$) fois. Seuls les résidents des regroupements de Wôlinak et de Gesgapegiag ont des chances significatives moindres de demeurer dans une telle habitation. En tout, ce modèle explique 19,3% de la variance totale.

Lorsque la variable de zones et de regroupements sont entrées conjointement, nous apercevons qu'il existe un problème de multicollinéarité; ces deux variables explicatives sont trop fortement corrélées. Les résultats ne sont donc ni interprétés ni présentés pour ce modèle puisqu'ils ne sont pas précis.

Le troisième modèle présente la contribution combinée des variables de zones et de type de collectivité. La résidence dans une collectivité des Premières Nations plutôt que dans une collectivité avoisinante est associée à des chances 22,7 ($p < 0,001$) fois plus grandes de vivre dans un logement surpeuplé. Une fois le type de communauté contrôlé, des chances différenciées de résider dans une habitation surpeuplée subsistent entre les

⁷⁴ Ces regroupements sont les suivants : groupement de Kitecisakik, de Manawan, d'Obedjiwan, de Nemiscau, de Chisasibi, de Whapmagoostui, de La Romain, de Uashat/Maliotenam, de Betsiamites, de Listiguj et de Matimekosh.

résidents des centres de services et ceux en zones rurale ($\exp(b)=2,631$, $p<0,001$), isolée ($\exp(b)=3,308$, $p<0,001$) et difficile d'accès ($\exp(b)=2,581$, $p<0,001$), mais pas entre ces premiers et ceux en zone urbaine. En somme, dans ce modèle 27,3% de la variance totale est expliquée.

Le dernier modèle montre la contribution combinée des variables de regroupement et de type de collectivités. L'introduction simultanée de deux variables a pour résultante de modifier la force de la relation entre certaines modalités de la variable de regroupements et la variable dépendante. Ainsi, les résidents des regroupements de Wôlinak et de Listuguj n'obtiennent plus de chances significativement différentes des habitants du regroupement d'Odanak d'habiter un logement surpeuplé, lorsque nous contrôlons pour le type de communauté de résidence. Cependant, suite à la procédure, les résidents du regroupement de Lac-Simon s'avèrent être 2,6 fois plus susceptibles de demeurer dans un logis surpeuplé que leurs homologues du regroupement d'Odanak. Aussi, la résidence dans une collectivité des Premières Nations plutôt que dans une collectivité avoisinante est associée à des chances plus grandes ($\exp(b)=19,646$, $p<0,001$) d'habiter un logis surpeuplé. En tout, 29% de la variance totale est expliquée dans ce modèle, soit un peu plus que dans le modèle précédent.

Tableau XV. Modèles de régression relatifs au fait d'habiter un logis surpeuplé

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)
Caractéristiques communautaires				
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>				
Zone urbaine	1,648 ***		,881	
Zone rurale	17,667 ***		2,631 ***	
Zone isolée	21,667 ***		3,308 ***	
Zone difficile d'accès	19,313 ***		2,581 ***	
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>				
Groupe 2		,441 **		,956
Groupe 3		1,023		1,789
Groupe 4		1,455		2,582 ***
Groupe 5		1,923		1,604
Groupe 6		24,693 ***		15,076 ***
Groupe 7		,000		,000
Groupe 8		,894		,689
Groupe 9		8,462 ***		5,688 ***
Groupe 10		32,125 ***		5,581 ***
Groupe 11		5,992 ***		2,937 ***
Groupe 12		31,628 ***		5,798 ***
Groupe 13		27,943 ***		6,454 ***
Groupe 14		,632		1,215
Groupe 15		1,294		1,795
Groupe 16		22,497 ***		4,668 ***
Groupe 17		1,405		1,464
Groupe 18		1,823 *		2,091 **
Groupe 19		5,704 ***		2,354 **
Groupe 20		,000		,000
Groupe 21		,864		,927
Groupe 22		,270 **		,402 *
Groupe 23		2,288 *		,821
Groupe 24		16,165 ***		2,651 **
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisinantes)</i>				
Collectivités des Premières Nations			22,663 ***	19,646 ***
N (arrondi, pondéré)	174 725	174 725	174 725	174 725
Constante	,003 ***	0,006 ***	,003 ***	0,002 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(16810,731, 4)	(15764,555, 23)	(14269,005,5)	(13933,02, 24)
R deux	Cox & Snell	,014	0,020	,029
	Nagelkerke	,137	0,193	,273

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

5.4.3. Synthèse

Le revenu du ménage joue un rôle, somme toute, modeste, dans l'explication des disparités de conditions de logement, et ce, peu importe l'endroit de résidence. Tout comme c'était le cas pour les autres modèles de régression logistique, les variables de zones et de regroupements expliquent à la fois une part partagée et unique de variance totale pour ce qui est de l'état des logements, bien que la variable de regroupements de collectivités semble plus apte à expliquer une plus grande part de variance totale non partagée que celle de zones.

Dans le cas des modèles relatifs à la résidence dans un logement surpeuplé, les deux variables d'emplacement spatial semblent mesurer une même chose. Le type de communauté de résidence apparaît être le facteur le plus déterminant⁷⁵; il existe peu de logements surpeuplés dans les collectivités avoisinantes. En effet, le tableau XXXIX *Descriptif du logement; Surpeuplement* en annexe montre que le surpeuplement est surtout concentré dans les collectivités des Premières Nations (notamment, mais pas exclusivement, dans les regroupements de Kitcisakik (46%), de Manawan (28,6%) de Lac-Simon (27,3%) et de La Romaine 19,5%) et que cette situation est rare dans les collectivités avoisinantes⁷⁶.

En résumé, il s'avère que tous les facteurs collectifs sont corrélés à des conditions générales (c.-à-c. surpeuplement et état des lieux) de logement différenciées. L'environnement immédiat est le principal facteur contributif quant à l'explication des disparités observées dans la qualité des logis. Pour sa part, le type de communauté de résidence est le principal déterminant des inégalités de chances relatives à l'habitation d'un logis surpeuplé. La contribution des facteurs collectifs et de ménage, le cas échéant, à

⁷⁵ Sa contribution unique à l'explication de la variance se situe à plus de 9%, et ce, autant dans le modèle combinant les variables de zones et de type de collectivité que celui intégrant les variables de regroupements et de type de collectivité.

⁷⁶ Des situations de surpeuplement dans les collectivités avoisinantes sont notables dans six regroupements. Plus de 1% des logements sont surpeuplés dans uniquement trois regroupements (ceux de Kitcisakik (2,7%), de Matimekosh (4,7%) et de Whapmagoostui (14,2%)).

l'explication de la variance pour les modèles relatifs aux conditions de logement est exposée dans les tableaux XVI et XVII.

Tableau XVI. État du logement - Synthèse

Modèle de départ	Facteurs introduits dans le modèle	L'habitation nécessite des réparations majeures
		% de variance totale expliquée
	Facteurs familiaux	0,2%
	Zones géographiques (modèle 5)	2,0%
	Regroupements de collectivités (modèle 6)	5,4%
	Types de collectivités (modèle 7)	5,8%

Tableau XVII. Surpeuplement - Synthèse

Modèle de départ	Facteur introduit dans le modèle	Le logement est surpeuplé	Modèle de départ	Facteur introduit dans le modèle	Le logement est surpeuplé
		% de variance totale expliquée			% de variance totale expliquée
Zones géographiques		13,7%	Regroupements de collectivités		19,3%
	Types de collectivités (modèle 3)	27,3%		Types de collectivités (modèle 4)	29,0%

Chapitre 6. Discussion

Dans cette partie, nous mettons en perspective les résultats de notre recherche avec ceux des études antérieures, en reprenant le cadre théorique proposé dans les trois premiers chapitres. Dans un premier temps, l'impact des facteurs de contexte est discuté puis celui de l'autochtonité. Finalement, la discussion se termine par les principales limites de l'étude.

6.1. L'impact des facteurs de contexte

Pour toutes les analyses combinant facteurs de contexte et facteurs individuels, à l'exception de la scolarité – surtout en ce qui concerne l'alphabétisation fonctionnelle –, les facteurs de contexte sont apparus comme secondaires dans l'explication des inégalités. S'ils contribuent à expliquer une partie d'entre elles, il reste que les caractéristiques individuelles demeurent dominantes dans l'explication des chances différenciées, ce qui est cohérent avec les résultats de recherche pancanadiens de l'AINC (1997).

Lorsque l'on s'attarde à l'apport de chacun des facteurs de contexte, on remarque que les résultats pour l'impact du facteur d'emplacement géographique (les zones) sont conformes à ce qui était attendu. La zone habitée est un facteur associé à des chances différenciées de se scolariser; l'éloignement à un centre de services est corrélé à une détérioration des chances de posséder une alphabétisation fonctionnelle ou un diplôme d'études secondaires, peu importe le type de collectivité habitée (White & Maxim, 2007), et ce, même en tenant compte des facteurs individuels.

La relation entre l'emploi et la zone habitée se trouve également confirmée dans nos analyses puisque les zones offrent des chances d'emploi qui se différencient les unes des autres. Contrairement à ce que laissait croire l'IBC activité (White & Maxim, 2007), la zone isolée n'offre pas les mêmes chances d'emploi que la zone urbaine, que l'on contrôle ou non les autres caractéristiques. Plus spécifiquement, lorsque l'on tient compte de l'ensemble des caractéristiques, les probabilités d'être en emploi s'amointrissent avec l'isolement, ce qui est cohérent avec les données obtenues par l'AINC (1997). Pourtant, les regroupements composés de communautés situées en zone difficile d'accès offrent tous des chances plus grandes d'accéder à un emploi qu'un regroupement composé de collectivités en zone urbaine. Cela laisse supposer que les collectivités éloignées ayant un

environnement immédiat que l'on pourrait qualifier d'homogène ou de semblable (uniquement des collectivités qui ne sont pas liées au réseau routier) offrent des opportunités d'emploi différentes de celles dont l'environnement immédiat est plus hétérogène (composé de communautés en zone difficile d'accès et de différentes autres zones). Nos données ne nous permettent pas d'affirmer avec certitude que ces disparités dans les opportunités d'emploi rencontrées dans le groupe des communautés situées en zone difficile d'accès puissent être expliquées par le type d'économie prédominante (Duhaime et Godmaire, 2004), mais cela reste une piste d'explication envisageable. Rappelons que les aires allochtones d'économie à grande échelle sont caractérisées par une population issue d'une immigration récente. La migration vers ces aires est principalement motivée par une forte demande en travailleurs qualifiés (ingénieurs, techniciens, etc.) et des opportunités d'emplois singulières (notamment en ce qui a trait aux salaires offerts) (Duhaime et Godmaire, 2002).

Pour ce qui est du revenu individuel et familial, l'influence de la zone est moins marquée, c'est-à-dire que des chances différenciées d'avoir soit un revenu faible ou soit un revenu élevé ne sont pas observées pour toutes les zones. De plus, nos résultats ne rejoignent pas avec ceux de l'IBC revenu (Maxim & White, 2007) : les chances d'avoir un revenu familial ou individuel élevé sont à leur valeur la plus élevée en zone rurale. Inversement, les probabilités d'avoir un faible revenu, en regard de notre population, sont les plus basses en zones rurale⁷⁷ et isolée. Il faut mentionner que nos indicateurs n'ont pas été construits de la même façon que celui de l'IBC revenu, ce dernier étant constitué par le revenu per capita, ce qui pourrait expliquer les discordances. De plus, les discordances pourraient être dues au fait que nos résultats sont contrôlés pour l'accès à la scolarité et à un emploi.

En ce qui concerne les conditions de logement, la relation est plus nuancée entre les zones géographiques et le surpeuplement ou la qualité des logis, le type de communauté

⁷⁷ Rappelons que les communautés dites en zone rurale sont celles situées entre 50 km et 350 km d'un centre de services. Dans notre population, il s'agit surtout, mais pas uniquement, de communautés localisées dans les régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Minganie-Basse-Côte-Nord ou encore du Nord du Québec.

agissant comme un médiateur de la relation. Il reste que les logis surpeuplés sont plus nombreux dès que l'on s'éloigne des centres de services et de leur périphérie urbaine, mais que cela est encore plus marqué dans les collectivités des Premières Nations (White & Maxim, 2007).

Dans un deuxième temps, l'environnement immédiat (regroupements) d'une communauté donnée influence les opportunités scolaires, d'emploi, de revenu et de logement de ses résidants, au-delà des différences dues à la zone géographique. Cet indicateur semble englober des facteurs plus généraux comme la situation générale du marché du travail, les modèles de travail (c.-à-d. le(s) type(s) d'industrie(s)) et la présence d'infrastructure (écoles) à proximité du lieu de résidence). Dans une certaine mesure, l'indicateur d'environnement immédiat utilisé dans cette étude s'apparente, mais n'est pas identique, à l'indicateur de type d'échelle d'économie utilisé par Duhaime et Godmaire (2002) ou à celui de régions discuté par Southcott (2003). Par ailleurs, de façon générale, l'environnement immédiat permet d'expliquer une plus large part de variance unique que la variable de zones, ce qui valide sa pertinence en tant qu'élément d'explication des inégalités. Toutefois, il s'avère que les indicateurs d'environnement immédiat et d'emplacement géographique mesurent une même chose en ce qui concerne le surpeuplement des logements.

Pour ce qui est de l'impact du type de collectivité habitée, il concorde avec la littérature existante. De façon générale, la résidence dans une collectivité des Premières Nations est associée à une probabilité plus grande d'être moins scolarisé ou de vivre dans un logement en mauvaise condition ou surpeuplé et d'avoir un revenu familial faible (McHardy & O'Sullivan, 2004 ; O'Sullivan & MacHardy, 2004; AINC, 1997), et ce, même lorsque nous tenons compte de l'isolement des collectivités. Cependant, les résultats de l'étude diffèrent de la littérature en ce qui concerne l'emploi et le revenu individuel. Contrairement à ce qu'avançaient McHardy & O'Sullivan (2004) et O'Sullivan & MacHardy (2004) lors de leur étude pancanadienne, nos résultats de recherche montrent que les chances d'être en emploi ou d'occuper un emploi à temps plein sont plus grandes pour les résidants des collectivités des Premières Nations du Québec que dans les collectivités avoisinantes, une fois les autres caractéristiques contrôlées (dont

l'autochtonité). De plus, les chances d'avoir un faible revenu, en regard de notre population, y sont plus faibles. La discordance de nos résultats par rapport à ceux des recherches antérieures peut s'expliquer par le fait que nous n'avons considéré que les collectivités à proximité des communautés des Premières Nations et non l'ensemble des communautés de la province.

La théorie de la réduction de Simard (2003) s'avère utile pour comprendre les inégalités à l'égard des Amérindiens. *En tant que groupe*, ils sont désavantagés par rapport à leurs voisins immédiats. Notamment, la réduction spatiale et économique explique l'état de dépendance de certaines collectivités des Premières Nations à l'égard des ressources matérielles et financières extérieures. Toutefois, la différenciation en fonction des régions (Southcott, 2003) permet d'approfondir l'analyse en rendant possible la prise en compte d'inégalités sociales entre, non seulement les différentes collectivités des Premières Nations, mais aussi entre les collectivités avoisinantes.

6.2. L'impact de l'autochtonité au-delà des autres facteurs

L'autochtonité est souvent mise de l'avant implicitement dans les recherches quantitatives sur les conditions autochtones, ne serait-ce que par la mise en parallèle des situations socioéconomiques des Amérindiens et des non-Amérindiens dans les analyses descriptives. Les résultats de recherche montrent que le facteur d'autochtonité est déterminant dans les inégalités scolaires, d'emploi et de revenu individuel, mais qu'il apporte peu en termes d'explication une fois les autres caractéristiques prises en compte. Par conséquent, pour bien comprendre la situation des Amérindiens, il faut, en plus, s'attarder aux autres caractéristiques individuelles.

D'une part, le fait d'être Amérindien est associé à des chances moindres d'être scolarisé (alphabétisation fonctionnelle, diplôme de secondaire et fréquentation postsecondaire), d'être en emploi ou de posséder un revenu élevé, toutes choses égales par ailleurs. D'autre part, il n'existe pas de différences quant aux chances d'avoir un faible revenu et les travailleurs amérindiens sont favorisés dans leurs probabilités d'avoir occupé un emploi à temps plein durant la période. Il faut cependant nuancer en rappelant que cela ne veut pas

nécessairement dire que les conditions d'emploi pour les travailleurs amérindiens sont meilleures que celles des travailleurs non amérindiens puisque la mesure employée ne différencie pas entre contrat de travail saisonnier et «standard», de même qu'elle ne renseigne pas sur la rémunération.

Lorsque l'on s'intéresse à l'apport des autres facteurs individuels, on remarque que les résultats confirment que les travailleurs dans la force de l'âge (30-49 ans) sont avantagés dans leurs chances d'être en emploi ou d'occuper un emploi à temps plein (Cheal, 2003) alors que les plus jeunes bénéficient de chances plus grandes d'être scolarisés. Par ailleurs, le genre des répondants est lié à des chances différenciées, tant pour les Amérindiens que pour les non-Amérindiens (Gerber, 1990). On peut appuyer les propos de Gerber (1990), selon lesquels les femmes amérindiennes vivant dans les collectivités des Premières Nations seraient, en quelque sorte, dans une triple position d'infériorité.

Dans une certaine mesure, les inégalités d'emploi sont principalement expliquées par la scolarité alors que les inégalités de revenu le sont par l'emploi et la scolarité. Par conséquent, éliminer les inégalités scolaires aurait pour incidence d'amoindrir les inégalités d'emploi et de revenu. En outre, les résultats de la présente étude sur les déterminants du revenu total (toutes sources confondues) sont cohérents avec les propos de De Silva (1999) pour qui la prédiction du revenu salarial chez les travailleurs, amérindiens comme non amérindiens, est principalement liée à la scolarité et à l'âge.

Bien que des facteurs comme l'âge, la scolarité, le genre et la situation géographique expliquent une part des inégalités observées, il demeure que ces derniers ne rendent pas compte du phénomène dans son ensemble (Wotherspoon, 2003). Conséquemment, l'intérêt du facteur d'autochtonité se trouve dans le fait qu'il puisse, peut-être, nous renseigner sur la présence de dynamiques de racisme ou de discrimination difficilement quantifiables.

Finalement, tout comme c'était le cas pour les facteurs de contexte, la théorie de la réduction nous permet de comprendre les inégalités à l'égard des Amérindiens en tant que groupe. Par contre, la différenciation sociale en fonction de l'âge, du genre et de la région permet de comprendre les tensions qui traversent ces deux grandes catégories sociales que sont les Amérindiens et les non-Amérindiens. L'introduction des indicateurs de zones et de

regroupements couplée à des indicateurs individuels ou de ménage permet, jusqu'à un certain point, de resingulariser les individus en fragmentant les classes d'équivalence. Cela a pour incidence de faire éclater l'image homogène qui est souvent renvoyée des Amérindiens en rendant plus manifeste les différences internes à cette catégorie – ainsi qu'à la catégorie non-Amérindiens –. À titre d'exemple, les résultats de recherche soulignent la présence de chances inégales d'accès à la scolarité entre les Amérindiens plus jeunes et ceux plus âgés; entre les hommes et les femmes; et en fonction de l'emplacement géographique, de l'environnement immédiat de la communauté habitée ou encore du type de communauté habitée par les individus.

6.3. Limites de la recherche

Toute recherche est constituée de limites plus ou moins grandes et celle-ci ne fait pas exception. Dans l'ordre, nous abordons les limites relatives aux thèmes étudiés et aux variables choisies pour rendre compte de ces derniers; ensuite, nous nous penchons sur les limites liées à la population étudiée et ce que cela implique pour la généralisation des résultats; enfin, l'absence de certains éléments, dans les analyses notamment d'un critère temporel, est abordée.

Nous nous sommes concentrés sur quatre principaux axes nous renseignant, de façon générale, sur la situation socioéconomique des individus. L'intérêt pour ces axes est tributaire de contraintes intrinsèques à l'enquête utilisée; les bases de données des enquêtes censitaires ne permettent pas d'explorer d'autres champs pertinents à l'étude des conditions sociales telles que l'importance des liens de solidarité au sein des communautés, la présence de racisme ou de discriminations, la santé physique et psychologique, etc.

Par ailleurs, pour les ménages, nous avons étudié les inégalités de revenu à l'aide de trois variables construites à partir d'une même information: le revenu total dont dispose un ménage, c'est-à-dire la somme totale des revenus individuels des membres du ménage. Cependant, il aurait été préférable de s'attarder au revenu total disponible par personne du ménage. Cela aurait permis de tenir compte du fait que, comme le mentionnent Duhaine

(2002) et McHardy & O'Sullivan (2004), le poids de dépendance est plus élevé dans les foyers autochtones.

Quant à la population étudiée, il faut mentionner que certaines communautés sont absentes des bases de données puisqu'elles n'ont pas été dénombrées durant l'enquête censitaire de 2001. C'est ainsi que nous ne disposons pas d'information ni sur les résidents des trois collectivités mohawks (Akwasasne, Kahnawake et Kanasatake), ni sur ceux de Barriere Lake (Lac-Rapide). Cela est principalement préoccupant dans le cas des collectivités mohawks qui ne sont plus dénombrées depuis le recensement de 1981 (Wilkes, 2010). Ces dernières possèdent des caractéristiques particulières, notamment le fait d'être situées près d'un grand centre (Montréal), qui, comme Wendake, les distinguent des autres collectivités plus éloignées des grands centres urbains.

De plus, nous nous sommes intéressés aux impacts des facteurs de contexte et des facteurs individuels sur les conditions socioéconomiques des résidents des collectivités des Premières Nations situées au Québec et des résidents des communautés composant l'environnement immédiat de ces dernières. Par conséquent, notre échantillon ne comprend aucun individu vivant hors de ces communautés précises. Cela implique qu'il faut être prudent dans l'extrapolation des résultats d'études à une population plus large; les résultats obtenus ne peuvent être étendus avec certitude à l'ensemble des Amérindiens domiciliés dans la province de Québec.

En dernier lieu, l'absence de certains éléments dans les analyses rend incomplète l'explication des facteurs d'inégalités. Notamment, l'absence d'information sur la scolarité des parents, qui a un impact non négligeable sur la scolarité des enfants, est une lacune considérable. D'autres éléments pertinents, tels que la présence ou non d'institutions d'enseignement (primaire, secondaire ou postsecondaire) ou encore l'étendue des services sociaux offerts au sein d'une communauté, n'ont pas été inclus dans les analyses puisque que nous ne disposons pas de cette information. Nous pouvons croire que l'introduction de telles informations dans les analyses aurait permis d'expliquer une plus grande part de variance, du moins en ce qui a trait aux inégalités scolaires, et aurait peut-être eu une incidence sur le poids, déjà secondaire (sauf en ce qui concerne les inégalités de logement),

de l'autochtonité et de la résidence dans une collectivité des Premières Nations dans l'explication des inégalités sociales.

Également, il aurait été souhaitable, voire quasi essentiel, d'insérer un critère temporel dans les questions autour desquelles s'articule la présente recherche. Cela aurait permis de fournir des points de comparaisons supplémentaires, d'une part, entre les diverses collectivités à l'étude et d'autre part, pour une même collectivité, à différents temps de mesure, permettant ainsi d'observer les dynamiques (accroissement ou décroissement) d'inégalités qui se sont possiblement opérées depuis une vingtaine d'années. Cette façon de procéder autoriserait une lecture plus juste, ou du moins un aperçu, des efforts entrepris par un grand nombre de collectivités des Premières Nations pour modifier les opportunités (c.-à-d. emploi, éducation, etc.) qu'offrent les réserves, témoignant ainsi des transformations non négligeables apportées au sein des communautés, entre autres, par les membres eux-mêmes, par exemple l'augmentation de la fréquentation scolaire chez les membres vivant en réserve qui est tenue comme une résultante du contrôle accru des communautés des Premières Nations sur leur système d'éducation (Dore & Kulshreshtha, 2003). De plus, cela aurait permis de vérifier les propos de Wotherspoon & Satzewich (1993) selon lesquels les inégalités sociales entre les membres d'une même collectivité des Premières Nations se seraient accrues, alors que certains individus auraient eu accès à des emplois de «qualité» (notamment dans l'administration de la réserve, etc.) tandis que d'autres seraient contraints à des emplois temporaires/saisonniers ou moins bien rémunérés. Toutefois, les données sur lesquelles repose l'étude ne permettaient pas l'insertion d'un facteur temporel puisqu'il s'avère impossible d'identifier un même répondant pour différentes enquêtes⁷⁸.

⁷⁸ Notamment parce que les bases de données ne sont pas construites pour réaliser des analyses longitudinales; il n'existe pas de numéro d'identification qui permettrait de retracer un même répondant d'une enquête à l'autre. Cela s'explique par le fait que les questionnaires de recensements longs sont administrés à un échantillon de la population canadienne, sauf pour les résidents des réserves et des communautés nordiques, et que, par conséquent, ce ne sont pas exactement les mêmes individus qui sont interviewés d'une fois à l'autre.

Conclusion

Les recherches quantitatives sur les conditions autochtones ont permis de rendre visibles dans l'espace public canadien les inégalités sociales à l'égard des Amérindiens. Plusieurs études pancanadiennes ont montré, principalement à l'aide d'analyses descriptives, l'influence de l'emplacement géographique (White & Maxim, 2007; O'Sullivan & McHardy, 2004; McHardy & O'Sullivan, 2004), du type de communauté habitée (AINC, 1997; O'Sullivan & McHardy, 2004; McHardy & O'Sullivan, 2004; Dore & Kulshreshtha, 2003) et le type dominant de l'économie régionale (Duhaime & Godmaire, 2004) sur les conditions générales de vie. D'autres recherches pancanadiennes se sont penchées sur l'influence des caractéristiques individuelles telles que le genre (Gerber, 1990), l'appartenance ethnique (Wilkes, 2010 ; Gionet, 2008; Maxim, White & Beavon, 2001; Nobles, 2002; De Silva, 1999; Bernier, 1997; George & Khun, 1994; Gerber, 1990) et l'âge (De Silva, 1999).

La présente recherche avait pour but d'évaluer l'impact des facteurs de contexte et des facteurs individuels sur les situations socioéconomiques des résidents des collectivités des Premières Nations du Québec et des collectivités avoisinantes. Plus spécifiquement, nous nous intéressions à l'apport des facteurs d'emplacement géographique (zones), d'environnement immédiat (regroupements), de type de collectivité (réserve ou non) et d'autochtonité dans l'explication des inégalités sociales. En tout, quatre dimensions inspirées de l'indice de bien-être des collectivités (IBC) ont été étudiées : la scolarité, l'activité, le revenu et le logement. Des régressions logistiques binomiales ont été réalisées sur les données de l'enquête censitaire de 2001. Les résultats de recherche montrent que, bien que les facteurs de contexte soient déterminants dans l'explication des chances différenciées, les facteurs individuels sont, sauf pour les inégalités scolaires, les principaux prédicteurs des inégalités.

Pourtant, les facteurs d'emplacement géographique, d'environnement immédiat et de type de communauté sont associés à des chances différenciées d'emploi, de scolarité, de revenu et de qualité du logement. Sauf pour l'explication du surpeuplement des loyers, les facteurs d'emplacement géographique et d'environnement immédiat s'avèrent des indicateurs distincts qui, chacun, apportent à l'explication des inégalités une information

unique. L'environnement immédiat apparaît être un déterminant avec un poids plus grand que celui de l'emplacement géographique.

En outre, l'autochtonité est mise en lien avec les situations d'emploi, scolaire, de logement et de revenu différenciées. Généralement, elle permet d'expliquer la présence d'inégalités sociales, même lorsque nous contrôlons pour les autres caractéristiques pertinentes. Toutefois, le poids explicatif de l'indicateur apparaît très faible en regard des autres prédicteurs. De plus, l'âge, le genre, la scolarité et l'occupation sont tous déterminants. Plus encore, la scolarité semble être le principal déterminant de l'emploi. Quant au revenu, ses prédicteurs majeurs sont la scolarité et l'occupation. Les inégalités scolaires seraient donc en amont des inégalités d'emploi et de revenu. Pour la majorité des sous-dimensions à l'étude (par exemple, alphabétisation fonctionnelle, statut d'emploi, etc.), les facteurs de contexte et les facteurs individuels apparaissent comme imbriqués.

Par ailleurs, l'introduction conjointe des facteurs de contexte et des facteurs individuels permet de fragmenter les classes d'équivalence en rendant compte des forces qui traversent ces classes. Conséquemment, cela fait éclater l'image homogène des catégories Amérindien et Allochtone due, en partie, à leur mise en parallèle dans les analyses descriptives pancanadiennes, et laisse entrevoir que les conditions d'existence des Amérindiens, tout comme celles des non-Amérindiens, doivent être pensées au pluriel. Les résultats d'analyse invitent donc à repenser la façon dont est présentée la situation socioéconomique des Amérindiens et montrent l'urgence, dans la recherche portant sur les conditions autochtones, de considérer d'autres facteurs, notamment spatiaux, qu'uniquement l'autochtonité puisque ces facteurs interviennent aussi dans les dynamiques d'inégalités, transcendant et fragmentant les catégories ethniques.

En soi, faire voir les «inégalités statistiques» permet de souligner les «inégalités de droit» entre Amérindiens et Allochtones qui subsistent dans le contexte canadien. Cependant, l'étude des déterminants des inégalités sociales internes à la catégorie «Amérindien» — dans des contextes intra-provinciaux — s'avère un champ de recherche pertinent pour les études ultérieures, notamment en ce qui a trait aux inégalités d'accès à la scolarité.

Bibliographie

- Affaire Indienne et du Nord Canada - AINC (2010). *Le Registre des Indiens*. Mis à jour le 11 mars 2010, disponible en ligne au «<http://www.ainc-inac.gc.ca/br/is/tir-fra.asp>», consulté le 28 juillet 2010.
- Affaire Indienne et du Nord Canada – AINC (1997). *Socio-Economic Indicators in Indian Reserves and Comparable Communities, 1971-1991*. Département de la statistique, Ottawa; 55 p. Numéro R32-181/1991E au catalogue.
- Alfred, T. & Corntassel, J. (2005). «Being Indigenous : Resurgences against Contemporary Colonialism.», *Government and Opposition*, 40 (4), pp. 597-614
- Amiriaux, V. & Simon, P. (2006). «There are no minorities here. Cultures of Scholarship and Public Debate on Immigrants and Integration in France», *International Journal of Comparative Sociology*, 47, pp.191-215
- Anderson, B. (1991) [1983]. *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, New York, Verso, 224 p.
- Anderson, Chris (2008). “From nation to population: the racialisation of «Métis» in the Canadian census”, *Nation and Nationalism*, 14 (2), pp.347-368
- Anderson, R. B. & Bone, R. M. (1995). “First Nations Economic Development: A Contingency Perspective”, *The Canadian Geographer*, 39 (2), pp. 120-130
- Armstrong, R. P. (2001). Tendances géographiques du bien-être socioéconomique des collectivités des Premières nations. Statistique Canada, Division de l’agriculture, Numéro 21-601-MIF01046 au catalogue, 30 p.
- Benzécri, J.-P. et al. (1980). *L’analyse des données. L’analyse des correspondances*, 3^{ème} édition, Bordas, Paris, 632 p.
- Cheal, D. (2003). «Trouver une niche : la différenciation en fonction de l’âge dans la population active», in *Différenciation sociale : modèles et processus*, D. Juteau (eds.), Les Presses de l’Université de Montréal, pp. 85-119
- Cibois, P. (1997). « Les pièges de l’analyse des correspondances », *Histoire & Mesure*, vol. 12, no.3, pp. 299-320
- Cooke, M., Beavon, D. et McHardy, M. (2004). *Mesure du bien-être des peuples autochtones: Application de l’Indicateur du développement humain des Nations Unies aux Indiens inscrits au Canada, 1981-2001*, Direction de la recherche stratégique et de l’analyse, Ottawa, AINC.
- Cooke, M. (2005). *L’indice de bien-être des collectivités autochtones (IBC): une analyse théorique*, Direction de la recherche stratégique et de l’analyse, Ottawa, AINC.
- Cuin, C.H. (1999). «Inégalités sociales», in *Dictionnaire de sociologie*, Akoun A. et Ansart P. (éd.), Le Robert/Seuil; Tours, pp. 281-282

- Bernier, R. (1997). *Les dimensions de l'inégalité salariale chez les Autochtones*, Statistique Canada, No109, Direction des études analytiques
- Bilge, S. (2004). «Ethnicité et État : les catégories ethniques et «raciales» dans les recensements canadiens », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, 56, pp. 85-107
- Bourhis, R. Y. (2003). "Measuring ethnocultural diversity using the Canadian census", *Canadian Ethnic Studies*, 35 (1), pp. 9-27
- Boyd, Monica (1996). «Constructing Ethnic responses: Socioeconomic and Media Effects», Center for the Study of Population, Florida State University, Tallahassee
- Bressoux, P. (2008). *Modélisation statistique appliquée aux sciences sociales*, De Boeck, Bruxelles, 464 p.
- De Silva, A. (1999). «Wage Discrimination Against Natives», *Canadian Public Policy*, 25 (1), pp. 65-85
- Desrosières, A. (2008). *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument scientifique I*, Presses de l'École des mines, Paris, 328 p.
- Desrosières, A. (2001). «Entre réalisme métrologique et conventions d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative», *Genèses*, 43, pp. 112-127
- Desrosières, A. (2000). *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. La Découverte, Paris, 456 p.
- Dore, M. H. I., & Kulshreshtha, s. (2003). «The labor market and rural-urban differences among first nations: the case of Saskatchewan», *The Journal of Socio-Economics*, 32, pp. 147-159.
- Duhaime, G. (2009). *La pauvreté au Nunavik. État des connaissances*. Chaire Condition Autochtone, 48 p.
- Duhaime, G & Al. (2002). «Social cohesion and living conditions in the canadian Artic: from theory to measurement.», *Social Indicators Research*, 66, pp. 295-317
- Duhaime, G. et Godmaire, A. (2002). «Les modèles de développement du nord. Analyse exploratoire au Québec isolé. », *Recherches sociographiques*, 43 (2), pp. 329-351
- Dupuis, R. (1998). *La question indienne au Canada*, Éditions du Boréal, Boucherville, 127 p.
- Dupuis, R. (1995). «Les politiques canadiennes et québécoises relatives aux Autochtones» Actes du Colloque *Autochtones et Québécois : la rencontre des nationalismes*, Pierre Trudel (eds.), Recherches amérindiennes au Québec, Cégep du Vieux-Montréal, 28 et 29 avril 1995, pp. 56-69
- Escofier, B. et Pagès, J. (1998). *Analyses factorielles simples et multiples. Objectifs, méthodes et interprétation*. 3^{ème} édition, DUNOD, Paris, 284 p.
- Édouard, R. (2008). *Le développement inégal et la production des conditions de vie. Le cas des Inuit de l'Arctique canadien*, thèse de doctorat, Université Laval, 393 p.
- Foucault, M. (2004). *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Édition du Seuil, Lonrai, 355 p.
- Foucault, M.I (1994). *Dits et écrits*, Édition Gallimard, Paris, 835 p.
- Fox, W. (1999). *Statistiques sociales*, Les Presses de l'Université Laval; Québec, 374 p.
- Frideres, J. (2008). «Aboriginal identity in the canadian context», *The Canadian Journal of Natives Studies*, 28 (2), pp. 313-342

- Frideres, J. & R. R. Gadacz (2001). *Aboriginal Peoples in Canada. Contemporary Conflicts*, Toronto, 6th ed., 420 p.
- George, P. & Khun, P.(1994). «The size and structure of Native-white wage differentials. » *Canadian Journal of Economics*, no.27, pp. 20-42
- Gerber, L. M. (1990). «Multiple Jeopardy: A socio-economic comparison of men and women among the Indian, Metis and Inuit peoples of Canada», *Canadian Ethnic Studies*, 22 (3), pp. 69-85
- Gionet, L. (2008). «Les membres des Premières nations: divers résultats du Recensement de 2006», *Tendances sociales canadiennes*, Ottawa: Statistique Canada, pp.55-62, Numéro 11-008 au catalogue
- Girod, R. (1984). *Les inégalités sociales*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je?, 127 p.
- Goldmann, G. (1997). «*La mesure de l'ethnicité au Canada : évolution et débats actuels*» in *Old and New Minorities/Anciennes et nouvelles minorités*, Jean-Louis Rallu, Youssef Courbage et Victor Piché (dir.), Éditions John Libbey Eurotext, Paris, pp. 31-48
- Guimond, É. (2003). “Définitions floues et explosion démographique chez les populations autochtones du Canada de 1986 à 2001”, *Des gens d’ici. Les Autochtones en milieu urbain*, David Newhouse et Evelyn Peters (dir.), Projet de recherche sur les politiques, Canada, (https://www.policyresearch.gc.ca/doclib/RP_PWFC_Guimond-paper_200712_f.pdf), consulté le 2 octobre 2009.
- Hacking, I. (2006). «Cours «B» : «Les choses, les gens et la raison. Deux types de gens : les cibles mouvantes», collège de France.
- Hacking, I. (2005). “Why race still matters”, *Daedalus*, pp. 102-116
- Hubner, B.E. (2007). “”This is the Whiteman’s Law”: Aboriginal resistance, bureaucratic change and the Census of Canada 1830-2006”, *Archival Science*, 7 (3), pp.195-206
- Jacobs, J. (1984). *Cities and the Wealth of Nations*, Random House, New York, 257 p.
- Jaccoud, M. (1995). «L’exclusion sociale et les Autochtones». *Lien social et Politiques*, 34, pp. 93-100
- Juteau, D. (2003). *La différenciation sociale : modèles et processus*. Les Presses de l’Université de Montréal, 298 p.
- Juteau, D. (2000). Profils de la différenciation sociale au Canada: pour en comprendre la dynamique et en réduire les écarts. *Analyse de Politiques*, XXVI(2), pp. S107-S121.
- Juteau, D. (1999). *L’ethnicité et ses frontières*. Les Presses de l’Université de Montréal, Boucherville, 225 p.
- Kendall, J. (2001). «Circles of Disadvantage: Aboriginals Poverty and Underdevelopment in Canada», *The American Review of Canadian Studies*, 31(1), pp. 43-59
- Kertzer, D. I. & Arel, D.. (2002). «Census, identity formation, and the struggle for political power» in *Census and Identity. The Politics of Race, Ethnicity, and Language in National Censuses*, David Kertzel et Dominique Arel (dir.), Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-42
- Maxim, P., White, J & Beavon, D. (2001). «Dispersion and Polarization of Income about Indigenous and non-Indigenous Canadians», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 38 (4), pp. 465-476

- McHardy, M. et O'Sullivan E. (2004). *Bien-être des collectivités des Premières nations du Canada: indice de bien-être des collectivités (IBC), 2001*, Direction de la recherche stratégique et de l'analyse, Ottawa: AINC.
- Nobles, M. (2002). «Racial categorization and censuses» in *Census and Identity. The Politics of Race, Ethnicity, and Language in National Censuses*, David Kertzel et Dominique Arel (dir.), Cambridge, Cambridge University Press, pp. 43-70
- Norris, M. J. (1996). Contemporary Demography of Aboriginal Peoples in Canada. In D. A. Long & O. P. Dickason (Eds.), *Visions of the Heart: Canadian Aboriginal Issues*. Montreal: Harcourt Brace & Company Canada, pp. 179-237
- O'Sullivan, E. et McHardy, M. (2004). *L'indice du bien-être des collectivités (IBC): évolution de la différence entre le bien-être des collectivités des Premières Nations et celui des autres collectivités canadiennes*, Catalogue: R2 349/2004F, Direction de la recherche stratégique et l'analyse, AINC.
- O'Sullivan, E (2006). *L'indice du bien-être des collectivités (IBC): bien-être des collectivités des Premières nations, de 1981 à 2001 et à l'avenir*, Direction de la recherche stratégique et de l'analyse, Ottawa, AINC.
- Potvin, M. (2005). «Le rôle des statistiques sur l'origine ethnique et la "race" dans le dispositif de lutte contre les discriminations au Canada», *Revue internationale des sciences sociales*, 1 (183), pp.31-48
- Retzlaff, S. (2005). «What's in a name? The politics of labelling and Native identity construction.», *The Canadian Journal of Natives Studies*, 15 (2), pp. 609-626
- Saku, J.C. (1999). «Aboriginal census data in Canada: A research note», *The Canadian Journal of Native Studies*, XIX (2), pp.365-379
- Secrétariat aux affaires autochtones (2009). *Statistiques des populations autochtones du Québec 2007*, mis à jour le 4 mai 2009, disponible en ligne au «<http://www.saa.gouv.qc.ca/nations/population.htm>», consulté le 8 novembre 2010.
- Simard, J.-J. (2003). *La Réduction. L'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*, Sillery, Septentrion, 430 p.
- Simon, P. (1997). «La statistique des origines. «Race» et ethnicité dans les recensements aux États-Unis, Canada et Grande-Bretagne», *Sociétés Contemporaines*, 26, pp. 11-44
- Southcott, C. (2003). «Différenciation sociale selon les régions dans le Canada de demain : différences tendanciennes entre régions urbaines et régions rurales pour la prochaine décennie», in *Différenciation sociale : modèles et processus*, D. Juteau (eds.), Les Presses de l'Université de Montréal, pp.206 à 251
- Statistique Canada (2010a). *Dictionnaire de recensement de 2006*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada. Recensement du Canada de 2006. Numéro 92-566-X au catalogue.
- Statistique Canada (2010b). *Dictionnaire de recensement de 2006*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada. Recensement du Canada de 2006. Numéro 92-569-X au catalogue.

- Statistique Canada (2009). *Historique du recensement du Canada*, mis à jour le 16 septembre 2009, disponible en ligne au « <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/about-apropos/hist-fra.cfm> », consulté le 10 novembre 2009.
- Statistique Canada (2008a). *Rapport sur les discussions régionales à propos des questions d'identification autochtone*, Ottawa, Ministère de l'industrie, Numéro 89-639-X au catalogue, 19 p.
- Statistique Canada (2008b). *Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés*, mis à jour le 24 décembre 2008, disponible en ligne au « <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/notes/aboriginal-autochtones-fra.cfm> », consulté le 2 avril 2010.
- Statistique Canada (2008c). *Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés*, mis à jour le 16 novembre 2008, disponible en ligne au « <http://www.statcan.gc.ca/c1996-r1996/app-ann-1-fra.html> », consulté le 9 juin 2010.
- Statistique Canada (2008d). *Aboriginal Peoples in Canada in 2006 : Inuit, Métis and First Nations, 2006 Census. Aboriginal People, 2006 Census*. Ottawa, Ministère de l'industrie, Numéro 97-558-XIE au catalogue, 52 p.
- Statistique Canada (2006a). *Guide du recensement 2006*. Ottawa, 41 p.
- Statistique Canada (2006b). *Questions du recensement de 2006 et raisons pour lesquelles les questions vous sont posées*. Ottawa, 49 p.
- Statistique Canada (2006c). *Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 – Rapports provinciaux et territoriaux : Population autochtone hors réserve*. Ottawa, Ministère de l'industrie, Numéro 89-618-XIF au catalogue, 122 p.
- Statistique Canada (2005). *Historique du recensement du Canada*, mis à jour le 16 mai 2005, disponible en ligne au « <http://www12.statcan.ca/francais/census01/info/history.cfm> », consulté le 10 novembre 2009.
- Statistique Canada (2003). *Dictionnaire du recensement de 2001*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada. Recensement du Canada de 2001. Numéro 92-378-XIF au catalogue.
- Statistique Canada (2001). *Questionnaire de recensement*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada. Recensement du Canada de 2001. 32 p.
- Statistique Canada (1996). *Questionnaire de recensement*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada. Recensement du Canada de 1996. 32 p.
- Statistique Canada (1992). *Dictionnaire de recensement de 1991*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada. Recensement du Canada de 1991. Numéro 92-301F au catalogue.
- Statistique Canada (1988). *Référence. Le recensement en bref*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada. Numéro 99-104E au catalogue.
- Wilkes, R. (2010). "Indigenous People", in B. Edmonston and E. Fong (eds), *The Changing Canadian Population*, Montréal: McGill Queen's University Press, pp. 313-329
- Wright, R. E. (1993). "Using census data to examine Aboriginal issues: A methodological note", *Canadian Journal of Native Studies*, 13 (2), pp. 291-307

- Wotherspoon, T. (2003). «Les Autochtones, les politiques sociales et la différenciation sociale au Canada», in *Différenciation sociale : modèles et processus*, D. Juteau (eds.), Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 155-203
- Wotherspoon, T., & Satzewich, V. (1993). *First Nations. Race, Class, and Gender Relations*. Nelson Canada, Scarborough, 311 p.
- White, J.P. et Maxim, P.S. (2007). *Bien-être des collectivités: comparaisons entre collectivités analogues*, Direction de la recherche stratégique et de l'analyse, Ottawa, AINC.

Appendice

Tableau XVIII. Tableau des différents groupes possibles selon les combinaisons de réponses aux questions 17, 21 et 22				
Groupes	Population entière		Population de 20 à 59 ans	
	%	N	%	N
Origine Amérindienne, Identité Amérindienne et inscrit	8,16%	35 085	6,81%	17 045
Origine Amérindienne, Identité Amérindienne et non inscrit	0,31%	1 375	0,31%	795
Origine Amérindienne, Sans Identité Amérindienne et inscrit	0,03%	155	0,03%	75
Origine Amérindienne, Sans Identité Amérindienne et non inscrit	0,87%	3 755	0,90%	2 265
Sans origine Amérindienne, Identité Amérindienne et inscrit	0,24%	1 045	0,23%	595
Sans origine Amérindienne, Identité Amérindienne et non inscrit	0,25%	1 115	0,23%	585
Sans origine Amérindienne, sans Identité Amérindienne et inscrit	0,05%	255	0,07%	175
Sans origine Amérindienne, sans Identité Amérindienne et non inscrit	90,04%	387 075	91,38%	228 625
Total	100,00%	429 845	100,00%	250 165

Tableau XIX. Tableau croisé des différents groupes possibles selon les combinaisons de réponses aux questions 17, 21 et 22 par type de collectivité; Population de 20 à 59 ans

Groupes	Types de collectivité				Total
	Collectivité des Premières Nations		Collectivité avoisinante		
	%	N (arrondi)	%	N (arrondi)	
Origine Amérindienne, Identité Amérindienne et inscrit	89,49%	15 405	0,71%	1 645	17 045
Origine Amérindienne, Identité Amérindienne et non inscrit	0,49%	85	0,31%	715	795
Origine Amérindienne, Sans Identité Amérindienne et inscrit	0,32%	55	0,01%	25	75
Origine Amérindienne, Sans Identité Amérindienne et non inscrit	0,44%	75	0,94%	2 195	2 265
Sans origine Amérindienne, Identité Amérindienne et inscrit	1,02%	175	0,18%	425	595
Sans origine Amérindienne, Identité Amérindienne et non inscrit	0,09%	15	0,24%	565	585
Sans origine Amérindienne, sans Identité Amérindienne et inscrit	0,49%	85	0,04%	95	175
Sans origine Amérindienne, sans Identité Amérindienne et non inscrit	7,70%	1 325	97,57%	227 305	228 625
Total	100,00%	17 215	100,00%	232 955	250 170

**Tableau XX. Formats des questions pour recenser l'autochtonité –
Formulaire de recensement de 1986**

<p>7. Vous considérez-vous comme un(e) autochtone, c'est-à-dire Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se) ? (<i>Consulter le Guide</i>)</p>	<p>17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils? (<i>Consulter le Guide</i>) <i>Cochez ou précisez plus d'un s'il y a lieu</i></p> <p><input type="checkbox"/> Français</p> <p><input type="checkbox"/> Anglais</p> <p><input type="checkbox"/> Irlandais</p> <p><input type="checkbox"/> Écossais</p> <p><input type="checkbox"/> Allemand</p> <p><input type="checkbox"/> Italien</p> <p><input type="checkbox"/> Ukrainien</p> <p><input type="checkbox"/> Hollandais (Néerlandais)</p> <p><input type="checkbox"/> Chinois</p> <p><input type="checkbox"/> Juif</p> <p><input type="checkbox"/> Polonais</p> <p><input type="checkbox"/> Noir</p> <p><input type="checkbox"/> Inuit</p> <p><input type="checkbox"/> Indien de l'Amérique du Nord</p> <p><input type="checkbox"/> Métis</p> <p>Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s). <i>Par exemple, Portugais, Grec, Indien (Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien (précisez ci-dessous)</i></p> <p><input type="text"/></p> <p>Autre (précisez)</p> <p><input type="text"/></p> <p>Autre (précisez)</p> <p><input type="text"/></p> <p>Autre (précisez)</p>
<p><input type="checkbox"/> Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, Inuit</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, Indien(ne) inscrit(e)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, Indien(ne) non inscrite</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, Métis(se)</p>	

**Tableau XXI. Formats des questions pour recenser l'autochtonité –
Formulaire de recensement de 1991**

<p>15. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?</p> <p><i>Cochez ou précisez plus d'un groupe s'il y a lieu.</i></p> <p>Nota : <i>Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme Canadiens, on recueille de l'information sur leurs origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une chance égale de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines ancestrales.</i></p> <p>Consulter le Guide</p> <p><i>Exemples d'autres groupes ethniques ou culturels : Portugais, Grec, Indien de l'Inde, Pakistanais, Philippin, Vietnamiens, Japonais, Libanais, Haïtiens, etc.</i></p>	<p><input type="radio"/> Français</p> <p><input type="radio"/> Anglais</p> <p><input type="radio"/> Allemand</p> <p><input type="radio"/> Écossais</p> <p><input type="radio"/> Italien</p> <p><input type="radio"/> Irlandais</p> <p><input type="radio"/> Ukrainien</p> <p><input type="radio"/> Chinois</p> <p><input type="radio"/> Hollandais (Néerlandais)</p> <p><input type="radio"/> Juif</p> <p><input type="radio"/> Polonais</p> <p><input type="radio"/> Noir</p> <p><input type="radio"/> Indien de l'Amérique du Nord</p> <p><input type="radio"/> Métis</p> <p><input type="radio"/> Inuit/Esquimau</p> <p>Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) – <i>Précisez</i></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p>
<p>16. Cette personne est-elle un(e) Indien(ne) inscrit(e) aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada ?</p> <p>Consulter le Guide.</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien(ne) inscrit(e) <i>Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Mousqueam)</i></p> <p><input type="text"/></p>

**Tableau XXII. Formats des questions pour recenser l'autochtonité –
Formulaire de recensement de 1996**

<p>17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenait-ils ?</p> <p>Par exemple, Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïquain, Vietnamien, Libanais, Chilien, Somalien, etc.</p>	<p align="center"><i>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</i></p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
<p>18. Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau) ?</p> <p><i>Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i></p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p><input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p><input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p>
<p>20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation</p> <p><i>Précisez la bande indienne ou la première nation (p.e.x., Musqueam)</i></p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-top: 10px;"></div>
<p>21. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>

**Tableau XXIII. Formats des questions pour recenser l'autochtonité –
Formulaire de recensement de 2001**

<p><i>Bien que la plupart des gens au Canada se considèrent comme Canadiens, les renseignements sur leurs origines ancestrales qui sont recueillis depuis le recensement de 1901 permettent de rendre compte de l'évolution de la composition de la population diverse du Canada. Cette question porte donc sur les origines des ancêtres de la personne.</i></p> <p>17. À quel(s) groupe(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ?</p> <p><i>Par exemple, canadien, français, anglais, chinois, italien, allemand, écossais, irlandais, cri, micmac, métis, inuit (esquimau), indien de l'Inde, ukrainien, hollandais, polonais, portugais, philippin, juif, grec, jamaïquain, vietnamien, libanais, chilien, somalien, etc.</i></p>	<p align="center"><i>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</i></p> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%;"></div>
<p>18. Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau) ?</p> <p><i>Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i></p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p><input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p><input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p>
<p>20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation</p> <p><i>Précisez la bande indienne ou la première nation (p.e.x., Musqueam)</i></p> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%; margin-top: 10px;"></div>
<p>21. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>

**Tableau XXIV. Formats des questions pour recenser l'autochtonité –
Formulaire de recensement de 2006**

<p><i>Depuis plus de 100 ans, on recueille des données du recensement sur les origines ancestrales afin de connaître la diversité de la population du Canada.</i></p> <p>17. Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne ?</p> <p><i>Habituellement, ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent.</i></p> <p><i>Par exemple, canadien anglais, français, chinois, italien, allemand, écossais, indien de l'Inde, irlandais, cri, mi'kmaq (micmac), métis, inuit (esquimau), ukrainien, hollandais, philippin, polonais, portugais, juif, grec, jamaïquain, vietnamien, libanais, chilien, salvadorien, somalien, etc.</i></p>	<p><i>Précisez tous les origines qui s'appliquent en lettres majuscules</i></p> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%;"></div> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%;"></div>
<p>18. Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau) ?</p> <p><i>Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i></p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p><input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p><input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p>
<p>20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une Première Nation ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une Première Nation</p> <p><i>Précisez la bande indienne ou la Première Nation (p.e.x., Musqueam)</i></p> <div style="border: 1px solid black; height: 25px; width: 100%;"></div>
<p>21. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada ?</p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>

Tableau XXV. Définition des zones géographiques établies par l'AINC et noms attribués par McHardy & O'Sullivan (2004) et White & Maxim (2007).

Zones	Noms des zones	Définitions
Zone 1	Zone urbaine	La Première Nation est située à moins de 50 km d'un centre de service relié par une route d'accès ouverte à l'année longue.
Zone 2	Zone rurale	La Première Nation est située entre 50 km et 350 km d'un centre de service relié par une route d'accès ouverte à l'année longue.
Zone 3	Zone isolée	La Première Nation est située à plus de 350 km d'un centre de service relié par une route d'accès ouverte à l'année longue.
Zone 4	Zone difficile d'accès/ éloignée	La Première Nation n'a pas de route d'accès ouverte reliée à l'année longue à un centre de service et, de ce fait, subit des coûts de transport plus élevés.

Les définitions sont tirées du *Manuel de classification des bandes* (AINC, 2000).

Tableau XXVI. Variation des conditions de bien-être entre les collectivités des Premières Nations et les autres collectivités canadiennes, période de 1991 à 2001 (O'Sullivan & McHardy, 2004).

Régions	Écart entre les valeurs d'IBC moyennes des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes			Variation de l'écart pour la période 1991-2001
	1991	1996	2001	
Atlantique	0,10	0,06	0,07	- 0,04
Québec	0,20	0,16	0,15	- 0,05
Manitoba	0,26	0,23	0,22	- 0,04
Saskatchewan	0,28	0,24	0,23	- 0,05
Alberta	0,30	0,26	0,26	- 0,04
Nord	0,03	0,02	0,01	- 0,03

Tableau XXVII. Distribution des âges selon les groupes de collectivités

Groupes de collectivités	Collectivités des Premières Nations							Collectivités avoisinantes								
	Nombre de communautés par groupe	Pourcentages arrondis selon les groupes d'âge (%)						Effectif total arrondis (N)	Nombre de communautés par groupe	Pourcentages arrondis selon les groupes d'âge (%)						Effectif total arrondis (N)
		Moins de 20 ans	20 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus			Moins de 20 ans	20 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus	
Groupe 1	1	27,06	10,59	15,29	16,47	9,41	21,18	425	8	22,11	10,27	12,27	17,75	15,32	22,32	5735
Groupe 2	1	26,67	16,67	10,00	23,33	13,33	10,00	150	7	21,25	13,21	12,79	16,61	14,26	21,88	65895
Groupe 3	1	43,82	17,98	13,48	11,24	7,87	5,62	445	7	28,95	12,42	14,23	18,14	12,56	13,71	18015
Groupe 4	1	54,27	15,58	15,08	7,54	4,52	3,02	995	4	26,35	11,96	15,38	18,62	12,97	14,73	29285
Groupe 5	1	39,62	15,09	16,04	13,21	8,49	8,49	530	6	26,76	11,49	14,05	18,78	14,32	14,73	3700
Groupe 6	2	52,00	13,33	14,67	9,33	4,00	6,67	375	3	30,43	11,96	10,87	15,76	13,59	17,39	920
Groupe 7	2	32,00	14,00	20,00	12,00	14,00	8,00	250	3	28,55	12,38	17,89	15,93	11,64	13,73	4080
Groupe 8	1	37,67	10,23	17,67	13,49	10,23	11,16	1075	5	22,21	10,29	14,14	17,65	15,37	20,46	7675
Groupe 9	1	52,12	14,55	15,76	8,48	4,85	4,55	1650	2	21,23	10,54	13,25	16,95	17,52	20,80	3510
Groupe 10	2	49,82	16,97	15,50	8,49	4,80	4,43	2710	2	18,69	16,82	18,69	27,10	10,28	9,35	535
Groupe 11	4	42,89	19,98	15,24	10,09	5,85	6,05	4955	3	29,48	12,06	17,55	18,77	11,79	10,49	11110
Groupe 12	4	43,34	18,14	15,59	9,61	6,70	6,70	6865	1	30,15	15,21	13,14	21,13	12,63	7,73	1940
Groupe 13	1	46,15	15,38	16,67	8,33	6,41	7,05	780	1	43,24	14,41	17,12	12,61	7,21	6,31	555
Groupe 14	1	25,57	11,97	18,12	16,18	13,59	14,56	1545	10	23,83	12,84	15,82	17,04	14,75	15,73	158760
Groupe 15	1	50,00	17,39	17,39	8,70		6,52	230	4	27,38	11,60	17,99	15,78	11,34	16,17	3835
Groupe 16	2	46,63	16,13	15,84	10,26	4,99	6,16	1705	2	21,83	11,97	11,27	16,90	17,61	20,42	710
Groupe 17	1	43,04	15,19	17,72	10,13	6,33	8,86	395	4	24,60	11,21	14,62	21,19	13,64	14,86	4105
Groupe 18	2	46,28	12,64	16,70	11,74	6,55	6,32	2215	3	24,84	12,37	16,11	17,70	14,37	14,67	25225
Groupe 19	1	41,27	16,81	14,41	13,32	8,30	6,33	2290	3	25,93	12,91	17,06	14,70	14,25	15,60	4455
Groupe 20	1	23,08	19,23	13,46	17,31	15,38	11,54	260	4	21,77	12,00	14,52	17,54	14,92	19,56	4960
Groupe 21	1	34,69	14,91	14,91	14,36	10,84	11,11	1845	4	26,82	12,21	13,39	18,49	13,68	15,49	24495
Groupe 22	1	43,88	17,35	13,27	14,29	5,10	8,16	490	5	24,68	9,41	14,08	17,60	14,36	19,98	12640
Groupe 23	1	38,75	11,76	15,92	14,88	8,30	11,07	1445	4	25,76	9,66	13,73	18,14	13,73	19,49	2950
Groupe 24	3	49,26	10,34	17,73	9,36	6,40	7,88	1015	1	31,25	16,67	16,67	16,67	18,75	6,25	240

Tableau XVIII. Localités composant les aires ethnogéographiques selon le type d'économie dominante (Duhaim & Godmaire, 2002)

Aires ethnogéographiques selon le type d'économie	Aires ethnogéographiques	Localités	Aires ethnogéographiques selon le type d'économie	Aires ethnogéographiques	Localités
Aire autochtone d'économie à grande échelle	Cri	Chisasibi Eastmain Mistassini Némaska Oujé-Bougoumou	Aire autochtone d'économie à petite échelle	Algonquin	Grand-Lac-Victoria Kabaowek Kitigan Zibi Lac-Rapide Lac-Simon
	Inuit	Akulivik Aupaluk Unikjuak Ivujik Kangiqsualujjuaq Kangiqsujuaq Kangirsuk		Attikamek	Manawan Opitciwan Wemotaci
	Naskapi	Kawawachikamach		Montagnais	Betsiamites La Romaine Les Escoumins Mashteuiatsh Matimekosh
Aire allochtone d'économie à grande échelle	Caniapiscou	Fermont Gagnon Schefferville	Aire allochtone d'économie à petite échelle	Basse-Côte-Nord	Aylmer Sound Blanc-Sablon Bradore Chevery Harrington Harbour Kégaska La Romaine La Tabatière Lourdes-de-Blanc-Sablon Middle Bay Rivière-Saint-Paul Saint-Augustin Tête-à-la-Baleine Vieux-Fort
	Nord-du-Québec	Chapais Chibougamau Lebel-sur-Quévillon Matagami Municipalité de la Baie James Joutel Radisson		Minganie	Aguanish Anticosti Baie-Johan-Beetz Havre-Saint-Pierre Longue-Pointe-de-Mingan Natasquan Rivière-au-Tonnerre Rivière-Saint-Jean

**Tableau XXIX. Liste des regroupements de collectivités selon un
critère de proximité géographique**

GR	Nom de la SDR 2001	Code de la SDR 2001	Nom de la SDR2001	Code SDR 2001
1	Odanak 12	2450802	Pierreville	2450105
			Saint-François-du-Lac	2450128
			Saint-Thomas-de-Pierreville	2450110
			Notre-Dame-de-Pierreville	2450115
			Saint-Elphège	2450095
			Saint-Pie-de-Guire	2449130
			Yamaska	2453075
			Yamaska Est	2453070
2	Wôlinak 11	2438802	Trois-Rivières	2437065
			Bécancour	2438010
			Nicolet	2450072
			Saint-Célestin	2450030
			Saint-Célestin	2450035
			Grand-Saint-Esprit	2450065
			Saint-Sylvère	2438010
3	Pikogan	2488802	Amos	2488055
			Tréceson	2488075
			Saint-Félix-de-Dalquier	2488060
			Saint-Mathieu-d'Harricana	2488050
			Saint-Marc-de-Figuery	2488040
			Sainte-Gertrude-Manneville	2488085
			Landrienne	2488035
4	Lac-Simon	2489804	Senneterre	2489045
			Senneterre	2489040
			Val-Senneville *	2489035
			Val-d'Or *	2489005

5	Timiskaming	2485806	Notre-Dame-du-Nord, Nédélec, Guérin, Saint-Eugène-de-Guigues, Angliers, Saint-Bruno-de-Guigues	2485090 2485100 2485095 2485085 2485080 2485045
6	Winneway Kitcisakik	2485804 2489802	Laforce Bellettre * Moffet *	2485070 2485065 2485075
7	Kebaowek/ Hunter's Point	2485802	Kipawa, Témiscaming, Saint-Édouard-de-Fabre **	2485010 2485005 2485015
8	Kitigan Zibi	2483802	Maniwaki, Egan-Sud, Déléage, Bois-Franc, Messine *	2483065 2483075 2483070 2483085 2483060
9	Manawan	2462802	Saint-Michel-des-Saints ** Saint-Zénon ***	2462085 2462080
10	Obedjiwan 28 Wemotaci	2490804 2490802	Parent ** Rivière-Windigo ***	2490030 2490912
11	Nemiscau Mistissini Oujé-Bougoumou Waswanipi	2499808 2499804 2499818 2499802	Chapais * Baie-James + Chibougamau **	2499020 2499060 2499025
12	Chisasibi Wemindji Eastmain	2499814 2499812 2499810	Matagami ***	2499015

	Waskaganish	2499806		
13	Whapmagoostui +	2499816	Kujjuarapik +	2499075
14	Wendake	2423802	Loretteville,	2423045
			Saint-Émile,	2423035
			Charlesbourg,	2423030
			Val-Bélair,	2423050
			Charlesbourg,	2423030
			Vanier,	2423010
			L'Ancienne-Lorette,	2423055
			Lac-Saint-Charles,	2423040
			Saint-Gabriel-de-Valcartier,	2422025
			Lac-Beauport	2422040
15	Pakuashipi +	2498802	Saint-Augustin +	2498012
			Bonne-Espérance +	2498010
			Blanc-Sablon +	2498005
			Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent +	2498015
16	La Romaine +	2498804	Aguanish *	2498030
	Natashquan 1	2498806	Natashquan	2498025
17	Mingan	2498808	Lointe-Point-de-Mingan,	2498045
			Rivière-Saint-Jean,	2498050
			Havre-Saint-Pierre *	3498040
			Baie-Johan-Beetz **	2498035
18	Uashat	2497802	Sept-Îles	2497010
	Maliotenam 27A	2497804	Gallix	2497015
			Moisie	2497005
19	Betsiamites 3	2496802	Raguenau,	2496040
			Colombier,	2495050
			Chute-aux-Outardes *	2496035
20	Essipit	2495802	Les Escoumins,	2495025

			Les Bergeronnes,	2495018
			Longue-Rive *	2495032
			Tadoussac *	2495005
21	Mashteuiatsh	2491802	Roberval	2491025
			Saint-Prime	2491035
			Saint-Félicien	2491042
			Sainte-Hedwidge	2491030
22	Gesgapegiag 2	2406802	Maria	2406005
			Cascapedia-Saint-Jules	2405077
			New Richmond	2405070
			Caplan	2405060
			Carleton-St-Omer	2406013
23	Listuguj	2406804	Pointe-à-la-Croix	2406030
			Ristitgouche-Partie-Sud-Est	2406035
			Escuminac	2406025
			Matapédia	2406045
24	Kawawachikamach +	2497806	Schefferville +	2497040
	Matimekosh +/	2497808		
	Lac John+			

Légende

* À plus de 25 km de la collectivité des Premières Nations

** À plus de 50 km de la collectivité des Premières Nations

*** À plus de 100 km de la collectivité des Premières Nations

+ Aucun accès routier direct

Tableau XXX. Modèles de régression sur le fait d'avoir fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaires

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)	Modèle 9 EXP(B)
Caractéristiques individuelles									
<i>Age (Ref=50-59 ans)</i>									
20-29	2,658 ***	2,856 ***				2,784 ***	2,855 ***	2,881 ***	2,912 ***
30-39	2,105 ***	2,207 ***				2,187 ***	2,251 ***	2,263 ***	2,275 ***
40-49	1,304 ***	1,319 ***				1,323 ***	1,348 ***	1,348 ***	1,350 ***
<i>Sexe (Ref= Homme)</i>									
femme	1,105 ***	1,109 ***				1,100 ***	1,095 ***	1,097 ***	1,098 ***
<i>Identité ethnique (Ref=Allochtone)</i>									
Amérindien		,371 ***							,409 ***
Caractéristiques communautaires									
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>									
Zone urbaine			1,007	,761 ***	,774 ***	1,007	,754 ***	,777 ***	,777 ***
Zone rurale			,549 ***	,721 ***	,811 **	,499 ***	,607 ***	,743 ***	,806 **
Zone isolée			,541 ***	,781 **	,842 *	,488 ***	,692 ***	,785 **	,827 *
Zone difficile d'accès			,467 ***	,647 ***	,712 **	,419 ***	,571 ***	,669 ***	,717 **
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>									
Groupe 2				1,696 ***	1,697 ***		1,660 ***	1,663 ***	1,682 ***
Groupe 3				1,059	1,064		1,007	1,015	1,028
Groupe 4				,894 **	,899 **		,846 ***	,855 ***	,876 **
Groupe 5				1,332 ***	1,343 ***		1,297 ***	1,317 ***	1,369 ***
Groupe 6				,578 ***	,538 ***		,621 ***	,551 ***	,589 ***
Groupe 7				1,518 ***	1,392 ***		1,624 ***	1,398 ***	1,394 ***
Groupe 8				,990	1,004		,973	,997	1,079
Groupe 9				,671 ***	,681 ***		,655 ***	,674 ***	,681 ***
Groupe 10				,508 ***	,531 ***		,466 ***	,505 ***	,503 ***
Groupe 11				,972	,940		,982	,931	,900
Groupe 12				,789 *	,826 *		,742 **	,809 *	,801 *
Groupe 13				1,160	1,172		1,073	1,096	1,066
Groupe 14				1,915 ***	1,897 ***		1,869 ***	1,838 ***	1,856 ***
Groupe 15				,874	,806		,886	,774 *	,754 **
Groupe 16				,523 ***	,542 ***		,497 ***	,535 ***	,536 ***
Groupe 17				,887	,803 *		1,004	,847	,798 *
Groupe 18				1,054	1,069		1,000	1,026	1,056
Groupe 19				,722 ***	,754 ***		,647 ***	,697 ***	,734 ***
Groupe 20				,734 ***	,738 ***		,703 ***	,708 ***	,723 ***
Groupe 21				1,287 ***	1,297 ***		1,251 ***	1,267 ***	1,301 ***
Groupe 22				1,230 ***	1,234 ***		1,224 ***	1,231 ***	1,240 ***
Groupe 23				,889 *	,928		,848 **	,914	,939
Groupe 24				,937	,977		,894	,965	1,038
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisinantes)</i>									
Collectivités des Premières Nations					,838 ***			,736 ***	1,578 ***
N (arrondi, non pondéré)	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170	250 170
Constante	,459 ***	,476 ***	,837 ***	,686 ***	,682 ***	,482 ***	0,402834091 ***	0,396876992 ***	0,392920091 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(334784,762, 4)	(331118,0196, 5)	(341050,43, 4)	(336405,144, 27)	(336336,903, 28)	(331870,90, 8)	(327013,88, 31)	(326815,55, 32)	(326060,55, 33)
R deux	,033	,048	,009	,027	,027	,045	,063	,064	,067
Nagelkerke	,045	,064	,012	,036	,037	,060	,084	,085	,089

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

Tableau XXXI-a. Modèles de régression relatifs à la possession d'un revenu individuel inférieur au 25e centile

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)	Modèle 9 EXP(B)	
Caractéristiques individuelles										
<i>Age (Ref=50-59 ans)</i>										
20-29	1,644 ***	2,214 ***	3,787 ***	3,892 ***				3,831 ***	3,851 ***	
30-39	,587 ***	,732 ***	1,204 ***	1,232 ***				1,217 ***	1,219 ***	
40-49	,660 ***	,757 ***	1,317 ***	1,331 ***				1,323 ***	1,316 ***	
<i>Sexe (Ref= Homme)</i>										
femme	2,375 ***	2,558	1,558 ***	1,559 ***				1,559 ***	1,564 ***	
<i>Scolarité (Ref= A une fréquentation post-secondaire)</i>										
N'a pas 9 années de scolarité		4,437 ***	2,226 ***	2,338 ***				2,275 ***	2,234 ***	
A plus de 9 années de scolarité		1,975 ***	1,538 ***	1,565 ***				1,553 ***	1,529 ***	
A un diplôme d'études secondaires		1,710 ***	1,459 ***	1,464 ***				1,466 ***	1,471 ***	
<i>Statut d'emploi (Ref=Majoritairement à temps plein)</i>										
Sans emploi			23,684 ***	23,864 ***				23,636 ***	23,751 ***	
Majoritairement à temps partiel			5,127 ***	5,099 ***				5,109 ***	5,128 ***	
<i>Identité ethnique (Ref=Allochtone)</i>										
Amérindien				,768 ***						
Caractéristiques communautaires										
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>										
Zone urbaine						,843 ***	,986	,976	,944 ***	1,058 **
Zone rurale						,945 *	1,226 **	1,128	,838 ***	,567 ***
Zone isolée						,925 **	1,162	1,090	,750 ***	,501 ***
Zone difficile d'accès						,947	1,528 ***	1,416 **	,974	,688 **
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>										
Groupe 2							,901 **	,901 **		,847 **
Groupe 3							,667 ***	,666 ***		,628 ***
Groupe 4							,766 ***	,764 ***		,710 ***
Groupe 5							,764 ***	,760 ***		,829 *
Groupe 6							,724 **	,764 *		,930
Groupe 7							,492 ***	,525 ***		,945
Groupe 8							,780 ***	,773 ***		,661 ***
Groupe 9							,958	,951		,877
Groupe 10							,813 *	,805 *		1,052
Groupe 11							,610 ***	,632 ***		1,270 *
Groupe 12							,665 ***	,657 ***		1,066
Groupe 13							,478 ***	,484 ***		,953
Groupe 14							,600 ***	,603 ***		,627 ***
Groupe 15							,413 ***	,442 ***		1,208
Groupe 16							,624 ***	,620 ***		,888
Groupe 17							,556 ***	,598 ***		1,489 **
Groupe 18							,729 ***	,723 ***		,743 ***
Groupe 19							1,376 ***	1,340 ***		,855 *
Groupe 20							1,161 **	1,158 **		1,331 ***
Groupe 21							,809 ***	,805 ***		,823 ***
Groupe 22							,682 ***	,681 ***		,733 ***
Groupe 23							,914	,890 *		,865
Groupe 24							,395 ***	,392 ***		,928
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisinantes)</i>										
Collectivités des Premières Nations								1,111 ***		
N (arrondi, pondéré)	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970
Constante	,231 ***	0,116 ***	0,038 ***	0,038 ***	0,371 ***	0,462 ***	0,464 ***	,039 ***	,051 ***	
Statistiques (- 2 LL, dl)	(265978,591, 4)	(256358,122, 7)	(195354,504, 9)	(195211,858, 10)	(280812,262, 4)	(279242,169, 27)	(279219,932, 28)	(195243,185, 13)	(194597,009, 36)	
R deux	,059	0,094	0,29	0,291	0,001	0,007	0,007	0,291	,293	
Nagelkerke	,087	0,14	0,43	0,431	0,002	0,011	0,011	0,431	,433	

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

Tableau XXXI-b. Modèles de régression sur le fait de posséder un revenu supérieur au 50e centile

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)	Modèle 9 EXP(B)
Caractéristiques individuelles									
<i>Age (Ref=50-59 ans)</i>									
20-29	,297 ***	,203 ***	,138 ***	,141 ***				,137 ***	,136 ***
30-39	1,167 ***	,897 ***	,555 ***	,569 ***				,553 ***	,550 ***
40-49	1,368 ***	1,192 ***	,772 ***	,780 ***				,770 ***	,773 ***
<i>Sexe (Ref= Homme)</i>									
femme	,316 ***	,282 ***	,394 ***	,395 ***				,394 ***	,390 ***
<i>Scolarité (Ref= A une fréquentation post-secondaire)</i>									
N'a pas 9 années de scolarité		,163 ***	,230 ***	,247 ***				,228 ***	,236 ***
A plus de 9 années de scolarité		,408 ***	,447 ***	,456 ***				,445 ***	,454 ***
A un diplôme d'études secondaires		,475 ***	,486 ***	,484 ***				,486 ***	,481 ***
<i>Statut d'emploi (Ref=Majoritairement à temps plein)</i>									
Sans emploi			,059 ***	,059 ***				,059 ***	,059 ***
Majoritairement à temps partiel			,154 ***	,152 ***				,154 ***	,153 ***
<i>Identité ethnique (Ref=Allochtone)</i>									
Amérindien				,660 ***					
Caractéristiques communautaires									
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>									
Zone urbaine					1,134 ***	,969 *	1,034 *	1,033 **	,909 ***
Zone rurale					1,046 *	,731 ***	1,163 *	1,237 ***	1,101
Zone isolée					,988	,736 ***	1,025	1,248 ***	1,069
Zone difficile d'accès					,751 ***	,529 ***	,789 *	,754 ***	,680 **
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>									
Groupe 2						1,223 ***	1,232 ***		1,348 ***
Groupe 3						1,584 ***	1,616 ***		1,876 ***
Groupe 4						1,428 ***	1,464 ***		1,712 ***
Groupe 5						1,441 ***	1,490 ***		1,416 ***
Groupe 6						1,064	,792 *		,984
Groupe 7						2,948 ***	2,092 ***		2,636 ***
Groupe 8						1,345 ***	1,421 ***		1,590 ***
Groupe 9						1,088	1,149 *		1,209 **
Groupe 10						1,188	1,332 **		1,256
Groupe 11						2,164 ***	1,834 ***		2,012 ***
Groupe 12						1,827 ***	2,080 ***		2,020 ***
Groupe 13						1,936 ***	1,910 ***		2,010 ***
Groupe 14						1,859 ***	1,800 ***		2,032 ***
Groupe 15						2,244 ***	1,585 ***		1,693 ***
Groupe 16						1,005	1,082		1,021
Groupe 17						2,249 ***	1,519 ***		1,545 ***
Groupe 18						1,614 ***	1,712 ***		1,842 ***
Groupe 19						,816 ***	,949		1,218 **
Groupe 20						,948	,966		1,004
Groupe 21						1,545 ***	1,591 ***		1,775 ***
Groupe 22						1,552 ***	1,572 ***		1,617 ***
Groupe 23						,862 **	1,001		,892
Groupe 24						2,041 ***	2,268 ***		1,607 **
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisinantes)</i>									
Collectivités des Premières Nations							,521 ***		
N (arrondi, pondéré)	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970	249 970
Constante	2,009 ***	4,55 ***	10,089 ***	10,13 ***	0,933 ***	0,668 ***	0,651 ***	9,847 ***	6,204 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(311798,393, 4)	(295612,085, 7)	(245879,685, 9)	(245441,484, 10)	(346129,483, 4)	(279242,169, 27)	(342558,795, 28)	(245662,118, 13)	(244140,628, 36)
R deux	,130	0,184	0,331	0,333	0,002	0,012	0,016	,332	,336
Nagelkerke	,173	0,246	0,442	0,444	0,002	0,016	0,021	,443	,448

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

Tableau XXXII-a. Modèles de régression sur le fait de posséder un revenu familial total inférieur au 25e centile

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)
Caractéristiques du ménage								
<i>Nombre de soutiens (REF= Une personne)</i>								
Deux personnes	,161 ***	,169 ***				,171 ***	,172 ***	,171 ***
Trois personnes	,184 ***	,166 ***				,163 ***	,156 ***	,146 ***
Quatre personnes	,035 ***	,031 ***				,031 ***	,029 ***	,024 ***
Cinq personnes	,040 ***	,034 ***				,036 ***	,039 ***	,026 ***
Six personnes	,000	,000				,000	,000	,000
Nombre de personnes à charge	,397 ***	,363 ***				,366	,364 ***	,362 ***
<i>Monoparentalité (Ref= Oui)</i>								
Non		,489 ***				,489 ***	,487 ***	,495 ***
Caractéristiques communautaires								
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>								
Zone urbaine			,647 ***	,730 ***	,728 ***	,757 ***	,931 ***	,896 ***
Zone rurale			,525 ***	,382 ***	,377 ***	,807 ***	,756	,617 ***
Zone isolée			,448 ***	,409 ***	,407 ***	,675 ***	,716	,616 **
Zone difficile d'accès			,638 ***	,605 ***	,600 ***	1,233 ***	1,265	1,013
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>								
Groupe 2				,873 **	,873 **		,892 *	,899 *
Groupe 3				,482 ***	,482 ***		,621 ***	,623 ***
Groupe 4				,631 ***	,631 ***		,755 ***	,758 ***
Groupe 5				,641 ***	,640 ***		,690 ***	,686 ***
Groupe 6				2,179 ***	2,193 ***		2,212 ***	2,480 ***
Groupe 7				,820	,827		,596 ***	,691 *
Groupe 8				,833 ***	,832 ***		,943	,912
Groupe 9				,614 ***	,614 ***		,743 ***	,741 ***
Groupe 10				,907	,900		1,088	1,007
Groupe 11				,837	,838		,746	,819
Groupe 12				,445 ***	,442 ***		,527 ***	,476 ***
Groupe 13				,572 **	,569 **		,704	,703
Groupe 14				,532 ***	,533 ***		,538 ***	,556 ***
Groupe 15				,848	,854		,892	1,104
Groupe 16				,550 ***	,545 ***		,809	,754
Groupe 17				1,136	1,147		1,006	1,198
Groupe 18				,483 ***	,483 ***		,625 ***	,613 ***
Groupe 19				,823 **	,820 ***		1,261 ***	1,175 *
Groupe 20				,827 **	,827 **		1,100	1,100
Groupe 21				,558 ***	,558 ***		,706 ***	,699 ***
Groupe 22				,586 ***	,586 ***		,701 ***	,708 ***
Groupe 23				1,072	1,067		1,236 **	1,111
Groupe 24				,586 **	,581 **		,551 *	,504 **
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisinantes)</i>								
Collectivités des Premières Nations					1,023			1,731 ***
N (arrondi, pondéré)	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625
Constante	1,054 ***	2,063 ***	,449 ***	,666 ***	,666 ***	2,427 ***	3,141 ***	3,108 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(161535,686, 6)	(160122,572, 7)	(194635,605, 4)	(192871,941, 27)	(192871,422, 28)	(159572,36, 11)	(158270,008, 34)	(158042,636, 35)
R deux								
Cox & Snell	,181	,188	,010	,020	,020	,190	,196	,197
Nagelkerke	,268	,278	,015	,030	,030	,282	,290	,292

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

Tableau XXXII-b. Modèles de régression sur le fait de posséder un revenu familial total inférieur au 50e centile

	Modèle 1 EXP(B)	Modèle 2 EXP(B)	Modèle 3 EXP(B)	Modèle 4 EXP(B)	Modèle 5 EXP(B)	Modèle 6 EXP(B)	Modèle 7 EXP(B)	Modèle 8 EXP(B)
Caractéristiques du ménage								
<i>Nombre de soutiens (REF= Une personne)</i>								
Deux personnes	5,062 ***	4,663 ***				4,653 ***	4,639 ***	4,758 ***
Trois personnes	4,777 ***	5,112 ***				5,267 ***	5,627 ***	6,794 ***
Quatre personnes	9,366 ***	10,267 ***				10,829 ***	12,400 ***	18,187 ***
Cinq personnes	20,337 ***	23,684 ***				25,506 ***	26,851 ***	59,951 ***
Six personnes	17,955 ***	18,534 ***				18,976 ***	15,995 ***	25,922 ***
Nombre de personnes à charge	1,986 ***	2,056 ***				2,058 ***	2,091 ***	2,145 ***
<i>Monoparentalité (Ref= Oui)</i>		2,248 ***				2,250 ***	2,282 ***	2,209 ***
Non								
Caractéristiques communautaires								
<i>Zones (Ref= Centre de services)</i>								
Zone urbaine			1,326 ***	1,178 ***	1,218 ***	1,130 ***	,908 ***	,991
Zone rurale			1,686 ***	2,003 ***	2,518 ***	1,059	,653 ***	1,165
Zone isolée			1,811 ***	1,807 ***	2,094 ***	1,120 ***	,602 ***	,941
Zone difficile d'accès			1,256 ***	1,129	1,380 **	,618 ***	,306 ***	,579 ***
<i>Groupes (Ref=Groupe 1)</i>								
Groupe 2				1,347 ***	1,347 ***		1,363 ***	1,363 ***
Groupe 3				1,994 ***	2,005 ***		1,534 ***	1,547 ***
Groupe 4				1,766 ***	1,778 ***		1,510 ***	1,532 ***
Groupe 5				1,543 ***	1,560 ***		1,391 ***	1,442 ***
Groupe 6				,379 ***	,328 ***		,459 ***	,326 ***
Groupe 7				1,533 ***	1,294 *		3,242 ***	2,121 ***
Groupe 8				1,430 ***	1,472 ***		1,351 ***	1,460 ***
Groupe 9				1,352 ***	1,382 ***		1,040	1,099
Groupe 10				1,229	1,328 *		1,182	1,462 *
Groupe 11				1,645 ***	1,520 ***		3,178 ***	2,413 ***
Groupe 12				2,587 ***	2,826 ***		3,401 ***	3,974 ***
Groupe 13				2,413 ***	2,441 ***		3,069 ***	3,053 ***
Groupe 14				2,182 ***	2,136 ***		2,299 ***	2,171 ***
Groupe 15				1,943 ***	1,625 ***		3,560 ***	1,948 ***
Groupe 16				1,194	1,266		1,144	1,301
Groupe 17				1,444 ***	1,189		2,933 ***	1,783 ***
Groupe 18				2,556 ***	2,623 ***		2,198 ***	2,350 ***
Groupe 19				1,409 ***	1,512 ***		1,032	1,244 ***
Groupe 20				1,396 ***	1,403 ***		1,147 *	1,159 *
Groupe 21				1,990 ***	2,014 ***		1,656 ***	1,709 ***
Groupe 22				1,748 ***	1,749 ***		1,515 ***	1,512 ***
Groupe 23				,760 ***	,823 **		,631 ***	,797 **
Groupe 24				1,600 **	1,723 ***		2,488 ***	2,983 ***
<i>Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisnantes)</i>								
Collectivités des Premières Nations						,685 ***		,297 ***
N (arrondi, pondéré)	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625	174 625
Constante	,302 ***	,146 ***	,813 ***	,476 ***	,472 ***	,136 ***	,086 ***	,084 ***
Statistiques (- 2 LL, dl)	(202649,575, 6)	(200359,66, 7)	(240962,419, 4)	(238467,742, 27)	(238263,734, 28)	(200069,632, 11)	(197560,983, 34)	(196129,971, 35)
R deux	,202	,213	,006	,020	,022	,214	,225	,231
Cox & Snell								
Nagelkerke	,270	,283	,009	,027	,029	,285	,300	,308

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001, 0,01 et 0,05 respectivement.

Tableau XXXIII. Description de la variable d'alphabétisation fonctionnelle, répondants âgés de 20 à 59 ans

Description de la variable	Groupes	Collectivités des Premières Nations			Collectivités avoisinantes		
		Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)	Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)
Le répondant possède 9 années ou plus de scolarité.	1	93,00%	,25210	225	85,00%	,35639	3190
	2	92,00%	,26795	95	91,00%	,27463	37475
	3	71,00%	,45094	230	87,00%	,32826	10335
	4	52,00%	,49992	425	88,00%	,31533	17255
	5	89,00%	,30720	280	88,00%	,32061	2165
	6	57,00%	,49679	155	84,00%	,36878	485
	7	82,00%	,38649	150	89,00%	,31430	2350
	8	85,00%	,35855	550	86,00%	,35150	4405
	9	71,00%	,45412	720	89,00%	,31719	2040
	10	61,00%	,48734	1235	91,00%	,29212	385
	11	61,00%	,48724	2530	89,00%	,30823	6675
	12	72,00%	,45009	3435	84,00%	,37059	1210
	13	68,00%	,46736	370	73,00%	,44263	285
	14	92,00%	,26475	925	93,00%	,24961	95960
	15	22,00%	,41939	100	81,00%	,39372	2170
	16	52,00%	,49994	805	70,00%	,45688	415
	17	57,00%	,49595	195	84,00%	,36872	2490
	18	58,00%	,49339	1050	89,00%	,31121	15265
	19	75,00%	,43150	1205	79,00%	,40574	2615
	20	90,00%	,30168	170	83,00%	,37250	2920
	21	74,00%	,43648	1005	91,00%	,29147	14140
	22	89,00%	,31722	240	83,00%	,37467	7005
	23	90,00%	,30076	730	85,00%	,35867	1620
	24	72,00%	,45180	440	87,00%	,33820	155

Tableau XXXIV. Description de la variable de diplôme secondaire, répondants âgés de 20 à 59 ans

Description de la variable	Groupes	Collectivités des Premières Nations			Collectivités avoisinantes		
		Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)	Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)
Le répondant possède un diplôme de secondaire 5.	1	61,00%	,48651	225	53,00%	,49908	3190
	2	54,00%	,50031	95	68,00%	,46382	37475
	3	42,00%	,49578	230	59,00%	,49174	10335
	4	16,00%	,36296	425	56,00%	,49602	17255
	5	43,00%	,49663	280	57,00%	,49503	2165
	6	17,00%	,37292	155	33,00%	,47107	485
	7	44,00%	,49759	150	57,00%	,49579	2350
	8	51,00%	,50039	550	57,00%	,49566	4405
	9	20,00%	,39986	720	49,00%	,50007	2040
	10	22,00%	,41249	1235	43,00%	,49580	385
	11	32,00%	,46632	2530	54,00%	,49804	6675
	12	34,00%	,47408	3435	54,00%	,49845	1210
	13	41,00%	,49206	370	41,00%	,49230	285
	14	77,00%	,42208	925	71,00%	,45371	95960
	15	10,00%	,30426	100	43,00%	,49508	2170
	16	22,00%	,41310	805	42,00%	,49402	415
	17	23,00%	,42472	195	47,00%	,49932	2490
	18	28,00%	,44841	1050	60,00%	,49068	15265
	19	33,00%	,46960	1205	46,00%	,49817	2615
	20	69,00%	,46534	170	44,00%	,49695	2920
	21	45,00%	,49730	1005	60,00%	,48917	14140
	22	41,00%	,49209	240	43,00%	,49456	7005
	23	55,00%	,49767	730	46,00%	,49848	1620
	24	28,00%	,45180	440	56,00%	,49854	155

Tableau XXXV. Description de la variables de fréquentation postsecondaire, répondants âgés de 20 à 59 ans

Description de la variable	Groupes	Collectivités des Premières Nations			Collectivités avoisinantes		
		Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)	Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)
Le répondant a déjà fréquenté un établissement postsecondaire.	1	54,00%	,49887	225	33,00%	,46986	3190
	2	36,00%	,48342	95	51,00%	,49973	37475
	3	38,00%	,48726	230	40,00%	,49025	10335
	4	11,00%	,31432	425	37,00%	,48308	17255
	5	34,00%	,47477	280	42,00%	,49351	2165
	6	13,00%	,34011	155	25,00%	,43373	485
	7	32,00%	,46888	150	44,00%	,49621	2350
	8	43,00%	,49551	550	36,00%	,47896	4405
	9	18,00%	,38086	720	32,00%	,46741	2040
	10	20,00%	,41249	1235	24,00%	,42975	385
	11	26,00%	,43768	2530	36,00%	,48089	6675
	12	26,00%	,43626	3435	37,00%	,48378	1210
	13	34,00%	,47516	370	34,00%	,47348	285
	14	58,00%	,49363	925	50,00%	,50000	95960
	15	9,00%	,29028	100	29,00%	,45296	2170
	16	17,00%	,37857	805	27,00%	,44605	415
	17	21,00%	,40718	195	31,00%	,46357	2490
	18	24,00%	,42858	1050	42,00%	,49404	15265
	19	31,00%	,46074	1205	26,00%	,43832	2615
	20	58,00%	,49504	170	28,00%	,45061	2920
	21	40,00%	,49054	1005	43,00%	,49520	14140
	22	31,00%	,46501	240	59,00%	,49224	7005
	23	41,00%	,49190	730	28,00%	,44719	1620
	24	24,00%	,42846	440	44,00%	,49854	155

Tableau XXXVI. Description de la variable d'emploi, répondants âgés de 20 à 59 ans

Description de la variable	Groupes	Collectivités des Premières Nations			Collectivités avoisinantes		
		Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)	Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)
Le répondant a occupé un emploi un emploi durant la période 2000 - 2001 (La période de 2001 se limite à la période précensitaire soit aux mois de janvier à mai).	1	84,00%	,36162	225	81,00%	,39442	3190
	2	78,00%	,41639	95	79,00%	,40249	37475
	3	74,00%	,43956	230	83,00%	,37013	10335
	4	55,00%	,49836	425	82,00%	,38507	17255
	5	77,00%	,42280	280	84,00%	,37095	2165
	6	64,00%	,48282	155	76,00%	,42803	485
	7	77,00%	,42537	150	84,00%	,36260	2350
	8	80,00%	,40200	550	79,00%	,41036	4405
	9	54,00%	,49898	720	78,00%	,41114	2040
	10	69,00%	,46317	1235	82,00%	,38358	385
	11	82,00%	,38347	2530	84,00%	,37098	6675
	12	77,00%	,42144	3435	87,00%	,33699	1210
	13	88,00%	,32489	370	85,00%	,35666	285
	14	88,00%	,32780	925	85,00%	,35559	95960
	15	81,00%	,39737	100	91,00%	,28393	2170
	16	72,00%	,44753	805	91,00%	,28310	415
	17	83,00%	,37365	195	85,00%	,35892	2490
	18	71,00%	,45210	1050	84,00%	,37110	15265
	19	58,00%	,49405	1205	74,00%	,44128	2615
	20	91,00%	,29363	170	80,00%	,40221	2920
	21	74,00%	,43977	1005	83,00%	,37794	14140
	22	86,00%	,34570	240	92,00%	,27549	7005
	23	84,00%	,36257	730	78,00%	,41745	1620
	24	85,00%	,36222	440	95,00%	,20963	155

Tableau XXXVII Description de la distribution du revenu individuel, répondants âgés de 20 à 59 ans

Description de la variable	Groupes	Collectivités des Premières Nations								Collectivités avoisinantes							
		Nombre de communautés par groupe	Pourcentage d'étudiant à temps plein (%)	Moyenne	Médiane	Centiles		Écart-type	N (arrondis)	Nombre de communautés par groupe	Pourcentage d'étudiant à temps plein (%)	Moyenne	Médiane	Centiles		Écart-type	N (arrondis)
						25e	75e							25e	75e		
Logarithme naturel du revenu total de l'individu (toutes sources de revenu confondues) - Revenu positif seulement	1	1	8,89 *	9,20	9,63	8,94	10,14	1,91	225	8	6,74	9,10	9,80	8,86	10,34	2,43	3185
	2	1	N/A	9,20	9,74	9,25	10,25	2,37	95	7	10,21	9,41	9,92	9,04	10,52	1,98	37440
	3	1	8,70 *	9,14	9,66	8,94	10,09	1,82	230	7	7,16	9,55	10,09	9,26	10,58	2,01	10325
	4	1	4,71	9,30	9,55	9,04	10,00	1,48	425	4	5,59	9,47	10,04	9,17	10,62	2,14	17245
	5	1	7,14 *	9,21	9,74	8,99	10,19	2,04	280	6	4,62	9,37	10,08	9,19	10,54	2,23	2150
	6	2	N/A	9,34	9,52	8,93	9,97	,89	155	3	4,12	9,14	9,88	9,01	10,31	2,27	480
	7	1	10,00 *	9,43	9,68	8,99	10,39	1,73	150	3	3,19	9,66	10,31	9,35	10,91	2,22	2350
	8	1	7,27 *	9,55	9,83	9,23	10,22	1,35	550	5	3,86	9,52	10,02	9,15	10,53	1,86	4395
	9	1	9,03	9,07	9,54	8,75	10,10	2,00	720	2	1,96	9,20	9,96	8,87	10,49	2,28	2035
	10	2	7,69	9,24	9,64	8,97	10,13	1,75	1235	2	N/A	9,72	10,32	9,23	10,65	1,67	385
	11	4	7,91	9,54	9,85	9,08	10,40	1,42	2530	3	6,82	9,46	10,15	9,24	10,69	2,24	6675
	12	4	6,40	9,46	9,85	9,09	10,37	1,63	3435	1	5,37	9,72	10,30	9,17	10,78	1,75	1210
	13	1	8,11	9,50	9,90	9,21	10,35	1,72	370	1	7,02	9,53	9,88	9,11	10,43	1,70	285
	14	1	5,95	9,64	10,07	9,54	10,48	1,85	925	10	7,67	9,64	10,16	9,38	10,60	1,92	95920
	15	1	N/A	9,26	9,73	9,06	10,12	1,84	100	4	1,84	9,63	9,96	9,27	10,43	1,40	2165
	16	2	4,97	9,36	9,66	9,03	10,09	1,38	805	2	4,82	9,57	9,76	9,43	10,40	1,73	415
	17	1	7,69 *	9,40	9,63	9,12	10,10	1,28	195	4	5,82	9,54	10,13	9,25	10,71	2,08	2480
	18	2	7,62	9,34	9,68	9,04	10,17	1,67	1050	3	6,62	9,50	10,15	9,21	10,73	2,27	15250
	19	1	12,86	9,17	9,42	8,72	9,92	1,57	1205	3	4,40	8,88	9,76	8,64	10,45	2,72	2615
	20	1	11,76 **	9,75	9,92	9,46	10,37	1,11	170	4	4,62	9,00	9,75	8,65	10,33	2,36	2920
	21	1	12,44	9,40	9,74	9,04	10,26	1,65	1005	4	6,61	9,46	10,10	9,11	10,60	2,05	14120
	22	1	6,25	9,62	9,78	9,22	10,15	1,14	240	5	5,28	9,57	10,08	9,29	10,53	1,89	7000
	23	1	6,16	9,57	9,85	9,31	10,19	1,31	725	4	5,56	9,18	9,70	8,83	10,22	2,01	1610
	24	2	6,82	9,55	9,85	9,20	10,20	1,20	440	1	N/A	10,07	10,18	9,66	10,65	,88	155

* : surestime d'environ 1 à 2% le pourcentage réel puisque calculé sur les effectifs arrondis

Tableau XXXVIII. Description des conditions de logement selon les regroupements de collectivités

Description de la variable	Groupes	Collectivités des Premières Nations			Collectivités avoisinantes			Population totale	
		Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondi)	Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)	Pourcentage de oui (%)	N (arrondi)
Le logement nécessite des réparations majeures	1	22,00%	,41278	185	12,20%	,32712	2 465	12,9%	2 650
	2	21,30%	,41194	65	7,50%	,26265	30 700	7,5%	30 765
	3	12,50%	,33211	120	8,90%	,28496	7 105	9,0%	7 225
	4	23,00%	,42450	205	8,60%	,28035	12 600	8,8%	12 805
	5	23,50%	,42504	165	13,80%	,34511	1 510	14,8%	1 675
	6	59,20%	,49402	100	24,90%	,43282	350	32,5%	450
	7	6,90%	,25486	90	9,40%	,29184	1 635	9,3%	1 725
	8	17,70%	,38219	405	12,50%	,33033	3 390	13,1%	3 795
	9	21,60%	,41225	290	8,50%	,27913	1 585	10,5%	1 875
	10	28,00%	,44944	560	25,10%	,43427	250	27,1%	810
	11	21,40%	,41050	1 175	11,10%	,31322	4 345	13,3%	5 520
	12	28,20%	,45021	1 495	15,00%	,35734	775	23,7%	2 270
	13	26,00%	,43953	185	32,00%	,46830	165	28,8%	350
	14	7,00%	,25378	640	6,00%	,23018	65 425	6,0%	66 065
	15	18,00%	,38809	50	18,00%	,38683	1 340	18,0%	1 390
	16	22,40%	,41770	370	19,50%	,8050	275	21,2%	645
	17	13,80%	,34609	110	10,30%	,30371	1 545	10,5%	1 655
	18	20,64%	,40505	625	10,40%	,30476	10 490	11,0%	11 115
	19	38,00%	,48504	580	20,40%	,40280	1 675	24,9%	2 255
	20	7,00%	,25643	100	18,00%	,38065	2 010	17,5%	2 110
	21	13,50%	,34205	625	7,00%	,25514	9 565	7,4%	10 190
	22	16,20%	,36985	150	8,80%	,28293	5 205	9,0%	5 355
	23	40,70%	,49171	505	14,20%	,34870	1 235	21,9%	1 740
	24	46,30%	,49959	255	36,80%	,48453	110	43,4%	365
Total							9%	174 730	

Tableau XXXIX Descriptif du logement ; Surpeuplement

Description de la variable	Groupes	Collectivités des Premières Nations			Collectivités avoisinantes		
		Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)	Pourcentage de oui (%)	Écart-type	N (arrondis)
Le logement contient plus d'une personne par pièce.	1	0,00%	,0000	185	1,00%	,0772	2 465
	2	0,00%	,0000	65	0,00%	,0497	30 700
	3	10,00%	,3013	120	0,00%	,0640	7 105
	4	27,30%	,4467	205	0,00%	,0614	12 600
	5	6,20%	,2414	165	0,00%	,0718	1 510
	6	46,00%	,5010	100	2,70%	,1610	350
	7	0,00%	,0000	90	0,00%	,0000	1 630
	8	2,70%	,1635	400	0,00%	,0483	3 390
	9	28,60%	,4525	290	0,00%	,0410	1 585
	10	22,10%	,4152	560	0,00%	,0000	250
	11	13,90%	,3457	1 175	0,00%	,0615	4 345
	12	23,00%	,4200	1 495	0,00%	,0000	775
	13	13,00%	,3369	185	14,20%	,3501	165
	14	0,00%	,0396	640	0,00%	,0595	65 425
	15	20,00%	,4041	50	0,00%	,0000	1 340
	16	19,50%	,3964	370	0,00%	,0000	275
	17	9,20%	,2900	110	0,00%	,0434	1 545
	18	8,96%	,2858	625	0,00%	,0732	10 490
	19	1,00%	,3000	585	1,00%	,0838	1 675
	20	0,00%	,0000	100	0,00%	,0000	2 010
	21	2,70%	,1632	625	0,00%	,0578	9 565
	22	1,00%	,0822	150	0,00%	,0369	5 205
	23	2,20%	,1463	505	1,00%	,0941	1 235
	24	9,80%	,2980	255	4,70%	,2130	105

Tableau XXXX. Situation d'emploi en 2000 selon les groupes d'âges et selon les zones géographiques de l'AINC ; collectivités des Premières Nations

Zone de classement de la collectivité selon les critères de l'AINC	Collectivités des Premières Nations															
	20-29 ans				30-39 ans				40-49 ans				50-59 ans			
	N'a pas travaillé en 2000	A travaillé principalement à temps partiel	A travaillé principalement à temps plein	Total %	N'a pas travaillé en 2000	A travaillé principalement à temps partiel	A travaillé principalement à temps plein	Total %	N'a pas travaillé en 2000	A travaillé principalement à temps partiel	A travaillé principalement à temps plein	Total %	N'a pas travaillé en 2000	A travaillé principalement à temps partiel	A travaillé principalement à temps plein	Total %
Urbaine	33,8%	7,6%	58,6%	100%	24,6%	6,5%	69,0%	100%	22,0%	7,0%	71,0%	100%	33,8%	6,5%	59,7%	100%
Rurale	32,8%	14,4%	52,8%	100%	23,0%	8,4%	68,6%	100%	19,3%	8,8%	71,9%	100%	33,0%	6,4%	60,6%	100%
Isolée	35,4%	15,6%	49,0%	100%	22,6%	11,2%	66,2%	100%	17,6%	9,4%	73,0%	100%	27,6%	7,8%	64,6%	100%
Difficile d'accès	30,3%	11,3%	58,4%	100%	16,5%	10,2%	73,4%	100%	18,7%	8,3%	73,0%	100%	34,1%	6,1%	59,9%	100%
Centre de services	Non applicable															

Tableau XXXXI. Situation d'emploi en 2000 selon les groupes d'âges et selon les zones géographiques de l'AINC ; collectivités avoisinantes

Zone de classement de la collectivité selon les critères de l'AINC	Collectivités avoisinantes															
	20-29 ans				30-39 ans				40-49 ans				50-59 ans			
	N'a pas travaillé en 2000	A travaillé principalement à temps partiel	A travaillé principalement à temps plein	Total %	N'a pas travaillé en 2000	A travaillé principalement à temps partiel	A travaillé principalement à temps plein	Total %	N'a pas travaillé en 2000	A travaillé principalement à temps partiel	A travaillé principalement à temps plein	Total %	N'a pas travaillé en 2000	A travaillé principalement à temps partiel	A travaillé principalement à temps plein	Total %
Urbaine	12,1%	14,3%	73,6%	100%	12,4%	10,1%	77,5%	100%	13,1%	9,7%	77,2%	100%	31,6%	10,8%	57,6%	100%
Rurale	19,6%	11,6%	68,8%	100%	13,2%	10,2%	76,6%	100%	11,8%	10,6%	77,6%	100%	27,2%	7,5%	65,3%	100%
Isolée	15,5%	15,6%	68,9%	100%	15,3%	16,3%	68,5%	100%	16,2%	11,0%	72,8%	100%	23,3%	12,7%	63,9%	100%
Difficile d'accès	9,5%	9,1%	81,4%	100%	12,2%	10,0%	77,8%	100%	18,1%	11,8%	70,1%	100%	17,6%	13,4%	69,1%	100%
Centre de services	14,0%	17,5%	68,5%	100%	14,8%	13,2%	72,0%	100%	18,0%	11,6%	70,4%	100%	34,5%	10,9%	54,6%	100%

Tableau XXXII. Description de la variable de log. du revenu total du ménage

Description de la variable	Groupes	Collectivités des Premières Nations							Collectivités avoisinantes						
		Nombre de communautés par groupe	Moyenne	Médiane	Centiles		Écart-type	N	Nombre de communautés par groupe	Moyenne	Médiane	Centiles		Écart-type	N
					25e	75e						25e	75e		
Log naturel de la somme total de revenu du ménage	1	1	10,0595	10,1354	9,6004	10,5478	,73893	185	8	10,2200	10,3230	9,7612	10,9234	1,02328	2 465
	2	1	10,1500	10,2496	9,6173	10,5337	,70231	65	7	10,2100	10,3788	9,6479	10,9508	1,07764	30 640
	3	1	10,2500	10,3059	9,8930	10,7329	,68107	120	7	10,4690	10,6059	10,0313	11,0822	,91556	7 105
	4	1	10,4020	10,4272	10,1125	10,7378	,50822	205	4	10,3600	10,5418	9,8318	11,0456	,99796	12 600
	5	1	10,3350	10,4706	9,9391	10,8347	,78416	165	6	10,3300	10,5572	10,0047	10,9682	1,04231	1 510
	6	2	10,0430	10,0743	9,6594	10,4489	,58950	100	3	10,1900	10,3269	9,6680	10,7513	,82939	350
	7	2	10,3900	10,3934	9,9266	11,1309	,85160	85	3	10,6900	10,8532	10,1604	11,3218	,88331	1 630
	8	1	10,2000	10,3008	9,7596	10,6483	,77190	400	5	10,3100	10,4996	9,7176	11,0034	,96274	3 390
	9	1	10,6300	10,6251	10,3419	11,0123	,53253	290	2	10,2700	10,4670	9,8913	10,8968	,93851	1 585
	10	2	10,5300	10,5907	10,2184	10,9026	,55547	560	2	10,3600	10,7193	9,6856	11,0742	1,04082	250
	11	4	10,7400	10,8078	10,4134	11,1796	,63464	1 175	3	10,5000	10,7516	10,1246	11,1007	,99992	4 345
	12	4	10,7900	10,8451	10,4899	11,2253	,65215	1 495	1	10,6600	10,8849	10,3046	11,1402	,79911	775
	13	1	10,7000	10,8278	10,3713	11,1061	,59632	185	1	10,4300	10,5615	9,9332	11,0609	,89221	165
	14	1	10,4600	10,6012	9,9991	11,0021	,74672	635	10	10,5500	10,7028	10,1273	11,1290	,88210	65 415
	15	1	10,3800	10,5273	9,8807	10,8777	,66369	50	4	10,4710	10,6447	9,9537	11,0639	,87865	1 340
	16	2	10,5000	10,5565	10,1740	10,8694	,54542	370	2	10,5900	10,5702	10,2788	11,0796	,54709	275
	17	1	10,3600	10,3510	10,0139	10,7118	,53821	110	4	10,6200	10,8200	10,1225	11,2469	,89913	1 545
	18	2	10,2600	10,3023	9,7842	10,7328	,68461	625	3	10,5200	10,7416	10,0350	11,2118	1,04547	10 490
	19	1	10,3200	10,4025	9,8911	10,7875	,63157	585	3	10,2900	10,5276	9,8597	10,9932	1,02208	1 675
	20	1	10,5400	10,6284	10,1570	11,0098	,63268	100	4	10,1900	10,4329	9,8293	10,8877	1,04950	2 010
	21	1	10,3300	10,8360	9,8705	10,4044	,70791	625	4	10,4700	10,6387	10,0154	11,0565	,89511	9 560
	22	1	10,3300	10,3444	9,9160	10,8454	,67822	150	5	10,4100	10,5666	9,9759	11,0139	,90173	5 205
	23	1	10,2500	10,3344	9,8567	10,7286	,70156	505	4	10,1300	10,2607	9,6135	10,6800	,86013	1 225
	24	3	10,4280	10,5050	10,0460	10,8463	,60460	255	1	10,5760	10,5937	10,2440	11,1269	,72858	105

Tableau XXXIII. Codage des variables nominales indépendantes

	Variables	Codage
Caractéristiques individuelles	Âge	1 20 à 29 ans 2 30 à 39 ans 3 40 à 49 ans 4 50 à 59 ans
	Sexe	1 Femme 2 Homme
	Scolarité	1 N'a pas 9 années de scolarité 2 A plus de 9 années de scolarité sans diplôme 3 A un diplôme secondaire 4 A une fréquentation post-secondaire
	Occupation	1 Sans emploi 2 Majoritairement à temps partiel
		3 Majoritairement à temps plein
Identité du répondant (Amérindien ou Non-amérindeien)	1 Amérindien 2 Non-amérindien	
Caractéristiques des ménages	Nombre de soutiens dans le ménage	1 Une personne 2 Deux personnes 3 Trois personnes 4 Quatre personnes 5 Cinq personnes 6 Six personnes
	Monoparentalité	0 Non 1 Oui
Caractéristiques des communautés	Type de collectivité (des Premières Nations ou avoisinante)	1 Collectivité des Premières Nations 2 Collectivité avoisinante
	Regroupement de collectivité sur le critère de proximité géographique	* Voir le tableau XXIX
	Zone de la collectivité selon les critères de l'AINC	1 Zone urbaine 2 Zone rurale 3 Zone isolée 4 Zone difficile d'accès 5 Centre de services

Figure 7. Regroupement d'Odanak

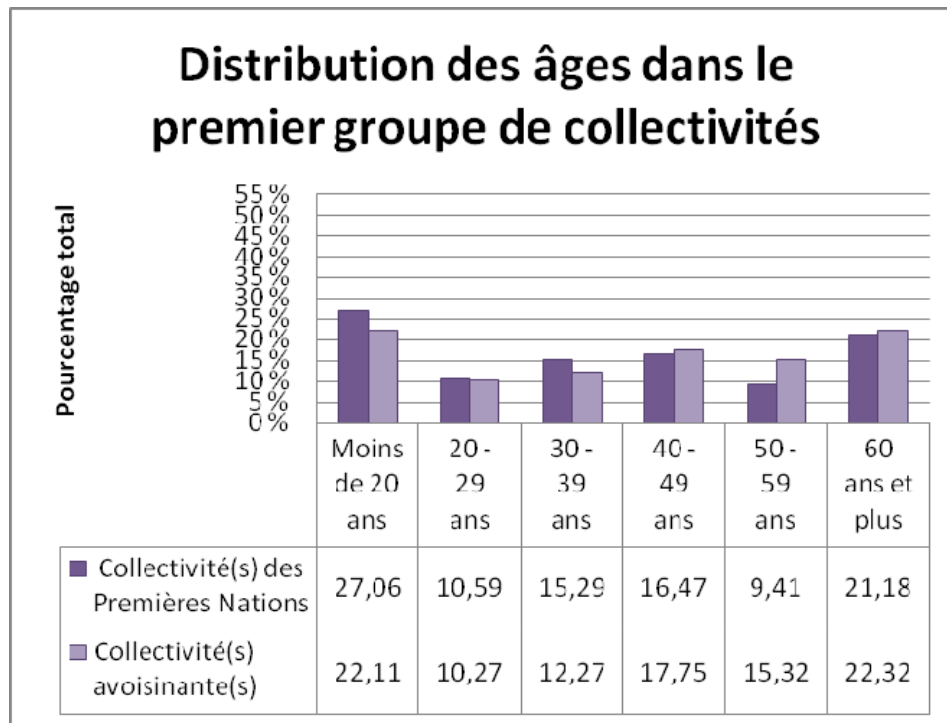


Figure 8. Regroupement de Wôlinak

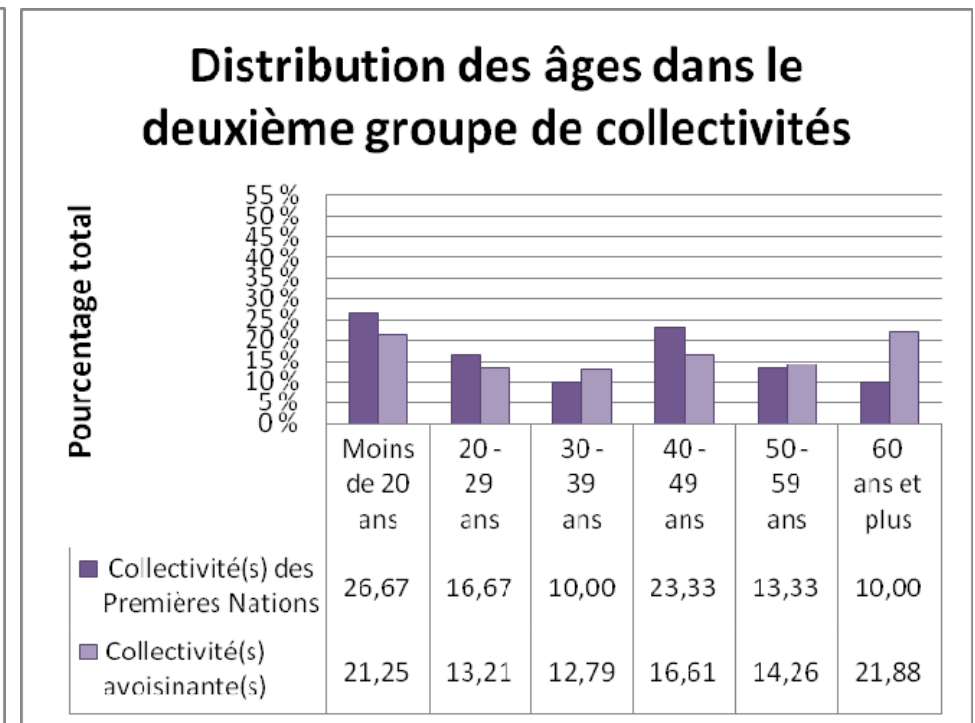


Figure 9. Regroupement de Pikogan

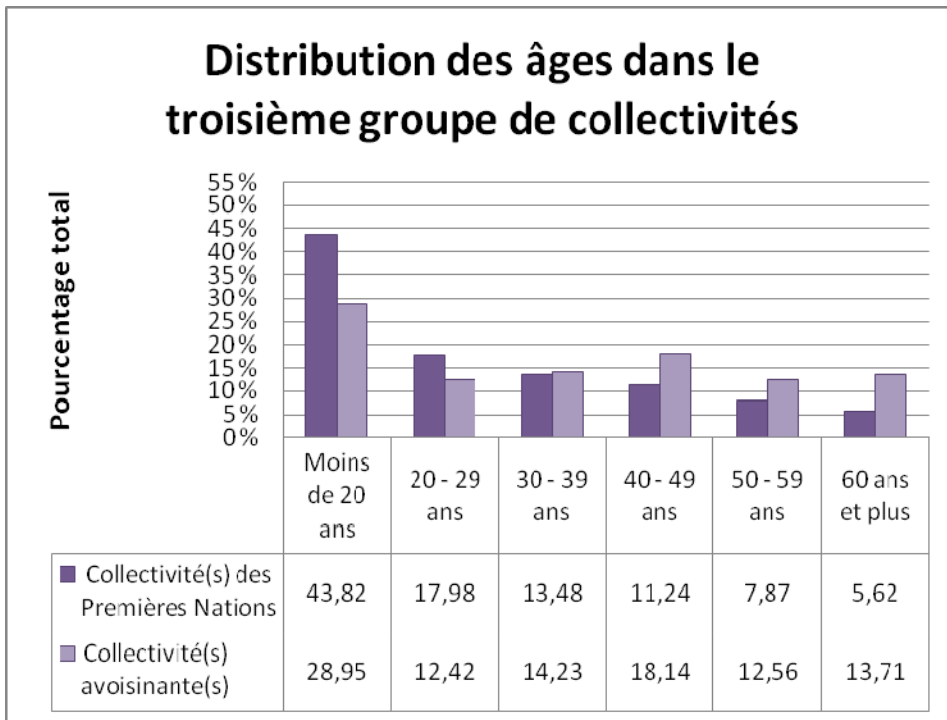


Figure 10. Regroupement de Lac-Simon

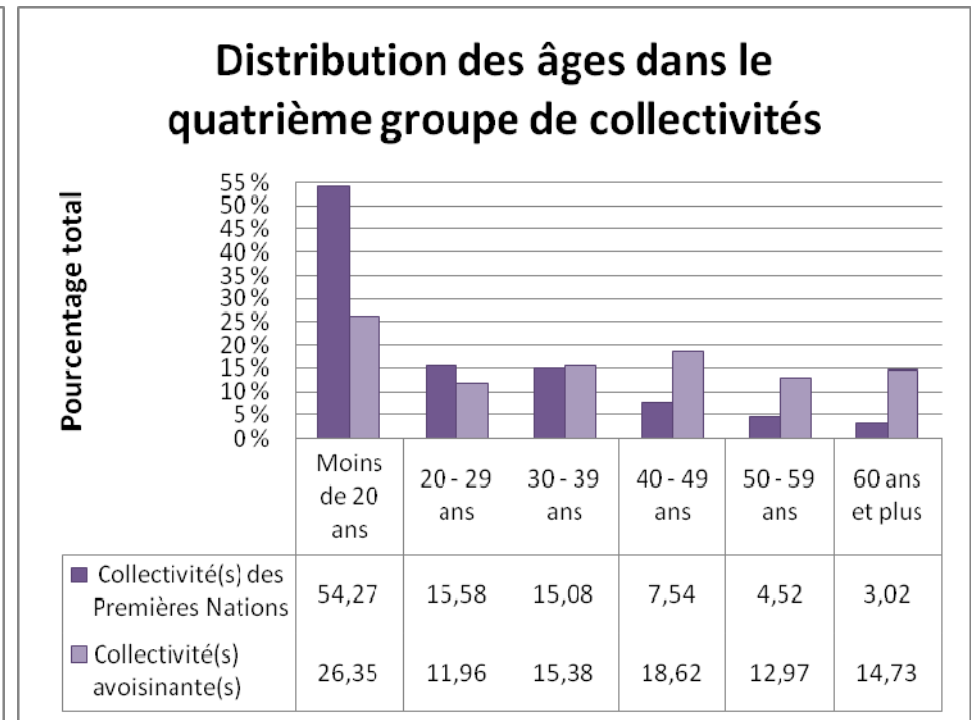


Figure 11. Regroupement de Timiskaming

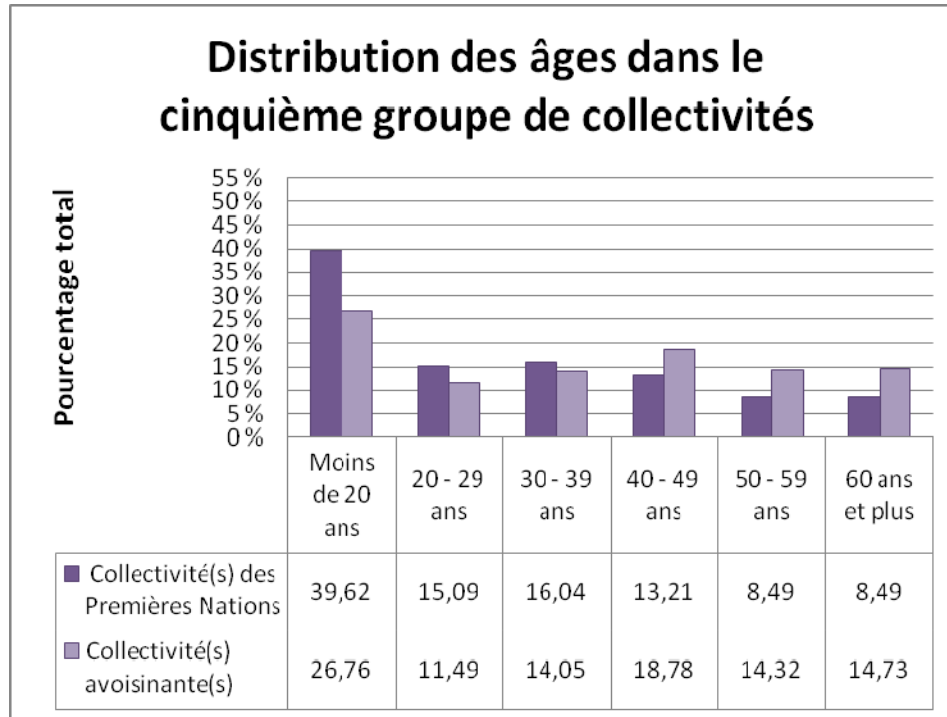


Figure 12. Regroupement de Kitcisakik

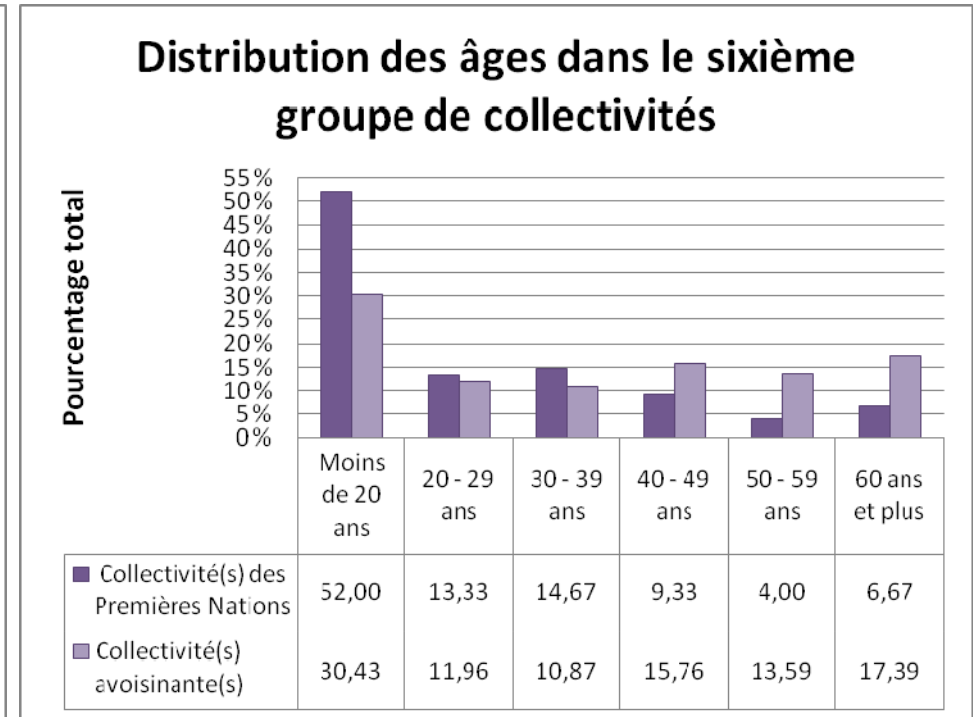


Figure 13. Regroupement de Kebaowek

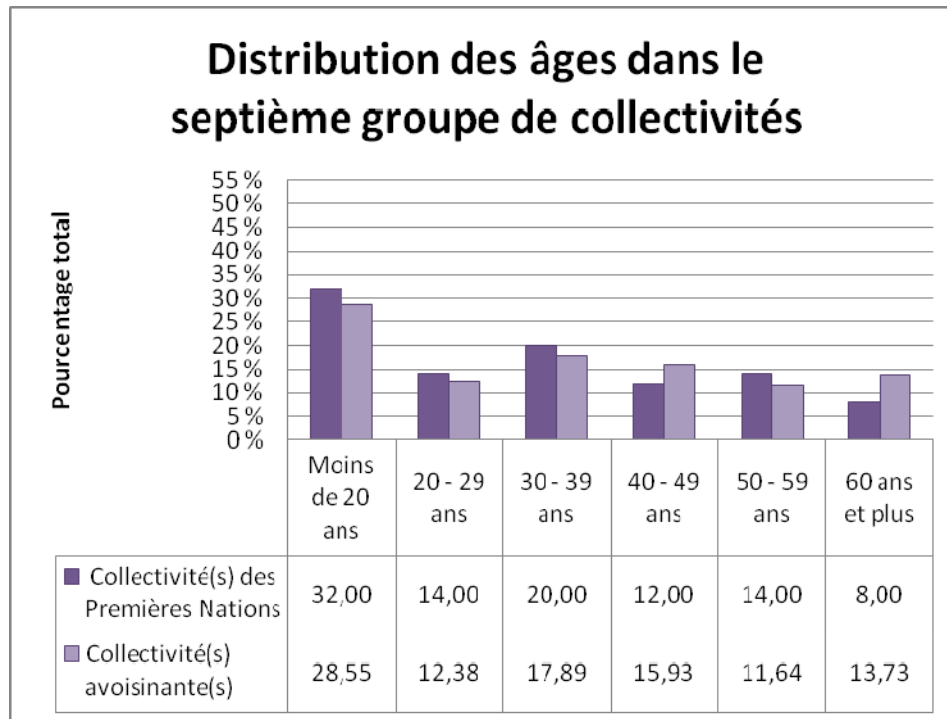


Figure 14. Regroupement de Kitigan Zibi

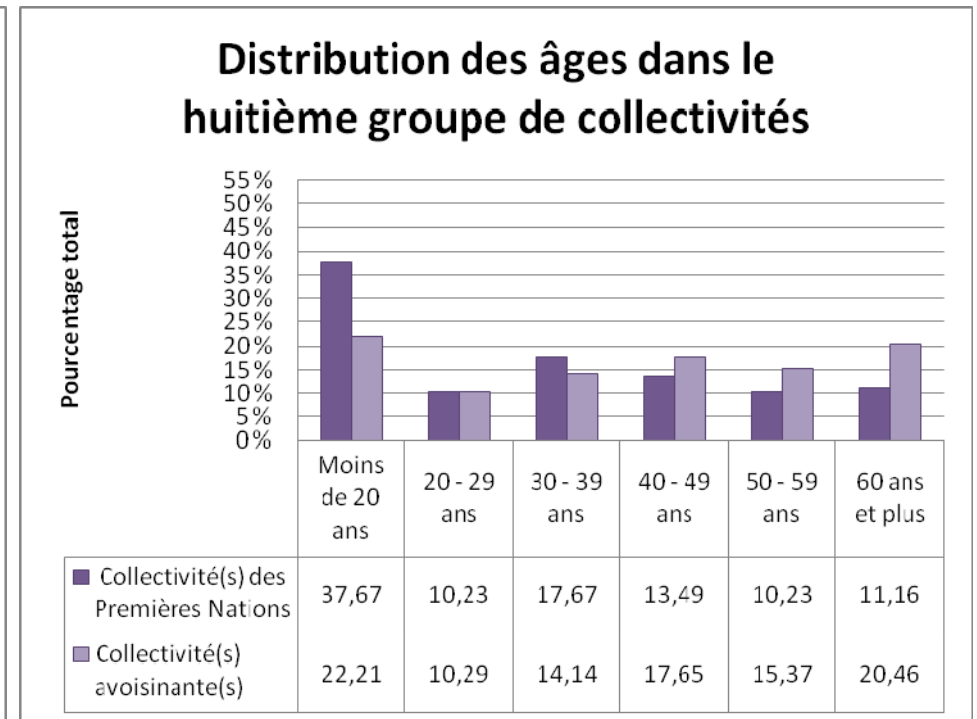


Figure 15. Regroupement de Manawan

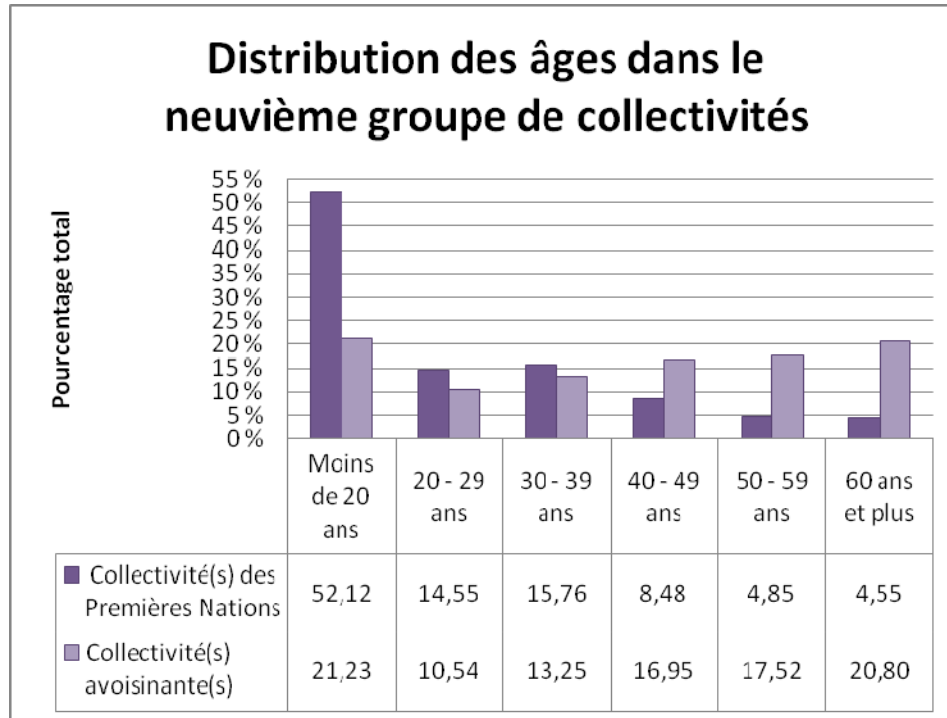


Figure 16. Regroupement de Obedjiwan

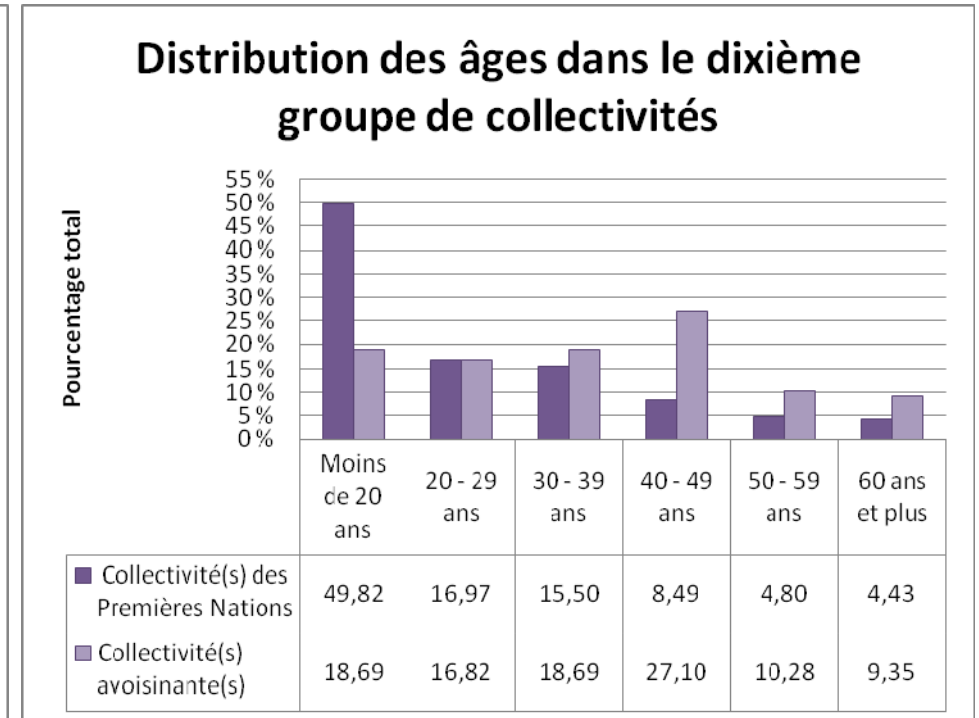


Figure 17. Regroupement de Nemiscau

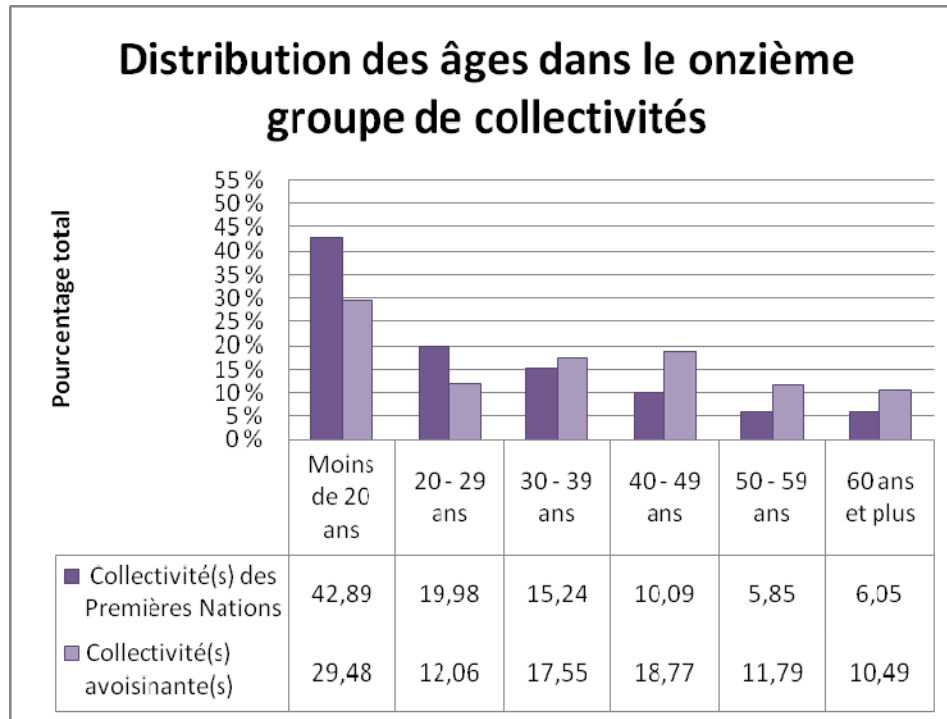


Figure 18. Regroupement de Chisasibi

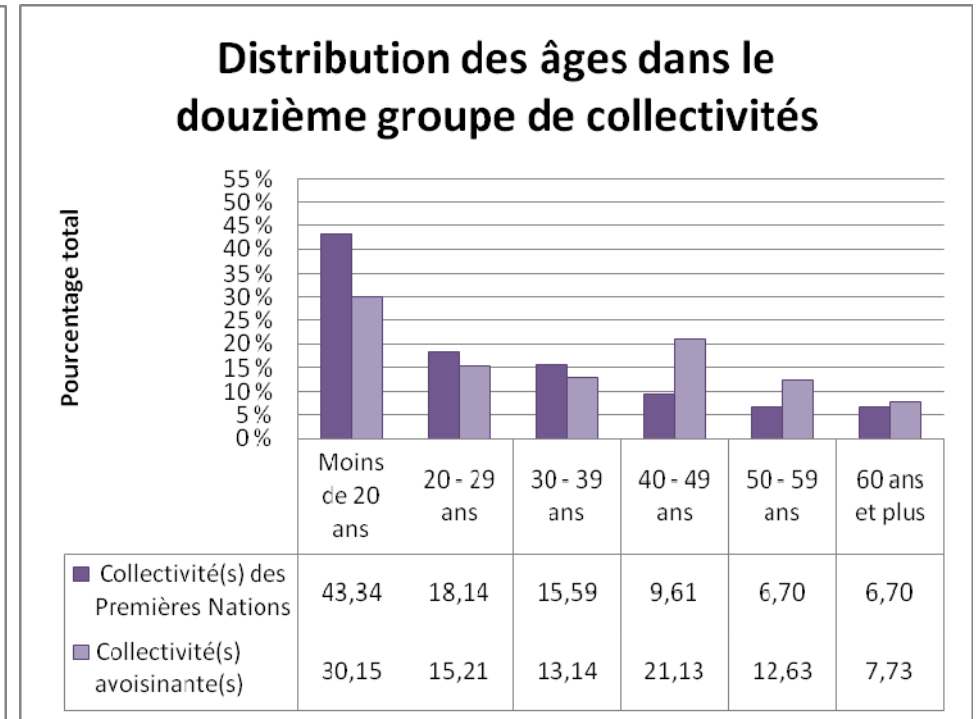


Figure 19. Regroupement de Whapmagoostui

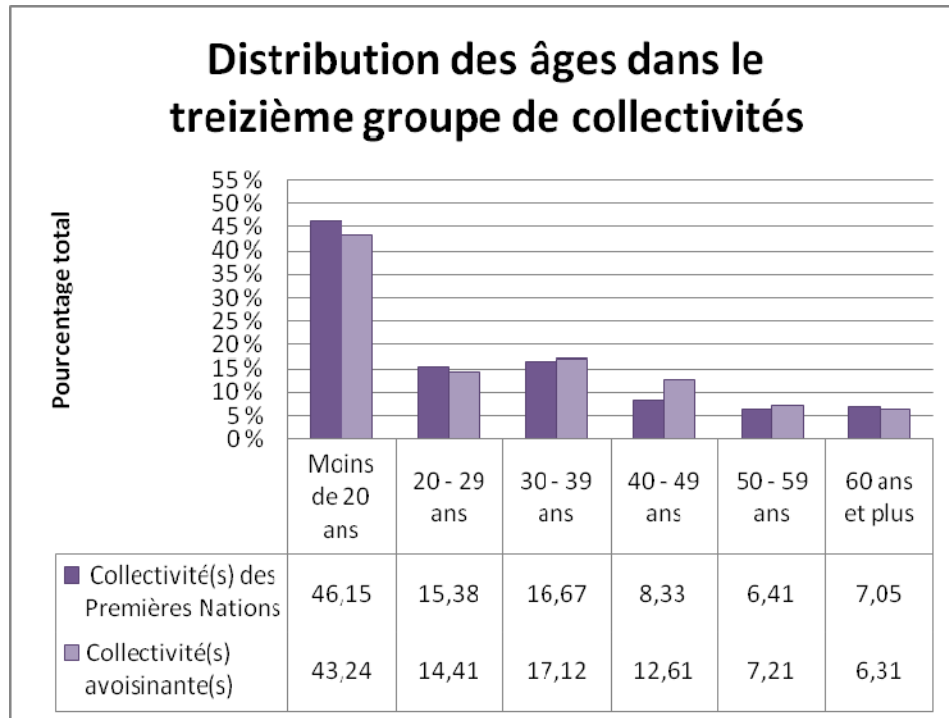


Figure 20. Regroupement de Wendake

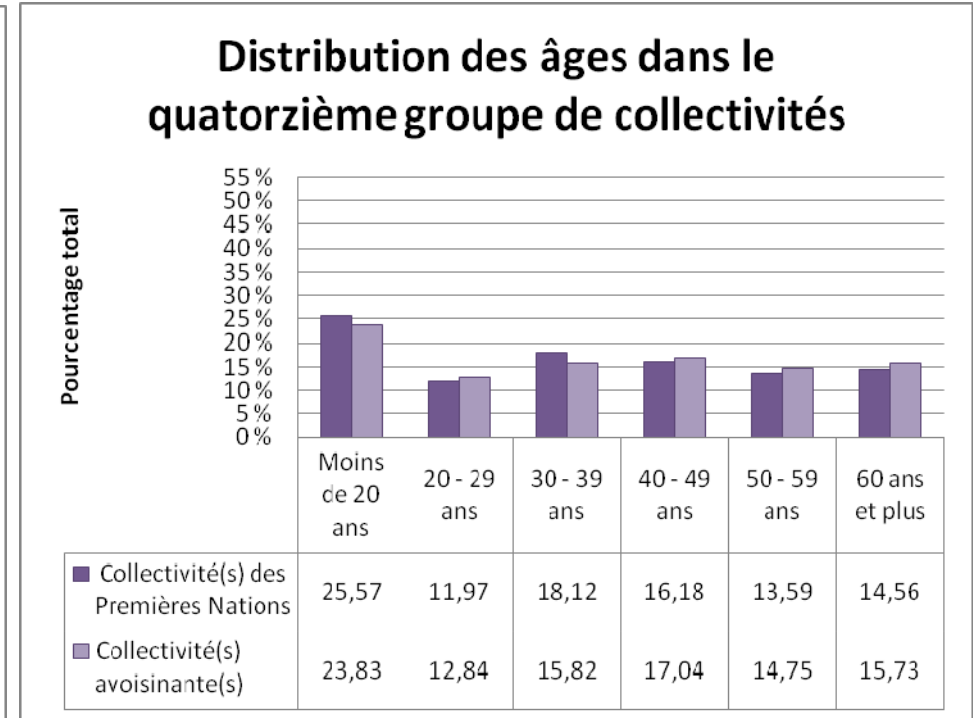


Figure 21. Regroupement de Pakuashipi

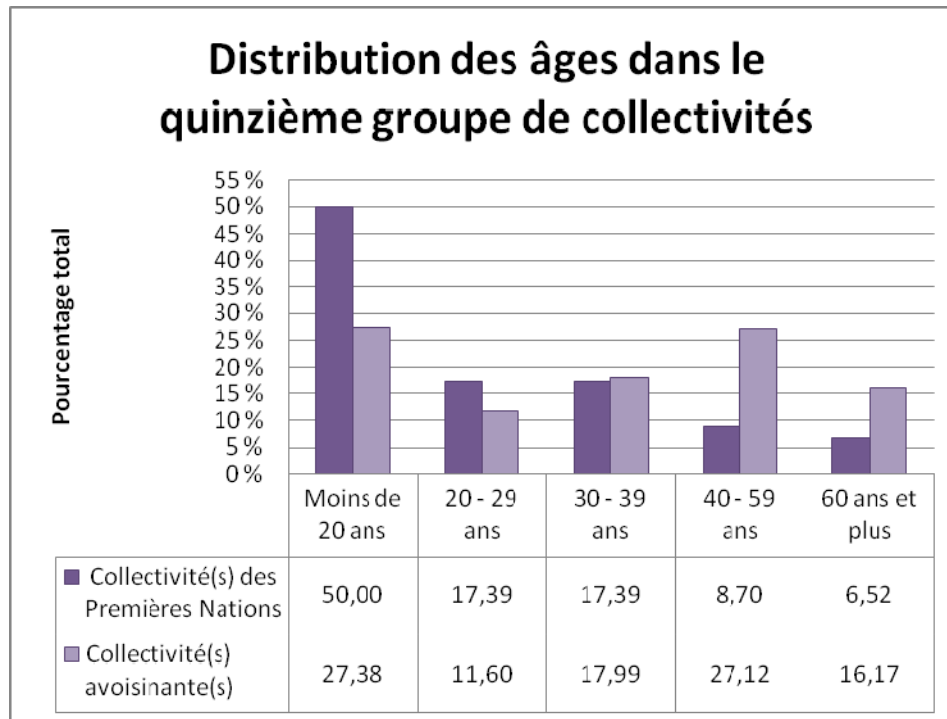


Figure 22. Regroupement de La Romaine

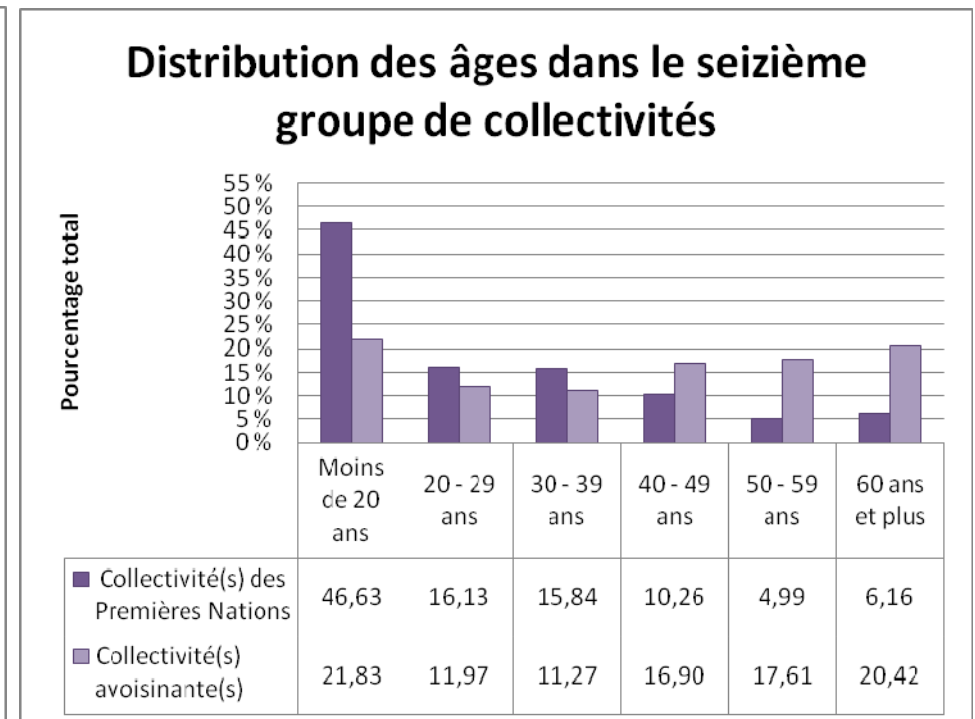


Figure 23. Regroupement de Mingan

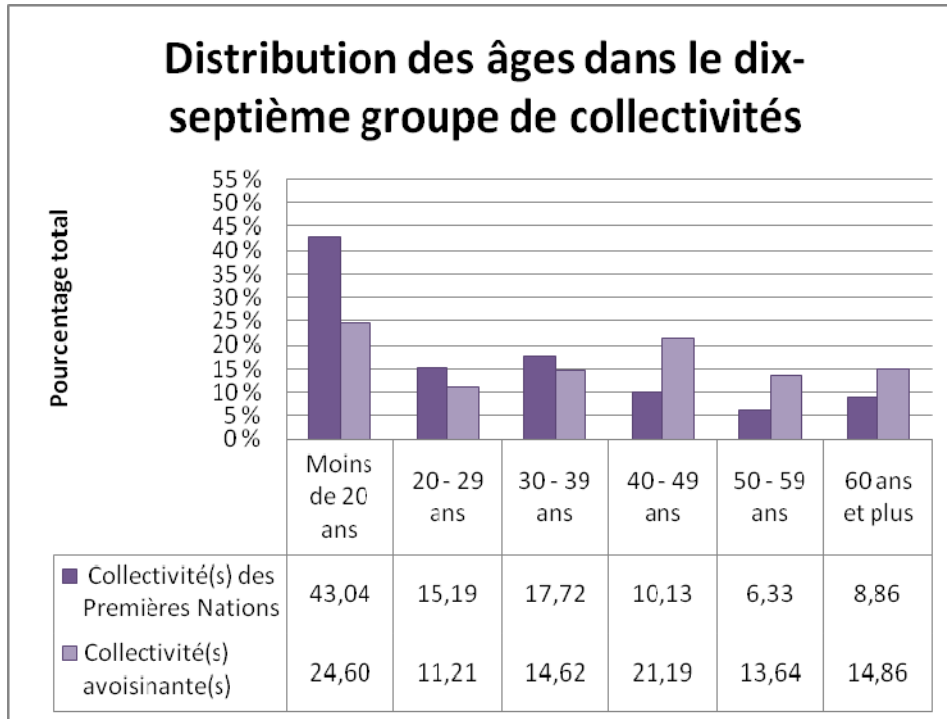


Figure 24. Regroupement de Uashat/Malotienam

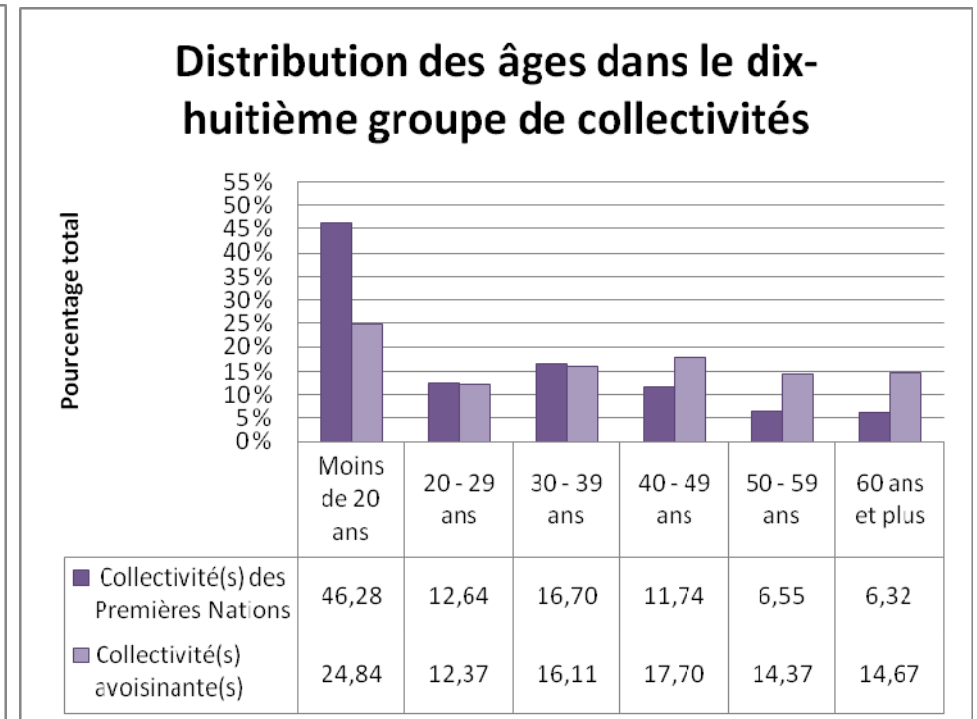


Figure 25. Regroupement de Betsiamites

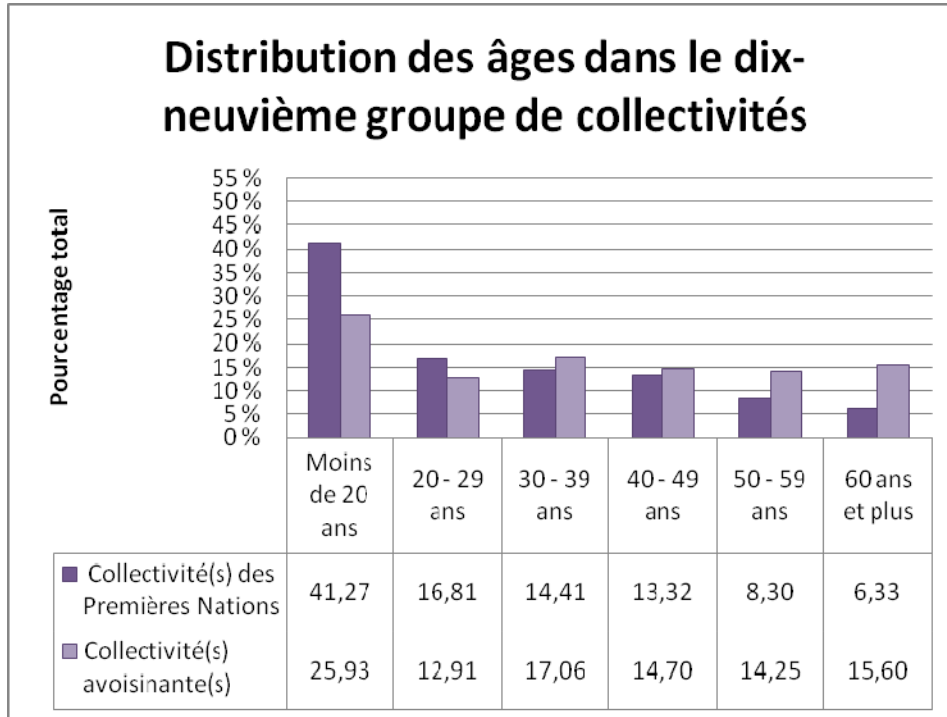


Figure 26. Regroupement de Essipit

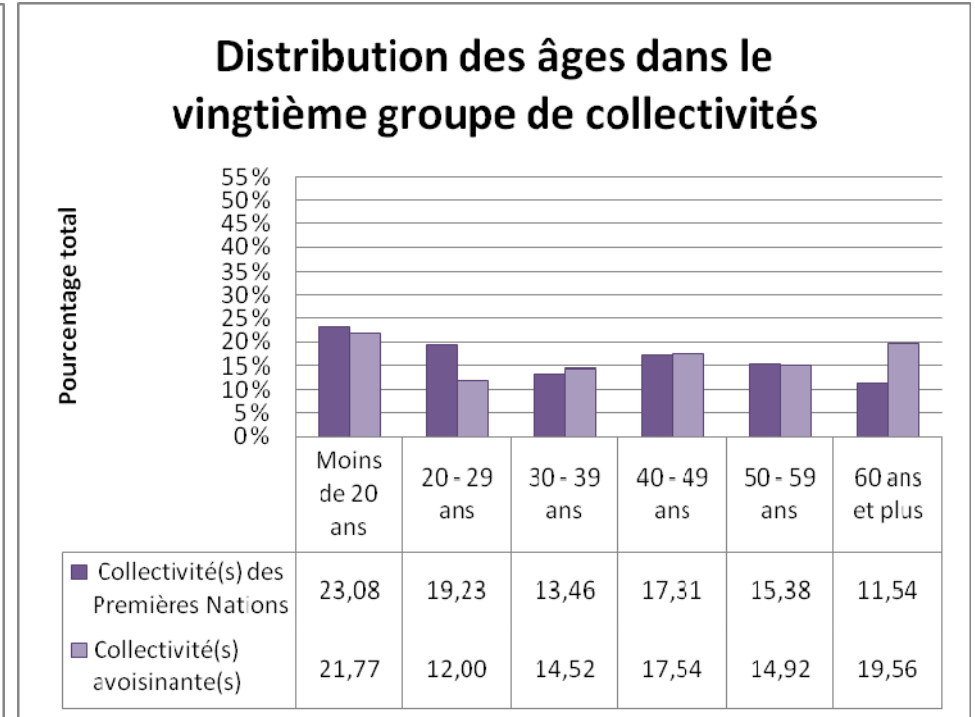


Figure 27. Regroupement de Mashteuiatsh

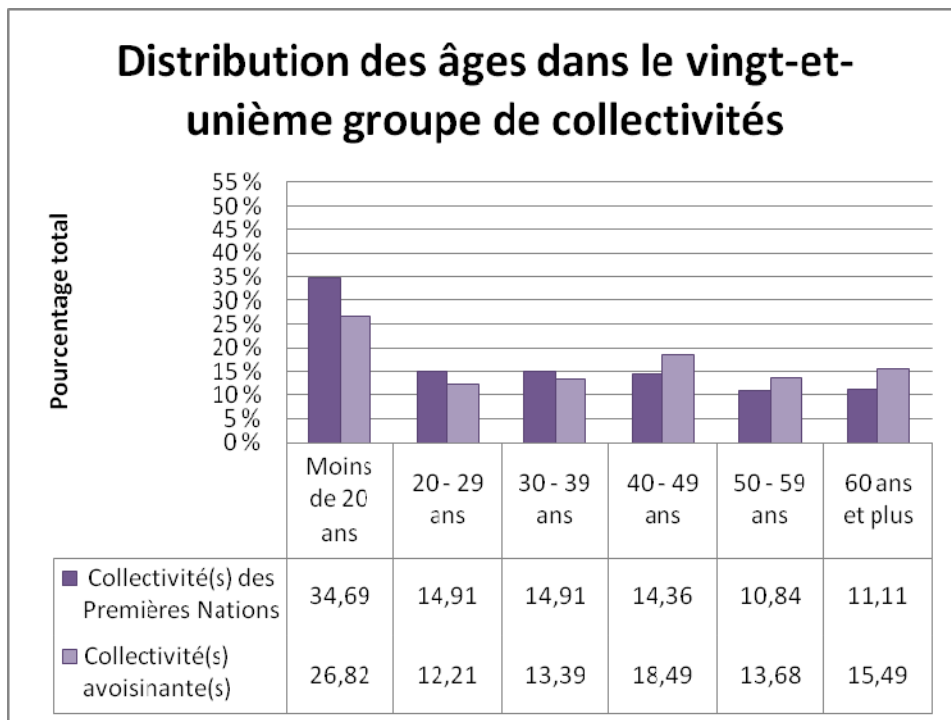


Figure 28. Regroupement de Gesgapegiag

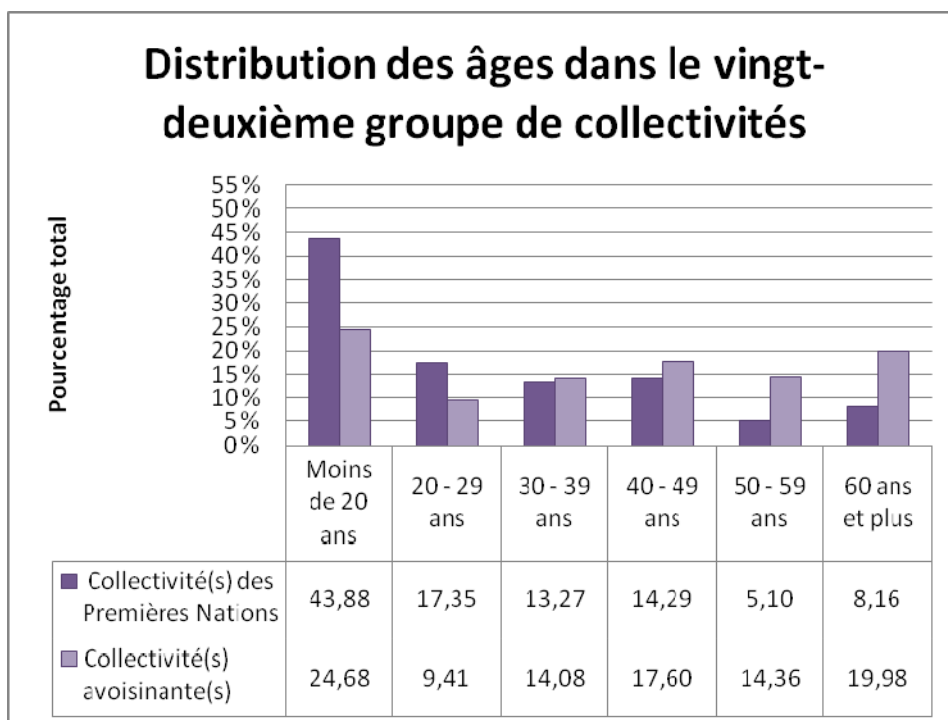


Figure 29. Regroupement de Listuguj

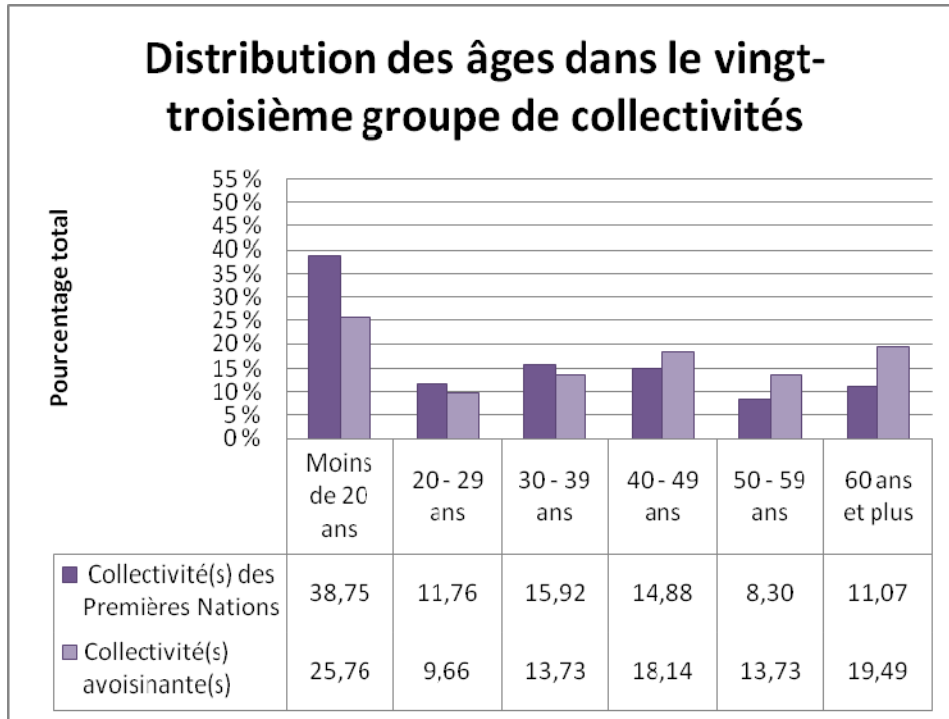


Figure 30. Regroupement de Matimekossh

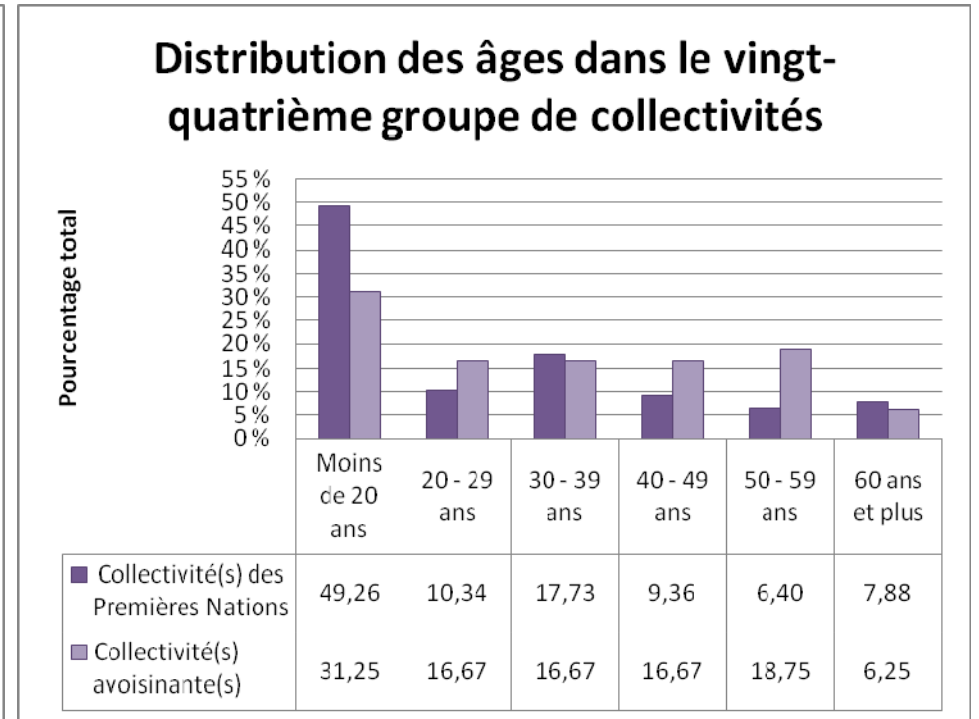


Figure 31. Premier et second axes de l'analyse des correspondances sur les scores d'IBC décomposé
 – Collectivité des Premières Nations uniquement

